

RAPPORT ANNUEL 2017





PRÉSENTATION DU GROUPE CMNE PAGE 03

Éditorial	04
Contexte	06
Implantation	09
Faits marquants 2017	10
Profil et chiffres clés	11
Un Groupe intégré au service de ses clients	12
Organigramme financier du Groupe CMNE	14



GOVERNANCE PAGE 15

Comité de Direction	16
Conseil d'administration	17
Informations concernant les mandataires sociaux	21
Liste des mandats et fonctions	23
Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations des contrôleurs et preneurs de risques	25
Révision coopérative	25
Les conventions réglementées	26
Informations relatives au Capital social	26



RAPPORT D'ACTIVITÉ PAGE 29

Activités (Banque, Assurance, Asset-Management) ...	30
Tendances et perspectives 2018	55
Données consolidées	58
Périmètre de consolidation	60
Indices alternatifs de performance	68



GESTION DES RISQUES PAGE 69

Organisation des risques	70
Risques	73
Gouvernance des risques spécifiques assurances	85
Informations relatives au pilier III de Bâle III	87



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE PAGE 151

Introduction	152
Gouvernance	153
Social	157
Environnemental	166
Sociétal	170
Note méthodologique	174
Tableaux de reporting	177
Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant	182
Table de concordance RSE	185



RAPPORT FINANCIER PAGE 187

Bilan	188
Résultat	190
Flux de trésorerie nette au 31/12/17	192
Variation des capitaux propres	194
Annexes aux comptes consolidés	196
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	259



INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES PAGE 265

Attestation du Directeur Général	266
Renseignements de caractère général	267
Assemblées Générales mixte du 26 avril 2018	269
Table de concordance	272
Coordonnées des sociétés du Groupe	274

PRÉSENTATION DU GROUPE CMNE

ÉDITORIAL

Page 4

CONTEXTE

Page 6

IMPLANTATION

Page 9

FAITS MARQUANTS 2017

Page 10

PROFIL ET CHIFFRES CLÉS

Page 11

UN GROUPE INTÉGRÉ AU SERVICE DE SES CLIENTS

Page 12

ORGANIGRAMME FINANCIER DU GROUPE CMNE

Page 14



Quels ont été les résultats et faits marquants du CMNE durant l'année 2017 ?

INTERVIEW du Président et du Directeur Général

À gauche : André HALIPRÉ, Président
À droite : Éric CHARPENTIER, Directeur Général

Dans un monde en perpétuelle évolution, notre environnement bancaire devient chaque jour plus complexe. Il doit faire face à l'explosion des usages numériques, la multiplication des réglementations, l'évolution des comportements clients ou encore l'arrivée de nouveaux acteurs (banques en ligne, néo-banques ou fintechs).

Le CMNE, fort de sa capacité d'innovation, mène au quotidien sa transformation. Son ambition est de créer une expérience bancaire unique où les outils numériques sont associés étroitement au conseil humain. Il souhaite ainsi conforter son image de banque moderne, tout en restant fidèle à ses valeurs mutualistes et à son ancrage territorial.



Solidité Financière

En 2017, le Groupe affiche une nouvelle fois des résultats solides portés par des éléments non récurrents. Notre Produit Net Bancaire s'établit à 1 070 millions d'euros, en recul de 5,2 % par rapport à l'exercice précédent, suite à l'application d'IFRS 5 visant à intégrer les conséquences de la future fusion de Nord Europe Assurance avec le Groupement des Assurances du Crédit Mutuel. Sans cette opération, il s'élèverait à 1 267 millions d'euros et progresserait par rapport à 2016 de 3,8 % hors du principal élément non récurrent, à savoir la plus-value liée à la cession des titres détenus par notre Groupe dans le cadre du retrait de la cote des actions CIC.

Notre résultat net consolidé s'élève, quant à lui, à 253 millions d'euros. Il est le fruit de la contribution de toutes nos entités.

Avec un ratio CET1 à 15,70 % conforté de 0,57 point par rapport à l'an dernier et un ratio de solvabilité maintenu au niveau élevé de 19,85 %, le Groupe confirme la solidité de sa structure financière. Ce qui lui permet d'aborder l'année 2018 sous un angle positif.

De même, nos fonds propres prudentiels continuent de progresser pour atteindre 3 362 millions d'euros et le coût du risque crédit du Groupe en passant de -21 à -9 millions d'euros est maîtrisé, notamment par le réseau Entreprises. Ces résultats soulignent l'investissement et les nombreux efforts déployés dans l'ensemble de notre Groupe.



**Développement
des activités**

Durant l'année 2017, notre Groupe a bénéficié d'une conjoncture économique plus porteuse, malgré des taux de marché bas impactant et rognant les marges. Le réseau des Caisses locales a développé son activité par les volumes de crédits à la consommation, la distribution de produits d'assurances ou d'immobilier (AFEDIM...). En Belgique, 2017 a été une année de transition pour Beobank entre deux grands projets : la fusion en 2016 de Beobank et du Crédit Professionnel et la préparation de la migration de son système d'information vers le système du Groupe en octobre 2018. De son côté, le pôle Entreprises a démarré les travaux nécessaires à la future intégration de la BCMNE dans la CF CMNE. Cette année de transition n'a pas empêché une dynamique commerciale tout particulièrement en crédit-bail mobilier. Au-delà de la banque, les résultats des autres métiers témoignent d'une bonne vitalité commerciale. Le pôle Assurances a connu de beaux succès avec la collecte en Unités de Compte ou le développement de la prévoyance. En Asset-Management, La Française a atteint un niveau de collecte historique. L'année a été marquée par un fort engouement pour les SCPI, le décollage de Moniwan, première fintech de distribution digitale de SCPI, ou le lancement des foncières sur nos territoires et dans le cadre du Grand Paris.

**Comment vivez-vous la transformation
du modèle bancaire ?**



**Évolution des
comportements clients**

Aujourd'hui, le réseau CMNE se compose de 536 points de vente au service d'1,6 million de clients en France et Belgique. Pour répondre à la baisse de la fréquentation des agences, nous avons entrepris l'adaptation de notre réseau selon un modèle phygital, alliant présence physique en agences et connexions à distance. En assurant une plus grande modularité de nos ouvertures et en mutualisant nos forces de ventes, nous sommes toujours plus performants. Cette approche offre le meilleur de la relation humaine et du digital en favorisant une relation « augmentée » entre le conseiller et son client.



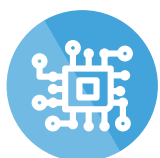
Satisfaction Clientèle

Le Crédit Mutuel a été élu n°1 du secteur Banque au Podium de la Relation Client pour la 10^{ème} fois en 13 ans, témoignage de la relation de confiance entre le Crédit Mutuel et ses clients-sociétaires. On peut s'en féliciter mais nous souhaitons aller plus loin. C'est dans cet esprit qu'est née la démarche SPOT, un nouveau dispositif d'envergure visant à mesurer le niveau de satisfaction de nos clients sur tous les canaux et recueillir leurs commentaires en vue d'améliorer toujours la qualité de notre accueil et de notre service.



Transformation des métiers

Accompagner les transformations de la banque, c'est d'abord accompagner tous nos collaborateurs dans les métiers d'avenir et les former. En 2017, près de 88 % de nos 4 440 collaborateurs ont suivi au moins une formation dans l'année. Pour mieux les accueillir, nous avons ouvert à Arras un campus moderne et technologique. Au total, le CMNE a investi sur l'année 4,76 % de sa masse salariale au titre de la formation professionnelle continue, un enjeu majeur pour le Groupe. Nous voulons aussi concilier l'organisation du travail avec l'autonomie et la responsabilisation des acteurs, ouvrir des réflexions sur les nouvelles formes de travail.



Vague d'innovations

Nous avons poursuivi en 2017 une démarche digitale déjà bien entamée. Tout en participant aux projets communautaires, nous avons lancé notre propre démarche innovation, le « Cube by CMNE », qui nous permet d'accélérer les projets innovants via des labs métiers. Cela a permis notamment de créer des Apps et interfaces clients plus ergonomiques en termes d'ouverture de compte (formulaire en ligne...), de relation à distance (signature électronique...) ou de souscription de produits (SCPI).

Nous avons aussi déployé avec nos collègues du Crédit Mutuel la solution cognitive Watson qui permet de dégager du temps commercial aux conseillers en les libérant de tâches répétitives (analyse de mails...) pour leur permettre de privilégier des services à valeur ajoutée pour le client. Nous renforçons ainsi notre expertise dans les technologies émergentes, tout en veillant à la sécurisation des données et la transparence de leur utilisation.



Acteur et engagé dans ses territoires

Vecteur des valeurs mutualistes, le CMNE conforte son identité de banque engagée en participant activement au développement de ses territoires. Sa démarche RSE s'inscrit en cohérence avec ses valeurs.

Créée en 2013, sa Fondation d'entreprise a noué depuis son lancement plus de 185 partenariats dans les domaines de la culture, de la formation ou de la solidarité. À titre d'exemple, elle a soutenu « Les Clowns de l'espoir » dans le Nord pour les enfants hospitalisés ou « À la bonne ferme » dans l'Oise pour aider les sans-abris dans leur retour à l'emploi. Dans le domaine culturel, citons l'exposition « Musiques ! Échos de l'Antiquité » au Louvre Lens ou « Street Generation(s) » à Roubaix. Enfin, elle a attribué des bourses pour faciliter l'accès d'étudiants à deux grandes écoles régionales.



Et demain, comment vous projetez-vous ?



Accélération de sa transformation vers une banque performante et responsable

En lançant fin 2015 son plan stratégique « Plus proches pour aller plus loin », le CMNE a voulu avoir une vision dynamique de son développement, ouverte sur son environnement, capable de rivaliser dans la compétition bancaire. Les premiers chantiers ont été lancés avec succès.

Le Groupe ouvre en 2018 un chantier de réactualisation de son PMT en mobilisant toutes ses structures. En effet, l'accélération des mutations rend nécessaire une réflexion approfondie sur les inflexions à donner à ce plan, à mi-parcours de son exécution.

Les défis qui nous attendent, appellent la même réponse : être plus compétitifs et toujours plus efficaces, saisir les opportunités pour développer un modèle bancaire plus agile, inventif et réactif grâce au digital.

Plus globalement, nous devons continuer à nous concentrer sur la relation clients et prioriser les thèmes sociétaux où nous pourrions apporter des solutions personnalisées (immobilier, logement). C'est ainsi que nous pourrions concilier performance et responsabilité au service de nos clients et nos territoires.

2017

« Vers un nouveau modèle bancaire ouvert sur le digital, alliant proximité et performance »

LE DIGITAL, UN INCONTOURNABLE POUR LA SATISFACTION CLIENT

LE SECTEUR BANCAIRE, POUR RÉPONDRE AUX ÉVOLUTIONS NUMÉRIQUES, APPORTE DAVANTAGE D'EXPERTISE ET DE VALEUR AJOUTÉE FACE À UNE CLIENTÈLE DE PLUS EN PLUS CONNECTÉE, MOBILE ET À LA RECHERCHE DE SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS INNOVANTS.

Parmi les principales tendances émergeant dans la banque, on trouve les **systèmes de dialogues et d'interaction client automatisés** également connus sous le terme Chatbots.



L'intelligence cognitive renforce les expériences numériques interactives en permettant la mise en œuvre **des interfaces** utilisateurs plus **intuitives**, l'amélioration des interactions assistées avec les clients, un **conseil plus ciblé** et l'automatisation des processus via des robots tout en **consolidant la sécurité des données**.



Grâce à la **centralisation des data**, qui ne cessent de s'enrichir, axées sur le comportement clients, une segmentation plus affinée permet un déploiement opérationnel et concret.

Elle facilite une **communication personnalisée** et par là même assure une meilleure **satisfaction du client**.

AU CMNE

La **communication est renforcée** grâce à l'adaptation du site cmne.fr, au lancement du Blog, à la Newsletter, à l'espace conseils et à l'espace projets.

Des **interfaces clients plus fluides** et de nombreuses fonctionnalités sont disponibles sur les Apps, telles que la souscription crédit conso classique, le déblocage du passeport crédit, le devis assurance auto, ou encore la déclaration de sinistre assurance IARD & MRH.

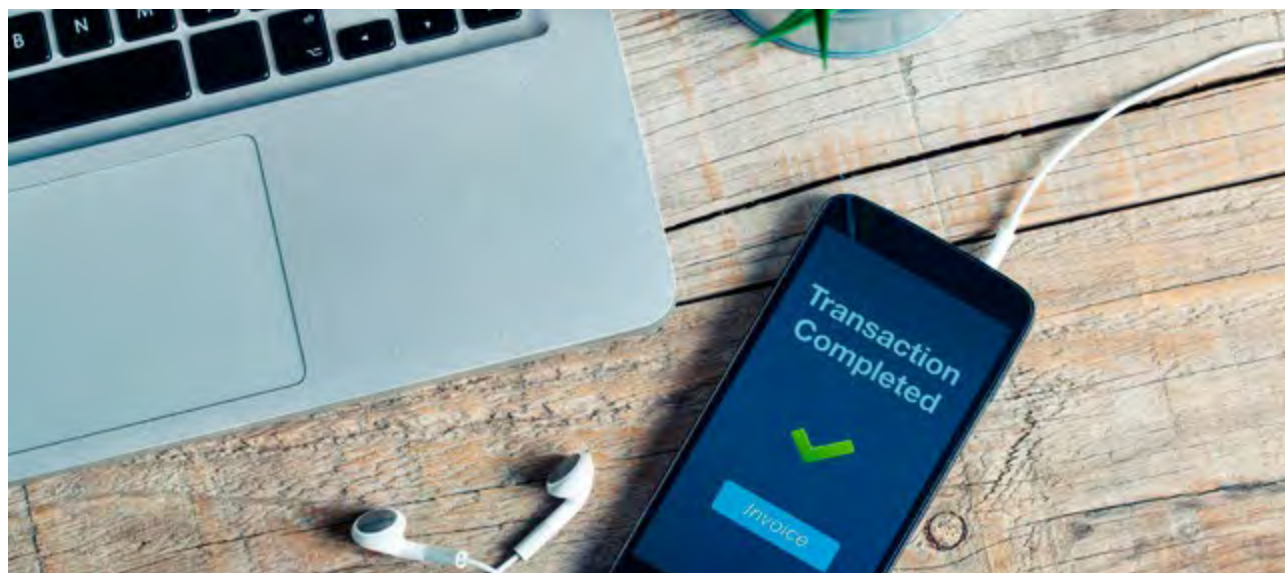
Au service des clients, pour être **plus performant**, le CMNE s'appuie sur l'intelligence artificielle, Watson analyseur d'e-mails, et sur des assistants virtuels expérimentés et exploités sur des sujets comme l'épargne et l'assurance.

Pour mieux **connaître nos clients** et anticiper leurs besoins, la segmentation client a été affinée et de nouveaux applicatifs ont été développés en vue de mieux cerner leur besoin.

La **satisfaction client** est une priorité, c'est pour cela que nous donnons la parole à nos clients en recueillant et analysant le degré de leur satisfaction via le projet SPOT « lumière sur la satisfaction client ».

L'AGENCE NOUVELLE GÉNÉRATION, UN LIEN SOLIDE QUI FAVORISE UNE RELATION PRIVILÉGIÉE ET L'EXPERTISE

LES CLIENTS RECHERCHENT LE MEILLEUR DES DEUX MONDES, PHYSIQUE ET DIGITAL, AVEC DES CONTACTS EN AGENCE MOINS FRÉQUENTS, ET À PLUS FORTE VALEUR AJOUTÉE. LES CLIENTS D'AUJOURD'HUI VEULENT UNE NOUVELLE RELATION « À LA CARTE » AVEC LEUR BANQUE. POUR LES OPÉRATIONS DU QUOTIDIEN, LES UTILISATEURS PRÉFÈRENT LEUR SMARTPHONE OU TABLETTE. EN REVANCHE, POUR LES PRODUITS ET SERVICES ENGAGEANTS, ILS PRÉFÈRENT GARDER UNE RELATION PHYSIQUE AVEC UN CONSEILLER. LE BESOIN DU CONTACT HUMAIN, MAIS AUSSI LA SÉCURITÉ ET LA CONFIANCE, RESTENT FONDAMENTAUX.



AU CMNE

Afin de mieux nous adapter à la fréquentation de nos agences, nous avons modulé nos formats d'agence, optimisé le maillage de notre réseau en faisant évoluer notre concept phygital avec **des espaces plus conviviaux** en agences. Il s'agit de nous recentrer sur **le conseil** et la gestion de la relation clients par une adaptation du réseau, qui propose de la modularité avec des accueils sur rendez-vous, ou des ouvertures périodiques avec une mobilité des équipes, tout en faisant la part belle aux nouvelles technologies.

Pour reconquérir et rejoindre nos clients là où ils se trouvent, nous leur proposons **une banque à distance « sans distance »** grâce à la prise de rendez-vous en temps réel dans l'agenda du conseiller, la possibilité d'effectuer des rendez-vous en ligne avec des équipes commerciales dédiées ou encore l'extension des souscriptions à distance...

Notre objectif vise à orchestrer au mieux, et en phase avec nos clients, l'ensemble de nos canaux de distribution.

UNE CONCURRENCE CROISSANTE ET UNE RÉGULATION OMNIPRÉSENTE

D'AUTRES DÉFIS ATTENDENT ENCORE LES BANQUES DANS LE FUTUR (BLOCKCHAIN, NOUVEAUX MOYENS DE PAIEMENT, CYBERSÉCURITÉ, INTELLIGENCE ARTIFICIELLE...). CELLES-CI DEVRONT LES RELEVER SEULES OU AVEC LES FINTECHS.



AU CMNE

L'accélération sans précédent des mutations actuelles et la réglementation nous confrontent sans cesse à de nouveaux défis.

S'adapter au renforcement de la concurrence et capitaliser sur les fintech

Dans ce monde où les usages numériques et les **évolutions technologiques explosent**, il nous faut faire preuve d'innovation et nouer des liens avec ces nouveaux acteurs de la finance, dans une logique de partenariat. Nous souhaitons **développer des synergies** avec elles parce que nous partageons de réelles complémentarités. Ainsi, avec NewAlpha du Groupe La Française, nous mettons à profit son écosystème pour investir dans les sociétés de gestion entrepreneuriales les plus innovantes, accélérer leur développement et les accompagner dans leur croissance.

De même, le CMNE a lancé CMNE INNOV&THIC : un fonds de Private Equity dédié à l'innovation et aux initiatives environnementales et sociétales. Il prévoit d'investir 15 millions d'euros dans ce type d'entreprises non cotées, dont le lieu d'activité est situé au cœur de son territoire (Hauts-de-France, Marne, Ardennes, Belgique).

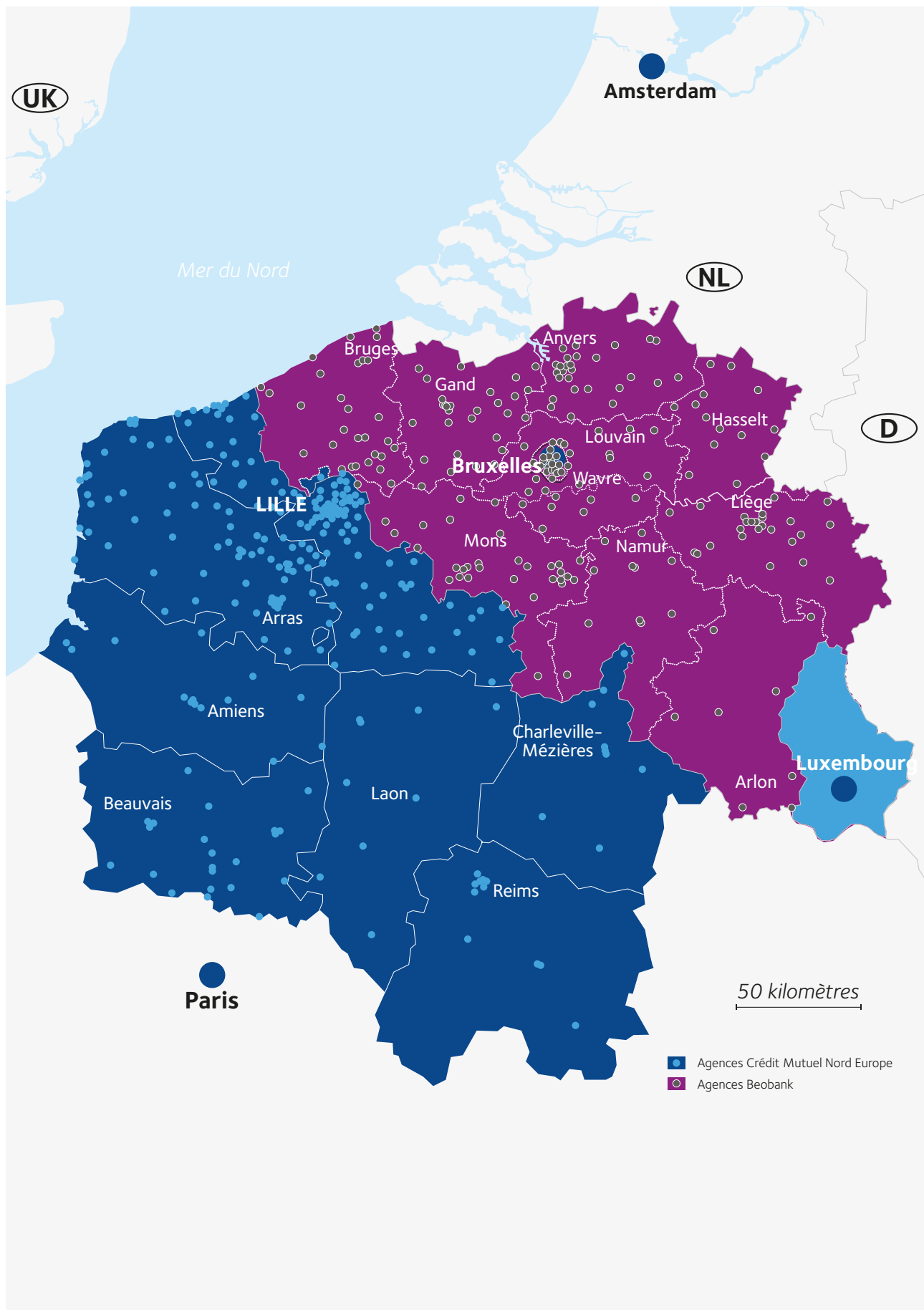
Saisir les opportunités de la régulation et en faire un levier de performance

Un challenge que nous relevons en optimisant notre veille réglementaire. Pour ce faire, nous avons créé un **Lab « RegTech »** (*Regulatory Technology*) qui, en association avec des fintech, nous aidera à **gérer les contraintes réglementaires de manière innovante** et à **simplifier les processus**. Nous comptons sur ces nouveaux partenaires pour bâtir des solutions sur la Biométrie (identification individuelle), la Blockchain (vérification de l'identité numérique), la Cryptographie (sécurité des données).

Accompagner nos collaborateurs dans l'évolution des métiers

Pour leur apporter toujours **plus d'expertise**, nous avons **« réinventé » la formation** en intégrant à notre Campus CMNE, de **nouveaux outils digitaux** : le e-learning, le social learning, des nouveaux concepts **favorisant l'apprentissage, l'adaptation et les échanges entre participants**.

IMPLANTATION



FAITS MARQUANTS 2017

Fin 2017, à mi-parcours de son plan stratégique, de nombreux chantiers ont été lancés, voire achevés, permettant une transformation soutenue du CMNE. L'ensemble de ces avancées lui permet de garder le rythme pour s'adapter aux profondes mutations technologiques, économiques et réglementaires permanentes.



LE GROUPE

- **Activité** : dynamique commerciale soutenue (crédits à la consommation, distribution de produits d'assurances de biens et de personnes, immobilier, gestion d'actif...);
- **Innovation** : création d'une cellule innovation et réalisation de 10 labs ;
- **Organisation** : simplification des structures régulées ;
- **Résultats** : des résultats portés par la contribution de toutes les entités du Groupe et confortés par la plus-value de cession des titres du CIC.



LA BANQUE

RÉSEAU FRANCE

- **Innovation** :
 - Développement de l'Intelligence Artificielle (Watson),
 - Lancement de la démarche Innovation interne,
 - Poursuite des développements des Apps.
- **Réseau** :
 - Modularité des formats d'agence et adaptation du maillage réseau,
 - Mutualisation des métiers,
 - Mise en place du télétravail,
 - Lancement de la démarche qualité « SPOT ».
- **Activités** :
 - Forte progression de la collecte en épargne bancaire et de l'encours des crédits Conso,
 - Belle dynamique sur les produits immobiliers (AFEDIM, collecte en SCPI et en UC immobilières),
 - Plus de 50 % d'UC dans la collecte,
 - Large succès sur la commercialisation des EMTN.

RÉSEAU BELGIQUE

- **Innovation** :
 - Succès du 1^{er} Chatbot commercial,
 - Exploitation du Big Data pour le développement de l'activité.
- **Convergence** :
 - Migration informatique vers le système du Groupe,
 - Lancement du projet de siège unique.
- **Réseau** :
 - Optimisation du réseau commercial,
 - Consolidation des bases du marché des Professionnels.
- **Nouveaux Produits** :
 - Lancement de 3 nouvelles formules d'assurances en Incendie, Accidents et Risques Divers.

RÉSEAU ENTREPRISES

- **Organisation** :
 - Intégration de la BCMNE à la CFCMNE et conséquences en termes de migration informatique,
 - Recentrage des activités bancaires et immobilières sur les territoires historiques du CMNE,
 - Mise en place du nouveau processus crédit.
- **Activités commerciales** :
 - Diversification de l'offre notamment en gestion de patrimoine et immobilier,
 - Activité soutenue en crédit-bail.



L'ASSURANCE

- **Activités commerciales** :
 - 51 % de la collecte brute en UC,
 - Succès de la prévoyance.
- **Convergence** :
 - Projet de rapprochement entre NEA et GACM,
 - Transfert des contrats d'épargne distribués par ACMN-VIE et NELL vers NELB.
- **Produits** :
 - Extension de la Gestion Pilotée pour certains contrats d'assurance vie,
 - Nouvelle offre AAV et enrichissement des offres en assurance Habitation et Santé.
- **Organisation** :
 - Amélioration de la solvabilité de NEA (« de-risking », mix-produits),
 - Poursuite du plan d'action Qualité.



L'ASSET-MANAGEMENT

- **Activités commerciales** :
 - Forte collecte de SCPI,
 - Succès de la plateforme digitale Moniwan.
- **Développement International** :
 - Présence renforcée, notamment en Asie,
 - Développement commercial au Canada aux côtés d'Investeam Canada.
- **Immobilier** :
 - Un projet de foncière exclusivement dédié au **Grand Paris**.
- **Innovations** :
 - Intérêt des investisseurs pour la stratégie Actions Zero Carbon,
 - Succès du fonds FinTech géré par NewAlpha.

PROFIL ET CHIFFRES CLÉS

LES HOMMES



1 630 212
Clients et sociétaires
Clients des réseaux
France et Belgique



1 483
Administrateurs



4 438
Salariés
(ETP CDI)

L'ORGANISATION



536
Points de vente :
Réseau France : 281
(152 Caisses locales, 104 bureaux
et 25 centres d'affaires)
Réseau Belgique : 236
(65 agences salariées, 12 centres
d'affaires et 159 agents délégués)
Réseau Entreprises : 19
(16 centres d'affaires et 3 bureaux)



660
Guichets
automatiques
France : 506
Belgique : 154

LE BILAN



42 190 M€
Total consolidé

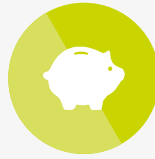


3 362 M€
Fonds propres
réglementaire Bâle III

L'ACTIVITÉ



16 589 M€*
Encours
ressources
comptables



65 519 M€*
Encours épargne
financière et
assurance



15 676 M€*
Encours crédits



1 879 000
Contrats
d'assurance

*Il s'agit d'un Indicateur Alternatif de Performance (« IAP »), défini conformément aux orientations de l'ESMA (ESMA/2015/1415) et à l'article 223-1 du Règlement Général de l'AMF (Directives Transparence, Prospectus et Règlement Abus de marché)

LES RÉSULTATS



1 070 M€
Produit Net Bancaire
consolidé

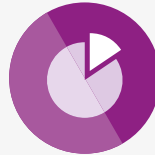


276 M€
Résultat Brut
d'Exploitation avant
coût du risque



253 M€
Résultat net
comptable consolidé

LES RATIOS DE SOLVABILITÉ BÂLE III



15,70 %
Common equity
tier one



19,85 %
Ratio solvabilité

UN GROUPE INTÉGRÉ AU SERVICE DE SES CLIENTS

L'histoire du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe commence il y a plus d'un siècle. Les premières caisses de Crédit Mutuel Nord Europe créées dans le Nord et le Pas-de-Calais ont contribué à poser les bases du mouvement coopératif et les principes de responsabilité sociale, de solidarité entre les membres et d'enracinement territorial. Au cours du temps, le CMNE a bâti un modèle solide de banque universelle euro-régionale, adapté aux besoins de ses clients-sociétaires. Il dispose aujourd'hui de multiples atouts : une expertise en banque de détail ; une bonne couverture géographique sur le Nord de la France et en Belgique ; un modèle commercial qui place la satisfaction des clients et l'innovation au cœur de ses priorités ; des positions dans tous les métiers de la Banque, de l'Assurance et de l'Asset-Management.

Le Crédit Mutuel Nord Europe est le 3^{ème} ensemble au sein du Groupe Crédit Mutuel.

UN GROUPE, TROIS MÉTIERS

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est organisé autour de la Caisse Fédérale, holding du Groupe et de trois centres de compétence métier : la Banque, l'Assurance et l'Asset-Management.



LA BANQUE

Banque euro-régionale et universelle, la Banque s'adresse aussi bien aux particuliers, qu'aux professionnels, agriculteurs, associations et entreprises. Elle offre une gamme complète de produits allant de la banque au quotidien jusqu'aux financements des entreprises ou la gestion patrimoniale. Par ailleurs, elle propose une gamme de services internet adaptée à la digitalisation de la société. Cette approche globale est fondée sur une offre à forte valeur ajoutée.

Couvrant un bassin de 18,5 millions d'habitants dans le Nord de la France et en Belgique, fin 2017 les réseaux du CMNE accueillent 1,6 million de clients et s'affirment parmi les mieux positionnés pour accompagner tous leurs besoins.

► Réseau France

Banque de détail et de proximité, le réseau France est le cœur historique du marché, renforcé au début des années 1990 par le rapprochement des Crédit Mutuel Artois-Picardie, Nord et Champagne-Ardenne. Son réseau est organisé aujourd'hui en 256 points de vente implantés sur sept départements (Aisne, Ardennes, Marne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme).

► Réseau Belgique

La Belgique est le second marché du Groupe. Depuis mai 2016, à l'issue de la fusion des deux banques sous le vocable « une banque, une marque » : Beobank, le réseau belge unifié comporte 65 agences salariées et 159 agents délégués. Leader sur le marché du crédit consommation en Belgique, le réseau propose des offres pour la constitution de patrimoine et crédit auprès de clients particuliers, indépendants ou entreprises.

► Réseau Entreprises

Depuis la fin des années 1990, le CMNE s'est organisé et développé sur le marché des entreprises régionales (création de la BCMN, acquisition de la SDR de Normandie, regroupement BIN/Batiroc, création du pôle Entreprises). La Banque Commerciale du Marché Nord Europe (BCMNE) est la banque dédiée aux PME, tandis que Bail Actéa et Nord Europe Lease sont des sociétés spécialisées dans les solutions de crédit-bail mobilier-immobilier et la location financière.

Bien implanté dans les segments des entreprises allant de la TPE à l'ETI, le pôle offre une large palette de produits et services (financements sur-mesure, ingénierie financière et patrimoniale...) et dispose désormais d'un savoir-faire reconnu.



L'ASSURANCE

Créé en 2004, le groupe Nord Europe Assurances est une holding qui rassemble toutes les compétences du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe en matière d'assurance-vie, de prévoyance, d'assurance santé, automobile et habitation. Sur ces différents marchés, le Groupe a su s'adapter pour offrir une gamme complète de produits répondant à des besoins spécifiques : épargne retraite, transmission, dépendance, protection des biens...

NEA regroupe trois sociétés d'assurance vie (ACMN VIE, North Europe Life Belgium et Nord Europe Life Luxembourg), une compagnie d'assurance IARD (ACMN IARD) et une société de réassurance (CPBK-Ré). Elles élaborent, seules ou en partenariat avec les ACM, les produits d'assurance.

UN GROUPE INTÉGRÉ AU SERVICE DE SES CLIENTS



L'ASSET-MANAGEMENT

Troisième et dernier métier du Crédit Mutuel Nord Europe, le Groupe La Française est la filiale de gestion d'actifs pour compte de tiers.

La Française se positionne comme un asset-manager global, tant en termes de métiers que de couverture commerciale. Elle propose un éventail complet d'offres pour une clientèle diversifiée (institutionnels, réseaux bancaires, plateformes de distribution, prescripteurs, clientèle privée...).

Créé en 1975, le groupe a significativement évolué depuis quarante ans et s'organise désormais autour de 4 piliers métiers :

- La Française Global Asset-Management : gestion et commercialisation de valeurs mobilières ;
- La Française Global Real Estate Investment Managers : gestion et commercialisation de solutions immobilières ;
- La Française Global Investment Solutions : gestion et commercialisation de solutions d'investissement ;
- La Française Global Direct Financing : gestion et commercialisation de solutions de financement de l'économie.

Ces structures se situent principalement en France avec un siège Boulevard Raspail à Paris. Elles sont également implantées au Luxembourg, à Londres, à Francfort et à Hong Kong, mais aussi en Italie et en Espagne (bureaux de représentation). Elles élaborent, seules ou en partenariat avec d'autres sociétés de gestion affiliées, des produits financiers. Pour leur distribution, elles s'appuient sur leurs propres réseaux, ceux du Groupe CMNE ou de leurs partenaires (CGPI et réseaux financiers).



VERS UNE ÉVOLUTION DES STRUCTURES DU GROUPE

Pour rationaliser ces processus de fonctionnement et de contrôle, le CMNE a engagé une adaptation de son organisation. Elle vise à simplifier le nombre de structures régulées, tout en maintenant les services, dans un cadre permettant une plus grande efficacité au service de ses clients et sociétaires.

Ces évolutions engagées en 2017 devraient prendre effet en 2018 :

- Recentrage des activités d'assurance vie en Belgique autour de Nord Europe Life Belgium qui deviendra l'assureur vie unique de Beobank ;
- Au Luxembourg, cession des deux sociétés : NELL SA filiale de NEA, société d'assurance vie, après le transfert de son portefeuille de bancassurance belge à NELB SA (processus engagé) et CPBK Ré SA, filiale de NEA, société de réassurance non vie ;
- Intégration du pôle Entreprises BCMNE au sein de la Caisse Fédérale. À l'issue de cette fusion en juin 2018, BCMNE serait transformée en agences dédiées au marché de l'entreprise et pleinement intégrées au sein du CMNE ;
- Rapprochement des groupes GACM et NEA, par la fusion de leurs entités d'assurance. Ce projet permettrait notamment de simplifier les liens industriels déjà existants entre le Crédit Mutuel Nord Europe et le Groupe Crédit Mutuel CM11 dans le domaine de l'assurance, de faciliter l'intégration de certaines contraintes réglementaires et de gérer de manière plus efficace les exigences de solvabilité et d'allocations de fonds propres.





GOUVERNANCE



COMITÉ DE DIRECTION

Page 16

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Page 17

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Page 21

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS AU 31/12/17

Page 23

AVIS SUR L'ENVELOPPE GLOBALE DES RÉMUNÉRATIONS DES CONTRÔLEURS ET PRENEURS DE RISQUES

Page 25

RÉVISION COOPÉRATIVE

Page 25

LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Page 26

INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Page 26

COMITÉ DE DIRECTION

COMPOSITION DU COMITÉ DE DIRECTION

Directeur Général	Éric CHARPENTIER
Directeur Général Délégué - pôle Banque	Christian NOBILI
Président du Directoire Groupe La Française - pôle Asset-Management	Xavier LÉPINE
Président du Directoire Nord Europe Assurances - pôle Assurances	Sabine SCHIMEL
Directeur Général Adjoint - Directeur des ressources	Denis VANDERSCHelden
Directeur Central - Comptabilité et contrôle de gestion	Florence DESMIS
Directeur des risques, du contrôle permanent et de la conformité Groupe	José DRUON
Secrétaire Général	Jérôme PAVIE
Conseillers auprès de la Direction Générale	Christian DESBOIS et Tristan GUERLAIN

Inspecteur Général Groupe	Vincent GOSSEAU
---------------------------	-----------------

Le **Comité de Direction Groupe** est présidé par le Directeur Général qui dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer le Groupe CMNE, dans le cadre de la stratégie arrêtée par les Conseils d'administration Fédéraux.

Il traite des questions portant sur la stratégie du Groupe, la fixation et le suivi des objectifs opérationnels, des risques Groupe, et plus généralement de l'activité et des résultats.

Il assure la coordination transversale des métiers (Banque, Assurances, Asset-Management) en recherchant les synergies dans les domaines commerciaux, techniques ou RH.

Il se réunit deux fois par mois et s'appuie notamment sur les travaux réalisés par :

- Le **Comité banque** présidé par le Directeur Général Délégué qui coordonne les trois réseaux (France, Belgique et Entreprises) et composé des responsables de chacun des réseaux ;
- Les **Comités de direction** des pôles Assurances et Gestion d'actifs ;
- Les **Comités financiers** de NEA, de la Caisse Fédérale et des filiales bancaires.

Les **Comités financiers** de la Caisse Fédérale et de ses filiales bancaires analysent chaque trimestre le risque de taux, le risque de liquidité et la marge financière, dans une démarche qui inclut les prévisions financières et d'activité. Le Comité Financier de la Caisse Fédérale décide des couvertures à mettre en place pour sécuriser

la marge financière. De plus, chaque mois, il traite des investissements pour compte propre de la Caisse Fédérale. Il informe du suivi des risques de contreparties de marché, du respect des limites, de la composition et de l'évolution des portefeuilles financiers des entités du Groupe. Il informe chaque trimestre du suivi des allocations de fonds propres sur le banking et le trading book, ainsi que ses impacts des scénarii de stress tests sur les fonds propres et le résultat.

Le Comité Financier de NEA est chargé du suivi des résultats, de la politique d'investissement et de l'optimisation de ses ressources dans le cadre réglementaire de Solvabilité 2 en particulier. Il intervient également en matière de traitement des risques (contreparties, marché, taux d'intérêt, action, immobilier, spread, concentration, illiquidité...). Le Comité couvre ACMN Vie, NELL, NELB et ACMN IARD.

Par ailleurs, au niveau de la Caisse Fédérale, deux Comités se réunissent :

- Le **Comité grands risques** examine chaque trimestre les risques supérieurs à un seuil défini par la Direction Générale, unitairement et globalement, pour chaque unité financière du Groupe ;
- Le **Comité d'amélioration de la performance** est chargé d'élaborer et de suivre le budget (y compris les investissements annuels) ainsi que de proposer l'optimisation des coûts au niveau de l'ensemble Caisse Fédérale et Caisses locales.

POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Conformément à la pratique constante du Groupe qui distingue les responsabilités d'orientation, de surveillance et de contrôle, d'une part, et les responsabilités de direction effective, d'autre part, les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées.

Lors de la réunion du 24 avril 2006, le Conseil d'administration a nommé Directeur Général, à compter du 1^{er} juin 2006, Monsieur Éric CHARPENTIER et lui a attribué tous pouvoirs pour agir seul au nom et pour le compte de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe.

Lors de la réunion du 21 janvier 2008, le Conseil d'administration a nommé Directeur Général Délégué, à compter du 1^{er} février 2008, Monsieur Christian NOBILI qui dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À la date du 31 décembre 2017, la composition du Conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe était la suivante :

Président :	André HALIPRÉ ^[1]		
Vice-Présidents :	Catherine LETELLIER ^[2]	Dominique BUR ^[2]	
Secrétaire :	Michel HEDIN ^[3]		
Trésorier :	Jacques VANBREMEERSCH ^[3]		
Administrateurs :	Christine DEBOUBERT ^[3]	Jocelyne MORLON ^[3]	Nathalie POLVECHE ^[3]
	Vania FOSSAERT ^[3]	Olivier OGER ^[3]	Fabienne RIGAUT ^[3]
	Catherine LAMBLIN-MESSIEN ^[3]	Jacques PETIT ^[3]	Christine THYBAUT ^[3]
	Patrick LIMPENS ^[3]	Alain POISSONNIER ^[3]	Jacques VANBREMEERSCH ^[3]

Également à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe : [1] Président - [2] Vice-Président - [3] Administrateur.

APPLICATION DU PRINCIPE DE REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE HOMMES - FEMMES

Conformément aux dispositions de la Loi du 27 janvier 2011, « relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle », le CMNE a mis en place une politique de féminisation des Conseils.

Au 31 décembre 2017, le Conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe et celui de la Fédération se composent de huit femmes et de huit hommes, soit un pourcentage d'administratrices égal à 50 %.

Deux paliers sont prévus :

- Trois ans après la promulgation de la loi, les instances concernées devront au moins compter 20 % de femmes. Les Conseils d'administration ne comprenant aucune femme au moment de la promulgation de la loi devront en nommer une dans les six mois suivants ;
- Six ans après la promulgation de la loi, le taux de féminisation des instances dirigeantes devra atteindre 40 %.

ORGANISATION ET PRÉPARATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration détient ses pouvoirs des statuts et du règlement général de fonctionnement. En tant que de besoin, les codes de déontologie et de bonne conduite, concernant notamment la prévention et le traitement des situations irrégulières des élus, viennent compléter les règles de fonctionnement applicables à l'organe de surveillance.

Un Bureau, composé de 6 membres, s'est réuni deux fois durant l'année (27 février et 29 mai). C'est une instance de concertation, notamment sur des dossiers soumis ensuite au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration arrête la stratégie du Groupe sur la base des propositions qui lui sont soumises par la Direction Générale. Il en contrôle la mise en œuvre. Il est élu par les 152 Caisses locales qui disposent chacune d'un Conseil d'administration, composé de membres élus par les sociétaires en Assemblée Générale selon le statut coopératif « un homme, une voix ». Certains de ses membres participent également aux conseils des sociétés holding du Groupe : BCMNE, CMNE Belgium, Nord Europe Assurances et Groupe La Française.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A DONNÉ DÉLÉGATION À QUATRE COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Comité d'audit

Sous la responsabilité du Conseil d'administration fédéral, ce Comité est chargé :

- De l'établissement et du maintien, par la Direction Générale, d'un dispositif de contrôle interne efficace, de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques sur base consolidée ;
- Du suivi des processus d'élaboration de l'information financière, du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes, et de l'indépendance des Commissaires aux Comptes ;
- De l'examen et de l'arrêté des comptes sociaux et consolidés.

Sujets abordés lors du Comité d'audit

Les thèmes discutés à l'ordre du jour du Comité d'audit sont relatifs aux activités du contrôle périodique et au contrôle du traitement comptable et réglementaire.

Présence et participation au Comité d'audit et des risques de ses membres

Les absences des membres du Comité d'audit aux réunions de ce dernier sont rares. Le Comité d'audit est présidé par un président distinct du président du Comité d'administration.

Le Comité des risques

Sous la responsabilité du Conseil d'administration fédéral, ce Comité se réunit à la même périodicité que ce dernier et est chargé :

- De la définition de « l'appétence aux risques », c'est-à-dire « le niveau et le type de risque que le Groupe CMNE peut et souhaite assumer dans ses expositions et ses activités, compte tenu de ses objectifs opérationnels et de ses obligations réglementaires » ;
- De l'établissement et du maintien, par la Direction Générale, d'un dispositif de contrôle interne efficace, de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques sur base consolidée ;
- De l'existence et de l'utilisation de méthodes appropriées pour s'assurer de la conformité à la réglementation ;
- Du suivi de la consommation et de l'adéquation des fonds propres des différentes entités et métiers exercés ;
- Il a également vocation à connaître des problèmes de déontologie.

Sujets abordés lors du Comité des risques

Les thèmes discutés à l'ordre du jour des risques sont relatifs aux activités de la direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité.

Présence et participation au Comité des risques de ses membres

Les absences des membres du Comité d'audit et des risques aux réunions de ce dernier sont rares. Le Comité des risques fédéral est présidé par un administrateur indépendant.

Le Comité des nominations

Le Comité de nomination a pour objet de donner un avis au Conseil d'administration sur les candidatures à la fonction d'administrateur. Il doit également évaluer l'équilibre et la diversité des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du Conseil. Il doit fixer des objectifs en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil. Il évalue au moins une fois par an la composition et l'efficacité du Conseil au regard de ses missions. Il examine périodiquement les politiques du Conseil en matière de sélection et de nomination des dirigeants effectifs. Il est composé du Président du Conseil d'administration (qui ne peut pas être le Président du Comité des nominations) ainsi que de 3 administrateurs. En 2017, il s'est réuni le 23 janvier.

Le Comité des rémunérations

Composé d'un Président qui n'est pas le Président du Conseil d'administration et de trois administrateurs fédéraux, le Comité des rémunérations se réunit au moins une fois par an pour conseiller le Conseil d'administration dans la fixation de la rémunération globale des mandataires sociaux de la Caisse Fédérale. Il prend également connaissance de la rémunération des cadres dirigeants non mandataires sociaux et fixe les principes de la rémunération des mandataires sociaux des principales sociétés du Groupe. Son fonctionnement est régi par un règlement intérieur. En 2017, il s'est réuni le 27 mars.

Réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni 12 fois, une fois par mois, sauf en août, et deux fois en avril. Le taux de participation à 87 % traduit la forte implication des administrateurs. La durée moyenne des réunions est de deux heures trente.

Les ordres du jour ont comporté systématiquement un point sur la conjoncture et le contexte institutionnel, sur les résultats d'activité et le suivi des risques dans le domaine du crédit. Un point régulier sur l'évolution des marchés et l'impact pour le CMNE est également présenté aux Administrateurs.

Le Conseil a pris connaissance des actualisations trimestrielles des résultats prévisionnels de gestion de l'exercice en cours.

LES SUJETS PRINCIPAUX PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DES RÉUNIONS

Le 23 janvier

- Premières estimations de résultats de gestion 2016 ;
- Mission BCE sur la gouvernance et les risques : lettre de suite et réponse du CMNE ;
- Convention de gestion de trésorerie.

Le 27 février

- Rapport annuel d'activités 2016 ;
- Arrêté des comptes sociaux 2016 de la Caisse Fédérale et comptes globalisés ;
- Arrêté des comptes consolidés 2016 ;
- Intervention des Commissaires aux Comptes ;
- Rapport du Comité des nominations du 23 janvier 2017 ;
- Reporting du Comité d'audit du 22 février 2017 ;
- Reporting du Comité des risques du 20 février 2017 ;
- Actualisation de la politique de Risques Groupe ;
- Réexamen des conventions réglementées conclues antérieurement et dont l'exercice s'est poursuivi en 2016 ;
- Examen des conventions réglementées ;
- Préparation des Assemblées Générales du 27 avril 2017 ;
- Budget de la Fédération 2017.

Le 27 mars

- Prévisions comptes globalisés 2017 ;
- Reporting Bâle II sur les risques et les fonds propres au 31 décembre 2016 ;
- Reporting du Comité des Risques du 15 mars ;
- Rapport sur le contrôle interne et la mesure de la surveillance des risques ;
- Rapport du Président sur les travaux du CA et sur le contrôle interne ;
- Rapport de Gestion ;
- Préparation des Assemblées Générales du 27 avril 2017 ;
- Réflexion sur l'organisation du pôle Entreprises ;
- Questions diverses :
 - Fusion des Caisses locales de « Loos et Haubourdin » et de « Creil et Clermont » ;
 - Délibération changement « Fondé de pouvoir Assurance » ;
 - Adaptation du règlement financier au nouveau processus octroi de crédit.

Le 24 avril

- Rapport ICAAP ;
- Actualisation PRC ;
- Reporting Pilier III ;
- Appétence aux risques Groupe ;
- Synthèse du Comité d'Audit du 6 avril ;
- Synthèse du Comité des Risques du 10 avril ;
- Renouvellement autorisation d'émission obligataire ;
- Rapport du Comité des rémunérations.

Le 27 avril

- Élection du Président du Conseil d'administration, des vice-Présidents et des membres du Bureau.

Le 29 mai

- Mise en conformité avec la DCG solidarité ;
- Reporting ALM CMNE ;
- Présentation de l'ILAAP ;
- Synthèse du Comité des Risques du 16 mai ;
- Renouvellement des mandats au sein des Comités et Commissions CMNE.

Le 26 juin

- Reporting Bâle III ;
- Actualisation du PMT 2020 ;
- OPA simplifiée sur les actions du CIC ;
- Modification autorisation émission obligataire ;
- Synthèse du Comité d'Audit du 1^{er} juin ;
- Synthèse du Comité des Risques du 22 juin ;
- Reconduction de la Fondation.

Le 28 juillet

- Arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2017 ;
- Intervention des Commissaires aux Comptes ;
- Rapport semestriel d'activité ;
- Actualisation au 30 juin 2017 des prévisions de gestion au périmètre globalisé ;
- Calendrier des Conseils Fédéraux 2018.

Le 25 septembre

- Actualisation du PMT : point d'étape sur l'Assurance ;
- Foncière Nord Europe ;
- Actualisation de la politique des risques ;
- Suivi des seuils/limites de la politique des risques Groupe au 30 juin ;
- Suivi des indicateurs clés du plan de redressement de crise au 30 juin ;
- Synthèse du Comité des risques du 20 septembre.

Le 23 octobre

- Actualisation du règlement financier ;
- Reporting Comité des Risques du 12 octobre ;
- Reporting Comité d'Audit du 5 octobre ;
- Rachat des titres CCMNE appartenant à NEA, par la Caisse Fédérale.

Le 27 novembre

- Comptes consolidés au 30 septembre 2017 ;
- Prévisions de résultats 2017 actualisés au 30 septembre ;
- Gestion ALM (rapport semestriel) ;
- Appétence aux risques ;
- Reporting du Comité des Risques du 15 novembre 2017 ;
- Reporting du Comité d'Audit du 9 novembre 2017.

Le 11 décembre

- Bilan du PMT 2017 et orientations 2018 ;
- Chiffage du PRC ;
- Évolution maillage réseau.

Toutes les réunions ont satisfait, sur première convocation, aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts.

Les comptes rendus des réunions du Conseil d'administration sont validés à la réunion suivante. Cette validation confirme une retranscription fidèle du contenu des travaux.

Le Comité d'entreprise a toujours été représenté.

ENVOI DES DOCUMENTS DE TRAVAIL

Les membres du Conseil d'administration ont reçu toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission selon un calendrier prédéterminé.

Les supports numérisés sont envoyés par mail. Un dossier papier complet est remis à chaque Administrateur au moment du Conseil.

Les documents et informations fournis, nécessaires à la mission des administrateurs, sont principalement les suivants :

- La note de conjoncture ;
- La note mensuelle d'activité ;
- Les notes de synthèse sur l'activité des Comités (Audit, Risques, Nominations, Rémunérations) ;
- Les comptes sociaux et les comptes consolidés ;
- Les notes de présentation sur les sujets soumis à l'approbation des membres du Conseil ;
- Les supports écrits publiés sous la forme de commentaires et de présentations PowerPoint faites en séance.

L'ensemble des participants aux réunions du Conseil d'administration est tenu à une obligation de confidentialité et de discrétion, s'agissant des informations communiquées ou reçues dans le cadre de ces réunions.

PLAN DE FORMATION

Afin de permettre aux Administrateurs de remplir leur mission, le CMNE a mis en place un plan de formation, validé annuellement par le Comité des Nominations. Les séances de deux heures sont animées par les membres du Comité de Direction. Elles se déroulent avant le Conseil d'administration.

En 2017, sept réunions ont été organisées sur les thèmes suivants :

- 23 janvier 2017 : « Gestion ALM » ;
- 27 février 2017 : « Maîtriser les notions de risques pour apprécier la politique des risques » ;
- 27 mars 2017 : « IFRS 9 » ;
- 26 juin 2017 : « RSE, enjeux et mise en œuvre au CMNE » ;
- 25 septembre : « Enjeux de la qualité des données » ;
- 23 octobre 2017 : « Mieux appréhender les systèmes de mesure, de surveillance et de gestion des risques dans l'assurance » ;
- 11 décembre 2017 : « Mieux appréhender les systèmes de mesure, de surveillance et de gestion des risques dans la gestion d'actifs ».

L'accent a été porté en fin d'année sur les formations en matière d'assurance et d'asset-management afin de renforcer la dimension groupe.

En 2018, les thèmes retenus sont les suivants :

- Protection clientèle : impacts de la réglementation MIF 2 – PRIIP'S sur les activités ;
- Gestion actif-passif (niveau 2) ;
- L'essentiel du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ;
- IFRS 9 ;
- Politique et gestion des risques de bancassurance Belgique ;
- Surveillance et gestion des risques de non-conformité GLF ;
- Sécurité des Systèmes d'Information (SSI) et Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activités (PUPA).

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous communiquons en pages 23, 24 et 25 la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Les rémunérations fixes sont définies par le Conseil d'administration et avec une analyse comparative des rémunérations des dirigeants dans des postes similaires.

Le versement des éléments variables et exceptionnels est conditionné à un vote ex post positif.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Les montants repris dans les tableaux ci-dessous intègrent, pour les exercices 2016 et 2017, les rémunérations versées par la Caisse Fédérale du CMNE et l'ensemble des filiales du Groupe.

En milliers d'euros

André HALIPRÉ Président	Exercice 2016		Exercice 2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	250	250	250	250
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature ¹	14	14	14	14
TOTAL	264	264	264	264

¹ Véhicule de fonction et logement.

En milliers d'euros

Éric CHARPENTIER Directeur Général	Exercice 2016		Exercice 2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	528	528	530	530
Rémunération variable annuelle ¹	191	115	185	111
Rémunération variable pluriannuelle ²	-	27	-	53
Rémunération exceptionnelle	40	40	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature ³	3	3	3	3
TOTAL	762	712	718	697

¹ Rémunération variable égale à 1/1000 de la Marge Nette d'Autofinancement consolidée du Groupe correspondant à l'exercice (n-1), dans la limite de 50 % de la rémunération annuelle brute ; en application de la directive CRD IV et du Règlement européen CRR1, la quotité différée est de 40 % dont le versement est réparti sur 3 années en 3 tiers. En application des articles L511-77 et 83 du COMOFI, le paiement effectif de la fraction différée est soumis à la condition suivante : si le résultat d'exploitation (RBE net du coût du risque) baisse de 30 % ou plus par rapport à celui de l'exercice de référence, le paiement est suspendu, et si cette baisse persiste plus de deux ans, le paiement ainsi suspendu est définitivement perdu.

² Montant versé au titre des exercices précédents : 27,2 milliers d'euros en 2016 et 52,7 milliers d'euros en 2017.

³ Véhicule de fonction.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

En milliers d'euros

Christian NOBILI Directeur Général Délégué	Exercice 2016		Exercice 2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	318	318	382	382
Rémunération variable annuelle ¹	105	63	122	73
Rémunération variable pluriannuelle ²	-	14	-	28
Rémunération exceptionnelle	10	10	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature ³	3	3	3	3
TOTAL	436	408	507	486

¹ Rémunération variable égale à 0,66/1000 de la Marge Nette d'Autofinancement consolidée du Groupe correspondant à l'exercice (n-1), dans la limite de 50 % de la rémunération annuelle brute ; en application de la directive CRD IV et du Règlement européen CRR1, la quotité différée est de 40 % dont le versement est réparti sur 3 années en 3 tiers. En application des articles L511-77 et 83 du COMOFI, le paiement effectif de la fraction différée est soumis à la condition suivante : si le résultat d'exploitation (RBE net du coût du risque) baisse de 30 % ou plus par rapport à celui de l'exercice de référence, le paiement est suspendu, et si cette baisse persiste plus de deux ans, le paiement ainsi suspendu est définitivement perdu.

² Montant versé au titre des exercices précédents : 14,218 milliers d'euros en 2016 et 28,226 milliers d'euros en 2017.

³ Véhicule de fonction.

TABLEAU RELATIF AUX RÉGIMES DE RETRAITES SUPPLÉMENTAIRES

André HALIPRÉ Président	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
1 ^{er} mandat : janvier 2016	x			x		x		x

Éric CHARPENTIER Directeur Général	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire ¹		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ²		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Juin 2006	x		x		x			x

¹ Régime à prestations définies (art. 39) accordé en contrepartie de l'abandon de 10 jours de congés conventionnellement accordés à l'encadrement supérieur (dans le cadre de l'accord du 30 juin 1999) ; ce régime octroie un supplément de retraite égal à 9 % maximum du salaire brut perçu au cours des 12 derniers mois d'activité précédant le départ - hors gratification et prime - à condition d'être âgé de 65 ans et d'avoir obtenu la liquidation de ses pensions. Les droits sont financés moyennant cotisation à un fonds collectif constitué par la Caisse Fédérale du CMNE, exonérée de contribution sociale. Le montant estimatif de la rente annuelle s'élève à 37 milliers d'euros au 31 décembre 2017 ; il ne prend pas en compte l'ancienneté acquise dans ses fonctions par le bénéficiaire et est calculé sur base du salaire annuel brut de l'exercice 2017, indépendamment des conditions de réalisation de l'engagement.

² Indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation ou du changement de fonction : en dehors du cas d'une faute lourde et grave, l'indemnité de licenciement est égale à deux années du dernier salaire brut annuel (partie fixe et variable) en complément des éléments prévus par la convention collective.

Christian NOBILI Directeur Général Délégué	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire ¹		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ²		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Avril 2008	x		x		x			x

¹ **Caisse Fédérale CMNE** : régime à prestations définies (art. 39) accordé en contrepartie de l'abandon de 10 jours de congés conventionnellement accordés à l'encadrement supérieur (dans le cadre de l'accord du 30 juin 1999) ; ce régime octroie un supplément de retraite égal à 9 % maximum du salaire brut perçu au cours des 12 derniers mois d'activité précédant le départ - hors gratification et prime - à condition d'être âgé de 65 ans et d'avoir obtenu la liquidation de ses pensions. Les droits sont financés moyennant cotisation à un fonds collectif constitué par la Caisse Fédérale du CMNE, exonérée de contribution sociale. Le montant estimatif de la rente annuelle s'élève à 37 milliers d'euros au 31 décembre 2017 ; il ne prend pas en compte l'ancienneté acquise dans ses fonctions par le bénéficiaire et est calculé sur base du salaire annuel brut de l'exercice 2017, indépendamment des conditions de réalisation de l'engagement.

Convention de pension Vie et Décès Beobank : régime à cotisations définies, portant sur un engagement individuel de pension, dont le bénéficiaire profite jusqu'à la date de départ de l'entreprise ; Le montant pris en charge par l'entreprise en 2017 s'élève à 16 000 euros. À la date de son départ, ou à la date prévue de sa retraite, l'affilié a droit aux réserves constituées par les primes acquises et par la participation bénéficiaire.

² Indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation ou du changement de fonction : en dehors du cas d'une faute lourde et grave, l'indemnité de licenciement est égale à 150 % de la rémunération annuelle brute en complément des éléments prévus par la convention collective.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

À la connaissance du Crédit Mutuel Nord Europe, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard du Groupe, des membres du Conseil d'administration, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué, et leurs intérêts privés.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS AU 31/12/17

André HALIPRÉ		
En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
		CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Vitry-le-François
		BANQUE COMMERCIALE DU MARCHÉ NORD EUROPE (SA) Lille
	Président du Conseil de surveillance	NORD EUROPE ASSURANCES (SA) Paris
		GROUPE LA FRANÇAISE (SA Directoire et CS) Paris
	Membre du Conseil d'administration	CAISSE CENTRALE DU CRÉDIT MUTUEL Paris
À l'étranger	Vice Président du Conseil d'administration	CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL Paris
		ASSURANCES CRÉDIT MUTUEL IARD (SA) Strasbourg
	Représentant Permanent	REPRÉSENTANT DE LA CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Administrateur)
		AXIOM (SAS) Azay-sur-Indre - CIRHYO (Administrateur)
	Président du Conseil d'administration	CMNE BELGIUM (SA) Bruxelles
	Vice-Président du Conseil d'administration	BEOBANK NV/SA Bruxelles
Éric CHARPENTIER		
En France	Directeur Général	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
	Président du Conseil d'administration	ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL NORD VIE (SA) Paris
		BANQUE COMMERCIALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA) Lille
	Vice-Président du conseil de surveillance	NORD EUROPE ASSURANCES (SA) Paris
		GROUPE LA FRANÇAISE (SA) Paris
	Administrateur	CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL Paris
À l'étranger		CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (SA) Paris
		CAISSE CENTRALE DE CRÉDIT MUTUEL (SA coopérative) Paris
	Représentant permanent	GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL (SA) Strasbourg
		REPRÉSENTANT DE LA CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Membre du Conseil de Surveillance)
		EURO INFORMATION (SAS) Strasbourg
		REPRÉSENTANT DE LA CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Membre du Conseil de Direction)
À l'étranger	Président du Conseil d'administration	EURATECHNOLOGIE (SA) Lille
	Président du Comité de Direction et administrateur	REPRÉSENTANT DE LA CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Administrateur)
	Représentant permanent	BEOBANK Belgique (SA)
Christian NOBILI		
En France	Directeur Général délégué	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
	Président du Directoire	BANQUE COMMERCIALE DU MARCHÉ NORD EUROPE (SA) Lille
		NORD EUROPE LEASE (SA) Lille
	Président du Conseil d'administration	BAIL ACTÉA (SA) Lille
		NORD EUROPE PARTENARIAT (SA) Lille
	Représentant permanent	ACMN Vie (SA) Paris
À l'étranger		REPRÉSENTANT DE LA CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Administrateur)
		GROUPE LA FRANÇAISE (SA) Paris -
		REPRÉSENTANT DE LA CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Membre du Conseil de Surveillance)
À l'étranger	Administrateur directeur	NORD EUROPE ASSURANCES (SA) Paris
	Administrateur	REPRÉSENTANT DE LA CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Membre du Conseil de Surveillance)
À l'étranger		CMNE BELGIUM (SA) Belgique
		BEOBANK (SA) Belgique

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS AU 31/12/17

Dominique BUR		
En France	Vice-Président du Conseil d'administration	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
Christine DEBOUBERT		
En France	Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Tourcoing République
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
Vania FOSSAERT		
En France	Vice-Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Pérenchies
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
	Gérant	LES PIERRES BLEUES (SARL) Verlinghem
Michel HEDIN		
En France	Membre du Conseil de surveillance	GROUPE LA FRANÇAISE (SA Directoire et Conseil de Surveillance) Paris
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Étaples
Catherine LAMBLIN-MESSIEN		
En France	Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Cambrai
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
	Gérant	COFIDINE (SARL) Bouchain SCI LIBELLULE Cantaing-sur-Escaut SCI CLM Cantaing-sur-Escaut
Catherine LETELLIER		
En France	Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Méru
	Vice-Président du Conseil d'administration	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
	Membre du Conseil de surveillance	NORD EUROPE ASSURANCES (SA Directoire et Conseil de Surveillance) Paris
Patrick LIMPENS		
En France	Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Saint-Quentin
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
	Membre du Conseil de surveillance	NORD EUROPE ASSURANCES (SA) Paris
	Gérant	SCI RÉSIDENCE Remicourt
Jocelyne MORLON		
En France	Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Charleville Mézières
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
Olivier OGER		
En France	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
Jacques PETIT		
En France	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
	Gérant	SCI FLANDRES ARTOIS (SCI) Arras SCI BOLDODUC (SCI) Arras
Alain POISSONNIER		
En France	Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Senlis
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
À l'étranger		CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM (SA) Bruxelles
Nathalie POLVECHE		
En France	Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Avion
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
	Co-Gérant	BIOPATH (Société d'exercice libéral à responsabilité limitée) Coquelles (62)
Fabienne RIGAUT		
En France	Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Le Quesnoy
	Membre du Conseil de surveillance	NORD EUROPE ASSURANCES (SA) Paris
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille

AVIS SUR L'ENVELOPPE GLOBALE DES RÉMUNÉRATIONS / RÉVISION COOPÉRATIVE

Christine THYBAUT		
En France	Président	CAISSE SOLIDAIRE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Société Coopérative)
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
		CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Hazebrouck
Jacques VANBREMEERSCH		
En France	Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Steenvoorde
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille

AVIS SUR L'ENVELOPPE GLOBALE DES RÉMUNÉRATIONS DES CONTRÔLEURS ET PRENEURS DE RISQUES

AVIS SUR L'ENVELOPPE GLOBALE DES RÉMUNÉRATIONS PRÉVU PAR L'ARTICLE L. 511-41-1-B DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

L'ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union Européenne en matière financière, transposant la Directive dite CRD4, a introduit dans le Code Monétaire et Financier un article L.511-73 qui stipule que « L'Assemblée Générale ordinaire des établissements de crédit et des sociétés de financement est consultée annuellement sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice écoulé aux personnes mentionnées à l'article L.511-71 », c'est-à-dire les dirigeants responsables, et les catégories de personnel, incluant les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du Groupe.

Il est proposé à l'assemblée de donner un avis favorable au montant de ladite enveloppe qui s'élève à 3 533 680 euros au titre de l'année 2017 et qui comprend les rémunérations fixes et variables versées.

RÉVISION COOPÉRATIVE

Conformément aux dispositions des articles 25-1 à 25-5 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, insérés par l'article 25 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et du décret n°2015-706 du 22 juin 2015, nous proposons à l'Assemblée Générale du 26 avril 2018, de nommer :

- La Fédération Nationale de Révision REVICOOP, 7 rue Biscornet - 75012 Paris, en qualité de réviseur coopératif titulaire ;
 - Monsieur Philippe GONDARD, demeurant 27 rue de Croulebarbe - 75013 PARIS, en qualité de réviseur coopératif suppléant.
- Pour une durée de 5 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Les Commissaires aux Comptes ont été informés des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration a validé le renouvellement de deux conventions renouvelables par tacite reconduction :

- Convention de rémunération pour contre-garantie avec BAIL ACTÉA ;
- Conventions de mise à disposition de moyens et de locaux, conclue avec FINE, NEPI, TRANSACTIMMO, SCI CENTRE GARE, SAS ACTÉA ENVIRONNEMENT et L'IMMOBILIERE DU CMN.

INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est détenu par les sociétaires des Caisses locales qui peuvent être des personnes physiques ou morales ayant souscrit au moins quinze parts sociales incessibles et soumises à l'agrément du Conseil d'administration.

Montant du capital souscrit et catégorie de parts

Au 31 décembre 2017, le capital social était de 1 275 millions d'euros.

Le capital des Caisses locales est composé par quatre types de parts et varie en raison de la négociabilité de certaines catégories de parts conformément au statut des sociétés mutualistes à capital variable :

- Les parts A, incessibles, d'une valeur nominale de 1 euro ;
- Les parts B, négociables, d'une valeur nominale de 1 euro ;
- Les parts C, négociables avec un préavis de 5 ans, d'une valeur nominale de 1 euro ;
- Les parts F, négociables avec un préavis de 5 ans, d'une valeur nominale de 500 euros.

Les parts sociales B & F ne sont plus offertes au public depuis le 1^{er} juin 2011. Les parts C remplacent depuis le 1^{er} juin 2011 les parts B. Elles comportent (comme les parts F) un préavis de 5 ans à partir du moment où le sociétaire en demande le remboursement. Ce remboursement est par ailleurs soumis à l'approbation du Conseil d'administration de la Caisse locale.

Le montant des parts sociales émise au cours de l'exercice 2017 s'élève à 139 millions d'euros (collecte brute retraitée des transferts internes).

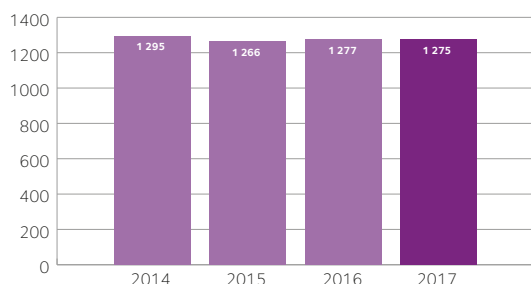
Évolution du capital

En millions d'euros

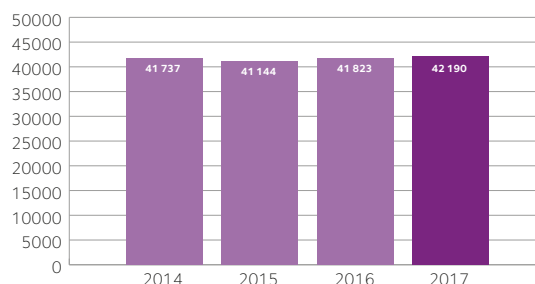
Type de parts	2016	2017
Parts A	57	52
Parts B	143	118
Parts C	1 037	1 070
Parts F	40	35
TOTAL	1 277	1 275

INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

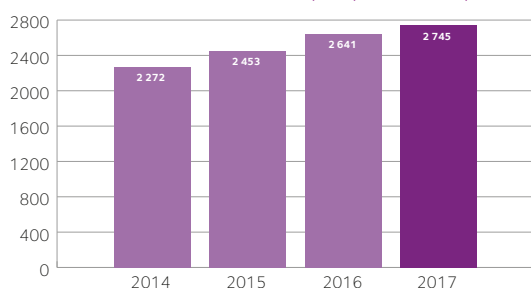
Capital (parts A, B, C et F)
(en millions d'euros)



Total bilan
(en millions d'euros)



Fonds propres part du Groupe (hors résultat)
(en millions d'euros - fonds propres comptables)



Rémunération des parts sociales

Les parts A ne sont pas rémunérées. Les parts B, C et F reçoivent une rémunération fixée par l'Assemblée Générale de chaque Caisse locale, dans le respect des limites prévues par le statut de la Coopération et selon les directives fixées par le Conseil d'administration fédéral dans le cadre du Règlement Général de Fonctionnement, règlement dont la valeur est identique à celle des statuts.

En 2017, le rendement annuel des parts a été de 1 % pour les parts B, 1,75 % pour les parts C et 2,95 % pour les parts F, plafonné au TMO +200 bp.

TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

La Caisse Fédérale émet régulièrement des titres complémentaires de capital (Tier 2 et équivalent). La Caisse Fédérale a émis en 2016 un titre pour 300 millions d'euros. Aucun titre n'a été émis au cours de l'exercice 2017.

GESTION DES FONDS PROPRES

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est soumis à la réglementation prudentielle française transposant les directives européennes. Les méthodologies appliquées pour l'évaluation des risques sont conformes aux normes réglementaires et aux définitions retenues au niveau du Groupe Crédit Mutuel.

Le Crédit Mutuel Nord Europe respecte l'ensemble des ratios réglementaires auxquels il est soumis.

En millions d'euros

Ratios réglementaires	31/12/17	31/12/16
Common Equity Tier One	2 660	2 480
Additional Tier One	0	79
Tier Two	702	778
TOTAL FONDS PROPRES CRR	3 362	3 336
Risques pondérés	16 938	16 385
RATIO DE SOLVABILITÉ	19,85 %	20,36 %
Ratio CET1	15,70 %	15,13 %
Ratio T1	15,70 %	15,62 %

NB : En mai 2017, la Caisse Fédérale du CMNE a demandé l'autorisation de la Banque Centrale Européenne pour pouvoir procéder au remboursement du Titre Super Subordonné émis en 2004, pour un montant de 150 millions d'euros, qu'elle a obtenue fin août 2017. Compte tenu de l'appréciation du cours de rachat entre les deux dates, l'opération envisagée aurait conduit à une charge financière accrue par rapport à l'estimation initiale ; en conséquence, le CMNE a décidé de renoncer au bénéfice de la décision d'autorisation obtenue ; cette demande de renonciation doit faire l'objet d'une décision de la Banque Centrale Européenne prenant acte de cette demande de l'établissement et l'y autorisant, pour pouvoir comptabiliser à nouveau le montant correspondant dans ses fonds propres. Cette formalité étant en cours au 31 décembre 2017, le Titre Super Subordonné n'est pas repris en AT1 et T2.

Fonds propres

En application des dispositions du règlement n° 2000-03 du CRBF, les réseaux d'établissements dotés d'un organe central doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée (risque de marché et risque de crédit, grands risques, participations, contrôle interne).

L'entité consolidante et le périmètre de la surveillance prudentielle du CMNE sont identiques à ceux retenus pour les comptes consolidés du Groupe.

Seule change la méthode de consolidation, notamment des entreprises d'assurance, consolidées comptablement par intégration globale et prudentiellement par mise en équivalence.

Le ratio global de couverture mesure le besoin en fonds propres nécessaires pour couvrir les risques de crédit, de marché et opérationnels. Les fonds propres globaux correspondent, en norme Bâle III, à la somme du « Common Equity Tier One » c'est-à-dire les parts sociales et les réserves, du Tier One additionnel c'est-à-dire les Titres Super Subordonnés à durée indéterminée, du Tier Two c'est-à-dire les Titres Subordonnés Remboursables diminués des déductions réglementaires (certaines participations dans les établissements financiers non consolidés ou mis en équivalence).

Le CMNE calcule le ratio global de couverture des fonds propres sur la base des comptes consolidés établis en IFRS, selon le périmètre prudentiel. Les fonds propres comptables font l'objet de retraitements pour prendre en compte l'effet des filtres prudentiels qui ont vocation à réduire la volatilité des fonds propres induite par les normes internationales, via notamment l'introduction de la juste valeur.

Le CMNE se conforme également aux obligations déclaratives résultant de la Directive européenne applicable aux conglomérats. Cela se traduit, entre autres, par la surveillance complémentaire de la couverture par les fonds propres consolidés du cumul des exigences de fonds propres bancaires et de marge de solvabilité des compagnies d'assurance. Cette surveillance a également des incidences sur la mesure des autres normes de gestion, la différence de mise en équivalence positive des entités consolidées du secteur des assurances étant éliminée des fonds propres de base.

Gestion des fonds propres

Dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, le Groupe veille à ce que son niveau de solvabilité soit compatible avec le maintien de sa solidité financière, que l'allocation des fonds propres soit bien répartie entre les différents métiers afin d'assurer une bonne résilience du Groupe en cas de scénarii de stress.

S'inscrivant dans une démarche de planification conduite par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, le CMNE dispose d'un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (*Internal Capital Adequacy Assessment Process, ICAAP*) qui permet de mesurer l'adéquation des ratios de capital aux contraintes réglementaires et aux objectifs du Groupe dans le cadre de l'appétit pour les risques (crédit, marché, taux, opérationnels, réputation, assurances).

La qualité du bilan consolidé du CMNE contribue à la notation de l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel par l'agence *Standard & Poor's* : « A, perspective stable » à long terme et « A-1 » à court terme, publiée au 2 février 2018.

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE GESTION



ACTIVITÉS (BANQUE, ASSURANCE,
ASSET-MANAGEMENT)

Page 30

TENDANCES ET PERSPECTIVES 2018

Page 55

DONNÉES CONSOLIDÉES

Page 58

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Page 60

INDICES ALTERNATIFS DE PERFORMANCE

Page 68



LA BANQUE

RÉSEAU FRANCE
Page 31

RÉSEAU ENTREPRISES
Page 36

RÉSEAU BELGIQUE
Page 39

RÉSEAU FRANCE


2 451

Collaborateurs


281

Points de vente


1 000 000

Clients et
sociétaires

ACTIVITÉ

L'économie régionale a renoué avec une croissance pérenne, le climat des affaires régionales s'est de nouveau nettement amélioré en 2017. Le taux de chômage reste très élevé sur nos territoires à 10,8 % au 4^{ème} trimestre.

La région des Hauts-de-France est l'un des territoires les plus dynamiques, son tissu économique y est dense et les activités variées. Avec 153 milliards d'euros de PIB, elle est la 4^{ème} région exportatrice.

UN FONDS DE COMMERCE QUI SE RENOUVELLE

Malgré une diminution de 16,5 % du nombre d'ouvertures de comptes en 2017 par rapport à 2016, le fonds de commerce continue de croître, avec 45 422 clients qui ont rejoint le CMNE en 2017. C'est plus qu'en 2016 (+43 504 nouveaux clients).

Tous les marchés sont concernés : +4,3 % pour le marché des particuliers, +6,6 % pour le marché des professionnels, +10,3 % pour le marché des agriculteurs et +5,1 % associations et CE.

Un nouveau client de 2017 sur deux a moins de 26 ans (49,1% des flux d'entrées de personnes physiques).

Au global, les moins de 26 ans représentent 24,9% du stock de clients personnes physiques.

UNE ADAPTATION PERMANENTE DU RÉSEAU

2017 a été marquée par une évolution du réseau pour plus de proximité et une adaptation aux nouveaux comportements des consommateurs : ouverture sur RDV, équipes mobilisées sur 2 points de vente, mutualisation des Centres de Relation Client, adaptation du maillage de points de vente, etc.

Au regard des clients toujours plus nomades, connectés, pressés, une équipe commerciale en ligne a également été créée : elle exploite quotidiennement toutes les opportunités venant des divers canaux (formulaires web, appels entrants, ciblage marketing et autres) dans une démarche proactive d'appels sortants.

L'utilisation des canaux digitaux a également été fortement amplifiée (blog, marketing direct, campagnes médias, content marketing mais également, traitement des réclamations sur les réseaux sociaux, etc.) ainsi que le data management pour toujours plus de synergie.

UNE DIVERSIFICATION POUR RÉPONDRE AU MIEUX AUX ATTENTES DE NOS CLIENTS

Le contexte de taux bas, qui perdure depuis plusieurs années, nécessite une diversification constante pour continuer notre développement. Les actions mises en place pour accompagner les clients de manière globale portent leurs fruits : l'immobilier en direct (AFEDIM), l'assurance (de biens comme de personnes), la gestion d'actifs ou les services para-bancaires (protection vol, gestion de budget) concourent à développer le PNB en soutien de l'activité bancaire.

En 2018, pour permettre de répondre aux demandes de ses clients et surtout de s'adapter à leurs modes de vie, le CMNE innove. Il proposera de nouveaux produits avec pour objectif d'accéder plus facilement à la propriété : crédit Ballon, propriété à vie, viager...

LE DIGITAL AU SERVICE DES CLIENTS ET DES COLLABORATEURS

Le CMNE poursuit sa contribution active au chantier « Priorité Clients Sociétaires 2018 », lequel développe des projets pour accélérer la transformation digitale au niveau du Groupe Crédit Mutuel et qui œuvrent tous à satisfaire au mieux les clients. En juillet 2017, Harris Interactive a décerné son Label d'Excellence au site cmne.fr.

Watson, l'intelligence artificielle d'IBM, a fait son entrée dans les agences : l'analyseur d'emails et les assistants virtuels viennent désormais en soutien des équipes commerciales.

La démarche innovation a pris sa pleine mesure en 2017 : 6 labs (groupe dynamique de collaborateurs provenant de tous horizons, qui travaillent sur des problématiques diverses

en méthode agile et créative pour proposer des prototypes) ont été réalisés avec plus de 60 participants et 8 prototypes ont vu le jour, des workshops ponctuels ont été animés sur des sujets variés. Le CMNE participe également à la démarche « Innovons ensemble » du Groupe Crédit Mutuel - CM11.

En 2017, l'usage de l'application mobile a supplanté celui du site et devient le principal canal de communication avec nos clients. À ce titre, des projets importants ont été réalisés : déblocage d'un crédit consommation, devis auto en 3 photos, virements récurrents, E-déclaration des sinistres auto ou habitation directement sur l'application.

PRODUCTION

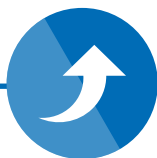
ÉPARGNE : DE SOLIDES PERFORMANCES

Le réseau France affiche des performances solides en 2017, tous les segments connaissant une collecte positive malgré des dynamiques différentes. Les encours progressent de 4 % au global.



Épargne bancaire : une croissance portée par les comptes courants et les livrets défiscalisés

La collecte nette en épargne bancaire s'élève à 414 millions d'euros (+28,6 %), pour un encours en hausse de 4,6 % à 11 106 millions d'euros. Ces résultats sont notamment portés par une collecte nette en hausse sur les comptes courants (+29 %) et les livrets défiscalisés (livrets bleus et LDD, réciproquement +30 millions d'euros et +8,6 millions d'euros contre une décollecte en 2016).



Épargne financière : un encours qui continue de croître malgré une collecte plus difficile

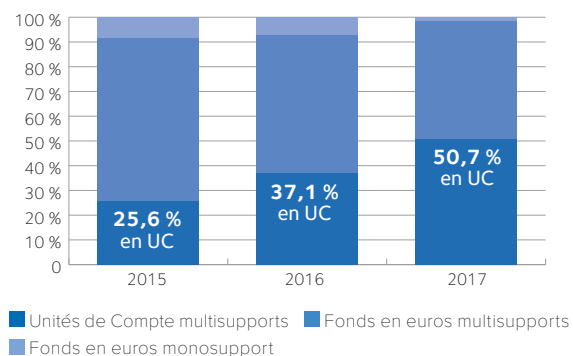
L'encours 2017 atteint 2 903 millions d'euros, en hausse de 4,6 % et ce malgré une décollecte nette (-24,7 millions d'euros). La production a été pénalisée par une échéance d'emprunt obligataire et des performances en retrait sur les autres titres (FIP, FCPI, GFV, Actions). La collecte de SCPI reste dynamique avec 45,2 millions d'euros (+3 millions d'euros).



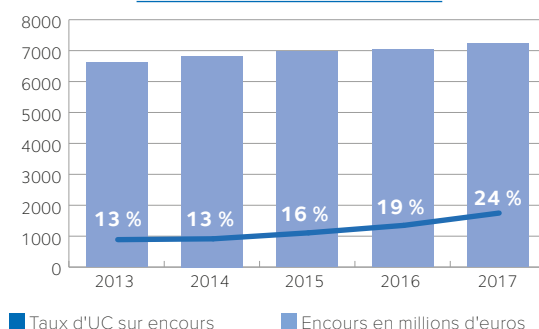
Épargne assurance : une collecte tournée vers les UC dans un contexte difficile

L'encours continue d'évoluer pour atteindre 7,2 milliards d'euros (+2,8 %), malgré une collecte nette en retrait de 8,1 % à 62 millions d'euros (changement de mode de calcul). À méthode comparable, la collecte nette serait de 147 millions d'euros.

Répartition de la collecte par type de supports



Un taux d'UC qui représente près d'1/4 des encours





En **crédits à la consommation**, la production cumulée s'élève à 771 millions d'euros en 2017 (+11,5 %). L'encours progresse ainsi de 15,6 % par rapport à 2016, pour atteindre 1 205 millions d'euros.



En **crédits immobiliers**, marché toujours marqué par des taux bas, le CMNE maintient une politique prudente en termes de maîtrise des marges et des risques. Avec 1 154 millions d'euros en 2017, cette ligne reste la principale contributrice de la production malgré un recul de 10,1 % par rapport à 2016.



En **crédits professionnels et agri**, la production cumulée s'élève à 394 millions d'euros (+11,5 %). L'encours géré est de 1 667 millions d'euros, soit +0,9 % sur un an glissant.

CRÉDITS : UNE ACTIVITÉ QUI RESTE PORTÉE PAR LE CRÉDIT HABITAT

La tendance à la baisse des taux s'est poursuivie en 2017, maintenant sous pression la marge des crédits, notamment immobiliers. Fort de ce constat, le réseau Banque France a continué sa diversification en se développant sur le marché des professionnels/agriculteurs et du crédit à la consommation.

Ainsi, même si la production globale de crédits et l'encours (9,3 milliards d'euros) sont restés stables par rapport à 2016, les crédits à la consommation et les crédits dédiés aux professionnels/agriculteurs ont crû de 11,5 %.

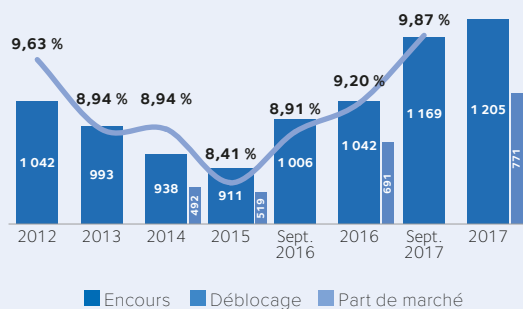
FOCUS CRÉDITS À LA CONSOMMATION

En 2017, le crédit à la consommation a été une priorité pour le réseau France. Dans le contexte de taux bas que nous connaissons depuis quelques années, le crédit à la consommation est un levier profitable de croissance.

À ce titre, un dispositif complet d'animation a été mis en œuvre toute l'année :

- Ciblage marketing livrés chaque mois aux conseillers ;
- Campagne de taux promotionnels sur différents produits toute l'année ;
- Lancement de la souscription en ligne (site internet + mobile) depuis le 27 septembre 2017 ;
- Déblocage de crédit directement via le téléphone mobile ;
- Lancement de l'offre LOA/LLD en avril 2017, soutenue par une campagne en septembre 2017.

En million d'euros



Les résultats sont particulièrement satisfaisants, avec des progressions significatives en termes de collecte et d'encours.

SERVICES : UNE DIVERSIFICATION PROFITABLE

Dans un contexte de mutation de la concurrence, fortement marqué par le digital et l'effet négatif des taux bas, le CMNE a su activement diversifier son offre depuis plusieurs années. Cette stratégie a pour objectif de répondre aux besoins actuels et naissants de la clientèle, tout en renforçant la part des commissions dans le PNB.

En tant qu'acteur historique de la bancassurance, le CMNE accompagne ses clients en proposant une offre globale de services financiers et assurantiels. À fin décembre 2017, les commissions s'élèvent à 200,3 millions d'euros (commissions liées à des opérations sur compte incluses), en hausse de 2,7 % par rapport à 2016.

FOCUS ASSURANCE DE BIENS ET DE PERSONNES



Un portefeuille 2017 en hausse de 3,6 % par rapport à 2016
Le portefeuille s'établit à 363 889 contrats « majeurs », avec plus de 96 850 contrats auto et habitation souscrits à fin décembre 2017.

En assurance de personnes, le portefeuille évolue de 4,2 % entre 2017 et 2016

Il s'établit à 395 870 contrats, soit une hausse de 14,3 % des souscriptions et de 58 254 contrats.

FOCUS LA PRÉVOYANCE



- Avec plus de 15 000 souscriptions « Assurance Accidents de la Vie » en 2017 (+63 %), le stock évolue de +16,3 % par rapport à 2016 ;
- Avec plus de 21 630 souscriptions « FamiliSécurité » en 2017 (+24 %), le stock évolue de +8 % par rapport à 2016.

Le montant total des commissions perçues au titre de la distribution des produits d'assurance IARD atteint 23,9 millions d'euros en 2017 (+ 1,2 %), dont 4,2 millions d'euros pour la prévoyance (+5 %).

FOCUS AFEDIM



Depuis 2011, année de lancement d'AFEDIM (programme de commercialisation d'immobilier en direct), le CMNE affirme son leadership dans le Groupe Crédit Mutuel.

Et en 2017, la performance se confirme :

- 126 ventes relatives à la résidence principale ;
- 871 ventes en 2017, soit +17 % qu'en 2016 et 463 mandats Zen invest.

FOCUS PROVOL



Afin de toujours mieux accompagner nos clients et diversifier nos sources de revenus, le CMNE se mobilise fortement depuis 2016 sur PROVOL, une solution d'alarme et télésurveillance, service à valeur ajoutée et fidélisant.

Au 31 décembre 2017, les ouvertures de contrats sont encourageantes :

- Nombre d'ouverture de contrat en hausse de +38 % ;
- Stock en progression de +24 %.

Nombre de contrats

	2016	2017
Ouvertures cumulées depuis 1/1	6 196	8 527
Évolution du stock	15 413	19 047

RÉSULTATS

Compte consolidés IFRS (en milliers d'euros)

Compte de résultat	31/12/17	31/12/16	Variations
PRODUIT NET BANCAIRE	566 118	451 379	114 739
<i>dont marge nette d'intérêt</i>	<i>152 447</i>	<i>183 528</i>	<i>(31 081)</i>
<i>dont commissions</i>	<i>200 720</i>	<i>195 167</i>	<i>5 553</i>
Frais généraux	(324 641)	(325 882)	1 241
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	241 477	125 497	115 980
Coût du risque	(5 263)	(10 536)	5 273
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	236 214	114 961	121 253
Gains ou pertes sur autres actifs	467	26 230	(25 763)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	236 681	141 191	95 490
Impôts sur les bénéfices	(45 938)	(31 969)	(13 969)
RÉSULTAT NET TOTAL	190 743	109 222	81 521
Intérêts minoritaires	166	(247)	413
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	190 577	109 469	81 108

Le Produit Net Bancaire progresse sous l'effet de réalisation de plus-values de cessions de titres en portefeuille et de la participation CIC (générant une plus-value de 95 millions d'euros) ; ces opérations compensent la baisse du rendement des crédits, tandis que le coût de l'épargne bancaire reste élevé, étant principalement indexé sur les taux réglementés.

Les commissions (notamment les commissions de compte et d'assurances) évoluent favorablement.

Les frais généraux sont en baisse de 1,2 millions d'euros ; les frais de personnel représentent 65 % ; la diminution est principalement issue des impôts et taxes, qui enregistraient une charge non récurrente en 2016, dans le cadre de la cession de l'immeuble Raspail.

Le coût du risque reste très maîtrisé et intègre en 2017 une reprise de provisions sur titres intégralement remboursés (+4.7 millions d'euros).

En 2016, la cession de l'ensemble immobilier Raspail avait permis la réalisation d'une plus-value de 26 millions d'euros, imposée au taux de droit commun.

La charge d'impôts sur les sociétés 2017 enregistre notamment la contribution exceptionnelle, versée pour un montant de 3,8 millions d'euros, et l'actualisation de la fiscalité différée pour prendre en compte la baisse progressive du taux d'impôt sur les sociétés conformément à la loi de finances.



RÉSEAU ENTREPRISES



163
Collaborateurs



19
Implantations
locales



14 000
Clients

ACTIVITÉS

Le pôle Entreprises, en 2017, a démarré des travaux de structuration nécessaires à la future intégration de la BCMNE à la CFCMNE en 2018. Un recentrage des activités bancaires et immobilières sur les territoires historiques du CMNE a été opéré afin de soutenir, plus encore, le développement économique sur les Hauts-de-France, le département des Ardennes et celui de la Marne.

Cette année de transition n'a pas empêché une dynamique commerciale toujours plus forte à travers la diversification de l'offre et les résultats obtenus notamment en crédit-bail mobilier où Bail Actéa réalise en 2017 sa meilleure année de production depuis sa création tout en préservant ses marges commerciales.

S'agissant des faits marquants pour cette année : ils sont principalement orientés vers la réorganisation du pôle portant notamment sur la fusion de BCMNE avec la Caisse Fédérale du CMNE, entraînant ainsi le rattachement direct des sociétés de crédit-bail (projet MENES), et la mise en place et l'harmonisation des nouveaux processus Crédit.

Dans le même esprit de rationalisation, Bail Actéa finalise sa migration informatique sous environnement communautaire El après avoir intégré la nouvelle version de son progiciel de gestion Ekip en novembre 2017.

PRODUCTION

En matière de crédits, la production 2017 du pôle Entreprise atteint 507 millions d'euros, en retrait de 27,8 % par rapport à l'année dernière suite au recentrage géographique et stratégique.

FOCUS BAIL- ACTÉA : POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DANS UN CONTEXTE DIFFICILE

Malgré un contexte concurrentiel très fort et des taux toujours bas, la filiale de crédit-bail mobilier a atteint les objectifs commerciaux et enregistre une collecte globale de 422 millions d'euros, soit une progression de 2,4 % par rapport à 2016. L'encours progresse de 3,4 % par rapport à 2016 pour atteindre 984 millions d'euros à fin 2017.



FOCUS NORD EUROPE LEASE : DES CHOIX STRATÉGIQUES EN 2017

Avec une collecte de 9 millions d'euros et un encours de 378 millions d'euros à fin 2017, le marché peu porteur du crédit-bail immobilier et la répartition stratégique et géographique opérée en 2017 ont considérablement ralenti l'activité de Nord Europe Lease. L'encours financier fin de période net de subventions et avances preneurs s'élève à 378 millions d'euros (dont 6 millions d'euros de préfinancement).

FOCUS BCMNE : UNE DYNAMIQUE COMMERCIALE AU SERVICE DE LA DIVERSIFICATION ET DE LA SATISFACTION DES CLIENTS



Financement moyen/long terme

- La production s'élève à 76 millions d'euros contre 248 millions d'euros en 2016, conséquence de la réorganisation du réseau ;
- Les encours sains moyens 2017 s'élèvent à 605 millions d'euros, en recul de 11 % par rapport à fin 2016.



Financement du cycle d'exploitation

Les crédits court terme s'établissent à 163 millions d'euros en 2017 (177 millions d'euros vs 2016), avec une baisse concentrée sur les crédits de trésorerie aux ETI, en lien avec la nouvelle répartition géographique des activités. Les encours d'affacturage progressent pour s'établir à 40 millions d'euros (+9 %).



Ingénierie financière

Plus de 50 clients ont été accompagnés par l'Ingénierie Financière et Patrimoniale de la BCMNE.



Activité internationale

L'activité internationale de la BCMNE a continué de croître en 2017, notamment sur les crédits documentaires : 29,7 millions d'euros de production en crédoc et remises documentaires et des commissions en hausse de 25 %.



Monétique

Plus de 200 solutions monétiques ont été souscrites par les clients en 2017.



Documents via internet

Plus de 300 contrats ont été souscrits en 2017, record historique pour le pôle Entreprise.



Protection vol

L'offre Provol « Entreprises » permet de vendre des offres sur-mesure, adaptées à chaque PME ou ETI. 16 contrats ont été souscrits à fin 2017.



Assurance flotte auto

Toujours dans le but de diversifier l'offre pour mieux accompagner ses clients, une offre assurance Auto a été mise en marché en septembre 2017.

RÉSULTAT

Compte consolidés IFRS (en milliers d'euros)

Compte de résultat	31/12/17	31/12/16	Variations
PRODUIT NET BANCAIRE	54 698	56 364	(1 666)
<i>dont marge nette d'intérêt</i>	42 894	44 126	(1 232)
<i>dont commissions</i>	4 788	6 601	(1 813)
Frais généraux	(28 471)	(30 085)	1 614
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	26 227	26 279	(52)
Coût du risque	142	(5 134)	5 276
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	26 369	21 145	5 224
Gains ou pertes sur autres actifs	15	22	(7)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	26 384	21 167	5 217
Impôts sur les bénéfices	(9 791)	(7 384)	(2 407)
RÉSULTAT NET TOTAL	16 593	13 783	2 810
Intérêts minoritaires	5	1	4
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	16 588	13 782	2 806

La marge financière, en baisse de 2,8 %, subit l'impact de l'effritement des encours crédits lié au recentrage stratégique et géographique et de l'environnement de taux bas persistant.

La réduction des frais généraux et du coût du risque, constatée sur les 3 entités, permet un résultat net (part du Groupe) en hausse de 20,4 % à 16,6 millions d'euros.



RÉSEAU BELGIQUE



1 026
Collaborateurs



236
Points de vente



622 000
Clients

ACTIVITÉS

2017 a été l'année de transition pour Beobank entre deux grandes implémentations : la fusion réalisée avec succès en 2016 et la préparation de la migration vers un nouveau système d'information prévue en 2018 (projet Eole).

L'ambition de Beobank est de proposer à ses clients l'offre la plus complète tant pour les particuliers que pour les indépendants et entreprises. Plus globalement, Beobank veut être la banque principale de ses clients et les accompagner dans toutes les étapes de leur vie, en leur proposant à la fois des produits et services bancaires et non-bancaires, mais aussi des assurances.

En 2017, Beobank a renforcé les bases de certains métiers avec la poursuite du développement de ses approches PRO et Patrimoine et a lancé de nouveaux produits avec l'offre IARD, permettant la diversification des revenus et l'évolution du métier de banque vers la banque-assurance.

PRODUCTION

Tout au long de l'année, l'activité belge est restée sous contrôle : maintien du niveau de satisfaction des clients, augmentation de la production, gestion efficace des risques et des résultats financiers qui permettent une absorption des frais liés au projet Eole.

Concernant le risque de crédit en 2017, les portefeuilles, qu'il s'agisse des crédits à la consommation, des crédits hypothécaires ou des crédits professionnels, ont enregistré un coût du risque faible.

Tout au long de l'année, différentes campagnes ont été lancées afin d'assurer la continuité de la bonne image de marque de Beobank sur le marché belge et la concrétisation du slogan « Vous êtes bien entouré » (notamment une campagne Crédit Auto très puissante qui a permis à Beobank de marquer les esprits grâce à un taux historique de 0,89 %). Cela se traduit par une notoriété atteignant 85 % en décembre 2017, complétée par une perception du consommateur d'une banque jeune, dynamique et moderne. Ces éléments sont confortés par un taux de satisfaction de la clientèle à 81 % selon l'étude GFK.

Le business PRO de Beobank s'est concentré sur la consolidation de ses bases afin d'être prêt pour le déploiement de la phase d'acquisition de clients en 2018.

Parallèlement à ses ambitions de développement commercial, Beobank a consacré l'année 2017 au projet « Eole », à savoir la migration de son système d'information sur la plateforme d'Euro-Information. Une grande partie des équipes de Beobank se mobilise sur le projet afin de le mener à bien, et de garantir son succès lors de la migration prévue au second semestre 2018.

Le lancement du projet nouveau siège unique, projet qui vise à regrouper à horizon 2020 l'ensemble des collaborateurs en un seul lieu, a également démarré en 2017. Il permettra de refléter l'image et l'ambition de Beobank en Belgique, de favoriser et faciliter les échanges entre collègues, de gagner en efficacité ainsi que de réduire les frais liés aux deux sièges actuellement utilisés.

Le nouveau siège permettra également de réduire l'empreinte environnementale puisqu'il s'agit d'un immeuble passif et certifié BREEAM Excellent.

Fin octobre marque l'élargissement de la gamme de produits avec le lancement, en collaboration avec Partners Assurances, de 3 nouvelles formules d'assurance Incendie, Accidents et Risques Divers (IARD). Une étape cruciale qui permet à Beobank d'évoluer du métier de banque vers celui de bancassureur et de diversifier les sources de PNB tout en augmentant les revenus issus des commissions.



ÉPARGNE : DES CHOIX STRATÉGIQUES DANS UN CONTEXTE DIFFICILE



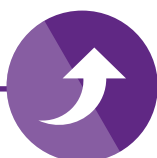
Épargne bancaire : une stratégie de recentrage des portefeuilles

À fin 2017, l'encours d'épargne bancaire s'élève à 5 162 millions d'euros, en légère diminution de 1,7 %. La décollecte nette représente 88 millions d'euros, la baisse des comptes d'épargne étant en partie compensée par les comptes courants dont l'encours atteint 644 millions d'euros (+13 %).



Épargne assurance : priorités aux UC dans un contexte difficile

Les encours des contrats d'assurance-vie en euros, à capital garanti et/ou taux de rendement garanti, sont en recul tandis que les contrats d'assurance-vie multi-supports, en phase avec la stratégie, enregistrent une très belle hausse de 57 % pour un encours de 104 millions d'euros. L'encours total diminue de 4,6 % en 2017 pour atteindre 1 756 millions d'euros.

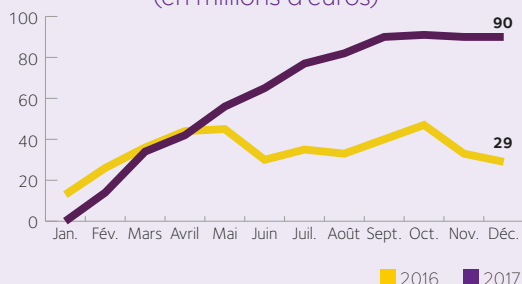


Épargne financière : une croissance exceptionnelle en 2017

Les efforts du réseau commercial cumulés aux campagnes marketing dédiées ont permis une croissance exceptionnelle de la production en 2017 : la collecte nette cumulée en épargne financière s'établit à 90 millions d'euros pour un encours de 1 622 millions d'euros, soit une progression respective de 210 % et 7,1 % par rapport à 2016.

FOCUS ÉPARGNE FINANCIÈRE

Collecte cumulée en épargne financière (en millions d'euros)



La croissance notable de 62 % à fin 2017 en épargne financière a été possible grâce à des moyens importants et constants :

- Campagne marketing multicanale (Digital, print, radio) ;
- Création de la filière patrimoniale fin 2016, qui accompagnent les clients avec plus de 100 000 euros d'encours ;
- Création des « conférences investissement » : toujours en quête de proximité et de développement de la notoriété, Beobank propose à ses clients d'assister à un événement en présence d'orateurs pour échanger sur l'actualité économique, les marchés, la finance.



CRÉDITS : DES BASES SOLIDES EN CRÉDITS À LA CONSOMMATION ET UNE DIVERSIFICATION PRUDENTE

Comme en France, le marché belge subit le contexte de taux bas, particulièrement sur le crédit hypothécaire. Beobank a néanmoins réussi à augmenter la production globale de crédit par rapport à 2016 avec une croissance de 2 %.



En **crédits à la consommation**, la production cumulée s'élève à 953 millions d'euros en 2017, soit une croissance de +6,7 % par rapport à l'année précédente.



En **crédits hypothécaires**, la production cumulée est de 385 millions d'euros en 2017, en léger retrait de 2,5 % par rapport à l'année précédente. Cependant, l'encours a augmenté de 10,5 % pour atteindre 1,7 milliard d'euros.



En **crédits professionnels**, la production cumulée se chiffre à 76 millions d'euros en 2017, soit un net recul de 20,7 % par rapport à l'année précédente.

En raison de la nouvelle organisation de la filière Business Pro, la priorité a été donnée à la consolidation de cette ligne métier, par le recrutement et la montée en compétence des équipes. 2018 sera l'année de la conquête.

FOCUS CRÉDITS HYPOTHÉCAIRES

Le crédit hypothécaire a été une priorité de conquête pour Beobank en 2017, conformément à sa stratégie de conquête pour devenir la banque principale de ses clients.

La production est légèrement en recul par rapport à l'année précédente. Beobank a privilégié la maîtrise des risques et la défense des marges avec un taux de marge stable sur toute l'année.

SERVICES : DE BANQUIER À BANCASSUREUR



En phase avec les nouveaux comportements clients, Beobank met à disposition de ses clients Pro, des espaces de coworking, entièrement équipés (WIFI, parking, restauration, salle de réunion, etc.). Notons que les Pro Centers ont accueilli des conférences dédiées aux clients chefs d'entreprise sur divers thèmes tels que le financement des entreprises, la transmission ou encore, l'utilisation des réseaux sociaux pour développer leur business.

Ces espaces sont accessibles à Gand, Courtrai, Anvers, Bruxelles et Bruges ; de nouvelles ouvertures sont prévues en 2018.



Beobank a fait évoluer son modèle, en devenant bancassureur : depuis octobre 2017, une toute nouvelle gamme de produits d'assurance IARD a été lancée. Cette gamme, entièrement bâtie par NEA, autre filiale du Groupe CMNE, permet d'équiper globalement les clients tout en renforçant les synergies entre les entités du Groupe.

En trois mois, la production globale IARD cumulée s'élève à plus de 1 600 contrats, répartis principalement sur l'Auto, l'Habitation et la Famille.

En assurance de personnes, le portefeuille de Beobank est en croissance de 48 %, pour 1 976 contrats en stock.



Le nombre de cartes se maintient (+1%), pour un montant de total de 33 982 nouvelles cartes émises en 2017. L'encours en cartes de crédit atteint 364 millions d'euros, en hausse de 4 % par rapport à 2016.

RÉSULTAT

Comptes consolidés IFRS (en milliers d'euros)

Compte de résultat	31/12/17	31/12/16	Variations
PRODUIT NET BANCAIRE	287 799	304 997	(17 198)
<i>dont marge nette d'intérêt</i>	225 009	247 274	(22 265)
<i>dont commissions</i>	49 392	36 557	12 835
Frais généraux	-274 270	-256 035	(18 235)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	13 529	48 962	(35 433)
Coût du risque	-2 959	-4 300	1 341
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	10 570	44 662	(34 092)
Gains ou pertes sur autres actifs	1 374	119	1 255
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	11 944	44 781	(32 837)
Impôts sur les bénéfices	-7 802	-11 785	3 983
RÉSULTAT NET TOTAL	4 142	32 996	(28 854)
Intérêts minoritaires	36	-40	76
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	4 106	33 036	(28 930)

Le Produit Net Bancaire est en baisse causée principalement par le recul de la marge financière, dans un contexte de taux bas pénalisant le rendement des crédits ; les commissions sont en progression, en lien avec la bonne commercialisation en épargne financière et l'encaissement d'un profit share NELB ; les autres éléments du PNB sont favorisés par la réalisation de plus-values sur le portefeuille Titres.

Les frais généraux s'élèvent à 274 millions d'euros en forte progression liée au projet de migration informatique (projet Eole) intégralement pris en charge durant les exercices 2017 et 2018, principales années de réalisation des prestations ; 38 millions d'euros sont ainsi constatés en charge en 2017.

Le coût du risque, uniquement composé du risque clientèle, reste très maîtrisé.

Dans ces conditions, la contribution de Beobank reste positive avec un résultat net de 4 millions d'euros en 2017.



PÔLE BANCASSURANCE

COMPTES CONSOLIDÉS

Le pôle Bancassurance regroupe les banques de détail et banques des PME-PMI et ETI en France et en Belgique ainsi que les entreprises de crédit-bail mobilier et immobilier.

Il s'agit principalement de la Caisse Fédérale, du réseau des Caisses locales, de la BCMNE, de Bail Actéa et Nord Europe Lease en France et de Beobank en Belgique.

S'y ajoutent les sociétés et groupements de moyens, notamment relatifs à l'immobilier.

Sa contribution aux comptes consolidés du Groupe CMNE se traduit par les chiffres ci-dessous.

Comptes consolidés IFRS (en milliers d'euros)

Actif	31/12/17	31/12/16	Variations	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	332 933	414 486	(81 553)	(19,68 %)
Instruments dérivés de couverture	26 315	33 026	(6 711)	(20,32 %)
Actifs financiers disponibles à la vente	5 149 288	4 463 942	685 346	15,35 %
Prêts et créances sur établissements de crédit	3 728 950	3 974 921	(245 971)	(6,19 %)
Prêts et créances sur la clientèle	16 391 064	16 309 746	81 318	0,50 %
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	22 236	49 813	(27 577)	(55,36 %)
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	77 089	208 382	(131 293)	(63,01 %)
Comptes de régularisation et actifs divers	486 413	435 890	50 523	11,59 %
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	-	-	-
Immobilisations corporelles et incorporelles	211 889	237 683	(25 794)	(10,85 %)
Écarts d'acquisition	2 343	2 343	-	-
TOTAL	26 428 520	26 130 232	298 288	1,14 %

Passif	31/12/17	31/12/16	Variations	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	275 316	277 117	(1 801)	(0,65 %)
Instruments dérivés de couverture	83 840	126 488	(42 648)	(33,72 %)
Dettes envers les établissements de crédit	1 648 585	1 427 450	221 135	15,49 %
Dettes envers la clientèle	16 810 257	16 343 647	466 610	2,85 %
Dettes représentées par un titre	3 113 189	3 619 971	(506 782)	(14,00 %)
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 320	2 542	(222)	(8,73 %)
Comptes de régularisation et passifs divers	810 559	732 925	77 634	10,59 %
Provisions	143 858	157 868	(14 010)	(8,87 %)
Dettes subordonnées	827 458	831 647	(4 189)	(0,50 %)
Intérêts minoritaires	(1 259)	(1 484)	225	(15,16 %)
Capitaux propres hors résultat (part du Groupe)	2 522 291	2 469 445	52 846	2,14 %
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	192 106	142 616	49 490	34,70 %
TOTAL	26 428 520	26 130 232	298 288	1,14 %

Compte de résultat	31/12/17	31/12/16	Variations	
PRODUIT NET BANCAIRE	886 639	795 525	91 114	11,45 %
dont marge nette d'intérêt	420 350	458 465	(38 115)	(8,31 %)
dont commissions	254 900	238 325	16 575	6,95 %
Frais généraux	(624 571)	(608 458)	(16 113)	2,65 %
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	262 068	187 067	75 001	40,09 %
Coût du risque	(8 080)	(19 970)	11 890	(59,54 %)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	253 988	167 097	86 891	52,00 %
Quote-part de résultat des entreprises MEE	-	-	-	-
Gains ou pertes sur autres actifs	1 856	26 371	(24 515)	(92,96 %)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	255 844	193 468	62 376	32,24 %
Impôts sur les bénéfices	(63 531)	(51 138)	(12 393)	24,23 %
Gains & pertes nets d'impôts / act aband	-	-	-	-
RÉSULTAT NET TOTAL	192 313	142 330	49 983	35,12 %
Intérêts minoritaires	207	(286)	493	(172,38 %)
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	192 106	142 616	49 490	34,70 %

L'ASSURANCE



L'ASSURANCE



208
Collaborateurs



2,341 millions de
contrats, dont 1,9 million
de contrats majeurs

ACTIVITÉS

En raison de la baisse continue des rendements des fonds en euros et suite aux inquiétudes liées aux changements réglementaires, le marché de l'assurance-vie s'est de nouveau montré hésitant en 2017, avec une collecte brute en léger recul mais une collecte nette positive, grâce à la collecte en Unités de Compte portée par des marchés financiers favorables (28 % de la collecte nette en 2017).

En ce qui concerne l'assurance dommages, l'évolution de l'activité, en croissance, est marquée par une concurrence toujours forte.

L'année écoulée a été marquée par une croissance économique mondiale affermie, une inflation modérée et des liquidités abondantes injectées par les Banques Centrales. Les marchés actions ont terminé l'année 2017 sur une note très positive, les nouvelles réglementations produisent leurs premiers effets (la Loi Hamon, MIFID en Belgique et Priips en France...)

La banque et l'assurance connaissent des mutations rapides et profondes.

Dans cet environnement, NEA a poursuivi les objectifs de son PMT 2020 :

- Stratégie UC ;
- Développement commercial axé sur la prévoyance ;
- Démarche qualité optimisant les processus avec les distributeurs : plus de 70 % du réseau CMNE considère que la qualité de service d'ACMN VIE s'est améliorée entre 2016 et 2017 ;

- Participation au projet Priorité Client Sociétaire (PCS) 2018 du Groupe CMNE, avec un accent sur la digitalisation pour offrir une expérience 100 % mobile aux clients : e-déclaration de sinistre, Devis Auto 3 photos, signature électronique, etc. NEA a aussi collaboré au développement de l'assistant virtuel Watson ;
- Renforcement de la solvabilité : poursuite du de-risking de l'actif en continuant à faire évoluer le mix-produits (évolution vers les UC et rééquilibrage de l'activité vers l'assurance de biens et la prévoyance).

► RAPPROCHEMENT NEA GACM

Afin de renforcer les liens déjà existants entre le Crédit Mutuel Nord Europe et le Groupe Crédit Mutuel CM11 dans le domaine de l'assurance, les parties examinent un rapprochement entre NEA et GACM, qui conduira aux fusions absorptions de NEA dans GACM, d'ACMN IARD dans ACM IARD et d'ACMN Vie dans ACM Vie.

Ce projet permettrait notamment de :

- Consolider les positions du GACM en France et en Europe, en lui donnant notamment accès aux réseaux de distribution du CMNE ;
- Faciliter la satisfaction de certaines contraintes réglementaires et gérer de manière plus efficace les exigences de solvabilité et d'allocations de fonds propres ;
- Dégager des économies à travers la simplification et la réduction des structures régulées, l'optimisation des coûts de réassurance et des ressources informatiques.

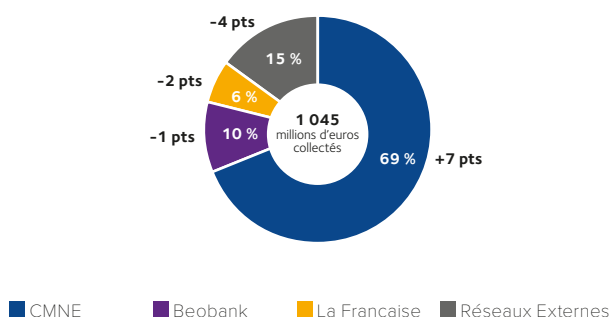
PRODUCTION

► NEA

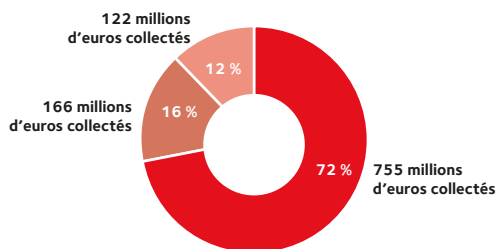
► Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2017 du pôle Assurances s'élève à 1 045 millions d'euros, en hausse de 3 %. La répartition par réseau de distribution est marquée par le poids croissant des réseaux Groupe (+7 points notamment pour le réseau CMNE). La collecte profite de la hausse de l'épargne assurance (+3,3 %) tandis que la collecte IARD est stable à 166 millions d'euros.

Répartition de la collecte par réseau de distribution



Répartition de la collecte 2017



■ Épargne assurance ■ Assurance de personnes ■ Assurances de biens

► Portefeuille de contrats en 2017

Nombre de contrats : 2,341 millions de contrats* au 31 décembre 2017, dont :

- 1,119 million de contrats prévoyance (emprunteurs, prévoyance individuelle, santé) ;
- 197 673 contrats d'assurance automobile ;
- 165 529 contrats multirisques habitation ;
- 396 663 contrats épargne-assurance.

* hors Eurocompte / Souplesse

► Les encours NEA

Le total des provisions mathématiques et techniques est en hausse de 1 % à 12 130 millions d'euros.

► La stratégie UC

En 2017, NEA a poursuivi son accompagnement des réseaux de distribution du Groupe pour favoriser la collecte en Unités de Compte. Ces placements concilient sécurité optimisée et potentiel de performance sur le moyen et le long terme, horizon de placement naturel de l'assurance-vie. Les Unités de Compte représentent près de 51 % de la collecte brute. Grâce aux différentes campagnes EMTN, 147 millions d'euros ont été investis sur les différents supports structurés.

La Gestion Pilotée est désormais disponible sur les contrats d'assurance-vie ACMN Avenir, ACMN Opale, ACMN Avenir Pro et Larea Avenir Agri. Elle constitue une vraie réponse au besoin de diversification des clients du CMNE.

Enfin, NEA a renouvelé ses opérations de bonus sur versements lorsqu'un pourcentage minimum était versé sur les Unités de Compte.

► ACMN VIE : UNE CROISSANCE PROFITABLE

Le chiffre d'affaires enregistre une hausse de 8 % pour atteindre 748 millions d'euros, grâce notamment à la dynamique de production du réseau CMNE (560,3 millions d'euros, +19 %).

L'épargne contribue majoritairement à cette hausse avec un chiffre d'affaires en croissance de 8 %, à 670,5 millions d'euros. La prévoyance progresse de 2 %, à hauteur de 77,5 millions d'euros.

La part des partenaires Groupe (CMNE, Beobank et Groupe La Française) dans le chiffre d'affaires représente 89 % contre 83 % en 2016.

Le total des provisions techniques s'élève à 9 418 millions d'euros, en baisse de 12 % suite au transfert du portefeuille Beobank à NELB (1 342 millions d'euros).

Les UC représentent désormais 24 % des encours d'épargne.

La compagnie a servi sur ses fonds euros des taux comparables à 2016, laissant apparaître une baisse en moyenne de 1,66 % à 1,61 % en raison de l'arrivée à échéance de taux garantis.

► Résultat

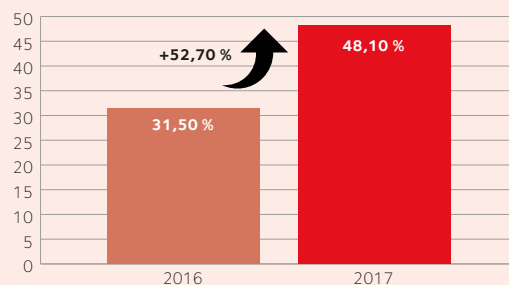
Le résultat net social s'élève à 51,6 millions d'euros contre 49,5 millions d'euros en 2016. Cette hausse s'explique par la part de la Prévoyance et par la baisse des frais généraux.

FOCUS STRATÉGIE UC : DES RÉSULTATS À LA HAUTEUR DES ATTENTES

Cette année encore, la priorité donnée aux Unités de Comptes porte ses fruits :

- La production en euros baisse de 18 % (347,8 millions d'euros) au profit de la production en Unités de Compte (322,7 millions d'euros, +66 %) ;
- L'encours en UC enregistre une hausse de 26,5 %, pour un encours de 2 129 millions d'euros.

Taux d'UC dans la collecte épargne



► ACMN IARD : UNE CROISSANCE SUR TOUS LES FRONTS

À fin 2017, le total des primes émises s'élève à 159 millions d'euros (+3 %). Tous les segments sont en croissance :



► Résultat

Malgré la survenance de sinistres importants (intempéries et sinistres corporels), les résultats techniques restent solides et le résultat social est relativement stable et ressort à 16,6 millions d'euros.

FOCUS PRÉVOYANCE ET SANTÉ

NEA s'est associé au CMNE dans le cadre de l'animation commerciale pour structurer une nouvelle démarche de conseil et de vente avec notamment la mise à disposition du réseau de deux nouveaux outils, Skillgym pour s'entraîner à mener un entretien, et PICASO, outil d'aide à la vente qui permet d'optimiser les garanties proposées en fonction des besoins du client.

Les résultats sont significatifs avec des produits de prévoyance et santé représentant 23 % de la production annuelle et un total de 37 millions d'euros (+5 %). La prévoyance individuelle croît particulièrement au travers du produit Assurance Accidents de la Vie (6,5 millions soit +14 %).

► NELL : PROGRESSION DES RÉSULTATS MALGRÉ UNE ANNÉE DIFFICILE

Le chiffre d'affaires de NELL s'élève à 78,5 millions d'euros, en baisse de 26 % par rapport à l'année précédente. Toutefois, la production en UC progresse de 14 % (60 millions d'euros) et la part des UC ressort à 77 %, en forte progression (50 % en 2016).

Le produit Myriad, à destination du courtage Belge, a enregistré une production de 69,1 millions de euros.

Le total des provisions techniques progresse de 36 millions d'euros pour atteindre 915 millions d'euros composés à 39 % d'UC.

► Résultat

Le résultat de NELL s'élève à 3,3 millions d'euros fin 2017 contre 2,6 millions d'euros en 2016.

► NELB : UNE BELLE DYNAMIQUE COMMERCIALE

Le chiffre d'affaires, réalisé par NELB, s'élève à 58 millions d'euros, en hausse de 8 %. Les primes Prévoyance avec un total de 51,9 millions d'euros sont en hausse de 10 %. En outre, l'exercice est marqué par le transfert du portefeuille de contrat Beobank d'ACMN VIE à NELB en date du 31 décembre 2017. Suite à cette opération, le total des provisions techniques de NELB s'élève à 1 631 millions d'euros.

► Résultat

Le résultat de NELB s'élève à 2,2 millions d'euros contre 4,6 millions d'euros en 2016. La baisse du résultat s'explique par la constitution d'une provision dans le cadre du transfert du portefeuille de contrat Beobank d'ACMN VIE à NELB.

RÉSULTATS

Compte consolidés IFRS (en milliers d'euros)

Compte de résultat	31/12/17	31/12/16	Variations
PRODUIT NET BANCAIRE	199 402	187 052	12 350
dont marge nette d'intérêt	(2 769)	(8 050)	5 281
dont commissions	/	/	/
Frais généraux	(64 840)	(70 039)	(5 199)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	134 562	117 013	17 549
Coût du risque			0
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	134 562	117 013	17 549
Quote-part de résultat des entreprises MEE	101	(66)	167
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	134 663	116 947	17 716
Impôts sur les bénéfices	(54 133)	(39 330)	14 803
RÉSULTAT NET TOTAL	80 530	77 617	2 913
Intérêts minoritaires	9 899	8 164	1 735
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	70 631	69 453	1 178

Le résultat net consolidé du pôle Assurances - part du Groupe - ressort à 70 millions d'euros (normes IFRS) au 31 décembre 2017, en progression de 1,2 million d'euros.

Le Produit Net Bancaire profite de la hausse de la marge de gestion, notamment sur l'activité Prévoyance, et de la variation positive des plus-values latentes nettes de participation différée revenant aux assurés.

Les frais généraux sont en baisse, en lien avec celle des effectifs et l'achèvement des projets menés au cours des exercices antérieurs.

La charge d'impôts sur les sociétés enregistre la contribution exceptionnelle pour un montant de 4,4 millions d'euros.

En octobre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire de NEA a décidé de procéder à une augmentation de capital en numéraire de 150 millions d'euros pour lui permettre de :

- Rembourser par anticipation l'Emprunt Subordonné à Durée Indéterminée (ESDI) de 46 millions d'euros émis en Juin 2005 par NEA afin de renforcer sa structure financière ; NEA a reçu l'accord de l'ACPR concernant le remboursement de l'ESDI le 1^{er} décembre 2017 ;
- Participer à l'augmentation de capital de NELB, réalisée dans le cadre du transfert du portefeuille BEOBANK d'ACMN VIE vers NELB.

PÔLE ASSURANCE

COMPTES CONSOLIDÉS

Le pôle Assurances est constitué des entités détenues par la holding Nord Europe Assurances (NEA) : ACMN IARD, ACMN Vie, CPBK Re, Nord Europe Life Luxembourg, North Europe Life Belgium et SA Partners Assurances.
Sa contribution aux comptes consolidés du Groupe CMNE se traduit par les chiffres ci-dessous.

Comptes consolidés IFRS (en milliers d'euros)

Actif	31/12/17	31/12/16	Variations	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	12 807 305	12 570 468	236 837	1,88 %
Actifs financiers disponibles à la vente	3 383 320	3 557 114	(173 794)	(4,89 %)
Prêts et créances sur établissements de crédit	553 786	476 115	77 671	16,31 %
Prêts et créances sur la clientèle	62 832	55 407	7 425	13,40 %
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	89 804	95 238	(5 434)	(5,71 %)
Participations dans les entreprises mises en équivalence	17 594	17 745	(151)	(0,85 %)
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 140	1 432	(292)	(20,39 %)
Écarts d'acquisition	5 640	5 640	-	-
TOTAL	16 921 421	16 779 159	142 262	0,85 %

Passif	31/12/17	31/12/16	Variations	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	-	1	n.s.
Dettes envers les établissements de crédit	341 870	361 844	(19 974)	(5,52 %)
Dettes envers la clientèle	89 401	95 004	(5 603)	(5,90 %)
Comptes de régularisation et passifs divers	1 967 908	2 218 811	(250 903)	(11,31 %)
Provisions techniques des contrats d'assurance	12 906 693	12 742 171	164 522	1,29 %
Provisions	3 926	6 780	(2 854)	(42,09 %)
Dettes subordonnées	307 015	353 018	(46 003)	(13,03 %)
Intérêts minoritaires	142 326	58 371	83 955	143,83 %
Capitaux propres hors résultat (part du Groupe)	1 091 650	873 707	217 943	24,94 %
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	70 631	69 453	1 178	1,70 %
TOTAL	16 921 421	16 779 159	142 262	0,85 %

Compte de résultat	31/12/17	31/12/16	Variations	
PRODUIT NET BANCAIRE	199 402	187 052	12 350	6,60 %
dont marge nette d'intérêt	(2 769)	(8 050)	5 281	(65,60 %)
dont commissions	-	-	-	-
Frais généraux	(64 840)	(70 039)	5 199	(7,42 %)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	134 562	117 013	17 549	15,00 %
Coût du risque	-	-	-	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	134 562	117 013	17 549	15,00 %
Quote-part de résultat des entreprises MEE	101	(66)	167	(253,03 %)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	134 663	116 947	17 716	15,15 %
Impôts sur les bénéfices	(54 133)	(39 330)	(14 803)	37,64 %
Gains & pertes nets d'impôts / act aband	-	-	-	-
RÉSULTAT NET TOTAL	80 530	77 617	2 913	3,75 %
Intérêts minoritaires	9 899	8 164	1 735	21,25 %
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	70 631	69 453	1 178	1,70 %

L'ASSET-MANAGEMENT



L'ASSET-MANAGEMENT



590
Collaborateurs



Près de **66** milliards d'euros d'actifs
sous gestion en 2017

ACTIVITÉS

En 2017, La Française a poursuivi sa croissance organique en s'appuyant sur les expertises de ses quatre piliers métiers et sur la force de sa plateforme de distribution en France et à l'international. Elle a connu une évolution soutenue de l'immobilier, développé de nouvelles expertises et poursuivi ses relais de croissance à l'international.

Compte tenu de cette activité positive, La Française est en avance par rapport au PMT 2020 tant en termes de résultat net consolidé total qu'en encours.

À fin 2017, l'encours atteignait 66 milliards d'euros d'actifs.

L'année 2017 a été marquée par le fort engouement pour les SCPI, le développement des activités et encours sur le pilière Investment Solutions, le décollage de Moniwan, première FinTech de distribution digitale de SCPI, et l'augmentation de ses encours Fixed Income.

La Française a réalisé quelques actions emblématiques, dont le positionnement en tant qu'acteur de référence sur les SCPI européennes (LFREM), la gestion du fonds FinTech (NewAlpha), la reconnaissance de la stratégie Premia en France et à l'international (LFIS) et le succès des fonds à échéance et de l'expertise Performance Absolue (LFAM).

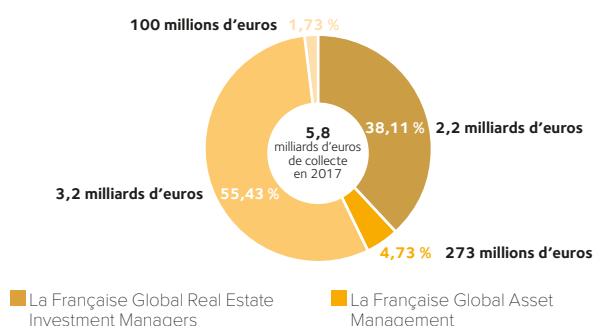
FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

- Collecte de 5,8 milliards d'euros dont 20 % à l'international ;
- Présence renforcée à l'international notamment en Asie ;
- Fort engouement pour les SCPI qui enregistrent une collecte brute de près de 830 millions d'euros ;
- Succès de la plateforme digitale Moniwan qui réalise une collecte de 15 millions d'euros sur les SCPI ;
- Déploiement de la stratégie Premia en France et à l'international ;
- Lancement d'un nouveau fonds à échéance 2025 après la fermeture du fonds Rendement Global 2022 suite à son fort succès ;
- Succès de la stratégie Actions Zero Carbon auprès des investisseurs institutionnels ;
- Développement commercial au Canada aux côtés d'Investeam Canada ;
- Intégration du centre de recherche IPCM au sein du Groupe La Française ;
- Succès du fonds FinTech géré par NewAlpha ;
- Nombreuses récompenses reçues (Global Invest Forum / premier prix dans la catégorie Asset, Property, Facility Managers des Pierres d'Or / LFIS Nommé Meilleur Groupe - Hedge Fund / Moniwan prix du projet le plus innovant en matière d'évolution digitale par Option Finance) ;
- Le Grand Paris, projet global de transformation de l'agglomération parisienne : chantier déterminant auquel participe activement La Française.

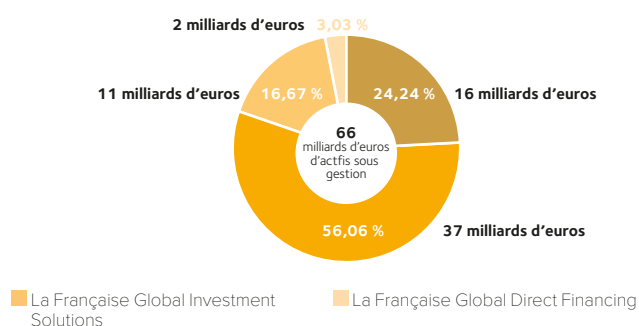
PRODUCTION

La collecte 2017 est de + 5,8 milliards d'euros, un des niveaux les plus hauts avec 2016, tirée particulièrement par l'immobilier et l'activité Investment Solutions. Elle est positive sur les quatre Piliers métiers du Groupe et se répartit comme suit :

Répartition de la collecte 2017 par Pilier



Répartition des actifs sous gestion 2017 par Pilier



À fin 2017, compte tenu de l'activité positive, La Française est en avance par rapport au PMT 2020 tant en termes de résultat net consolidé total qu'en termes d'encours avec une année d'avance. Son résultat net part du Groupe en hausse de 22 % s'élève à 28 millions d'euros contre 23 en 2016.

La Française Global Real Estate Investment Managers

Faits marquants :

- Statut d'acteur immobilier incontournable confirmé en France avec 1,6 milliard d'euros d'acquisitions en Europe et poursuite de la dynamique d'acquisition en Europe : plus de 40 investissements réalisés avec une forte diversification hors France (32 %) ;
- Succès des SCPI avec une collecte brute de près de 830 millions d'euros ;
- Poursuite du développement de la clientèle institutionnelle, notamment internationale, avec une collecte totale de plus de 1,5 milliard d'euros ;
- Développement du projet de la foncière du Grand Paris : La Française est lauréate pour 3 sites emblématiques du Grand Paris (Le franchissement Pleyel / Les Ardoines (Vitry-sur-Seine) / Pont de Rungis (Orly –Thiais)) ;
- Projet de la foncière Nord Europe dont l'objectif est de proposer une nouvelle offre immobilière qui renforce le lien du CMNE avec son territoire et ses sociétaires, basée sur l'idée de la propriété à vie, intermédiaire entre la pleine propriété et la location simple ;
- Lancement du 1^{er} fonds de Placement Immobilier, LF Cerenicimo+, composé de résidences gérées louées en meublé ;
- La plateforme digitale Moniwan réalise une collecte de 15 millions d'euros sur les SCPI.

Données chiffrées :

- 1^{ère} société de gestion de SCPI en capitalisation et 4^{ème} en collecte nette ;
- Collecte 2017 : 2,2 milliards d'euros ;
- Encours gérés : 16 milliards d'euros soit +11 % par rapport à fin décembre 2016 ;
- 23 % des encours immobiliers sont détenus par des clients internationaux.

La Française Global Direct Financing

Faits marquants :

- Premiers appels de fonds du compartiment Emergence Actions II lancé en juin 2017 ;
- Lancement du fonds NewAlpha Opportunités Entrepreneur (NOE) qui enregistre un encours de plus de 20 millions d'euros à fin 2017 ;
- Closing du fonds NewAlpha FinTech à 56 millions d'euros d'encours ;
- NewAlpha participe au lancement de « Swave », le 1^{er} incubateur de place entièrement dédié aux FinTech ;
- ACOFI réalise une collecte de +386 millions d'euros principalement sur le financement immobilier et des activités industrielles via les fonds Prédirec immo IV & V (+245 millions d'euros) et Prédirec Innovation 2020 (48 millions d'euros).

Données chiffrées :

- Collecte 2017 : 24 millions d'euros ;
- Encours : 2 milliards d'euros, soit +12 % comparativement à fin 2016 (quote-part La Française).

La Française Global Asset Management

Faits marquants :

- Succès de l'expertise Performance Absolue obligataires avec notamment le fonds phare LF Multistratégies Obligataires qui atteint un encours de 800 millions d'euros à fin 2017 ;
- Les fonds à échéance : closing du fonds à échéance LF Rendement Global 2022 dont l'encours a atteint 670 millions d'euros et lancement du nouveau millésime en septembre, LF Rendement Global 2025 (115 millions d'euros d'encours) ;
- Décollage de la stratégie Actions Zero Carbon auprès d'investisseurs institutionnels. Lancé il y a 2 ans, le fonds enregistre de belles performances et un encours de 150 millions d'euros ;
- Lancement du fonds La Française Sustainable REITS en juin ;
- Intégration du centre de recherche IPCM au sein du groupe La Française ;
- Baisse de la participation dans la société TAGES Capital LLP de 25 % à 19 %.

Données chiffrées :

- 273 millions d'euros ont été collectés en 2017 pour atteindre 37 milliards d'euros d'encours gérés, soit +12 % comparé à fin 2016 ;
- L'expertise Fixed Income représente 18,6 milliards d'euros d'encours à fin décembre 2017 ;
- 5 appels d'offres ont été remportés en 2017 pour un montant total de plus de 700 millions d'euros.

La Française Global Investment Solutions

Faits marquants :

Le savoir-faire de l'expertise Performance Absolue Premia est désormais largement établi, avec 1,9 milliard d'euros d'AUM sur la stratégie dont 70 % des encours à l'international :

- Pôle Crédit : mise en avant du savoir-faire de l'expertise Performance Absolue Credit de LFIS ; les performances des fonds sont au rendez-vous. Les encours SIF se stabilisent à 230 millions d'euros et les fonds UCITS, dont les encours sous gestion atteignent les 140 millions d'euros, font preuve d'une très bonne dynamique ;
- Finalisation des démarches pour amorcer le développement aux USA en 2018 ;
- Constitution d'une nouvelle entité « Union Générale des Placements » qui vise à assurer le développement commercial de l'activité produits structurés ;
- Lancement de 2 nouveaux fonds : Premia Access et Factor Investing.

Données chiffrées :

- Croissance des encours totaux de LFGIS de +45 %, qui s'établissent à 11 milliards d'euros ;
- Croissance de +70 % des encours en alternatif ;
- 21 % de la collecte en 2017 a été réalisée à l'international.

RÉSULTATS

Compte de résultat consolidé IFRS (en milliers d'euros)

Compte de résultat	31/12/17	31/12/16	Variations
PRODUIT NET BANCAIRE	229 135	184 791	44 344
dont marge nette d'intérêt	1 390	2 094	(704)
dont commissions	(2 566)	(4 549)	1 983
Frais généraux	(166 527)	(145 356)	21 171
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	62 608	39 435	23 173
Coût du risque	(449)	28	(477)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	62 159	39 463	22 696
Quote-part de résultat des entreprises MEE	1 680	1 035	645
Gains ou pertes sur autres actifs	(151)	7 131	(7 282)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	81	0	81
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	63 769	47 629	16 140
Impôts sur les bénéfices	(21 798)	(16 602)	5 196
RÉSULTAT NET TOTAL	41 971	31 027	10 944
Intérêts minoritaires	13 239	6 824	6 415
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	28 732	24 203	4 529

La progression importante des revenus en 2017 s'explique essentiellement par :

- Celle des honoraires de gestion, en lien avec la progression des encours gérés, notamment pour les piliers immobiliers et LFIS ;
- Les performances fees perçues pour près de 33 millions d'euros, en progression de plus de 20 millions d'euros.

Les frais généraux augmentent en lien avec les honoraires de performance encaissés et leurs conséquences sur les rémunérations variables, l'augmentation des effectifs, et les charges de développement des nouveaux projets.

En 2016, Groupe la Française a également profité de la cession de l'immeuble Raspail, dont elle détenait 20 %, lui ayant permis la réalisation d'une plus-value.



PÔLE ASSET-MANAGEMENT

COMPTES CONSOLIDÉS

Le pôle Gestion pour compte de tiers est regroupé au sein de la holding « Groupe La Française » qui détient principalement La Française AM, La Française Real Estate Managers, La Française AM Finance Services, La Française Investment Solutions, La Française Global Investments, La Française Inflection Point, FCT LFP Créances Immobilières, CD Partenaires, Holding Cholet Dupont, NEXt AM, LFAM Ibéria, Siparex Proximité Innovation et LF Real Estate Partners ainsi que les participations étrangères : au Royaume-Uni : La Française Global REIM, Inflection Point Capital Management, LF Real Estate Partners International, Tages et Alger Management ; aux États-Unis d'Amérique : La Française Forum Securities Limited et à Hong Kong : JKC Capital Management.

Sa contribution aux comptes consolidés du Groupe CMNE se traduit par les chiffres suivants.

Comptes consolidés IFRS (en milliers d'euros)

Actif	31/12/17	31/12/16	Variations	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	295 654	221 885	73 769	33,25 %
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	63 678	89 966	(26 288)	(29,22 %)
Prêts et créances sur établissements de crédit	97 245	55 367	41 878	75,64 %
Prêts et créances sur la clientèle	128 058	172 682	(44 624)	(25,84 %)
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	245 415	226 786	18 629	8,21 %
Participations dans les entreprises mises en équivalence	21 506	27 352	(5 846)	(21,37 %)
Immobilisations corporelles et incorporelles	31 598	26 339	5 259	19,97 %
Écarts d'acquisition	174 793	175 149	(356)	(0,20 %)
TOTAL	1 057 947	995 526	62 421	6,27 %

Passif	31/12/17	31/12/16	Variations	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	152 644	148 124	4 520	3,05 %
Dettes envers les établissements de crédit	171 809	138 369	33 440	24,17 %
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	124 794	165 618	(40 824)	(24,65 %)
Comptes de régularisation et passifs divers	305 031	246 225	58 806	23,88 %
Provisions	1 451	2 029	(578)	(28,49 %)
Intérêts minoritaires	29 547	20 929	8 618	41,18 %
Capitaux propres hors résultat (part du Groupe)	243 939	250 029	(6 090)	(2,44 %)
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	28 732	24 203	4 529	18,71 %
TOTAL	1 057 947	995 526	62 421	6,27 %

Compte de résultat	31/12/17	31/12/16	Variations	
PRODUIT NET BANCAIRE	229 135	184 791	44 344	24,00 %
dont marge nette d'intérêt	1 390	2 094	(704)	(33,62 %)
dont commissions	(2 566)	(4 549)	1 983	(43,59 %)
Frais généraux	(166 527)	(145 356)	(21 171)	14,56 %
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	62 608	39 435	23 173	58,76 %
Coût du risque	(449)	28	(477)	n.s.
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	62 159	39 463	22 696	57,51 %
Quote-part de résultat des entreprises MEE	1 680	1 035	645	62,32 %
Gains ou pertes sur autres actifs	(151)	7 131	(7 282)	(102,12 %)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	81	-	81	n.s.
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	63 769	47 629	16 140	33,89 %
Impôts sur les bénéfices	(21 798)	(16 602)	(5 196)	31,30 %
Gains & pertes nets d'impôts / act aband	-	-	-	-
RÉSULTAT NET TOTAL	41 971	31 027	10 944	35,27 %
Intérêts minoritaires	13 239	6 824	6 415	94,01 %
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	28 732	24 203	4 529	18,71 %

PÔLE SERVICES ET ACTIVITÉS DIVERSES

COMPTES CONSOLIDÉS

Ce pôle est constitué de l'ensemble des activités qui ne relèvent pas des métiers stratégiques du Groupe : NEPI (base consolidée intégrant l'activité immobilière hors exploitation), Euro Information, Financière Nord Europe, Sicorfé Maintenance, Transactimmo et Actéa Environnement.

Comptes consolidés IFRS (en milliers d'euros)

Actif	31/12/17	31/12/16	Variations	
Actifs financiers disponibles à la vente	19 995	31 968	(11 973)	(37,45 %)
Prêts et créances sur établissements de crédit	8 836	5 597	3 239	57,87 %
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	1 603	4 709	(3 106)	(65,96 %)
Participations dans les entreprises mises en équivalence	124 039	115 884	8 155	7,04 %
Immobilisations corporelles et incorporelles	18 251	18 734	(483)	(2,58 %)
Écarts d'acquisition	724	724	-	-
TOTAL	173 448	177 616	(4 168)	(2,35 %)

Passif	31/12/17	31/12/16	Variations	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	7 578	20 175	(12 597)	(62,44 %)
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	803	1 057	(254)	(24,03 %)
Provisions	1 932	111	1 821	n.s.
Dettes subordonnées	-	-	-	-
Intérêts minoritaires	-	-	-	-
Capitaux propres hors résultat (part du Groupe)	151 959	143 635	8 324	5,80 %
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	11 176	12 638	(1 462)	(11,57 %)
TOTAL	173 448	177 616	(4 168)	(2,35 %)

Compte de résultat	31/12/17	31/12/16	Variations	
PRODUIT NET BANCAIRE	4 889	6 527	(1 638)	(25,10 %)
Frais généraux	(1 503)	(1 634)	131	(8,02 %)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	3 386	4 893	(1 507)	(30,80 %)
Coût du risque	(1 857)	(935)	(922)	98,61 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 529	3 958	(2 429)	(61,37 %)
Quote-part de résultat des entreprises MEE	10 026	9 416	610	6,48 %
Gains ou pertes sur autres actifs	-	-	-	-
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	11 555	13 374	(1 819)	(13,60 %)
Impôts sur les bénéfices	(379)	(736)	357	(48,51 %)
RÉSULTAT NET TOTAL	11 176	12 638	(1 462)	(11,57 %)
Intérêts minoritaires	-	-	-	-
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	11 176	12 638	(1 462)	(11,57 %)

TENDANCES

ET PERSPECTIVES 2018



Conjoncture

En 2018, l'activité **ÉCONOMIQUE MONDIALE** continue de s'affermir. Après une progression de la production mondiale estimée à 3,7 % en 2017, l'accélération de la croissance se généralise avec des révisions à la hausse notables en Europe et en Asie. Les prévisions de croissance mondiale en 2018 et en 2019 s'établissent à 3,9 %, en raison d'une dynamique de croissance plus forte et des effets attendus des modifications de la politique fiscale américaine qui ont été enclenchées. Cependant des risques pourraient peser à moyen terme : fléchissement des croissances potentielles, sortie des politiques monétaires exceptionnelles, retour des mesures protectionnistes.

LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE a revu à la hausse ses prévisions de croissance et d'inflation en zone euro. Elle juge cependant prématuré d'accélérer la sortie de sa politique accommodante en matière de QE (Quantitative Easing).

EN FRANCE, avec 1,9 % de croissance prévu en 2018, tous les voyants sont au vert pour l'économie française. Cependant, 2 % semble être le maximum que l'économie française soit en mesure d'atteindre. De nombreux freins brident l'économie française notamment sur le marché de l'emploi. Néanmoins, la reprise de la consommation des ménages tricolores offre de belles perspectives aux entreprises françaises pour lesquelles l'optimisme est également de rigueur grâce à la reprise des exports et l'accélération de l'investissement.



Opportunités

Pour répondre à ces nombreux défis, les banques n'ont d'autre choix que d'adapter leurs offres, leurs réseaux et de saisir les opportunités :

- Explosion du numérique ;
- Big Data ;
- Blockchain.



Réglementations

Les banques n'échapperont toujours pas à la pression de la réglementation :

- Nouvelles règles de marché (MIF II) ;
- Entrée en vigueur du cadre européen sur les moyens de paiement (DSP 2) ;
- Nouveau règlement européen (RGPD) rentrant en vigueur sur les données. S'il renforce la protection de l'utilisation des données clients, il favorise plus encore la concurrence en imposant aux banques le partage de données clients.



Environnement

En 2018, l'actualité s'annonce complexe pour les banques françaises face à l'environnement de plus en plus exigeant aux évolutions comportementales et sociétales :

- Concurrence accrue ;
- Croissance des technologies de la communication ;
- L'environnement de plus en plus exigeant ;
- Financement de l'économie par des acteurs non bancaires.

« En priorisant la relation client, le CMNE 2018 conciliera performance et responsabilité »

LE PLAN À MOYEN TERME 2016 - 2020

Dans ce contexte, rester novateur, accentuer la proximité clients omni-canal et transverse, élargir la gamme de produits et services par une approche plus numérique pour être au plus proche des besoins et attentes des clients, sont les priorités pour le CMNE afin d'offrir le meilleur à ses clients sociétaires.

L'objectif est de construire ensemble, grâce à l'expertise de chacun, un exercice 2018 solide dans un monde aux transformations rapides. L'année à venir doit marquer l'ancrage phygital, vecteur de conquête, dans un univers bancaire où nous nous devons d'être un acteur dynamique en éveil perpétuel.

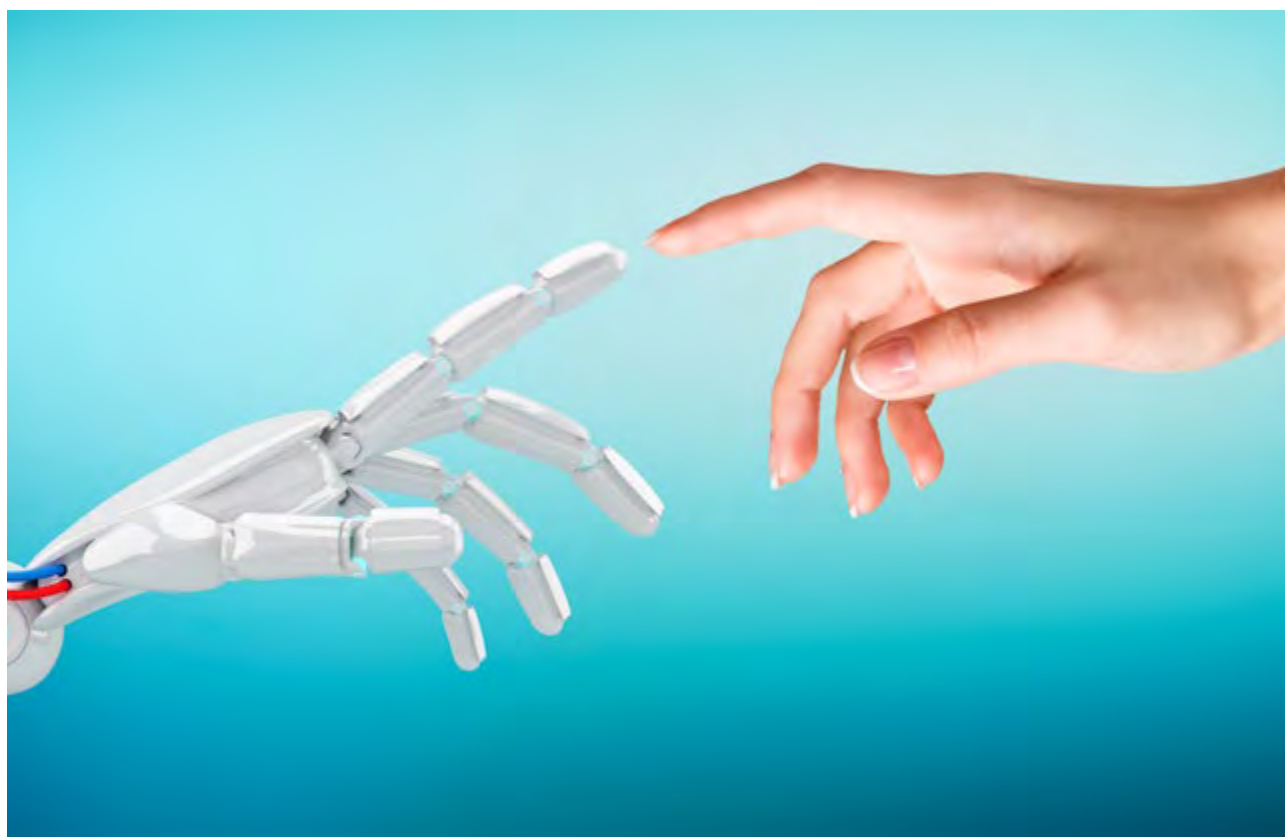
Pour être plus Proches :

- Parce que le modèle « phygital » où l'on associe le digital et le réseau fait partie de notre ADN ;
- Parce que la transversalité, les synergies internes entre les métiers du CMNE sont au cœur de nos projets ;
- Parce que l'esprit d'intégration et d'appartenance construit et solidifie une culture commune du Groupe CMNE.

Et Pour aller plus loin :

- Parce que c'est le signal de l'engagement, de la performance et de la prise de risques pour relever les nouveaux défis en créant de la valeur ;
- Parce que notre modèle mutualiste permet de nous projeter plus sûrement sur le long terme.

2018 sera notamment, grâce à notre capacité d'innover, à l'accompagnement managérial et aux synergies intra-groupe, une année de réponses aux attentes sociétales. Dans ce cadre, le CMNE a entrepris une actualisation de son PMT 2016-2020.





INFORMATIONS FINANCIÈRES GROUPE À CARACTÈRE GÉNÉRAL

DONNÉES CONSOLIDÉES

Page 58

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Page 60

INDICES ALTERNATIFS DE PERFORMANCE

Page 68

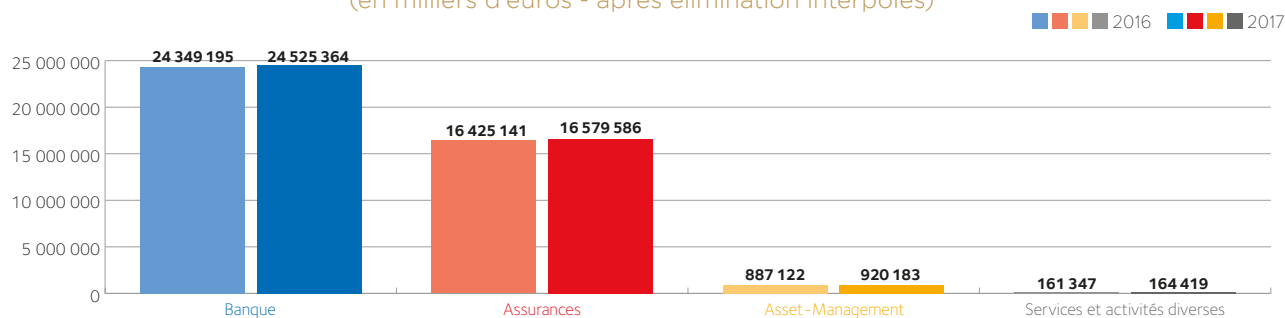
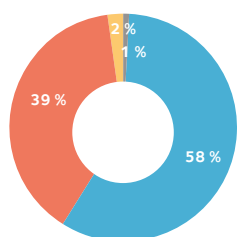
DONNÉES CONSOLIDÉES

Après éliminations interpôles (en milliers d'euros)

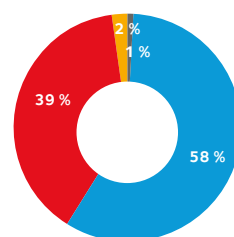
Contribution	PNB		RBE		Résultat consolidé		Bilan	
Pôle	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Bancassurance	746 844	829 443	144 421	210 878	99 640	143 900	24 349 195	24 525 364
Assurances	192 507	5 209*	117 322	-69	69 611	70 105	16 425 141	16 579 586
Asset-management	183 231	230 298	37 041	61 636	22 654	28 107	887 122	920 183
Services et activités diverses	6 527	4 889	4 893	3 386	12 638	11 176	161 347	164 419
TOTAL	1 129 109	1 069 839	303 677	275 831	204 543	253 288	41 822 805	42 189 552

*Au cours du 4^{ème} trimestre 2017, le CMNE et CM11 ont entamé des réflexions sur un projet de fusion de leurs entités d'assurance. Du fait du caractère hautement probable de la réussite de cette opération, la norme IFRS 5 a été appliquée aux entités d'assurance, traitées en « activités destinées à être cédées » tant au bilan, qu'au compte de résultat.

Contribution au total du bilan
(en milliers d'euros - après élimination interpôles)

**Bilan consolidé décembre 2016**

■ Banque
■ Assurances
■ Asset-Management
■ Services et activités diverses

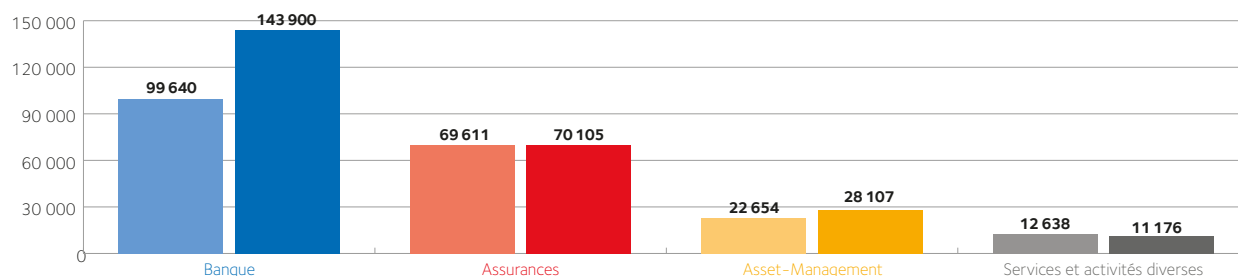
Bilan consolidé décembre 2017

■ Banque
■ Assurances
■ Asset-Management
■ Services et activités diverses

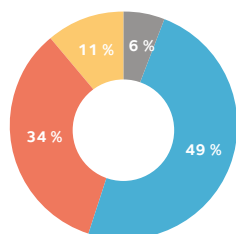
Contribution au résultat

(en milliers d'euros - après élimination interpôles)

■ 2016 ■ 2017

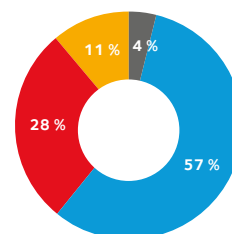


Résultats consolidés décembre 2016



■ Banque
■ Assurances
■ Asset-Management
■ Services et activités diverses

Résultats consolidés décembre 2017



■ Banque
■ Assurances
■ Asset-Management
■ Services et activités diverses

Pays	Produit Net Bancaire	Effectifs	Résultat
Belgique	261 604	1 081	4 890
Espagne	562	2	180
États-Unis d'Amérique	1 124	8	-1 310
France	790 602	3 501	245 673
Luxembourg	6 781	41	1 428
Royaume-Uni	9 166	21	1 673
Hong Kong	0	0	754

Ces informations sont requises par l'ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014, qui emporte modification de l'article L511-45 du code monétaire et transpose la CRD4.

TAUX DE RENDEMENT DES ACTIFS

En application du décret n°2014-1315 du 3 novembre 2014 qui introduit l'art. R. 511-16-1, les établissements de crédit et les sociétés de financement doivent publier dans leur rapport annuel le rendement de leurs actifs, calculé en divisant leur bénéfice net par le total de leur bilan.

Au 31 décembre 2017, ce taux s'établit à 0,66 %.

PÉRIMÈTRE
DE CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation	Pays	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration¹	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration¹
			Contrôle	Intérêt				Contrôle	Intérêt		
1. Entreprises à caractère financier											
1.1 Établissements de crédit											
• Caisses de Crédit Mutuel + Caisse Fédérale du CMNE + Fédération du CMNE	France	12/16	100	100	54 340	Mère	12/17	100	100	118 709	Mère
• BCMNE (base consolidée) - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France	12/16	100	100	13 779	IG	12/17	100	100	16 585	IG
• CMNE Belgium (base consolidée) - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 Bruxelles	Belgique	12/16	100	100	32 960	IG	12/17	100	100	3 275	IG
1.2 Établissements financiers autres que 1.1											
• FCP Richebé Gestion - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	100	100	-2 300	IG	12/17	100	100	2 060	IG
• CMNE Home Loans FCT - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France	12/16	100	100	0	IG	12/17	100	100	0	IG
1.3 Autres entreprises à caractère financier											
2. Entreprises non financières											
2.1 Assurances											
• Nord Europe Assurances (base consolidée) - 9 Boulevard Gouvion-St-Cyr - 75017 Paris	France	12/16	100	100	69 610	IG	12/17	100	100	70 105	IG
2.2 Services											
• Actéa Environnement - 5/7 Rue Frédéric Degeorge - 62000 Arras	France	12/16	100	100	1 016	IG	12/17	100	100	-18	IG
• Euro-Information - 34 Rue du Wacken - 67000 Strasbourg	France	12/16	10,15	10,15	9 297	MEE	12/17	10,15	10,15	10 026	MEE
• Financière Nord Europe - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France	12/16	100	100	160	IG	12/17	100	100	-382	IG
• GIE CMN Prestations - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France	12/16	100	100	0	IG	12/17	100	100	0	IG
• L'Immobilière du CMN (base consolidée) - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France	12/16	100	100	1 849	IG	12/17	100	100	2 607	IG
• Sicorfé Maintenance - Rue Bourgelat - 62223 Saint-Laurent-Blangy	France	12/16	34,00	34,00	120	MEE	12/17	0	0	0	NC
• Sté Foncière et Immobilière Nord Europe - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France	12/16	0	0	0	NC	12/17	100	100	0	IG
• THEIA Viager - 455 Promenade des Anglais - 06299 Nice	France	12/16	80,00	80,00	-988	IG	12/17	80,00	80,00	664	IG
• Transactimmo - 1 Rue Arnould de Vuez - 59000 Lille	France	12/16	100	100	-33	IG	12/17	100	100	-101	IG
2.3 Industrie											
2.4 Holding non financier											
• Groupe La Française (base consolidée) - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	97,84	97,83	22 654	IG	12/17	97,05	97,05	28 107	IG
• Nord Europe Participations et Investissements (base consolidée) - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France	12/16	100	100	2 079	IG	12/17	100	100	1 651	IG
TOTAL					204 543					253 288	

Banque Commerciale du Marché Nord Europe - 4 Place Richebé - 59000 Lille

Périmètre de consolidation servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable	Pays	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration ¹	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration ¹
			Contrôle	Intérêt				Contrôle	Intérêt		
Banque Commerciale du Marché Nord Europe	France	12/16	100	100	4 569	IG	12/17	100	100	5 655	IG
• Bail Actéa - 19 Avenue le Corbusier - 59800 Lille	France	12/16	100	100	6 715	IG	12/17	100	100	5 927	IG
• Nord Europe Lease - 19 Avenue le Corbusier - 59800 Lille	France	12/16	100	100	2 350	IG	12/17	100	100	3 483	IG
• Nord Europe Partenariat - 2 Rue Andréï Sakharov - B.P. 148 - 76135 Mont-Saint-Aignan	France	12/16	99,65	99,65	145	IG	12/17	99,65	99,65	1 520	IG
TOTAL					13 779					16 585	

¹ Méthode d'intégration : MEE : Mise En Equivalence ; IG : Intégration Globale

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

CMNE Belgium - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 BRUXELLES

Périmètre de consolidation servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable	Pays	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration¹	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration¹
			Contrôle	Intérêt				Contrôle	Intérêt		
CMNE Belgium	Belgique	12/16	100	100	-663	IG	12/17	100	100	-165	IG
• BKCP Immo IT SCRL - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 Bruxelles	Belgique	12/16	95,96	95,96	-957	IG	12/17	96,01	96,01	866	IG
• Beobank Belgique - Boulevard Général Jacques, 263G - 1050 Bruxelles	Belgique	12/16	100	100	28 531	IG	12/17	100	100	1 310	IG
• BKCP Securities SA - Avenue Louise 390 - 1050 Bruxelles	Belgique	12/16	100	100	-23	IG	12/17	0	0	0	NC
• Immo W16 - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 Bruxelles	Belgique	12/16	100	100	744	IG	12/17	100	100	946	IG
• Mobilease - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 Bruxelles	Belgique	12/16	100	100	-11	IG	12/17	0	0	0	NC
• OBK SCRL - Graaf Van Vlaanderenplein, 19 - 9000 Gand	Belgique	12/16	100	99,99	5 339	IG	12/17	100	99,99	318	IG
TOTAL					32 960					3 275	

Nord Europe Participations et Investissements - 4 Place Richebé - 59000 LILLE

Périmètre de consolidation servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable	Pays	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration¹	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration¹
			Contrôle	Intérêt				Contrôle	Intérêt		
Nord Europe Participations et Investissements	France	12/16	100	100	-712	IG	12/17	100	100	-576	IG
• SCI Centre Gare	France	12/16	100	100	2 761	IG	12/17	100	100	2 252	IG
• Fininmad (Marchand de biens)	France	12/16	100	100	30	IG	12/17	100	100	-25	IG
TOTAL					2 079					1 651	

Immobilière du CMN - 4 Place Richebé - 59000 LILLE

Périmètre de consolidation servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable	Pays	Date d'arrêté	Pourcentage		Méthode d'intégration¹	Date d'arrêté	Pourcentage		Méthode d'intégration¹
			Contrôle	Intérêt			Contrôle	Intérêt	
• SCI CMN	France	12/16	100	100	IG	12/17	100	100	IG
• SCI CMN 1	France	12/16	100	100	IG	12/17	100	100	IG
• SCI CMN 2	France	12/16	100	100	IG	12/17	100	100	IG
• SCI CMN 3	France	12/16	100	100	IG	12/17	100	100	IG
• SCI CMN Location	France	12/16	100	100	IG	12/17	100	100	IG
• SCI RICHEBÉ INKERMAN	France	12/16	100	100	IG	12/17	100	100	IG

Nord Europe Assurances - 9 Boulevard Gouvion-St-Cyr - 75017 PARIS

Périmètre de consolidation servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable	Pays	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration¹	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration¹
			Contrôle	Intérêt				Contrôle	Intérêt		
Nord Europe Assurances	France	12/16	100	100	-3 364	IG	12/17	100	100	-3 973	IG
• ACMN IARD - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France	12/16	51,00	51,00	7 368	IG	12/17	51,00	51,00	8 789	IG
• ACMN-Vie - 9 Boulevard Gouvion-St- Cyr - 75017 Paris	France	12/16	100	100	59 103	IG	12/17	100	100	62 564	IG
• Courtage Crédit Mutuel Nord Europe - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France	12/16	100	100	111	IG	12/17	0	0	-71	NC
• CP-BK Reinsurance SA - Avenue de la Gare, 65 - 1611 Luxembourg	Luxembourg	12/16	100	100	1 038	IG	12/17	100	100	-2 155	IG
• Nord Europe Life LUXEMBOURG - Rue Charles Martel 62 - 2134 Luxembourg	Luxembourg	12/16	100	100	2 419	IG	12/17	100	100	3 286	IG
• Nord Europe Retraite - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France	12/16	100	100	68	IG	12/17	100	100	48	IG
• North Europe Life Belgium - 11 Boulevard de la Plaine - 1050 Bruxelles	Belgique	12/16	51	51	2 933	IG	12/17	51,00	51,00	1 514	IG
• SA Partners Assurances - Avenue Gustave Demey, 66 - 1160 Auderghem	Belgique	12/16	49	49	-66	MEE	12/17	49,00	49,00	101	MEE
• SPV Jarna - 9B Boulevard Prince Henri - 1724 Luxembourg	Luxembourg	12/16	100	97,83	0	IG	12/17	100	97,05	2	IG
TOTAL					69 610					70 105	

¹ Méthode d'intégration : MEE : Mise En Equivalence ; IG : Intégration Globale

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Groupe La Française - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS

Périmètre de consolidation servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable	Pays	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration¹	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration¹
			Contrôle	Intérêt				Contrôle	Intérêt		
Groupe La Française	France	12/16	97,84	97,83	-4 702	IG	12/17	97,05	97,05	-13 085	IG
• 2A - 5 Boulevard de la Madeleine - 75008 Paris	France	12/16	20,00	19,57	-130	MEE	12/17	20,00	19,41	-132	MEE
• Alger Management Ltd - 50 Broadway - London	Royaume-Uni	12/16	50,00	48,91	123	MEE	12/17	50,00	48,52	-191	MEE
• CD Partenaires - 16 Place de la Madeleine - 75008 Paris	France	12/16	74,87	73,24	73	IG	12/17	74,87	72,66	52	IG
• FCT LFP Créances Immobilières - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	58,37	58,37	25	IG	12/17	58,37	58,37	0	IG
• SNC Groupe La Française - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	99,90	97,73	-10	IG	12/17	0	0	0	NC
• Groupe Cholet-Dupont - 16 Place de la Madeleine - 75008 Paris	France	12/16	33,73	33,00	1 627	MEE	12/17	33,73	32,73	1 142	MEE
• Inflection Point Capital Management Ltd - 125 Old Broad Street - London	Royaume-Uni	12/16	49,00	51,17	-1 731	MEE	12/17	100	97,05	-1 348	IG
• JKC Capital Management Ltd - 34-37 Connaught Road Central - Hong Kong SAR	Hong Kong	12/16	50,00	48,91	-172	MEE	12/17	50,00	48,52	754	MEE
• La Française AM - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	100	97,83	6 562	IG	12/17	100	97,05	8 759	IG
• La Française AM Finance Services - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	100	97,83	1 627	IG	12/17	100	97,05	2 838	IG
• La Française AM GP - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	0	0	599	IG	12/17	0	0	0	NC
• La Française AM Iberia - C/ Joaquin Costa 26 - 28002 Madrid	Espagne	12/16	66,00	64,57	103	IG	12/17	66,00	64,05	180	IG
• La Française AM International - 4A Rue Henri Schnadt - 2530 Luxembourg	Luxembourg	12/16	100	97,83	-166	IG	12/17	100	97,05	295	IG
• La Française Forum Securities Limited - 1700 E Putnam Ave, Old Greenwich, CT 06870 - 1366, Delaware - USA	États Unis d'Amérique	12/16	80	78,26	-996	IG	12/17	100	97,05	-1 310	IG
• La Française Global Investments - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	100	98,70	-1 596	IG	12/17	100	98,23	-1 509	IG
• La Française Global Real Estate Investment Management Limited - 12 Berkeley Street - London	Royaume-Uni	12/16	100	97,83	32	IG	12/17	100	97,05	1 091	IG
• La Française Inflection Point - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	51,00	74,97	438	IG	12/17	100,00	97,05	644	IG
• La Française Investment Solutions - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	56,04	46,54	4 116	IG	12/17	56,04	46,17	9 007	IG
• La Française Real Estate Managers - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	95,96	93,87	9 838	IG	12/17	95,96	93,12	10 646	IG
• La Française Real Estate Partners - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	65,00	61,02	1 524	IG	12/17	60,00	55,87	852	IG
• LFF Real Estate Partners Limited - 16 Berkeley Street - London	Royaume-Uni	12/16	85,00	79,79	917	IG	12/17	100	93,12	1 193	IG
• LFP Multi Alpha - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	0	0	0	NC	12/17	100	97,05	-1 418	IG
• New Alpha Asset-Management - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	100	97,83	2 013	IG	12/17	85	82,49	2 097	IG
• NEXT Advisor - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	0	0	208	IG	12/17	0	0	0	NC
• Nouvelles EXpertises et Talents AM - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	100	97,83	1 439	IG	12/17	100	97,05	6 137	IG
• Siparex Proximité Innovation - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	26,50	25,93	319	MEE	12/17	26,50	25,72	287	MEE
• Tages Capital LLP - 39 st James' Street - London	Royaume-Uni	12/16	40,00	39,13	867	MEE	12/17	25,00	24,26	928	MEE
• UFG PM - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	100	93,87	-293	IG	12/17	0	0	-13	NC
• Union Générale des Placements - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	0	0	0	NC	12/17	63,33	29,24	211	IG
TOTAL					22 654					28 107	

¹ Méthode d'intégration : MEE : Mise En Equivalence ; IG : Intégration Globale

Pays	Produit net bancaire	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes²	Effectifs	Subventions publiques
Belgique	261 604	21 255	-10 174	1 952	-33 002	1 081	-
Espagne	562	402	-97	0	-24	2	-
États Unis d'Amérique	1 125	-1 250	-4	0	-96	8	-
France	790 602	424 566	-55 760	-19 319	-134 439	3 501	-
Hong Kong	0	777	0	0	0	0	-
Luxembourg	6 781	695	11	-1	-686	41	-
Grande-Bretagne	9 166	2 319	-233	0	-344	21	-
TOTAL	1 069 840	448 764	-66 257	-17 368	-168 591	4 654	0

² Charges sociales, charges de retraite, impôts et taxes sur les rémunérations, crédit d'impôt compétitivité emploi et autres impôts et taxes.

LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE RELATIVES AU DOMAINE FINANCIER ET COMPTABLE

RÉFÉRENTIELS

- Plan comptable, textes réglementaires et manuels de procédures ;
- Règlement général de fonctionnement ;
- Règlement financier ;
- Convention de gestion financière du Groupe.

LE DIRECTEUR CENTRAL CHARGÉ DE LA COMPTABILITÉ ET DU CONTRÔLE DE GESTION A SOUS SA RESPONSABILITÉ TROIS DIRECTIONS

La Direction Comptabilité Fiscalité qui notamment

- Collabore à la mise en œuvre du schéma général du système comptable et de ses procédures et veille à leur application ;
- Organise et suit la comptabilité des organismes financiers et des sociétés dont la Direction a la charge ;
- Organise les travaux spécifiques à l'arrêté des exercices et à l'établissement des situations intermédiaires ;
- Assure la gestion de la fiscalité du Groupe CMNE ;
- Élabore et met en œuvre les moyens nécessaires à l'amélioration de la sécurité des enregistrements comptables et du contrôle des comptes du Groupe ;
- Propose les adaptations nécessaires ou règles nouvelles à inscrire dans le règlement financier ou dans les contrats particuliers régissant les relations entre les différentes sociétés du Groupe ;
- Assure les relations avec les organes de contrôle internes et externes.

La Direction Consolidation et Reporting Groupe qui notamment

- Organise, coordonne entre les différents intervenants et réalise les travaux spécifiques à l'établissement des comptes consolidés et au reporting prudentiel à assurer pour le Groupe ;
- Répond aux exigences, tests et exercices menés par la BCE dans le cadre de la prévention des crises, en relation avec les autres pôles et directions du Groupe et la Confédération Nationale ;
- Définit et actualise les procédures de consolidation utilisées par le Groupe, en cohérence avec celles définies par la Confédération Nationale ;
- Dans le cadre des obligations réglementaires, analyse, suit et commente les différents ratios et assure la mise en œuvre des règles nouvelles en relation avec les fonctions concernées ;
- Collabore à la mise en œuvre du schéma général du système comptable et de ses procédures, en cohérence avec les exigences réglementaires ;
- Assure les relations avec les organes de contrôle internes et externes ;
- Développe l'analyse périodique des ratios prudentiels, commente leurs évolutions et fait toute simulation prospective pour le Comité financier afin d'optimiser ces contraintes ;
- Mesure et analyse les impacts financiers et les risques des sociétés stratégiques sur le résultat consolidé.

La Direction du Contrôle de Gestion et de la Prévision qui notamment

- Met régulièrement à la disposition de la Direction Générale la projection des résultats financiers du pôle Bancassurance France du Groupe CMNE ;
- Met à la disposition des différents échelons de l'organisation du Groupe CMNE tous les éléments de suivi budgétaire et tous les éléments d'analyse de performance et de risques leur permettant de contribuer à l'amélioration du résultat financier du Groupe et principalement aux différents Comités techniques (financier, développement, amélioration de la performance et demandes de moyens informatiques) ;
- Conçoit toute quantification financière prévisionnelle intégrée dans les démarches de planification, en assure le suivi et établit les rapports d'étape auprès des directions concernées ;
- Procède aux chiffrages des prévisions consolidées et ratios prudentiels, dans le cadre des exercices Stress Tests, STE, ICAAP en relation avec les autres pôles et directions du Groupe, et la Confédération Nationale ;
- Propose les adaptations du règlement financier ou contrats annexes au regard des évolutions structurelles du Groupe CMNE, actualise les règles édictées en matière de relation entre les sociétés du Groupe ;
- Établit et contrôle l'analyse de rentabilité par produit, marché, client, etc. ;
- Conçoit les tableaux de bord à tous les niveaux du CMNE et établit les cahiers des charges fonctionnels, en collaboration avec les responsables opérationnels, les met à disposition des acteurs du Groupe CMNE dans les délais impartis et en assure la maintenance ;
- Assure toute animation de gestion et la formation spécifique aux différentes instances du Groupe ;
- Assure les relations avec les organes de contrôle internes et externes.



Directement rattachée au Directeur Central chargé de la Comptabilité et du Contrôle de gestion, la fonction « administration des données »

- Veille à la qualité et la cohérence des données qui alimentent l'entrepôt, notamment au moyen du module « qualification des données » développé au niveau confédéral, dans le cadre de la réglementation Bâle II ;
- Propose des actions de correction, en collaboration avec les filières concernées ;
- Communique sur les données validées pour enrichir les outils de suivi et assurer ainsi leur cohérence ;
- Prépare et anime les réunions du Comité Qualité Fichier Clientèle, permettant d'assurer la coordination entre les différentes filières métier de la Caisse Fédérale du CMNE afin d'informer les membres du Comité du suivi de la qualité attribuée aux données et des actions engagées ;
- Collabore aux travaux et participe aux Comités Base de données du pôle Entreprises et des entités belges du Groupe ;
- Participe et collabore aux groupes de travail organisés aux niveaux confédéral et interfédéral, visant à mettre en œuvre et à organiser le contrôle de l'ensemble des filières et la pérennité des outils mis en place.

Le dispositif de contrôle comptable et financier

En premier niveau, la direction comptable s'est dotée des moyens de s'assurer de la qualité des données produites ou transmises pour l'ensemble de ses missions. En 2^{ème} niveau, la direction du contrôle permanent met en œuvre le suivi qualité des contrôles de 1^{er} niveau et réalise des contrôles complémentaires.

INDICES ALTERNATIFS DE PERFORMANCE

En millions d'euros

	Libellé	Sources	2017	2016
ACTIVITÉ & ENCOURS				
1	Production de crédits	Chiffres clé Groupe. Production globale de crédits (déblocages)	4 239	4 411
2	Crédits à la clientèle		15 676	15 692
3	Dépôts de la clientèle Dépôts comptables	Comptes consolidés	16 718	16 378
4	Ratio crédits/dépôts Coefficient d'engagement		96,5 %	98,7 %
5	Épargne bancaire	Chiffres clé Groupe. Encours épargne - total dépôts comptables	16 589	16 221
6	Épargne financière et assurance	Chiffres clé Groupe Encours épargne - assurance et financière - titres (hors parts)	65 519	59 017
7	<i>dont épargne assurance</i>	<i>Chiffres clé Groupe. Encours épargne - assurance et financière - titres (hors parts) (colonne Assurances)</i>	<i>12 130</i>	<i>11 986</i>
8	Épargne totale		82 108	75 238
RISQUES				
9	Taux de créances douteuses		5,64 %	5,75 %
10	Provisions collectives		-24	-23
11	Ratio de couverture globale des créances douteuses		63,6 %	65,3 %
12	Coût du risque sur base individuelle	Comptes consolidés (coût du risque - variations prov coll. BAL412)	-7,8	-22,6
13	Coût du risque global		-9,1	-21,0
14	Coût du risque clientèle global rapporté aux encours de crédits (exprimé en % ou en points de base)		-0,09 %	-0,12 %
RENTABILITÉ				
15	Marge d'intérêt Revenu net d'intérêt Produit net d'intérêt		420	454
16	Frais de fonctionnement Frais généraux Frais de gestion		-358	-375
17	Coefficient d'exploitation	Comptes consolidés	-74,22 %	-73,10 %

GESTION DES RISQUES

A hand is shown placing a wooden block on a row of falling dominoes. The dominoes are light-colored wood and are arranged in a line that curves from the bottom left towards the center. The hand is positioned on the right side of the frame, with fingers carefully placing the block. The background is a soft, out-of-focus blue and white. The overall image conveys a sense of control and risk management.

ORGANISATION DES RISQUES

Page 70

RISQUES

Page 73

GOUVERNANCE DES RISQUES

SPÉCIFIQUES ASSURANCES

Page 85

INFORMATIONS RELATIVES

AU PILIER III DE BÂLE III

Page 87

ORGANISATION DES RISQUES

GESTION DES RISQUES - CONTRÔLE - AUDIT

L'organisation du contrôle interne est structurée en trois niveaux. Le contrôle opérationnel de premier niveau est réalisé par les opérationnels, voire intégré dans les processus et les contrôles automatisés des systèmes d'information. Le second niveau s'articule autour de structures centrales traitant la gestion des risques, le contrôle permanent et la sécurité des systèmes d'information, la fonction conformité et lutte anti-blanchiment et du financement du terrorisme, ainsi que de structures dédiées au sein de chaque pôle métiers du Groupe CMNE. En central, les actions sont coordonnées par le Comité de contrôle permanent et de la conformité, le Comité de Bâle et le Comité des risques opérationnels présidés par le Directeur des risques Groupe.

► GESTION DES RISQUES

Parmi ses missions, la Direction des risques vérifie que le niveau des risques encourus est compatible avec les orientations de l'activité et l'appétence fixées par l'organe de surveillance et les limites fixées par la Direction Générale. Elle communique à l'organe de surveillance et au Comité des risques toute information nécessaire à l'exercice des missions de ces derniers, élabore des états de synthèse sur le suivi des risques consolidés en vue d'informer le Comité des risques et les dirigeants effectifs, transmet aux organes de tutelle tout reporting réglementaire sur les risques.

En 2017, l'approche consolidée du risque, les exercices tels que l'ICAAP, l'ILAAP, l'ORSA, l'appétence pour le risque et le PRC ont permis d'éclairer la Direction Générale et l'organe de surveillance dans la mesure et la surveillance des risques.

Le Groupe CMNE a :

- Intensifié le plan de formation pour les administrateurs fédéraux ;
- Élaboré la déclaration d'appétence pour le risque Groupe CMNE ;
- Amélioré la vision transversale des risques au sein du Groupe ;
- Identifié les facteurs risques auxquels les portefeuilles sont exposés et mis en place des outils de mesure adéquats ;
- Analysé les risques dans une vision prospective ;
- Analysé les risques sur les nouveaux produits, fonds, ou contreparties du Groupe CMNE.

Cadre consolidé de gestion des risques

Reposant sur les piliers suivants :

Adéquation des fonds propres (ICAAP)			ORSA	Adéquation de la liquidité (ILAAP)	
Analyse prospective des risques :			Identification risques majeurs = Profil de risque	Mesure et suivi de la liquidité	
Qualité des risques de crédit	Concentration sectorielle/unitaire	Risque Souverain		Équilibres bilanciaux	Liquidité Court Terme
Risque de Marché	Risque de taux	Assurance (ORSA)	Adéquation du profil formule standard	Hausse des coûts de refinancement	Transformation
Risques Opérationnels		Risque de réputation	Définition de l'appétence risques Compagnie	Stress internes pour vérifier l'adéquation de la liquidité	
Détermination des besoins en fonds propres économiques selon appréciation des résultats des stress internes			Évaluation prospective solvabilité - mesure de résistance aux stress tests	Mesure de l'adéquation de la liquidité en temps normal et sous condition de stress	
Projection de l'adéquation des fonds propres par rapport aux besoins => en encours et en ratio, sur base du PMT					

Surveillance consolidée des risques						
Limites et seuils d'alerte				PRC	Adéquation de la liquidité (ILAAP)	
• Politique de gestion des risques Groupe : Encadrement des risques Crédit, Marché, Taux, Liquidité, Assurance, Risques opérationnels, Risques non bancaires ; • Indicateurs clés (Plan de Redressement des Crises) ; • Procédure d'alerte des incidents significatifs :				Exercice Annuel au niveau du Groupe CMNE	• Présentée en Comité DES RISQUES ; • Reporting risques, analyse des fonds propres, risques crédits, suivi risques liés aux activités de marché, suivi des risques opérationnels, suivi des grands risques, suivi du risque assurance ; • Stress tests crédits, taux, marché, liquidité : ICAAP, ILAAP et STE : chiffrés et présentés en Comité des risques ; • Solvabilité (Reverse Stress Test) : quel niveau de dégradation faut-il atteindre pour consommer l'intégralité de l'excédent de fonds propres ?	
Niveaux validés par le CA CNCM	Niveaux validés par le Groupe CMNE	Procédure en cas de dépassement : information DG CNCM avec le cas échéant décisions des dirigeants effectifs				
Thèmes couverts :						
Rentabilité	Qualité des risques	Solvabilité	Liquidité			

Adéquation de la liquidité (ILAAP)
- Présentée en Comité DES RISQUES ; - Reporting risques, analyse des fonds propres, risques crédits, suivi risques liés aux activités de marché, suivi des risques opérationnels, suivi des grands risques, suivi du risque assurance ; - Stress tests crédits, taux, marché, liquidité : ICAAP, ILAAP et STE : chiffrés et présentés en Comité des risques ; - Solvabilité (Reverse Stress Test) : quel niveau de dégradation faut-il atteindre pour consommer l'intégralité de l'excédent de fonds propres ?

► CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ

Rattachée à la Direction Risques Groupe, la Direction du Contrôle de la Conformité organise le pilotage du dispositif notamment au travers de trois missions majeures au sein de l'organisation, et veille :

- Au respect des lois et règlements dans l'élaboration des procédures, produits et services, ce qui nécessite d'assurer et de diffuser avec le département juridique la veille réglementaire, de mettre en place et diffuser les normes et procédures en matière de conformité, de s'assurer que les applicatifs de conformité ou spécifiques métiers sont conformes à la réglementation ;
- Ensuite à l'image de l'entreprise, ce qui nécessite de réaliser et mettre à jour la cartographie des risques de non-conformité et dans ce cadre évaluer et maîtriser le risque de réputation, former, informer et assurer un rôle de conseil auprès des collaborateurs en matière de conformité, détecter et corriger les dysfonctionnements ;
- Enfin, au respect des intérêts de la clientèle, par l'approbation et le contrôle des nouveaux produits, services ou activités, par l'élaboration et le suivi d'une cartographie des conflits d'intérêts, et le respect par chacun de la déontologie dont elle est le gardien, par le contrôle du traitement des réclamations clientèle.

Le contrôle de la Conformité, dans son rôle de contrôle permanent, exerce ces missions sur le périmètre Bancassurance France, mais il veille également à leur réalisation par toutes les filiales du Groupe CMNE, en exerçant une supervision constante de l'action de ces entités et une vérification de la qualité des contrôles réalisés par chaque société du Groupe CMNE. Particulièrement, la supervision relative aux nouveaux produits des filiales a été renforcée en 2017.

► Plus particulièrement sur le pôle Bancassurance France

Formation du personnel - celle-ci s'effectue sous différentes formes :

- L'ensemble des collaborateurs concernés par les modules de sensibilisation à la Conformité sont inscrits à une formation « e-learning », dont près de 80 % ont suivi intégralement le module ;
- Les jeunes collaborateurs, à l'issue de leur parcours de formation initiale, intègrent une session consacrée à la culture de la conformité et aux règles déontologiques. Elle inclut également la faculté de signalement et les procédures qui s'y rapportent ;
- Les collaborateurs accédant à une fonction soumise par le règlement général de l'AMF, à la vérification du niveau de leurs connaissances, suivent une formation en vue de l'obtention d'un examen certifié. Plus généralement, fin 2017, l'ensemble des collaborateurs concernés par la mise en œuvre de la réglementation MIF 2 a été inscrit à une formation « e-learning » comprenant cinq modules, dont l'objet est de leur permettre d'appréhender les principales évolutions réglementaires sur le sujet ainsi que les nouveaux outils qui seront déployés, notamment le nouveau questionnaire visant à recueillir du client les informations le concernant, utiles et nécessaires à la détermination de son profil d'investisseur ;
- Une veille journalière des informations juridiques est réalisée conjointement par les services juridique et conformité à destination des Directions métiers pour transcription dans les procédures internes. La transmission des renseignements issus de la veille juridique participe également à l'information des collaborateurs. Ces indications sont relayées aux structures concernées mais sont également publiées régulièrement dans l'intranet et donc mises à disposition de l'ensemble des collaborateurs.

► Évaluation et maîtrise du risque de réputation

Le risque de réputation est analysé et suivi au moyen de différents dispositifs :

- La procédure d'approbation et de contrôle d'un nouveau produit, service ou activité ;
- La veille réglementaire : par le contrôle permettant de vérifier la prise en compte des évolutions et nouveautés réglementaires dans les procédures ;
- La centralisation des dysfonctionnements, qui intègre le suivi des réclamations clientèles ;
- L'actualisation des principales cartographies des risques de non-conformité ;
- La politique de gestion des conflits d'intérêts et la cartographie des risques et dispositifs de prévention en la matière ;
- La surveillance des opérations dans le cadre des procédures relatives aux transactions personnelles des salariés sensibles, à la détection des opérations suspectes en matière d'abus de marché et à la gestion de listes de surveillance ou d'interdiction.

► Autres risques de non-conformité (déontologie bancaire et financière)

Des procédures encadrent la réalisation de transactions personnelles sur les instruments financiers par les salariés et la détection d'opérations suspectes en matière d'abus de marché. Celles-ci font l'objet de contrôles permanents.

► Procédures permettant le signalement des manquements, infractions et dysfonctionnements

La « faculté de signalement » est intégrée au code de déontologie qui est publié dans l'Intranet de l'entreprise. Cette procédure précise les instructions données au collaborateur confronté à un dysfonctionnement ou à un doute et indique auprès de qui il peut en référer.

► Centralisation et mise en place de mesures de remédiation et de suivi

La procédure de « centralisation des dysfonctionnements » permet de remonter les dysfonctionnements relevés au sein de l'entreprise. Dans l'ensemble des entités du Groupe, la collecte des dysfonctionnements s'effectue au travers du canal des remontées des risques opérationnels. Le Comité des Risques Opérationnels Groupe auquel l'ensemble des entités rapporte permet l'examen de la sinistralité, des incidents, et le contrôle de la mise en œuvre des plans de remédiation. Les analyses et conclusions du Comité des Risques Opérationnels sont rapportées au Comité des Risques Fédéral puis au Conseil d'administration Fédéral CMNE. En complément le Comité de Contrôle Permanent et Conformité s'assure de l'efficacité des processus opérationnels et un suivi des plans d'actions correctrices est établi lors de ses réunions. Le Directeur des Risques Groupe est informé sans délai de tout dysfonctionnement important et des décisions et actions mises en œuvre pour y remédier.

► RISQUE DE BLANCHIMENT DES CAPITAUX

► Classification des risques (LCB-FT)

Une classification des risques est élaborée pour les différentes activités exercées dans le Groupe CMNE, et les mises à jour sont faites de façon à intégrer les nouveautés réglementaires. Les impacts liés à la 4^{ème} Directive LCB-FT ont été déclinés opérationnellement. Le Groupe CMNE dispose de listes des pays sensibles, de personnes soumises aux sanctions internationales, de gel des avoirs, qui sont régulièrement mises à jour. Il existe également des questionnaires embargos, des codifications spécifiques de la clientèle.

Pour les pôles Banque France, Asset-Management et Assurances, l'approche risque exclut le risque allégé (Art R561-15 1^{er}) hormis pour les activités de crédit-bail et d'assurance IARD. Le premier niveau de risque est donc le risque normal (Art L561-5 et L561-6).

Le risque normal conduit le chargé de clientèle, en matière d'obligations de vigilance, à appliquer celles relatives à l'identité, à l'adresse, à la nature et à l'objet de la relation d'affaires. Le risque est considéré comme élevé, lorsque le client entre dans une des catégories prévues à cet effet par les dispositions légales et réglementaires (Personnes Politiquement Exposées - PPE, produit ou transaction d'un montant élevé, opération complexe ou ne paraissant pas avoir de justification économique ou d'objet licite, client ou son représentant légal non physiquement présent aux fins de l'identification, produit ou l'opération favorisant l'anonymat de celle-ci, opération ou client ayant un lien avec un pays de la liste rouge) ou une catégorie interne (risque LCB-FT) ou parce que son nom figure sur une liste de personnes terroristes. Dans ce cas, l'entrée en relation ou l'opération doit être validée par la hiérarchie, voire la Direction Générale s'agissant des PPE, sans préjudice des autres diligences qui trouveront à s'appliquer selon les circonstances. Chaque entité du Groupe CMNE dispose de ses propres cartographies des risques.

► Renforcement du dispositif au niveau du Groupe CMNE

Les travaux du GT Plan à Moyen Terme 2020 sur la LCB-FT ont abouti et ont permis l'élaboration d'une procédure cadre Groupe CMNE, validée début 2018. Celle-ci permet d'harmoniser les pratiques en matière de LCB-FT au sein de chaque entité du Groupe, de renforcer l'organisation de la supervision par la fonction centrale LCB-FT, et de compléter le suivi mensuel existant, notamment sur les thématiques suivantes :

- Dossiers en vigilance renforcée, PPE, thématiques terroriste, thématiques embargo/gel des avoirs ;
- Formation et information du personnel ;
- Diligences et mises à jour de la clientèle risquée ;
- Suivi qualitatif et quantitatif des alertes, dossiers d'analyse, déclarations de soupçon.

► Projets en cours

Les mesures d'amélioration permanente du dispositif LCB-FT se poursuivent. Elles ont permis la mise en place en 2017 :

- Du Projet Priorité Client Sociétaire 2018 qui a lancé le développement de la digitalisation des procédures de connaissance client (KYC) ;
- Des projets d'évolution du système d'information, comprenant l'automatisation des contrôles à travers l'outil d'aide à la décision à l'entrée en relation, et des évolutions du dispositif de surveillance où de nouvelles générations d'alertes sont en cours de développement pour inclure en amont davantage d'informations sur les clients.

► CONTRÔLE PERMANENT - SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Rattachée à la Direction Risques Groupe, la Direction du Contrôle Permanent Groupe s'assure de la coordination des plans de contrôle ainsi que de la mise en œuvre et de l'évolution des méthodes et des outils.

Les plans de contrôle de l'ensemble des entités sont régulièrement adaptés aux activités et aux risques, incluant des contrôles permanents de second niveau. S'agissant des contrôles menés au niveau central, divers contrôles ont été enrichis principalement dans les domaines des crédits, des activités financières, des flux et moyens de paiement, et du suivi des filiales.

Par ailleurs, les dispositifs mis en œuvre au sein des filiales (Beobank, Groupe La Française, et le pôle Assurance) ont également fait l'objet d'adaptation et de renforcement.

Concernant la sécurité des systèmes d'information, plusieurs chantiers contribuent à renforcer la gestion des risques et la conformité réglementaire. Il s'agit notamment de la revue des chartes informatiques, de la sensibilisation/formation des collaborateurs, de l'actualisation des cartographies des risques, et du projet de mise en conformité vis-à-vis de la réglementation européenne en matière de protection des données personnelles.

► LE 3^{ÈME} NIVEAU : CONTRÔLE PÉRIODIQUE

L'Inspection Audit Groupe, conformément à la Charte de Contrôle Périodique Groupe, veille à la cohérence, à l'exhaustivité et à l'efficacité des dispositifs de contrôle interne ainsi que des processus de mesure, de surveillance et de gestion des risques. Elle exerce ses activités sur l'ensemble des entités et métiers du Groupe CMNE.

Ses missions principales concernent notamment :

- Le contrôle périodique du réseau commercial Bancassurance France ;
- L'audit des directions centrales et métiers de la CFCMNE et ainsi que l'audit des filiales ;
- La certification des comptes sociaux des Caisses locales ;
- Les fraudes et affaires spéciales.

En termes d'activité, l'Inspection Audit Groupe a réalisé en 2017 :

- 30 missions de révision (28 concernant des Caisses locales et 2 réalisées sur des Espaces Conseil Professionnel) ainsi que 65 missions de suivi ;
- 6 audits thématiques et métiers sur le réseau Bancassurance France ;
- La certification des comptes sociaux 2016 de 154 Caisses locales ;
- 32 missions d'audit métiers, et a assuré le suivi de la mise en œuvre des recommandations émises sur l'ensemble des pôles du Groupe.

Concernant Beobank, son service d'audit interne, dont le responsable est lié fonctionnellement à l'Inspecteur Général du CMNE, a mené 102 inspections d'agences et agents délégués, et 9 missions d'audit métiers.

Enfin, la fonction fraude et affaires spéciales a analysé plus de 600 situations de fraudes externes et 268 incivilités commises par la clientèle du réseau France.

RISQUES

► RISQUE DE CRÉDIT

L'octroi de crédit est régi par des procédures et référentiels propres à chacune des entités du pôle Banque du Groupe CMNE. Ces procédures et référentiels sont eux-mêmes déclinés de l'appétence et de la politique des Risques du Groupe CMNE.

Le principe fondamental sur lequel s'appuient les procédures d'octroi de crédit est le score pour les crédits consommation de BEOBANK ou la notation interne (Système de Notation Interne du Groupe Crédit Mutuel) pour les pôles Banque réseaux France et Entreprises ; la tarification différenciée des crédits ainsi que le système des délégations de pouvoirs se déclinent de cette notation interne.

Pour le pôle Banque réseau France, un dossier de crédit (consommation, habitat ou professionnel) doit bénéficier d'un avis technique favorable (respect des règles et conditions édictées par la Fédération et la perception des

risques attachés au dossier) donné par le collaborateur dans les limites octroyées par le Directeur Général.

Les 6 niveaux de délégations d'avis technique octroyés (en fonction du niveau de maîtrise du collaborateur) sont des montants fixés pour un client en fonction de notation interne pivot, ils sont pondérés à la hausse et à la baisse en fonction de la notation. Le passage en défaut, exclut totalement le dossier du champ de pouvoir du point de vente.

Les dossiers d'un montant unitaire ou faisant passer l'encours à un montant supérieur à 1,25 million d'euros doivent obligatoirement faire l'objet d'une décision des Dirigeants Effectifs.

Sur le pôle Banque réseau Entreprises, la limite globale pour une contrepartie ou un groupe de contreparties est de 30 millions d'euros.

RISQUES

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Nord Europe accompagne le réseau Entreprises, en contre-garantisant l'encours d'une contrepartie ou groupe de contreparties, dépassant la limite de 30 millions d'euros d'encours.

En 2017, un système de délégation de crédit intuitu personae a été mis en place à la BCMNE. Au-delà de ces niveaux de délégations, les Comités de crédit du réseau Entreprises s'inscrivent dans un processus qui implique la Direction des Crédits du Groupe CMNE et les dirigeants effectifs. Les Comités de crédit du réseau Entreprises examinent et décident de l'octroi des dossiers de crédit sortant des périmètres de délégation régis par les règlements crédits des différentes entités du réseau. Leurs périmètres couvrent l'ensemble du réseau Entreprises et leurs compositions varient en fonction du montant des dossiers. Ces Comités interviennent pour les encours pondérés supérieurs à 1,5 million d'euros.

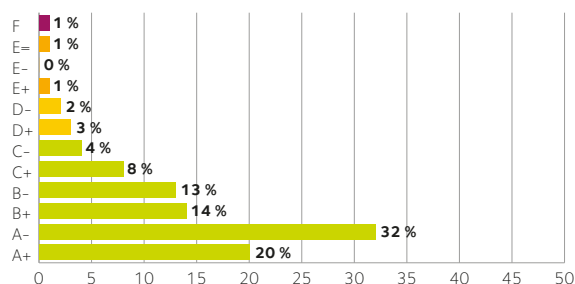
En Belgique, au sein de BEOBANK, les dossiers supérieurs à 750 000 euros sont octroyés par la Direction des Crédits professionnels et hypothécaires. Au-delà de 1,25 million d'euros, le Comité de Direction est amené à décider.

Pour le périmètre bancaire français (réseau France et réseau Entreprises) qui représente environ 69 % des encours de crédit à la clientèle du Groupe CMNE, la répartition des encours par classe de note et par algorithme de notation est la suivante :

- Les meilleurs clients, représentés par les notes supérieures ou égales à C-, totalisent 89 % des encours (entre 85 % et 91 %, selon les marchés) ;
- 8 % des encours ont une note comprise entre D+ et E+ : cette note représente des encours sains avec un profil de risque assez élevé (entre 6 % et 11 % selon les marchés) ;
- Les encours douteux (E-), douteux compromis (E=) et contentieux (F), s'établissent à 3 % au global.

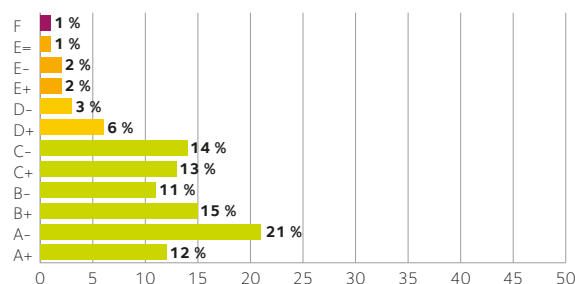
Particuliers

(7 959 millions d'euros)



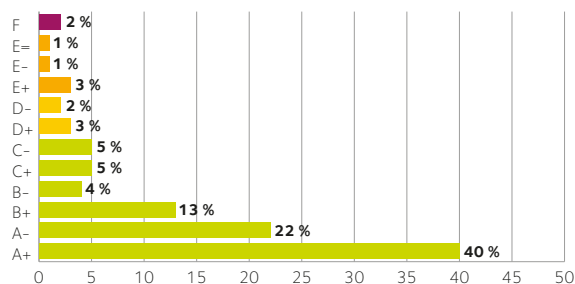
Personnes morales et corporates

(2 964 millions d'euros)



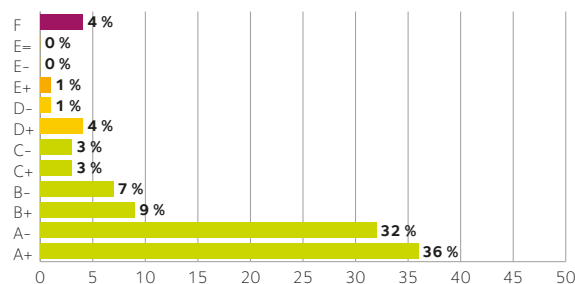
Agriculteurs

(873 millions d'euros)



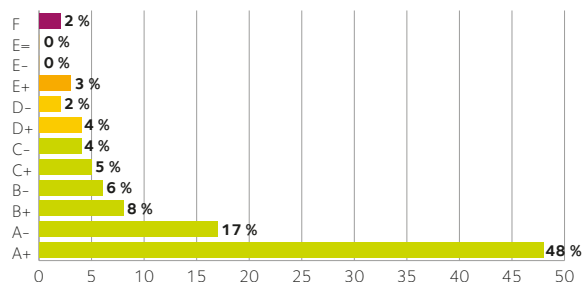
Associations et OBNL

(33 millions d'euros)



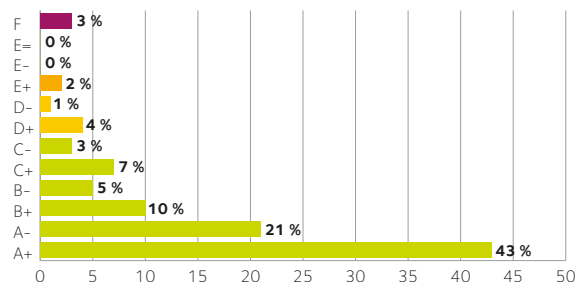
Entrepreneurs individuels

(603 millions d'euros)



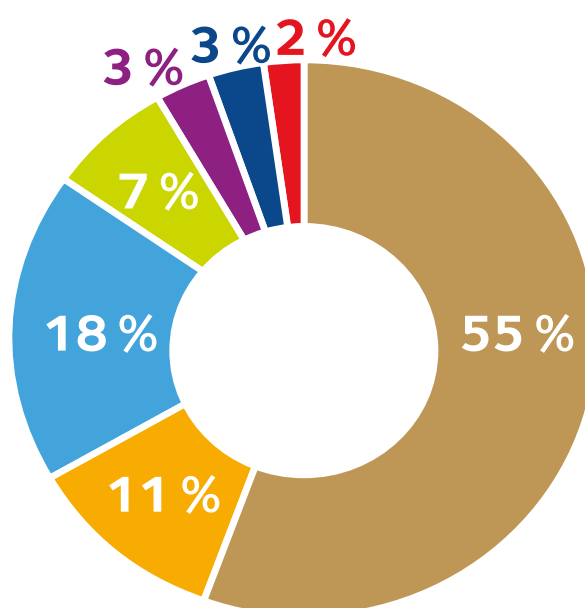
SCI et divers

(824 millions d'euros)



La répartition des encours demeure relativement stable.

La répartition globale du risque crédit par secteur d'activité, pour le même périmètre, est la suivante :



■ Particulier - habitat ■ Particulier - consommation ■ Prof + services + commerces ■ Agro-agri ■ Transport ■ Industrie + BTP ■ Autres

Qualité des risques en milliers d'euros	31/12/17	31/12/16
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle	943 090	965 397
Dépréciation individuelle	-576 560	-607 650
Dépréciation collective des créances	-23 682	-22 984
Taux de couverture global	63,6 %	65,3 %
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	61,1 %	62,9 %

En milliers d'euros

Exposition	31/12/17	31/12/16	Variation	
Prêts et créances				
Établissements de crédit	3 066 696	3 219 890	-153 194	-5 %
Clientèle	16 726 618	16 801 505	-74 887	0 %
Exposition brute	19 793 314	20 021 395	-228 081	-1 %
Dépréciations	-600 242	-630 634	30 392	-5 %
Établissements de crédit	0	0	0	0 %
Clientèle	-600 242	-630 634	30 392	-5 %
EXPOSITION NETTE	19 193 072	19 390 761	-197 689	-1 %
Engagements de financement donnés				
Établissements de crédit	48 746	51 996	-3 250	-6 %
Clientèle	2 403 883	2 334 967	68 916	3 %
Engagements de garantie données				
Établissements de crédit	61 380	46 130	15 250	33 %
Clientèle	153 943	421 225	-267 282	-63 %
Provision pour risques sur engagements donnés	-2 752	-4 477	1 725	-39 %
EXPOSITION NETTE	2 665 200	2 849 841	-184 641	-6 %
Titres de créance ¹				
Effets publics ²	869 995	1 940 501	-1 070 506	-55 %
Obligations ²	2 487 249	7 558 950	-5 071 701	-67 %
Instruments dérivés	195 586	198 190	-2 604	-1 %
Pensions & prêts de titres	356 602	351 312	5 290	2 %
Exposition brute	3 909 432	10 048 953	-6 139 521	-61 %
Dépréciation des titres	-864	-5 896	5 032	-85 %
EXPOSITION NETTE	3 908 568	10 043 057	-6 134 489	-61 %

¹ Hors titres classés en « prêts et créances ».² Impact IFRS 5 : reclassement de la contribution assurances en actifs non courants destinés à être cédés : cf Faits marquants du rapport financier page 198.

En milliers d'euros

Arriérés de paiement	31/12/17					VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 1 an	> 1 an	Total			
Instruments de capitaux propres						23 694	23 694	0
Instruments de dette	0	0	0	0	0	117	117	0
Administrations centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	0	0	0	0	0	117	117	0
Entreprises non financières*	0	0	0	0	0	0	0	0
Particuliers*					0		0	
Prêts et avances	579 883	19 572	18 094	4 000	621 549	366 530	988 079	135 384
Administrations centrales	9 950	2 531	2 316	0	14 797	115	14 912	0
Établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	4 757	0	0	0	4 757	326	5 083	163
Entreprises non financières*	134 677	10 758	9 177	356	154 968	130 446	285 414	57 383
Particuliers*	430 499	6 283	6 601	3 644	447 027	235 643	682 670	77 838
TOTAL	579 883	19 572	18 094	4 000	621 549	390 341	1 011 890	135 384

* Les entrepreneurs individuels ont été reclassés en entreprises non financières en 2017.

Les arriérés de paiement comprennent l'intégralité du capital restant dû.

Le coût du risque de chaque pôle est détaillé en partie Activités Structurées par métier (pages 30 à 54).

► RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché désigne le risque de perte ou de variation négative sur le compte de résultat ou les capitaux propres qui résultent d'une évolution défavorable des paramètres de marché tels les taux d'intérêts, les marchés actions, les taux de change et différents *spreads* crédits. Cela concerne l'ensemble des opérations du *trading* et du *banking book*.

► Organisation

Centralisation des opérations de marché

La gestion du refinancement et des placements du Groupe CMNE est centralisée à la Caisse Fédérale tant pour les opérations des entités françaises que pour celles des entités belges. Le back office de ces opérations est également centralisé à Lille.

Principes de base

Une gestion saine et prudente : toute activité fait l'objet d'un cadre précis et détaillé permettant la maîtrise des risques inhérents à ces activités. Décideurs, opérateurs et analystes travaillent conjointement au respect de ces normes et obligations imposées par les autorités externes ou les acteurs internes.

Le respect de la loi de séparation et de régulation des activités bancaires, à travers un suivi des indicateurs de la Loi n°2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires.

Nature des opérations

Les opérations mises en œuvre par la Direction du refinancement et de la trésorerie Groupe sont de deux natures :

- D'une part, les opérations de refinancement à moyen et long terme du Groupe CMNE et, plus généralement, les opérations de gestion actif-passif qui ont pour but de gérer la marge d'intermédiation en se fondant sur des éléments chiffrés de risque de taux et de liquidité analysés par les Comités financiers de chaque entité du Groupe CMNE ;
- D'autre part, les opérations pour compte propre de la Caisse Fédérale et de Beobank.

Celles-ci se regroupent en deux familles :

- Les opérations d'arbitrage construites pour ne générer qu'un risque de taux marginal tout en tirant leur rentabilité de la prise d'un risque de contrepartie et d'un risque de liquidité. Ce type d'opération, placée sous la responsabilité directe de la trésorerie Groupe qui reçoit pour cela une allocation de fonds propres, une limite globale d'encours et une typologie d'opérations autorisées, ne concerne que la Caisse Fédérale ;
- Les investissements dans des OPCVM dédiés, gérés par La Française et ses affiliés, dans des supports immobiliers tels des SCPI et OPCI, des actions, des obligations et titres de créances négociables, structurés ou vanilles, sont toujours réalisés dans le respect du cadre de la politique d'intervention sur les marchés et font l'objet d'une validation par les Comités financiers des entités concernées. Toute opération est ainsi visée ou validée de façon collégiale.

Les opérations de gestion structurelle du bilan, comme les opérations pour compte propre, sont placées sous le contrôle étroit du Comité financier de la Caisse Fédérale du CMNE et font l'objet de *reportings* individualisés, puis fusionnés pour mesurer le risque de liquidité.

► Typologie des risques

Risques de crédit

Le risque de crédit représente le montant de la perte que peut encourir un établissement de crédit dans le cadre d'opération qu'il effectue avec une contrepartie, si cette contrepartie venait à faire défaut.

La mesure de la qualité de crédit des contreparties s'apprécie principalement via la notation interne du Groupe Crédit Mutuel et via les notations externes des grandes agences.

Toute contrepartie dérogatoire aux règles fixées devra faire l'objet d'une validation par les délégués appropriés ou par les membres du Comité financier de l'entité.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux porte sur l'impact de l'évolution des taux d'intérêt sur le résultat et/ou la valeur des actifs et des passifs financiers.

Le risque de taux est encadré par une organisation spécifique autour de l'ALM, de Comité trimestriel de gestion ALM et d'un état des lieux mensuel présenté en Comité financier.

Risque action

Le risque action correspond à l'impact de l'évolution des marchés financiers sur la valorisation de l'actif financier, en particulier lorsque ce dernier est coté.

Investisseur prudent et de long terme, le CMNE n'intervient pas sur le marché action et ne procède à aucune position de trading sur action. Ce risque est donc non significatif pour le CMNE. Seuls certains actifs corrélés à des indices boursiers portent un possible risque sur l'évolution future des cours de bourse.

Risque de change

Le risque de change résulte de l'évolution de la parité entre devises et de leur impact sur le résultat et/ou la valorisation des actifs ou passifs financiers. Le risque de change concerne principalement les comptes en devises gérés pour faire face aux opérations de clientèle.

Grâce à une liste restreinte de devises à traiter, un suivi quotidien des positions et des limites clairement établies, l'impact de variation du prix des devises par rapport à l'euro est faible.

Risque de Liquidité

Le risque de liquidité est l'incapacité à faire face à ses passifs exigibles ou de transformer certains actifs devenus illiquides en actifs liquides.

Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte ou de gain découlant d'une inadaptation ou d'une défaillance de processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs. Il inclut notamment :

- Les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence, mais à fort impact, les risques de fraudes internes et externes et les risques liés au modèle ;
- Le risque juridique : le risque de tout litige avec une contrepartie, résultant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à l'entreprise assujettie au titre des opérations.

Il exclut les risques stratégiques et de réputation.

Une fonction risques opérationnels au sein de la Direction des risques assure le suivi et l'exhaustivité du recensement de ces risques au niveau du Groupe CMNE.

Risque de règlement livraison

Le risque de règlement livraison est supporté dans le cadre de l'échange simultané de deux actifs. Il survient lorsque le dénouement de l'opération (transfert de propriété du titre, paiement de celui-ci, échange simultané de titres...) ne peut intervenir dans les délais prévus.

Un suivi mensuel fait l'objet d'une présentation en Comité financier, il recense les suspens et les problèmes de règlement/livraison rencontrés, pouvant donner lieu à des déclarations des risques opérationnels. Un reporting trimestriel consolide recense les événements rencontrés sur les entités bancaires du Groupe CMNE.

► Une gestion dynamique et d'anticipation des risques

- Une gestion des stress tests sur base de modèles confédéraux et de développements spécifiques internes est assurée par la Direction des risques. Des stress historiques fondés sur l'analyse des périodes de crises passées et des stress hypothétiques déterminés par les experts métiers et révisés à minima une fois par an. Ces stress prennent en compte les différents facteurs de risque, devises, zones géographiques, notations... Un stress immobilier sur base historique a également été mis en place ;
- Suivi des paramètres de crédits : veille des évolutions de notations externes et des actualités des principales contreparties du portefeuille ;
- Des liens étroits avec les cellules nationales de la Confédération renseignent le CMNE et lui permette de bénéficier des expertises métiers du Groupe CM, aussi bien sur les mouvements sectoriels que sur l'appréciation des plus grandes contreparties des contreparties bancaires, assurances et grands comptes ;
- Dispositif d'alerte et de veille risques relayé au sein du Groupe CMNE ;
- Avec des liens étroits auprès des différents Risk managers du Groupe, le CMNE circularise les éléments d'alertes et d'actualités susceptibles d'avoir un impact sur les opérations de marchés traitées ;
- Des travaux « Groupe » et une information transversale renforçant la cohésion Groupe sur les approches de marché et tenant compte des connaissances des différents spécialistes et Risk manager du Groupe CMNE ;
- La réalisation de stress tests spécifiques aux profils de risques du Groupe CMNE en fonction des particularités de marchés, mesure de l'absorption du Groupe CMNE ;
- Recensement exhaustif, mensuel d'identification des OPC avec effet de levier et assurance que les relations de financement entre la CFCMNE et les sociétés de gestion ne contribuent pas à des effets de levier.

► Instances de décisions et de consultation

Différents Comités décisionnaires sont en place afin d'assurer une prise de décision recensant les différents acteurs du Groupe CMNE.

Un Comité nouveau produit est en place pour permettre aux acteurs du CMNE de bénéficier du même niveau d'information et de clarté sur tout nouvel investissement. Ces acteurs apportent leurs éclairages métiers permettant la validation au préalable de toutes questions relatives aux risques financiers, juridiques, opérationnels, de réputation et de tout autre risque.

► Un suivi consolidé des risques

L'appréciation globale des positions des différents portefeuilles permet d'agréger les différents risques et de bénéficier de positions consolidées sur les différentes entités du Groupe CMNE.

► Une mesure des risques via un processus de valorisation éprouvé

Le *middle office* est en charge de valorisations retenues, les risques financiers opèrent les contrôles nécessaires et procèdent aux contre-valorisations permettant de sécuriser les données restituées.

Une validation des valorisations retenues est ainsi assurée au sein du Groupe CMNE s'appuyant sur des experts. Une autre valorisation peut être opérée en dehors du Groupe le cas échéant.

► Focus sur le risque de contrepartie

Sur proposition de la Direction des risques, les limites par contrepartie sont arrêtées par le Comité financier de la Caisse Fédérale du CMNE. Les limites sont basées sur la notation interne des différentes catégories de grandes contreparties, définie par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et homologuée dans le cadre Bâle.

La centralisation des risques du Groupe CMNE, par la Direction des risques, alimente à son tour la gestion centralisée du risque de contrepartie à l'échelle du Groupe Crédit Mutuel. Ce système dynamique fait l'objet d'une veille et d'une surveillance récurrente. Les notations internes sont passées en revue à minima mensuellement et comparées aux notations externes des grandes agences. Des alertes d'évolution de notations significatives sont ainsi transmises aux acteurs de suivi des risques.

Le plafond des risques unitaires fait référence aux fonds propres de chaque entité : de la Caisse Fédérale, de Beobank et de Nord Europe Assurances, mais également dans le respect des fonds propres consolidés du Groupe CMNE.

Ainsi, tout en restant dans le cadre du référentiel national des limites bancaires édictées par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, chaque pôle dispose de règles cohérentes avec l'évolution de ses encours et de ses fonds propres.

Une vision unitaire et une vision Groupe CMNE consolidée sont donc en place.

Ainsi, les limites globales sont :

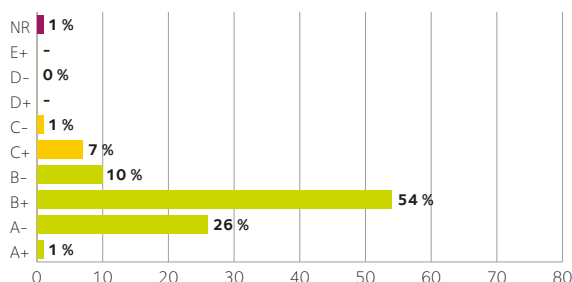
- **Risque Souverain** : 100 % des fonds propres de chaque pôle. Le risque souverain est quant à lui pondéré selon les notations externes des grandes agences. Cela concerne une liste restreinte de contreparties souveraines des qualités, principalement en Europe. La liste des pays autorisés est présentée et validée en Comité financier. Des contreparties assimilées souverains sont autorisées et bénéficient d'une limite spécifique validée en Comité financier. Elles font l'objet d'une consolidation le cas échéant sur le souverain de référence ;
- **Risque Contreparties bancaires et financières** : pour chaque contrepartie, une autorisation maximale est calculée en s'appuyant sur le Référentiel National, le statut défini et sur la notation interne retenue pour établir une dégressivité des limites, sur les bornes de fonds propres et de refinancement. Les études de la cellule nationale d'étude des contreparties sont utilisées pour se positionner et fournir un éclairage avant toute entrée en relation. Ces limites sont calculées et plafonnées par la plus contraignante des 3 bornes :
 - Borne Fonds propres du CMNE calculée en tenant compte de la réglementation sur les grands risques qui fixe l'encours maximum sur une contrepartie à 25 % des fonds propres consolidés, soit 510 millions d'euros, puis de façon dégressive en fonction de la notation interne,
 - Borne de refinancement de la contrepartie telle que figurant sur le dernier Référentiel National IFC,
 - Borne Fonds propres de la contrepartie telle que figurant sur le dernier Référentiel National IFC.

- **Risque corporate** : 5 % des fonds propres consolidés, à la fois pour les risques pris par le pôle Entreprises dans le cadre de son activité courante et pour les risques pris dans le cadre des activités de marché. Les expositions corporates s'appuient également sur le référentiel de notations internes Grands Comptes du Groupe Crédit Mutuel. Des limites en maturité proportionnelles et adaptées aux notations internes sont en place. Des enveloppes spécifiques peuvent être mises en place pour répondre à des besoins particuliers de placement. Aucune entrée en relation, ne peut intervenir sans validation d'une notation interne. Ces limites s'entendent pour des risques de qualité A+ (notation interne Crédit Mutuel) et sont ensuite modulées à la baisse selon la notation des contreparties à la fois en montant et maturité.

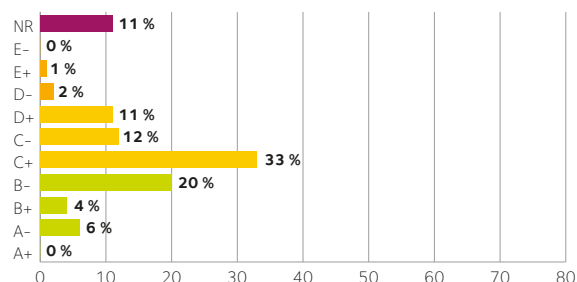
Pour le risque corporate pris dans le cadre des activités de marché, le Conseil d'administration Fédéral a validé des règles prenant en compte la notation de l'émetteur, le volume de dette obligataire émise, les secteurs d'activité des émetteurs et les encours de la compagnie d'assurance. Pour la plupart des contreparties corporates, cela revient à limiter le risque unitaire à un maximum 50 millions d'euros. De façon dérogatoire et pour les investissements de la compagnie d'assurance, le risque unitaire peut monter jusqu'à 235 millions d'euros pour un nombre très limité d'entreprises bénéficiant du soutien public. Un suivi de la concentration des encours est opéré dans l'optique d'une saine gestion de la division des risques du Groupe.

Pour l'ensemble du Groupe CMNE, banques et assurances confondues, le risque de contrepartie se ventile de la façon suivante :

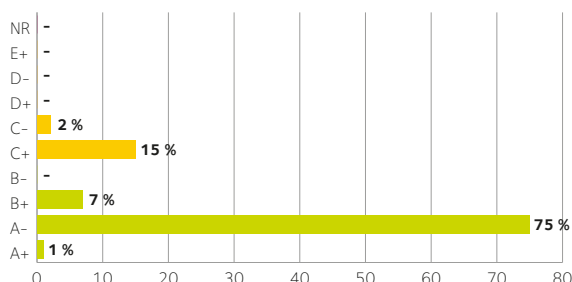
Institutions financières (61 %) (5 678 millions d'euros)



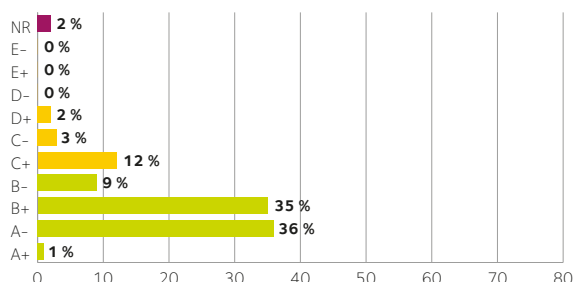
Corporates et assurances (13 %) (1 220 millions d'euros)



Souverains (26 %) (2 433 millions d'euros)



Encours total (9 331 millions d'euros)



L'ensemble des opérations effectuées par la Direction du refinancement et de la trésorerie dans le cadre de sa gestion pour compte propre, ou confiées au Groupe La Française dans le cadre d'une gestion dédiée, est effectué dans le cadre défini par le Comité financier et fait l'objet d'un *reporting* mensuel à ce dernier qui comprend cinq des sept membres du Comité de Direction. Deux fois par an, l'ensemble des risques financiers portés par la Caisse Fédérale fait l'objet d'une présentation au Conseil d'administration.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2017, l'allocation de fonds propres aux activités de marché est restée à 250 millions d'euros comme en 2016, pour le « *banking book* » et à 50 millions d'euros pour le « *trading book* ».

L'activité pour compte propre se scinde en deux parties : d'une part une activité d'arbitrage sur titres du marché monétaire européen (zone euro) et sur obligations émises par des corporates, exercée exclusivement par la Caisse Fédérale du CMNE, d'autre part des investissements moyen ou long terme dans des OPCVM dédiés et ouverts, de fonds commun de placement, des actions en direct, des obligations et titres de créances négociables, structurés ou non. Ces investissements moyen et long terme se trouvent à la fois dans la Caisse Fédérale et chez Beobank. Le portefeuille résiduel de 6 millions d'euros de CDO au sein de la Caisse Fédérale a été intégralement remboursé en 2017.

Sur la base d'hypothèses communes à l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel, le CMNE effectue chaque trimestre une mesure d'impact de stress test. Cinq stress historiques (hausse des taux 1994, crise asiatique de 1997, lundi noir de 1987, 11 septembre 2001, crise des subprimes) et cinq stress hypothétiques relatifs aux 3 types de risques : Action, Crédit et Taux, soit respectivement baisse des actions

européennes de 22 % et baisse de l'immobilier à partir d'une Var historique, écartement des *spreads* selon les actifs concernés et variation à la hausse et à la baisse des taux euros de 65 bps sont ainsi mesurés. Sur les calculs à fin 2017, les plus pénalisants au niveau du compte de résultat sont le 11 septembre, le lundi noir, et la baisse des actions avec un impact négatif variant entre 8 et 14 millions d'euros ; les plus pénalisants au niveau des fonds propres sont la hausse des *spreads* de crédits, le lundi noir et le stress immobilier, avec un impact négatif variant entre 20 et 37 millions d'euros.

Activité d'arbitrage

Les opérations d'arbitrage, effectuées sur des horizons compris entre trois mois et quatre ans, consistent en l'achat de titres de créances négociables ou de titres obligataires à taux variable ou à taux fixe transformés en taux variable par le biais de swaps de taux, financé par l'émission régulière de NEU CP (Negotiable EUropean Commercial Paper) dont la durée d'origine est comprise entre un et six mois. L'encours maximal autorisé de ce portefeuille d'arbitrage, fixé par le Comité Financier, à 1,2 milliard d'euros et son encours réel est en baisse par rapport à l'exercice 2016 à environ 900 millions. Sa consommation de fonds propres au titre du risque de crédit et du risque de marché a été de 28 millions d'euros, inférieure à la limite allouée de 50 millions d'euros. Il a dégagé un résultat estimé à 4,6 millions d'euros en 2017.

La durée des titres achetés et le fait qu'ils soient tous à taux indexés, constituent une assurance très forte contre les risques de marché, puisque la sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (VAN) de ce portefeuille est inférieure à 1 %. Le risque de taux est pratiquement nul et le risque de liquidité fait l'objet d'une surveillance attentive dans le cadre de la procédure de gestion du risque global de liquidité.

Portefeuille obligataire et titres négociables

Le tableau ci-dessous résume les variations de valeur au 31 décembre 2017 des portefeuilles d'obligations et de titres de créances négociables, impactés comptablement par le « *marked to market* ».

En millions d'euros

	Portefeuilles valorisés au 31/12/17			Variation de valeur par rapport au 31/12/16	
	Portefeuille AFS	Portefeuille JVOR	Total	Capitaux propres	Compte de résultat
France : arbitrage	883,3		883,3	-0,69	
France : investis.*	417,4	104,4	521,7	-2,56	3,34
France : HQLA	449,2		449,2	-1,1	
Beobank* : investis.	678,5		678,5	-4,0	
Beobank : HQLA	368,9		368,9	-0,7	
TOTAL	2 797,2	104,4	2 901,5	-9,1	3,3

*Hors FCT CMNE : 475 millions d'euros en France, 25 millions d'euros en Beobank.

Les titres AFS couverts en FVH connaissent une variation de valeur en compte de résultat qui se neutralise avec la variation de valeur du dérivé et ne sont pas repris dans le tableau ci-dessus.

OPCVM dédiés

La Caisse Fédérale du CMNE détient un fonds dédié, géré pour son compte par La Française AM. L'encours global de ce fonds au 31 décembre 2017 est de 122,7 millions d'euros.

Le fonds Richebé gestion est dédié à la gestion dynamique de trésorerie et a dégagé un rendement positif de 1,44 %. Beobank a cédé sa participation au sein de ce fonds au cours de l'exercice 2017.

Actions

La Caisse Fédérale a cédé ses titres CIC sur le second semestre au prix unitaire de 390 euros soit un montant total de 146,4 millions d'euros dégageant une plus-value de 95,5 millions d'euros. Cette vente a eu lieu dans le cadre de l'offre publique d'achat lancée par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

La Caisse Fédérale détient également une participation dans la société La Française de l'Énergie. Cette participation est valorisée à 2,1 millions d'euros au 31 décembre 2017 avec un cours de 18 euros.

Au cours de l'exercice 2017, la position a été allégée de 65 973 titres.

Hors les titres LFDE et hors la quote-part d'actions contenue dans les OPCVM dédiés (*trading book*), le risque action s'élève à 24 millions d'euros au 31 décembre 2017 en valeur de marché. Il est constitué de la composante action des OPCVM représentant les investissements pour compte propre de la Caisse Fédérale et de Beobank (*banking book*).

Portefeuilles de CDO (Collateralised Debt Obligations)

Le portefeuille de CDO de la Caisse Fédérale est totalement échu au 31 décembre 2017. La provision constituée à hauteur de 4,7 millions d'euros a été intégralement reprise sans utilisation.

Autres investissements

Les autres investissements pour compte propre du CMNE, réalisés sur des supports collectifs (produits de taux, de gestion alternative, FCP ou parts de SCPI et d'OPCI), représentent un total de 633,4 millions d'euros en valeur de marché dont 280,2 millions d'euros d'un OPCVM monétaire. Par ailleurs, le CMNE détient un portefeuille de titres structurés pour 104 millions d'euros qui portent 4 millions d'euros de plus-values latentes. Il n'y a aucune opération de change à caractère spéculatif.

► Risque de liquidité

Le risque de liquidité est traité dans le Pilier III en page 141.

► Risque de taux

Le risque de taux est traité dans le Pilier III en page 139.

► Risques opérationnels

Le risque opérationnel est traité dans le Pilier III en page 140.

► RISQUE DE NON-CONFORMITÉ

► Définition

L'arrêté du 03 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution définit le risque de non-conformité comme « le risque de sanction judiciaire administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance ».

► Cadre et dispositif

Le dispositif de conformité a pour objectifs de répondre aux attentes de la clientèle en matière de qualité de services, de professionnalisme et de diligence ; d'exercer une vigilance renforcée sur les risques de non-conformité

auxquels le Groupe CMNE peut être exposé avec les conséquences préjudiciables qui peuvent en résulter sur son image ou sa réputation ; de veiller à ce qu'au-delà même du respect des textes réglementaires, le fonctionnement du Groupe CMNE et ses actions s'accordent aux règles de bonne conduite et de déontologie auxquelles il souscrit.

Le Directeur des Risques Groupe est le responsable de la conformité pour le Groupe CMNE. Il est assisté dans ses missions par la Direction de la Conformité placée sous son autorité hiérarchique, ainsi que par une filière Conformité constituée en réseau coordonné de responsables de la conformité dans l'ensemble des entités du Groupe.

Le dispositif de Conformité de chaque entité, décline les principes et procédures essentiels rappelés dans la charte de Conformité Groupe et s'appuie de manière non exhaustive sur les cartographies des risques de non-conformité d'abus de marché ou encore de conflits d'intérêt, le recueil des règles de bonne conduite, les mécanismes d'alerte professionnelle ou de lutte contre la corruption, d'approbation des nouveaux produits, ou de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Chaque entité met ainsi en place un dispositif de gouvernance adapté aux besoins propres à l'activité de l'entité ainsi qu'à son organisation. Ce dispositif a pour objectif de rendre compte de l'activité de la Conformité au sein de l'entité, de faire le point sur les évolutions réglementaires importantes, d'examiner les dysfonctionnements constatés, de présenter de nouvelles zones de risque ou insuffisamment couvertes par les dispositifs en place, les mesures correctrices décidées ou projetées, ainsi que les rapports et les recommandations des autorités de tutelle en matière de conformité.

Les contrôles de conformité sont totalement intégrés dans le dispositif de contrôle mis en œuvre par le Groupe CMNE. Les tâches de contrôle de conformité de chaque entité sont définies et intégrées dans les plans de contrôle au moyen de ses outils de contrôle interne.

► Réalisation/travaux

L'exercice 2017 s'est inscrit à nouveau dans la continuité tant au niveau de l'exécution des plans de contrôle qu'au niveau de la structuration des activités ou de la mise en œuvre des projets pour le Groupe CMNE. Outre les activités usuelles essentielles de la fonction centrale de conformité, que sont notamment, l'approbation de nouveaux produits ou activités, la centralisation des dysfonctionnements et la veille réglementaire, de nombreux contrôles ont ainsi été réalisés par celle-ci sur divers domaines et activités portant sur les prestations de services d'investissement, la mobilité bancaire, la distribution des crédits immobiliers.

Les perspectives d'entrée en vigueur des textes majeurs sur la commercialisation des instruments financiers tant sous l'angle producteur que distributeur (MIF2, PRIIPs), la distribution de l'assurance (DDA), la protection des données personnelles (RGPD) ou encore la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (4^{ème} directive) la lutte contre la corruption (SAPIN2) ont conduit à l'organisation de chantiers ou de groupes de travail au sein et entre les différentes entités du Groupe.

Dans ce cadre, le suivi des évolutions précitées et des travaux préparatoires menés au sein du Groupe CMNE ainsi que la contribution à certains chantiers en lien avec ces évolutions (modules de formation, recettage de nouveaux outils/applicatifs...) ont mobilisé les équipes.

Concomitamment, le renforcement du rôle de fonction centrale s'est traduit par la révision de la charte de conformité et la formalisation des liens fonctionnels ainsi que par l'harmonisation de la procédure d'approbation des nouveaux produits relatifs aux activités clientèle.

En matière de sécurité financière, l'activité s'est ainsi articulée autour de différents axes :

- Préparation, suivi et implémentation des évolutions législatives ;
- Pilotage suivi et animation du dispositif ;
- Déploiement des actions de formation/sensibilisation auprès des collaborateurs et administrateurs ;
- Traitement des déclarations de soupçon et alertes dédiées ;
- Exécution du plan de contrôle ainsi que de la 4^{ème} directive LCB-FT définie par les filières fonctionnelles ;
- Participation au groupe d'application AMLFT national en lien avec Euro-Information et au GT « sécurité financière » en lien avec la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Le pôle Belgique a poursuivi la mise en place des relations fonctionnelles avec la fonction centrale conformité en collaborant à la recherche de convergence des dispositifs et l'amélioration des outils dédiés à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Outre la préparation du lancement de la commercialisation de l'assurance IARD, et des éléments requis au titre des réglementations fiscales (FATCA, CRS), la collecte des informations sur les bénéficiaires effectifs s'est organisée.

La migration informatique programmée pour octobre 2018 a donné lieu à l'organisation de nombreuses réunions et à la collaboration régulière avec les équipes centrales qui se poursuit. Concomitamment, les contrôles de 1^{er} et 2nd niveau ont été menés ainsi que des missions compliance spécifiques sur l'inscription des intermédiaires de crédit auprès de la FSMA et le respect de la réglementation sur la protection des dépôts.

Les travaux du pôle Assurances ont mené à l'élaboration d'un plan de contrôle dédié pour PRIIPs. Des contrôles relatifs à la fraude interne et externe y ont également été développés.

Le renforcement du suivi des risques et de son *reporting* pour le pôle Entreprises s'est traduit par l'actualisation de la cartographie des risques majeurs, l'adaptation progressive du dispositif de contrôle de 1^{er} niveau, la création de portail dédié pour les ressources humaines et le service clients.

S'agissant de la gestion d'actifs, un renforcement des contrôles sur la valorisation des instruments complexes a été opéré. La cartographie des risques majeurs intégrant les filiales du Groupe La Française pour le pôle immobilier a été révisée et mise à jour. Au titre du Règlement PRIIPs, les documents d'information clés et les *reporting* auprès des clients assureurs ont été mis en place. Sous l'angle de la Directive MIF2, les règles de gouvernance produit et de *reporting* envers les distributeurs ont été établies. L'analyse des situations de conflit d'intérêts potentiels et la rédaction des paragraphes afférents dans les due diligences a été accomplie.

► RISQUE ASSURANCES

L'activité d'assurance comporte des **risques spécifiques** dans la mesure où :

- Elle repose sur la prise de risques qui, pour être gérés convenablement, doivent être correctement **mutualisés (loi des grands nombres)** ;
- Son bilan est caractérisé par l'**inversion du cycle de production** ;
- Ses engagements pris courent sur une **période souvent importante**.

Afin de respecter les engagements pris auprès des preneurs d'assurances, la couverture des exigences réglementaires de solvabilité, la rentabilité des fonds propres alloués à cette activité, et garantir la conformité des opérations, le Groupe CMNE dispose d'une **politique de risques spécifiques assurances**, applicable à l'ensemble de ses participations dans le secteur de l'assurance.

Celle-ci vise à mettre en place un **système global de gestion des risques** permettant de donner aux parties prenantes l'assurance raisonnable que les risques spécifiques d'assurances soient identifiés, bien compris, mesurés précisément, contrôlés et gérés de **manière proactive et homogène dans toutes les filiales d'assurances et de réassurance du Groupe CMNE**.

Le groupe NEA entretient des **relations fonctionnelles** étroites avec ses filiales en matière de gestion des risques, contrôle interne et conformité. Les principaux travaux entrepris dans ces domaines en sein des filiales font l'objet d'une présentation en Comité des risques NEA.

Le système de gestion des risques vise à fournir une **vision globale et consolidée de l'exposition aux risques** au sein de NEA.

Le système de gestion des risques de NEA repose sur des processus clés et une gouvernance adaptée garantissant une **gestion saine et prudente** de l'activité.

En outre, les **Directions du contrôle permanent et de la conformité du Groupe CMNE** mènent des supervisions relatives aux dispositifs déployés par le groupe NEA en matière de contrôle interne et de conformité. Le Comité des risques NEA recommandera, si nécessaire, que soit élaboré un plan d'actions correctrices, suite aux conclusions de ces supervisions.

Les **processus clés** de la gestion des risques de NEA permettent **d'identifier, de mesurer, de rapporter et de piloter les risques spécifiques d'assurances**.

► ÉLABORER UNE CARTOGRAPHIE DES RISQUES MAJEURS

Les risques majeurs découlant de l'activité d'assurance sont identifiés au sein de sociétés d'assurances du groupe NEA selon une **approche dite top-down**, basée notamment sur les principaux processus opérés et le recensement des garanties offertes aux preneurs d'assurances. Le regroupement de ces risques en familles homogènes permet de bâtir une **cartographie des risques**. La cartographie comporte à minima les **risques techniques**, le **risque de contrepartie**, les **risques financiers** et les **autres risques**. Cette dernière catégorie comporte notamment les risques opérationnels et risques de non-conformité.

Les **risques techniques** découlent directement des engagements pris envers les preneurs d'assurances et de l'inversion du cycle de production en matière d'assurance. Il s'agit des risques de prime, de provisionnement, de catastrophe, de rachat et de dépense. Le **risque de prime** est défini comme le risque de perte résultant d'un montant de sinistres à payer supérieur aux primes encaissées. Le **risque de provision** correspond au risque que les provisions pour sinistres à payer soient insuffisantes pour régler les prestations dues aux preneurs d'assurances. Le **risque de catastrophe** est relié au risque de perte provoquée par des événements extrêmes ou exceptionnels.

Ces risques proviennent des garanties consenties, notamment en matière de mortalité, longévité, invalidité et santé, en matière d'assurance de personnes. En ce qui concerne l'assurance non-vie, les risques spécifiques identifiés sont la contrepartie des garanties liées au dommage aux biens et personnes, à la responsabilité civile, à l'incendie, à la perte pécuniaire et à la protection juridique.

Le **risque de contrepartie** ou **risque de défaut** est issu principalement des opérations de cessions en réassurance. En effet, en cas de recours à la réassurance, les primes de réassurance viennent en diminution des actifs ; celles-ci sont substituées par des créances de réassurance, voire des nantissements.

Les sommes représentatives des provisions techniques et les fonds propres du groupe NEA font l'objet de placements en **actifs sûrs, liquides et rentables**. Par essence, ces investissements engendrent des **risques financiers**. Ils sont définis comme des risques de perte ou de changements défavorables de la situation financière, résultant directement ou indirectement de changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché ou de réalisation des placements. Les risques de marché identifiés sont les suivants : **risque action**, **risque immobilier**, **risque de taux d'intérêt**, **risque de spread**, **risque de concentration**, **risque souverain**, **risque de volatilité**, **risque de liquidité** et **risque de devise**.

Les **autres risques spécifiques** recensés dans le cadre d'opérations d'assurances sont les suivants : risques opérationnels, risques stratégiques, risques émergents, risque de non-conformité et risque de réputation.

En matière de risques liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), le groupe NEA participe de manière active à la politique RSE du Groupe CMNE.

En termes d'évolutions réglementaires et jurisprudentielles, la fonction **conformité** du groupe NEA s'est attelée aux chantiers suivants : la **4^{ème} Directive relative à la lutte contre le blanchiment**, le **règlement *Packaged Retail and Insurance-based Investment Products* (PRIIPs)**, la **Directive Intermédiation en Assurance (DIA 2)** et la **Loi Sapin 2**.

Le **profil de risques** spécifiques assurances est défini comme la **variation instantanée d'actif net**, mesuré dans la référentiel réglementaire Solvabilité 2, avec un seuil de probabilité donné. Les risques sont agrégés moyennant une **matrice de corrélation réglementaire**.

Les **risques souverains** et **risques de volatilité** sont évalués selon une démarche identique à celle retenue par les spécifications techniques publiées par l'EIOPA¹. Le profil de risque des entités assurantielles est mesuré et piloté dans le cadre du processus ORSA².

Focus sur la métrique d'appréciation du risque de crédit :

Le groupe NEA a choisi comme métrique d'appréciation du risque de crédit la notation retenue par Solvabilité 2, c'est-à-dire la **2^{ème} meilleure note émission** parmi les 3 agences de notation.

Définir une appétence aux risques

L'**appétence aux risques** se définit comme le niveau de risques agrégés que l'entreprise accepte de prendre en vue de poursuivre son activité et son développement.

Évaluer le besoin global de solvabilité

Le **Besoin Global de Solvabilité (BGS)** est une approche prospective qui consiste à évaluer le besoin en capital en fonction des risques spécifiques du groupe NEA, des limites approuvées de tolérance aux risques et de la stratégie commerciale de l'entreprise. Le BGS est évalué à minima annuellement à l'occasion des travaux relatifs à l'ORSA. Les résultats obtenus sont présentés aux Conseils de Surveillance et d'administration.

Recenser les instruments d'atténuation des risques

Les **risques techniques** peuvent être atténués moyennant le recours à des cessions en **réassurance**. Les caractéristiques de programmes de réassurance sont précisées au sein d'une politique ad hoc. Les risques relatifs à l'assurance non-vie font l'objet d'une cession partielle en réassurance intra-Groupe.

Les **risques financiers** peuvent être limités en recourant à des **Instruments Financiers à Terme (IFT)** ou en favorisant une politique commerciale orientée vers des **contrats en Unités de Compte**.

Les **risques opérationnels** peuvent faire l'objet de couvertures spécifiques au travers de polices d'assurances souscrites hors Groupe CMNE.

1 European Insurance and Occupational Pensions Authority
2 Own Risk and Solvency Assessment

Déterminer des indicateurs de suivi du risque

Les risques sont surveillés à l'aide d'**indicateurs de suivi**. Ces indicateurs sont proposés par les experts métiers et validés par le Comité des Risques de NEA.

En matière de **risques techniques** :

- Le risque de prime est suivi à l'aide des ratios sinistres à primes et ratios combinés, avec une granularité par exercice comptable et exercice de souscription ; le suivi est réalisé brut et net d'opérations de réassurance ;
- Le risque de provision est piloté à l'aide du suivi des boni-mali, ventilés par exercice de survenance ;
- Le risque catastrophe est géré moyennant une politique de réassurance appropriée et opportune.

En matière de **risques financiers**, les investissements sont contraints par le respect du cadre d'appétence aux risques et par le respect de la politique d'intervention sur les marchés financiers du CMNE qui fixe des limites d'exposition par contrepartie pour l'ensemble des sociétés d'assurance. La définition de l'allocation stratégique et des limites par classes d'actifs qui en découlent est du ressort du Comité Financier. Le suivi trimestriel du SCR de marché et du ratio de couverture permet d'éclairer le Comité Financier dans ses décisions. Par ailleurs, le risque de liquidité est suivi à l'aide d'un tableau de bord spécifique ayant pour objet de ventiler les actifs par groupe homogène d'horizons de cessions.

Les **risques de non-conformité** et **opérationnels** sont suivis notamment mais non exclusivement, grâce à des cartographies spécifiques, des procédures, des contrôles spécifiques, des bases d'incidents et des suivis de plans de remédiation.

L'élaboration d'une **cartographie de risques de non-conformité** permet une évaluation à la fois globale et ciblée des risques encourus. Les risques sont détaillés dans un référentiel ou une nomenclature de risques de non-conformité.

Prévoir des plans d'urgence

Dès lors que le profil de risques de l'entreprise s'écarterait du cadre de l'appétence aux risques, des **plans d'urgence** pourraient être mis en œuvre, après consultation du Comité des Risques NEA.

Contrôler les risques

Le **contrôle périodique** du respect des limites de risques est réalisé par les équipes participant aux second et troisième niveaux du système de contrôle interne. Le bilan de ceux-ci ainsi que des propositions d'amélioration et de suivi des **plans d'actions** découlant des dysfonctionnements leur sont également présentés.

Piloter les risques

Les risques sont pilotés avec une **perspective globale et consolidée** de l'exposition.

Une structure de gestion des risques d'entreprise a été mise en place au sein de la **filière fonctionnelle Risques CMNE**.

Ses principales missions consistent à :

- Formaliser un **dispositif de gouvernance** conforme à la **réglementation Solvabilité 2** ainsi qu'aux attentes de la Direction risques du Groupe CMNE relatives à ses propres contraintes prudentielles, à travers :
 - La rédaction et la mise en œuvre des politiques de risques,
 - L'adaptation de la comitologie (Comités d'Audit et des Risques),
 - L'accompagnement de la mise en place des collèges de dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés,
 - La veille sur la bonne application et l'efficacité de la politique de gestion des risques,
 - La contribution aux travaux ORSA (politique ORSA, intervention au second niveau par la mise en œuvre de contrôles, mise en place d'outils et de tableaux de bord, articulation avec l'ICAAP, émission de recommandations, etc.).
- **Superviser, coordonner et harmoniser** les travaux et méthodes pour NEA et ses filiales d'assurance.

Les rapports Solvabilité 2

Le groupe NEA, soumis à la Directive Solvabilité 2, réalisent les rapports suivants :

- Le **rapport sur la solvabilité et la situation financière** (*Solvency and Financial Conditions Report - SFCR*) qui est public ;
- Le **rapport régulier au contrôleur** (*Regular Supervisory Report - RSR*) ;
- Le **rapport sur l'évaluation propre des risques et de la solvabilité** (*Own Risk and Solvency Assessment Report - ORSA*) ;
- Le **rapport actuariel**, qui n'est pas à transmettre de manière régulière à l'Autorité de contrôle mais doit être effectué annuellement et tenu à sa disposition.

Les **rapports SFCR et RSR** décrivent l'activité de l'organisme, son système de gouvernance, son profil de risque et complètent la remise des états quantitatifs annuels, en donnant notamment des informations sur les méthodes de valorisation utilisées ainsi que des précisions sur la gestion du capital.

Le **rapport ORSA** traite notamment de l'évaluation du besoin global de solvabilité, du respect permanent des exigences réglementaires, et de l'adéquation du profil de risque aux hypothèses sous-jacentes de la formule standard.

Le contenu du **rapport actuariel** rend compte de tous les travaux conduits par la fonction actuarielle et de leur résultat, indique clairement toute défaillance et émet des recommandations pour y remédier.

GOVERNANCE DES RISQUES SPÉCIFIQUES ASSURANCES

Afin de garantir une **gestion saine et prudente de l'activité**, une gouvernance adaptée est mise en place au sein du groupe NEA et de ses filiales d'assurances. Celle-ci repose sur des politiques écrites définies en Conseils de surveillance et d'administration, un collège de dirigeants effectifs, une comitologie adéquate, un réseau de responsables de fonctions clés et un système de contrôle interne approprié.

Le groupe NEA est piloté par :

- Un **Conseil de Surveillance** qui délibère sur les orientations stratégiques et contrôle la gestion du Directoire. Il est par ailleurs en charge de nommer les Dirigeants Effectifs du groupe ;
- Un **Directoire** qui dispose du pouvoir exécutif lui permettant de mettre en œuvre la stratégie définie par le Conseil de Surveillance. Les dirigeants effectifs de NEA sont les membres du Directoire.

Pour mener à bien leurs missions, les dirigeants du groupe NEA s'appuient sur les recommandations et les travaux des Comités des Risques et d'Audit pour la mesure, le pilotage, la surveillance des risques, et le contrôle financier et périodique. Les **Comités des Risques, Audit et Financier** sont des Comités spécialisés du Conseil de Surveillance de NEA.

UN CORPUS DE POLITIQUES ÉCRITES DÉDIÉES AUX RISQUES D'ASSURANCE

Les politiques écrites, clés du groupe NEA, sont regroupées en six familles homogènes décrites ci-dessous :

- **Politique de contrôle** : elle comprend les politiques de gouvernance, conformité, contrôle interne et audit interne ;
- **Politiques transverses** : elle comprend les politiques de sous-traitance, qualité des données, honorabilité et compétence, rémunération, conflits d'intérêts, communication, sécurité des systèmes d'information ;
- **Politique de risques techniques** : elle comprend les risques de souscription, provisionnement et la réassurance ;
- **Politique de risques** : elle comprend la politique gestion des risques, ORSA, plan d'urgence et de poursuite de l'activité, et les risques opérationnels ;
- **Politique de gestion du risque financier** : elle comprend les politiques de gestion actif/passif, risque d'investissements, évaluation des actifs et passifs autres, et le risque de liquidité ;
- **Politique de gestion du capital**.



Politique de contrôle

- Gouvernance ;
- Conformité ;
- Audit interne ;
- Contrôle interne.



Politiques transverses

- Sous-traitance ;
- Qualité des données ;
- Sécurité Système d'Information ;
- Rémunération ;
- Honorabilité et compétence ;
- Communication ;
- Conflits d'intérêts.



Politique de gestion du risque financier

- Risque investissements ;
- Gestion Actif/Passif ;
- Risque de liquidité ;
- Évaluation actifs et passifs autres.



Politique de risques

- Risques ;
- ORSA ;
- Opérationnels ;
- Plan d'Urgence et de Poursuite de l'Activité (PUPA).



Politique de risques techniques

- Souscription ;
- Provisionnement ;
- Réassurance.



Politique de gestion du capital

- Gestion du capital.

LE PILOTAGE DES TRAVAUX ORSA ET SON UTILISATION

Le **processus ORSA** est piloté et produit par la Direction des Risques de NEA.

Les processus élaborés pour la réalisation des travaux ORSA reposent sur des **techniques appropriées et adéquates** aux vues de la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents aux activités.

Les méthodes et données utilisées sont fiables et intégrées aux processus existants. Les données de projection sont ainsi élaborées conjointement avec le processus de **planification financière**.

Le processus ORSA prend en principales données d'entrée les résultats et hypothèses des processus internes de planification stratégique et de calcul du Pilier 1. En amont, **l'appétence aux risques** de la compagnie ainsi que les **scénarios communs** à toutes les entités du groupe NEA sont validés par le Conseil de Surveillance.

Le **Directoire de NEA** intervient à la fois en amont et en aval des travaux ORSA, dans la mesure où :

- Il valide en amont les hypothèses centrales de planification stratégique, en complément des scénarios économiques reçus de CMNE ;
- Il valide les scénarios de risque autour du business plan qui lui sont proposés par la direction financière puis les soumet au Conseil d'administration pour approbation ;

- Il propose au Conseil de Surveillance les niveaux d'appétence aux risques ;
- Il discute les résultats de l'ORSA, valide les travaux et les soumet au Conseil de Surveillance avant envoi aux régulateurs.

Les résultats de l'ORSA sont utilisés pour les **prises de décision** de la compagnie. L'intégration opérationnelle s'effectue de manière progressive. À ce jour, l'ORSA est utilisée pour évaluer les risques propres de la compagnie via l'élaboration d'une cartographie à périmètre plus large que la formule standard et avoir une vision prospective de l'évolution du profil de risque à horizon du business plan.

L'ORSA permet **d'anticiper le potentiel manque de couverture** à horizon du business plan et ainsi, d'ajuster les dispositifs de gestion du capital. Le dispositif ORSA a également été utilisé comme indicateur clef dans la mise en place du plan de renforcement de la solvabilité de NEA.

La compagnie a pour objectif de mettre en place des itérations opérationnelles entre les processus de planification stratégique et ORSA. Des travaux sont menés pour faire converger les hypothèses et outils de ces deux processus jusqu'à atteindre un processus itératif.

Enfin, l'ORSA est utilisée au sein de la compagnie comme un **outil de communication et de formation continue** aux valeurs de risque.

DES RESPONSABLES DE FONCTIONS CLÉS

Conformément à la réglementation, au sein de chaque entité d'assurance de NEA d'une part, et au sein du groupe NEA d'autre part, sont nommés des **responsables de fonctions clés** : actuariat, gestion des risques, conformité et audit interne.

Les titulaires de ces fonctions doivent disposer de **l'honorabilité et de la compétence** requises, conformément aux dispositions de la politique ad hoc. Ils sont indépendants des directions opérationnelles et rattachés directement ou indirectement à la Direction Générale de l'entité d'assurance.

Les responsables de fonctions clés présentent annuellement un **bilan de leur activité** au Conseil de surveillance ou d'administration.

INFORMATIONS RELATIVES AU PILIER III DE BÂLE III



SOMMAIRE

OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES	89
CHAMP D'APPLICATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE	92
FONDS PROPRES	94
Composition des fonds propres.....	94
Exigences de fonds propres	106
INDICATEURS PRUDENTIELS	107
Ratios de solvabilité	107
Coussin de fonds propres contracycliques	107
Surveillance complémentaire des conglomérats financiers	109
Ratio de levier.....	110
ADÉQUATION DU CAPITAL	111
RISQUE DE CRÉDIT	112
Expositions.....	112
Qualité de crédit des actifs	118
Rapprochement des ajustements pour risque de crédit.....	120
Approche standard	121
Systèmes de notations internes.....	122
RISQUE DE CONTREPARTIE	131
TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT	134
Compensation et collatéralisation des pensions et des dérivés de gré à gré	134
Description des principales catégories de sûretés prises en compte par l'établissement	134
Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles	135
Les principales catégories de fournisseurs de protection	135
EXPOSITIONS SUR ACTIONS DU PORTEFEUILLE HORS NÉGOCIATION	137
TITRISATION	138
RISQUE DE MARCHÉ	139
RISQUE DE TAUX DU BANKING BOOK	139
RISQUE OPÉRATIONNEL	140
RISQUE DE LIQUIDITÉ	141
ACTIFS NON GREVÉS	145
ANNEXES	147
Informations qualitatives sur les instruments de fonds propres	147
Acronymes / Lexique des sigles et définitions	147
Liste des tableaux et graphiques	148
Table de concordance Pilier III.....	150

OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES

Approche de l'établissement en matière de gestion des risques (OVA)

POLITIQUES ET DISPOSITIFS MIS EN PLACE POUR LA GESTION DES RISQUES

La politique de gestion des risques et les dispositifs mis en place sont indiqués dans le rapport annuel au chapitre 4 « Gestion des risques ». Le Groupe CMNE dispose d'un document de référence sur la politique de gestion des risques qui est soumis, à minima, annuellement à l'approbation du Comité des Risques fédéral et du Conseil d'administration de la CFCMNE. Il traite de l'appétence, des principes généraux qui gouvernent cette politique et de leur application dans les pôles, ainsi que des principes spécifiques de gestion des risques de crédits, des risques financiers et des risques opérationnels.

STRUCTURE ET ORGANISATION DE LA FONCTION CHARGÉE DE LA GESTION DU RISQUE

► AU NIVEAU NATIONAL

Les accords de Bâle relatifs à la gestion des risques par les établissements de crédit ont contribué à l'émergence d'une fonction « Risques » d'envergure nationale, indépendante des unités en charge de mettre en place ou de renouveler les lignes de crédit. Celle-ci est animée par la direction des risques et par le département conformité de la CNCM, tous deux rattachés à la Direction Générale.

La direction des risques couvre les risques de crédits, les risques de taux, de liquidité et de marché, les risques opérationnels et le contrôle permanent. Elle est structurée en trois pôles : l'équipe risques, l'équipe Bâle et le contrôle permanent.

L'équipe risques recense en consolidé au moyen d'outils et de méthodologies (développés en interne et intégrant largement le système de notation) les principaux risques auxquels le Groupe est exposé. Elle anime la filière et définit et/ou valide les procédures nationales préalablement à leur présentation aux instances décisionnaires.

L'équipe travaillant sur les accords de Bâle enrichit ou met à jour les méthodologies du dispositif Bâle présentées pour validation au sein de groupes de travail dédiés auxquels participent les groupes régionaux. L'équipe spécialisée sur les risques de crédit assure la gestion et le *back-testing* des modèles, le calcul et le suivi des paramètres. L'équipe dédiée aux risques opérationnels mesure les risques avérés et potentiels, suit l'impact des actions de réduction des risques, élabore le reporting et analyse les principaux risques.

Le contrôle permanent recouvre la fonction de contrôle permanent de la Confédération et la coordination des contrôles permanents des groupes régionaux sur les programmes de contrôle.

Dans le cadre de la gouvernance du Groupe Crédit Mutuel, la direction des risques rend compte de ses travaux

auprès des dirigeants effectifs. La Direction Générale rend régulièrement compte au Comité des risques. Ce dernier assiste le Conseil d'administration de la CNCM dans l'examen des risques portés par l'ensemble du Groupe. Le Comité des risques, dont les membres sont désignés par le Conseil d'administration, se réunit au moins deux fois par an afin notamment d'apprécier la qualité des risques, d'examiner la qualité des engagements, les dépassements éventuels de limites ou de seuils d'alerte. En la matière, il formule les recommandations utiles aux groupes régionaux et au conseil de la CNCM.

► AU NIVEAU DU CMNE

Afin d'affirmer le caractère transversal de la gestion des risques dans le Groupe CMNE, la direction des risques Groupe est rattachée directement à la direction générale.

Le directeur des risques groupe :

- Est responsable de la fonction de gestion des risques (désigné auprès de l'ACPR) ;
- Est rattaché au Directeur Général et n'exerce aucune activité commerciale, financière ou comptable ;
- Rend compte aux dirigeants effectifs et à l'organe de surveillance, en tant que de besoin ou au Comité d'audit et au Comité des risques ;
- Coordonne les parties prenantes de la fonction de gestion des risques à l'échelle du Groupe ;
- Assure la mise en œuvre de systèmes de mesure et de surveillance des risques et de la compatibilité des risques pris, avec les orientations fixées par l'organe de surveillance.

La Direction des risques groupe rassemble la Direction du contrôle permanent, la conformité et la Direction des risques qui exercent à la fois une responsabilité opérationnelle directe au sein du pôle Bancassurance France et une responsabilité fonctionnelle auprès de leurs correspondants dans les filiales du Groupe CMNE. Dans leur domaine, ces directions s'assurent de la mise en œuvre des systèmes de mesure et de surveillance des risques et de la compatibilité des risques pris avec les orientations fixées par l'organe de surveillance.

Les effectifs dévolus aux métiers du contrôle interne atteignent 178 personnes réparties au sein de la Caisse Fédérale et des filiales, soit environ 3,8 % des effectifs du Groupe CMNE affectés à des tâches de surveillance et de contrôle des risques.

► SUR BASE CONSOLIDÉE

La Direction du contrôle permanent assure la fonction de responsable des contrôles permanents de second niveau et de responsable de la sécurité des systèmes d'information.

La Direction des risques s'assure de la mise en œuvre des systèmes de mesure et de surveillance des risques bancaires et non bancaires, vérifie que le niveau des risques encourus est compatible avec les orientations de l'activité fixées par l'organe de surveillance et les limites fixées par la Direction Générale, élabore les états de synthèse sur le suivi des risques consolidés en vue d'informer le Comité des risques fédéral, l'organe de surveillance et les dirigeants effectifs, alerte les dirigeants effectifs de toute situation susceptible d'avoir des répercussions sur la maîtrise des risques.

La direction du contrôle de la conformité, rattachée à la direction des risques Groupe, assure notamment la veille réglementaire, la fonction de responsable de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la fonction de responsable du contrôle des services d'investissement, le rôle de contrôle permanent de la conformité, et donne un avis écrit sur la conformité des nouveaux produits.

Placés sous la responsabilité du Conseil d'administration fédéral, le Comité d'audit se réunit au minimum cinq fois par an avec un Président distinct du Président du Conseil d'administration et des présidents de tout autre Comité. Il :

- Définit, entre autres, les politiques d'audit interne et d'information financière ;
- Surveille le processus d'établissement des rapports financiers ;
- Assure la surveillance des auditeurs internes et externes et est leur interlocuteur ;
- Recommande au Conseil d'administration Fédéral pour approbation, la nomination, la rémunération et la révocation des auditeurs externes ;

- Examine et approuve le périmètre et la fréquence des audits ;
- Est destinataire des principaux rapports d'audit et s'assure que la Direction adopte sans délai des mesures pour remédier aux insuffisances en matière de contrôles ;
- Surveille la mise en place des principes et pratiques comptables ;
- Est chargé de l'examen et de l'arrêté des comptes sociaux et consolidés.

Le Comité des risques se réunit au minimum sept fois par an, avec un président indépendant. Il :

- Examine toutes les stratégies en matière de risque sur une base agréée ainsi que par type de risque ;
- Passe en revue les politiques de risque au moins une fois par an ;
- Fournit au Conseil d'administration Fédéral des avis consultatifs sur l'appétence pour le risque, surveille la mise en œuvre, par la direction, de la déclaration d'appétence pour le risque ;
- Surveille les stratégies de gestion de la liquidité et des fonds propres, mais aussi les stratégies relatives à tous les risques auxquels le CMNE est exposé, comme les risques opérationnels, de crédit, de marché et de réputation, afin de s'assurer de leur cohérence avec l'appétence pour le risque telle qu'établie.

Ces 2 Comités, placés sous la responsabilité du Conseil d'administration Fédéral, sont régis par des règlements intérieurs propres.

Dans le cadre de la gouvernance du Groupe CMNE, la direction des risques rend compte de ses travaux auprès des dirigeants effectifs.

Le Groupe CMNE attache une importance à disposer d'un dispositif robuste et efficient pour surveiller et maîtriser ses risques. Ce dispositif couvre l'ensemble des risques bancaires et non bancaires des entités du Groupe CMNE, dans le respect des normes fixées par l'ACPR, notamment les arrêtés du 3 novembre 2014 relatifs au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement, des services d'investissement et à la surveillance complémentaire des conglomérats financiers.

CHAMP ET NATURE DES SYSTÈMES DE DÉCLARATION ET DE MESURE DES RISQUES

Sur les volets risques de crédit, risques de taux, risques de marché et risques opérationnels, la Direction des risques et la Direction financement et trésorerie élaborent des tableaux de bord dans l'optique de suivre et d'analyser l'évolution du profil des risques du CMNE. Pour le risque de crédit, le système de déclaration et de mesure des risques en vigueur s'appuie très largement sur les outils des accords de Bâle, interfacés avec la comptabilité.

Concernant les risques opérationnels, le dispositif de mesure et de maîtrise des risques s'appuie sur l'alimentation d'une base nationale recensant les sinistres et des cartographies de risques réalisées par ligne de métier et par type de risque, en étroite relation avec les Directions concernées et les dispositifs de gestion quotidienne des risques.

OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES

LES POLITIQUES EN MATIÈRE DE COUVERTURE ET DE RÉDUCTION DES RISQUES AINSI QUE LES POLITIQUES ET DISPOSITIFS MIS EN PLACE AFIN D'ASSURER LEUR EFFICACITÉ CONTINUE

La politique en matière de couverture et de réduction des risques, ainsi que les dispositifs mis en place afin de s'assurer de leur efficacité continue sont précisés, par la suite, dans ce document.

La cohérence à l'échelle nationale est assurée par les dispositifs de limites, les procédures, les tableaux de bord et le processus de contrôle (permanent et périodique).

PROFIL DE RISQUE DE L'ÉTABLISSEMENT

Le Groupe CMNE est une banque mutualiste, propriété de ses seuls sociétaires, qui n'est pas recensée parmi les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIFIs). Le Groupe Crédit Mutuel, dont le Groupe CMNE fait partie, appartient à la liste des Autres Établissements d'Importance Systémique (AEIS). Le Groupe CMNE intervient en France, en Belgique et au Luxembourg.

La banque de détail est son cœur de métier, comme en atteste la part du risque de crédit à la clientèle dans le total de ses exigences de fonds propres et la prédominance du portefeuille Retail dans l'ensemble de ses expositions.

La stratégie du Groupe est celle d'un développement maîtrisé, durable et rentable. Les mises en réserve régulières consolident sa solidité financière. Son ratio de solvabilité Common Equity Tier One de 15,70 % à fin 2017 la positionne parmi les banques européennes les plus sûres.

Le dispositif de gestion des risques du Groupe est défini en adéquation avec son profil de risques et sa stratégie, et les systèmes de gestion des risques appropriés.

Les interventions sur les marchés financiers se font dans le cadre d'une gestion saine et prudente (en référence à la loi SRAB).

APPÉTENCE AUX RISQUES

Le cadre général d'appétence aux risques du Groupe Crédit Mutuel est défini et validé au niveau de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Le Groupe CMNE, ses principales entités et lignes de métier le déclinent de manière opérationnelle, sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs, dans des politiques d'appétence et de tolérance maximale aux risques, intégrant une marge de prudence additionnelle.

L'appétence aux risques représente le niveau quantitatif et les types de risques (crédit, marché, liquidité, opérationnels, rentabilité et solvabilité), que le Groupe CMNE est disposé à accepter dans le cadre de ses objectifs stratégiques (Plan Moyen Terme), sans porter atteinte à sa viabilité et en recherchant une adéquation du couple risque/rentabilité.

Elle est applicable et formalisée au niveau de chacun des pôles d'activité (pôle Bancassurance France, pôle Bancassurance Belgique, pôle Entreprises, pôle Assurances et pôle Asset-Management), constituant trois centres de compétences métiers dans une logique de conglomérat autour de la Caisse Fédérale du CMNE.

Le cadre d'appétence aux risques reprend sur un document unique validé par le Conseil d'administration Fédéral :

- Les politiques de gestion des risques ;
- La déclaration d'appétence ;
- Les procédures ;
- La description des rôles et responsabilités des organes de gouvernance qui en supervisent la mise en œuvre, le pilotage et le contrôle.

Il est en lien direct avec les objectifs du Groupe et le Plan Moyen Terme, il contribue à promouvoir une culture risques et financière forte au sein du Groupe, de telle sorte que l'émergence de nouveaux risques excédant le niveau maximal de prise de risque défini (seuil de tolérance), soit rapidement identifiée et portée à la connaissance des instances décisionnaires.

La diffusion de la culture risque (en particulier auprès des lignes métiers, des fonctions de gestion des risques, de conformité et de contrôle) s'effectue à partir de la déclaration d'appétence aux risques :

- Compréhension partagée des valeurs du Groupe et de son appétence aux risques ;
- Connaissance des conséquences en cas de dépassement des limites, et de non-respect (procédures d'escalades).

Intervenant sur les activités de collecte de dépôts, de financement de l'économie et des moyens de paiement, le Groupe CMNE propose l'ensemble des services financiers et d'assurance à une clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises.

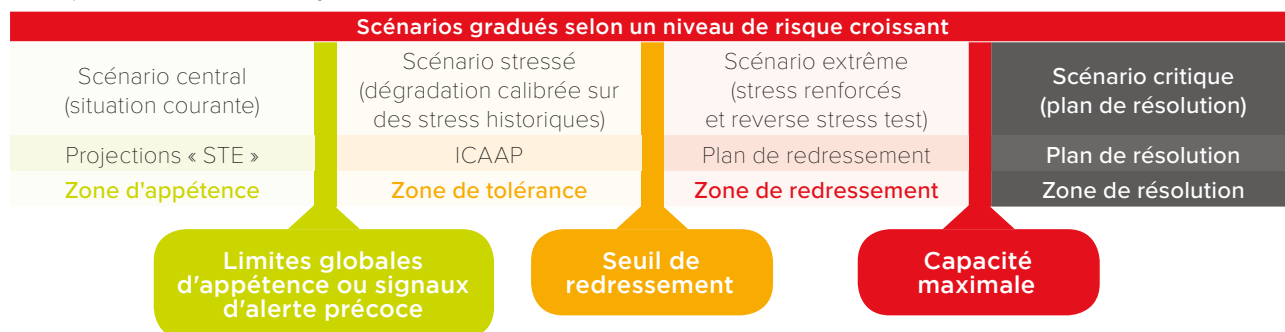
Principalement axé sur la banque de proximité, le modèle de développement du Groupe CMNE, maîtrisé, durable et rentable, s'appuie sur :

- La croissance en France, interne et organique d'une part, via le développement de ses parts de marché tant sur les dépôts que sur les crédits ;
- La diversification de l'offre du réseau (notamment sur le métier assurance) et l'innovation technologique dans l'optique de proposer les produits les plus adaptés aux besoins de sa clientèle ;
- La rationalisation des outils informatiques ;
- Un développement à l'international prudent et ciblé, visant notamment une plus forte diversification de l'offre de la banque de détail ;
- L'organisation autour de marques fortes.

Fidèle à son modèle coopératif, le Groupe CMNE veille à maintenir et à renforcer régulièrement sa solidité financière, source de sécurité et de pérennité.

CHAMP D'APPLICATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le dispositif se décrit de la façon suivante :



Cette approche permet d'afficher clairement la marge de manœuvre que les instances de surveillance laissent à la Direction Générale pour assurer le développement du Groupe CMNE, tout en distinguant :

- Ce qui est du ressort de la gestion courante (zone verte) : au sein de cette zone, les limites opérationnelles et les objectifs de gestion sont fixés ;
- De ce qui est du ressort d'une zone de risque qui peut être tolérée (zone orange) mais qui s'inscrit au-delà de l'appétence au risque du Groupe CMNE, laquelle doit être définie en cohérence avec le principe de prudence affirmé par le cadre général d'appétence au risque du Groupe Crédit Mutuel.

CHAMP D'APPLICATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

En application des dispositions du règlement UE n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (dit « CRR »), les périmètres comptable et prudentiel se composent des mêmes entités, seule la méthode de consolidation change.

Pour le Groupe CMNE, la méthode de consolidation diffère pour les entités ne figurant pas dans le prolongement de l'activité bancaire ou financière, à savoir les entités relevant du secteur des assurances et les entités à caractère non financier (les fonds communs de titrisation) qui sont consolidées par mise en équivalence, quel que soit le pourcentage de contrôle. Les entités composant le périmètre figurent en annexe 1 des états financiers.

Les entités passant de l'intégration globale en consolidation comptable à une mise en équivalence en consolidation prudentielle sont les suivantes :

Tableau 1 : Description des écarts entre les périmètres de consolidation (entité par entité) - (LI3) - Au 31/12/17

Société	Méthode de consolidation comptable	Méthode de consolidation prudentielle	Description de l'entité
CMNE Home Loans FCT	Intégration globale	Mise en équivalence	FCT
ACMN IARD	Intégration globale	Mise en équivalence	Assurance
ACMN Vie	Intégration globale	Mise en équivalence	Assurance
CP-BK	Intégration globale	Mise en équivalence	Assurance
Nord Europz Life Luxembourg	Intégration globale	Mise en équivalence	Assurance
NE Assurance	Intégration globale	Mise en équivalence	Assurance
Nord Europe Retraite	Intégration globale	Mise en équivalence	Assurance
SA Partners Assurances	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Assurance
North Europe Life Belgium	Intégration globale	Mise en équivalence	Assurance
SPV JARNA	Intégration globale	Mise en équivalence	SPV
FCT LFP Créances immobilières	Intégration globale	Mise en équivalence	FCP

CHAMP D'APPLICATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

Tableau 2 : Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et affectation des lignes des états financiers dans les catégories de risques réglementaires (L1) - Au 31/12/17

En millions d'euros

Actif	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Valeurs comptables des éléments				
			Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de contrepartie	Soumis aux dispositions relatives à la titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
Caisse, Banques Centrales							
Actifs financiers à la juste valeur par résultat							
Inst. dérivés de couverture - Actif	26	26	-	26	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	3 860	4 376	4 366	-	-	-	10
Prêts et créances sur les établissements de crédits	3 067	2 466	2 197	269	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	16 126	16 228	16 228	-	-	-	-
Écart de rééval des PTF couverts en taux	22	22	-	-	-	-	22
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	77	77	77	-	-	-	-
Actifs d'impôt courants	97	97	97	-	-	-	-
Actifs d'impôt différés	45	45	45	-	-	-	-
Autres actifs	538	545	412	133	-	-	-
Actifs non courants dest. à être cédés	16 059	0	0	-	-	-	-
Participations dans les entreprises MEE	146	1 322	1 312	-	-	-	10
Immeubles de placement	48	48	48	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	183	183	183	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	28	28	-1	-	-	-	29
Écart d'acquisition	197	197	-	-	-	-	197
TOTAL ACTIF	42 190	26 990	26 172	594	-	123	268

En millions d'euros

Passif	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Valeurs comptables des éléments				
			Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de contrepartie	Soumis aux dispositions relatives à la titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
Banques Centrales - Passif	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	241	346	-	162	-	-	184
Inst. dérivés de couverture - Passif	84	84	-	84	-	-	-
Dettes envers les Ets de crédit	1 754	1 677	-	265	-	-	1 413
Dettes envers la clientèle	16 718	16 782	-	-	-	-	16 782
Dettes représentées par un titre	3 103	3 057	-	-	-	-	3 057
Écart de rééval des PTF couverts en taux	2	2	-	-	-	-	2
Passifs d'impôt courants	64	64	-	-	-	-	64
Passifs d'impôt différés	18	18	18	-	-	-	-
Autres passifs	977	978	-	146	-	-	832
Dettes liées aux actifs dest. être cédés	15 099	-	-	-	-	-	-
Prov. techniques des contrats d'assur.	-	-	-	-	-	-	-
Provisions	147	147	-	-	-	-	147
Dettes subordonnées	813	808	-	-	-	-	808
Capitaux propres totaux	3 168	3 026	-	-	-	-	3 026
Capitaux propres - part du groupe	2 998	2 998	-	-	-	-	2 998
Capital et primes liées	1 278	1 278	-	-	-	-	1 278
Réserves consolidées - Groupe	1 384	1 384	-	-	-	-	1 384
Gains ou pertes latents - Groupe	83	83	-	-	-	-	83
Résultat consolidé - Groupe	253	253	-	-	-	-	253
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	171	28	-	-	-	-	28
TOTAL PASSIF	42 190	26 990	18	656	-	-	26 315

Tableau 3 : Principales sources de différences entre les montants réglementaires des expositions et les valeurs comptables dans les états financiers (LI2) - Au 31/12/17

En millions d'euros

		a	b	c	d	e
		Total	Éléments soumis au			
			Cadre du risque de crédit	Cadre du risque de contrepartie	Dispositions relatives à la titrisation	Cadre du risque de marché
1	Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	26 889	26 172	594	-	123
2	Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	675	18	656	-	-
3	Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	26 214	26 153	-62	-	123
4	Engagements Hors Bilan	3 965	3 965		-	
	Écart de valorisation sur Hors Bilan	-2 833	-2 833		-	
5	Écart de valorisation	277		277		
6	Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2	495		494		0
7	Écarts découlant de la prise en compte des provisions	175	175		-	
8	Écarts découlant des filtres prudentiels	-	-			
9	Autres	-78	-78		-	
10	Valeur réglementaire des expositions	28 216	27 383	710	-	123

FONDS PROPRES

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément à la partie I du règlement UE n°575/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement UE n°648/2012 (dit « CRR »), complété par des normes techniques (règlements délégués, et d'exécution UE de la Commission Européenne).

Les fonds propres sont désormais constitués par la somme :

- Des fonds propres de catégorie 1 : comprenant les fonds propres de base de catégorie 1 nets de déductions (Common Equity Tier 1 - CET1), et les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) nets de déductions ;
- Des fonds propres de catégorie 2 nets de déductions.

► LES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1

Les fonds propres de base de catégorie 1 (*Common Equity Tier 1* « CET1 ») correspondent aux instruments de capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves (dont celles sur les autres éléments du résultat global accumulés) et aux résultats non distribués. Il est exigé une totale rigidité des paiements et les instruments doivent être perpétuels.

Compte tenu des dispositions du règlement délégué (UE) 2015/850, les anciennes parts B et les parts F ne sont plus éligibles au CET1. Conformément aux dispositions du CRR (articles 484 et 486), elles peuvent toutefois être conservées au titre des clauses de « grand-père », de manière dégressive sur une période de dix ans à compter du montant constaté au 31 décembre 2012. Le plafond des anciennes parts B et F éligibles au CET1 pour 50 % de leur encours au 31 décembre 2012 pour l'exercice 2017 est respecté.

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier 1* « AT1 ») correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégageés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts dans la rémunération). Les instruments d'AT1 sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes qui se déclenche lorsque le ratio de CET1 est inférieur à un seuil minimum fixé à 6 %. Les instruments peuvent être convertis en actions ou bien subir une réduction de leur nominal. La totale rigidité des paiements est exigée : suspension du versement des coupons à la discrétion de l'émetteur.

L'article 92, paragraphe 1 du CRR fixe un ratio minimum de fonds propres de base de catégorie 1 à 4,5 % et un ratio minimum de fonds propres de catégorie 1 à 6 %.

La BCE (dans son courrier du 4 juin 2017) exige, à l'issue du processus de surveillance et d'évaluation prudentiels (« SREP »), que la CFCMNE respecte, sur base sous-consolidée, un ratio de fonds propres global de 9,75 % et un ratio de fonds propres de catégorie 1 (CET1) de 6,25 %, tels que ces ratios sont définis dans le Règlement (EU) n°575/2013.

Ce taux de 6,25 % a été reconduit pour l'exercice 2018 (courrier du 19 décembre 2017).

Il convient d'ajouter aux exigences de fonds propres de base de catégorie 1 le coussin de conservation pour 1,25 % tel que ce ratio est défini dans le règlement CRDIV.

Les fonds propres de base de catégorie 1 sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du Groupe¹, calculés sur le périmètre prudentiel, après application des « filtres prudentiels » et d'un certain nombre d'ajustements réglementaires.

► Les filtres prudentiels

Dans la réglementation antérieure, les plus-values latentes étaient filtrées des fonds propres de base en vertu de l'article 2 bis du règlement n°90-02 et, selon le principe de symétrie, la valeur d'exposition, pour le calcul des risques pondérés, notamment pour la valeur d'exposition sur actions, n'en tenait pas compte.

Alors qu'en cible, les filtres prudentiels seront amenés à disparaître, ceux-ci sont progressivement levés durant la phase transitoire, comme suit :

- Les plus-values latentes (hormis *Cash-Flow Hedge*) sont exclues en 2017 à 20 % ;
- 20 % des plus-values latentes ont été exclues des fonds propres de base de catégorie 1 (et 80 % comprises), la valeur d'exposition au risque, au dénominateur a été ajustée en fonction ;
- Quant aux moins-values : le SGACPR a décidé d'accélérer le calendrier en imposant leur intégration à 100 % dès 2014.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} octobre 2016 et conformément aux nouvelles dispositions introduites par la BCE (règlement UE n°2016/445), les plus et moins-values latentes sur titres souverains ne font plus l'objet d'un traitement dérogatoire pour les établissements significatifs et sont filtrées à hauteur de 20 % en 2017.

La compensation entre plus et moins-values latentes se fait portefeuille par portefeuille.

Les différences sur mise en équivalence des participations sont réparties entre les réserves et le report à nouveau, d'une part, et le résultat intermédiaire, d'autre part, en fonction des catégories de capitaux propres dans lesquelles elles trouvent leur origine.

En revanche, les plus ou moins-values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie ainsi que celles relatives aux autres instruments financiers, comprenant les instruments de dettes continuent à être neutralisées (comme sous le règlement CRBF n°90-02).

Les autres ajustements en CET1 concernent principalement :

- L'anticipation de la distribution des dividendes aux porteurs de parts ;
- La déduction des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels ;
- La différence négative entre les provisions et les pertes attendues ainsi que les pertes attendues sur actions ;
- Les ajustements de valeur dus aux exigences d'évaluation prudente ;
- Les impôts différés actif dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporaires nets des passifs d'impôts associés ;
- Les pertes ou les gains enregistrés par l'établissement sur ses passifs évalués à la juste valeur, et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement ;
- Les pertes et les gains en juste valeur des instruments dérivés au passif du bilan de l'établissement et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement ;
- Les détections directes, indirectes et synthétiques détenues dans des instruments CET1 d'entité du secteur financier dès lors qu'elles dépassent une franchise de 10 % du CET1.

► Principales caractéristiques des instruments de fonds propres AT1

En mai 2017, la Caisse Fédérale du CMNE a demandé l'autorisation de la Banque Centrale Européenne pour pouvoir procéder au remboursement du Titre Super Subordonné émis en 2004, pour un montant de 150 millions d'euros, qu'elle a obtenue fin août 2017. Compte tenu de l'appréciation du cours de rachat entre les deux dates, l'opération envisagée aurait conduit à une charge financière accrue par rapport à l'estimation initiale. En conséquence, le CMNE a décidé de renoncer au bénéfice de la décision d'autorisation obtenue ; cette demande de renonciation doit faire l'objet d'une décision de la Banque Centrale Européenne prenant acte de cette demande de l'établissement et l'y autorisant, pour pouvoir comptabiliser à nouveau le montant correspondant dans ses fonds propres. Cette formalité étant en cours au 31 décembre 2017, le Titre Super Subordonné n'est pas repris en AT1 et T2.

► Les fonds propres de catégorie 2

Les fonds propres de catégorie 2 correspondent aux instruments de dette subordonnée d'une durée minimale de 5 ans. Les incitations au remboursement anticipé sont interdites.

Le montant des « fonds propres éligibles » s'avère plus restreint. Cette notion est utilisée pour le calcul des seuils des grands risques et des participations non financières pondérées à 1250 % ; il s'agit de la somme des :

- Fonds propres de catégorie 1, et ;
- Fonds propres de catégorie 2, plafonnés à 1/3 des fonds propres de catégorie 1.

¹ Cf. Tableau 1 sur le « rapprochement bilan financier / bilan réglementaire / fonds propres »

FONDS PROPRES

Tableau 4 : Rapprochement bilan financier / bilan réglementaire / fonds propres - Au 31/12/17

En millions d'euros

		Consolidation comptable	Consolidation prudentielle	Écart
	Capitaux propres	3 166	3 025	
1	Capitaux propres - part du Groupe - Hors OCI	2 915	2 915	
	Capital souscrit et primes d'émissions	1 278	1 278	-
	Réserves consolidées - Groupe	1 384	1 384	-
	Résultat consolidé - Groupe	253	253	-
2	Capitaux propres - Intérêts minoritaires - Hors OCI	168	27	
	Réserves consolidées - Intérêts minoritaires	145	14	131
	Résultat consolidé - Intérêts minoritaires	23	13	10
	Gains ou pertes latents - Part du Groupe	83	83	-
	<i>dont instruments de capitaux propres</i>	69	69	-
	<i>dont instruments de dettes</i>	43	43	-
	<i>dont couverture de flux de trésorerie</i>	-15	-15	-
	Gains ou pertes latents - Intérêts minoritaires	2	-	2
	Autres éléments bilanciels			
3	Immobilisations incorporelles (a)	28	28	-
	Écart d'acquisition (y compris inclus dans la valeur des titres mis en équivalence)	199	207	-8
4	Impôts différés			
	• Actifs	45	45	-
	<i>dont IDA sur déficit fiscal</i>	-	-	-
	• Passifs	18	18	-
	<i>dont IDP sur immobilisations incorporelles (b)</i>	-	-	-
5	Dettes subordonnées	813	808	5

Commentaires :

2, 3 et 5 : les écarts résultent des changements de méthode de consolidation de certaines entités évoquées dans la partie périmètre, principalement sur les entités d'assurances.

En millions d'euros

		CET1	AT1	AT2
	Fonds propres	2 660	0	702
1	Fonds Propres - Part du groupe	2 883		
	Capital appelé versé et primes d'émission*	1 267		
	Résultats antérieurs non distribués	1 384		
	Bénéfice ou perte (part du Groupe)	253		
	(-) Part des bénéfices intermédiaires ou de fin d'exercice non éligible	-21		
2	Fonds Propres - Intérêts minoritaires	6	0	0
	Intérêts minoritaires éligibles*	6	0	0
	Gains ou pertes latents - part du Groupe	66		7
	dont instruments de capitaux propres*	55		7
	dont instruments de dettes*	15		
	dont réserve de couverture de flux de trésorerie	-15		
	Autres éléments bilantiels entrant dans le calcul des Fonds propres	-295	-	695
3	(-) Montant brut des autres immobilisations incorporelles y compris IDP sur immobilisations incorporelles (a-b)	-28		
	(-) Écart d'acquisition en immobilisations incorporelles	-207		
4	(-) IDA dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles nets des passifs d'impôts associés	-		
5	Dettes subordonnées*		-	661
	Déductions et filtres prudentiels (voir tableau suivant)	-60	-	34

* Existence de clauses transitoires

Commentaires :

Les astérisques (*) indiquent l'existence de clauses transitoires.

Les écarts avec le bilan prudentiel numérotés ci-dessus sont expliqués comme suit :

1 : Déduction des intérêts de parts sociales au titre de 2017 en 2018 ;

2 : Les intérêts minoritaires sont soumis à un calcul spécifique dans le cadre du CRR ;

3 : Le montant des immobilisations incorporelles déduit des fonds propres comprend les impôts différés passifs associés ;

4 : Les impôts différés actif et passif sont soumis à un traitement spécifique dans le cadre du règlement européen ;

5 : Les dettes subordonnées retenues en fonds propres diffèrent de la comptabilité en raison d'éléments considérés comme non éligibles par le règlement CRR, et du calcul d'une réfaction réglementaire sur les 5 dernières années pour les dettes à durée déterminée.

		CET1	AT1	AT2
	Déductions et filtres prudentiels	-60	-	34
	(-) Positions de titrisation qui peuvent sur option faire l'objet d'une pondération de 1 250 %	-		
	(-) Instruments d'entités pertinentes dans lesquelles l'établissement ne détient pas un investissement significatif	-	-	-
	(-) Instruments d'entités pertinentes dans lesquelles l'établissement détient un investissement significatif	-	-	-
	Déductions excédentaires par niveau de fonds propres	-	-	-
	En IRB, différence négative entre les provisions et les pertes attendues	-73		
	En IRB, différence positive entre les provisions et les pertes attendues			21
	Ajustements du risque de crédit (approche standard)			12
	Filtre prudentiel : réserve de couverture de flux de trésorerie	15		
	Filtre prudentiel : ajustements de valeurs dus aux exigences d'évaluation prudente	-2		
	Filtre prudentiel : pertes ou gains à la JV résultant du propre risque de crédit lié aux instruments dérivés passif	-		
	Autres	-		1

Tableau 5 : Informations qualitatives sur les instruments de fonds propres - Au 31/12/17

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres CET1

		Parts A	Parts C	Parts B	Parts F
1	Émetteur	Crédit Mutuel Nord Europe			
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	Parts : 969500MOQLCWGNJR5B72			
3	Droit régissant l'instrument	Loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, et article L512-1 du Code Monétaire et Financier			
Traitement réglementaire					
4	• Règles transitoires CRR	Fonds propres de base de catégorie 1			
5	• Règles CRR après transition	Fonds propres de base de catégorie 1		Inéligible	
6	• Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé			
7	• Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	Parts sociales - liste publiée par l'ABE (article 26, paragraphe 3 du CRR)			
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	52,09	1 058,43	118,05	35,49
9	Valeur nominale de l'instrument	52,09	1 058,43	118,05	35,49
9a	Prix d'émission	52,09	1 058,43	118,05	35,49
9b	Prix de rachat	52,09	1 058,43	118,05	35,49
10	Classification comptable	Capitaux Propres			
11	Date d'émission initiale	Variable			
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuel			
13	• Échéance initiale	NA			
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Non			
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	NA			
16	• Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	NA			
Coupons / dividendes					
17	Dividende/coupon fixe ou flottant (ou N/A)	NA	Flottant	Flottant	Flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	NA			
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividende stopper)	Non			
20a	• Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Pleine discrétion			
20b	• Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Pleine discrétion			
21	• Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non			
22	• Cumulatif ou non cumulatif	Non			
23	Convertible ou non-convertible	Non convertible			
24	• Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	NA			
25	• Si convertible, entièrement ou partiellement	NA			
26	• Si convertible, taux de conversion	NA			
27	• Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	NA			
28	• Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	NA			
29	• Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	NA			
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Oui			
31	• Si réduction, déclencheur de la réduction	Sur décision de l'Assemblée Générale des associés ou, en cas de résolution, sur décision du collège de résolution de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L. 613-31-16 du code monétaire et financier			
32	• Si réduction, totale ou partielle	Réduction totale ou partielle			
33	• Si réduction, permanente ou provisoire	Permanente			
34	• Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	NA			
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Rang inférieur à toutes les autres créances			
36	Existence de caractéristiques non conformes (oui/ non)	Non		Oui	
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	NA		À dividendes prioritaires	



Principales caractéristiques des instruments de fonds propres T2

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres T2																		
1	Émetteur	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe																
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0011828235	FR0011927037	FR0012033926	FR0012046860	FR0012112605	FR0012187078	FR0012187086	FR0012303246	FR0011781061	FR0012304442	FR0012618320	FR0012632495	FR0012616894	FR0012767267	FR0013073764	FR0013201431	
3	Droit régissant l'instrument	L211-1 et suivants du Code Monétaires et Financier																
Traitement réglementaire																		
4	• Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2																
5	• Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2																
6	• Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé																
7	• Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	Instrument subordonné (article 63 du CRR)																
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	5	7	12,1	2	3	5	3,5	4	120	55	22	3	40	30	50	300	
9	Valeur nominale de l'instrument	5	7	12,1	2	3	5	3,5	4	120	55	22	3	40	30	50	300	
9a	Prix d'émission	5	7	12,1	2	3	5	3,5	4	118,512	55	22	3	40	30	40	295,791	
9b	Prix de rachat	5	7	12,1	2	3	5	3,5	4	120	55	22	3	40	30	50	300	
10	Classification comptable	Passif - Coût amorti																
11	Date d'émission initiale	10/04/2014	03/06/2014	06/08/2014	29/07/2014	03/09/2014	15/10/2014	15/10/2014	28/11/2014	10/03/2014	22/12/2014	02/04/2015	02/04/2015	27/04/2015	01/06/2015	23/12/2015	12/09/2016	
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée																
13	• Échéance initiale	10/04/2024	03/06/2024	06/08/2024	29/07/2024	03/09/2024	15/10/2024	15/10/2024	28/11/2024	27/06/2026	22/12/2026	02/04/2025	02/04/2025	27/04/2027	02/06/2025	23/12/2030	12/09/2026	
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui																
15	• Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	À tout moment en cas de survenance d'un événement de fonds propres, de retenue à la source, de brutage. À partir d'une date ultérieure à 5 ans après l'émission, l'émetteur peut racheter les obligations subordonnées																
16	• Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A																
Coupons / dividendes																		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant	Flottant	Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant	Fixe	Fixe	Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant	Fixe	Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant	Fixe	
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	4 % puis Min 4,5 % ; Max 3 % ; CMS 10 ans	3,15 % puis Min 6 % ; Max 3,15 % ; CMS 10 ans	3,10 % puis Min 5 % ; Max 3,10 % ; CMS 10 ans	130 %*CMS 10 ans	3,10 % puis Min 5 % ; Max 3,10 % ; CMS 10 ans	3 % puis Min 4,5 % ; Max 3 % ; CMS 10 ans	3 % puis Min 4,5 % ; Max 3 % ; CMS 10 ans	2,6 % puis Min 4 % ; Max 2,6 % ; CMS 10 ans	4,25 %	3,40 %	1,9 % puis Min 3,75 % ; Max 1,9 % ; CMS 10 ans	1,9 % puis Min 3,75 % ; Max 1,8 % ; CMS 10 ans	2,75 %	1,35 % puis Min 3,10 % ; Max 1,35 % ; CMS 10 ans	4 % puis EURIBOR6M + 1,78 %	2,125 %	
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non																
20a	• Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	N/A																
20b	• Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	N/A																
21	• Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non																
22	• Cumulatif ou non cumulatif	N/A																
23	Convertible ou non-convertible	Non-convertible																
24	• Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A																
25	• Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A																
26	• Si convertible, taux de conversion	N/A																
27	• Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A																
28	• Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A																
29	• Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A																
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non																
31	• Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A																
32	• Si réduction, totale ou partielle	N/A																
33	• Si réduction, permanente ou provisoire	N/A																
34	• Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A																
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Remboursable après désintéressement des créanciers privilégiés ou chirographaires.																
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non																
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A																

N/A = Non Applicable

Tableau 6 : Informations détaillées sur les fonds propres - Au 31/12/17

En milliers d'euros

		Montant à la date de publication	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement pré-règlement UE n° 575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement UE n° 575/2013
Fonds propres de base de catégorie 1 (cet1) : instruments et réserves				
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	1 113 272	26 (l), 27, 28, 29, liste ABE 26 (3)	
	dont : Parts sociales	1 110 522	liste ABE 26 (3)	
	dont : Prime d'émission	2 750	liste ABE 26 (3)	
2	Bénéfices non distribués	1 383 577	26 (l) c	
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	83 118	26 (l)	
3a	Fonds pour risques bancaires généraux	-	26 (l) f	
4	Montant des éléments éligibles visés à l'art. 484, paragraphe 3 et comptes de primes d'émissions y afférents qui seront progressivement exclus du CET1	153 533	486 (2)	
5	Intérêts minoritaires éligibles au CET1	298	84, 479, 480	5 554
5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de toute distribution de dividendes prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	232 292	26 (2)	
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	2 966 091		
Fonds propres de base de catégorie 1 (cet1) : ajustements réglementaires				
7	Corrections de valeurs supplémentaire (montant négatif)	-1 608	34, 105	
8	Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôts associés) (montant négatif)	-234 840	36 (l) b, 37, 472 (4)	
9	Ensemble vide dans l'UE			
10	Actifs d'impôt différés dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles, nets des passifs d'impôt associés (nets des passifs d'impôts associés lorsque les conditions prévues à l'art. 38 paragraphe 3 sont réunies) (montant négatif)	-	36 (l) c, 38, 472 (5)	-
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	14 757	33 a	
12	Montants négatifs résultant du calcul des pertes anticipées	-72 865	36 (l) d, 40, 159, 472 (6)	
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant des actifs titrisés (montant négatif)	-	32 (l)	
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	-	33 (l) b	
15	Actifs de fonds de pension à prestation définie (montant négatif)	-	36 (l) e, 41, 472 (7)	
16	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	-	36 (l) f, 41, 472 (8)	-
17	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	36 (l) g, 41, 472 (9)	-
18	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	36 (l) h, 43, 45, 46, 49 (2) (3), 79, 472 (10)	-
19	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	36 (l) i, 43, 45, 47, 48 (l) b, 49 (l) à (3), 79, 470, 472 (11)	-
20	Ensemble vide dans l'UE			
20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent un pondération de 1250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	-	36 (l) k	
20b	dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)	-	36 (l) k (i), 89 à 91	
20c	dont : positions de titrisation (montant négatif)	-	36 (l) k (ii), 243 (l) b, 244 (l) b, 258	
20d	dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)	-	36 (l) k (iii), 379 (3)	
21	Actifs d'impôt différés résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'art. 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	-	36 (l) c, 38, 48 (l) a, 470, 472 (5)	-
22	Montant au-dessus du seuil de 15 % (montant négatif)	-	48 (l)	-
23	dont : detentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important	-	36 (l) (i), 48 (l) b, 470, 472 (11)	-

		Montant à la date de publication	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement pré-règlement UE n° 575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement UE n° 575/2013
24	Ensemble vide dans l'UE			
25	<i>dont : actifs d'impôt différés résultant de différences temporelles</i>	-	36 (1) c, 38, 48 (1) a, 470, 472 (5)	-
25a	Résultats négatifs de l'exercice en cours (montant négatif)	-	36 (1) a, 472 (3)	
25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1 (montant négatif)		36 (1) (i)	
26	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de base de catégorie 1 eu égard aux montants soumis à un traitement pré-CRR	5 554		
26a	Ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisées en application des articles 467 et 468	-17 435		
	<i>dont : filtre pour perte non réalisée sur instruments de capitaux propres</i>	-	467	
	<i>dont : filtre pour perte non réalisée sur instruments de créances</i>	-	467	
	<i>dont : filtre pour gain non réalisé sur instruments de capitaux propres</i>	-13 641	468	
	<i>dont : filtre pour gain non réalisé sur instruments de créances</i>	-3 794	468	
26b	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de base de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-	481	
27	Déductions AT1 éligibles dépassant les fonds propres AT1 de l'établissement (montant négatif)	-	36 (1) (i)	
28	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	-306 437		
29	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	2 659 654		
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments				
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	-	51, 52	
31	<i>dont : classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable applicable</i>			
32	<i>dont : classés en tant que passifs en vertu du référentiel comptable applicable</i>	-		
33	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus de l'AT1	-	486 (3)	
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	51	85, 86, 480	-13
35	<i>dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>		486 (3)	
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	51		
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires				
37	Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	-	52(1) b, 56 a, 57, 475 (2)	-
38	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	56 b, 58, 475 (3)	-
39	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	56 c, 59, 60, 79, 475 (4)	-
40	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	56 (d), 59, 79, 475 (4)	-
41	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	-		
41a	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'art. 472 du règlement (UE) n° 575/2013	-	472, 472 (3) a, 472 (4), 472 (6), 472 (8) a, 472 (9), 472 (10) a, 472 (11) a	
41b	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de catégorie 2 au cours de la période de transition conformément à l'art. 475 du règlement (UE) n° 575/2013	-	477, 477 (3), 477 (4) a	
41c	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres additionnels de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-	467, 468, 481	
42	Déductions de T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (montant négatif)	-	56 e	
43	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-		
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	51		

FONDS PROPRES

		Montant à la date de publication	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement pré-règlement UE n° 575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement UE n° 575/2013
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	2 659 705		
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions				
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	660 749	62, 63	
47	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus du T2	-	486 (4)	
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	55	87,88, 480	52
49	dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus		486 (4)	
50	Ajustements pour risque de crédit	32 521	62 c et d	
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	693 325		
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions				
52	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	-	63 b (i), 66 a, 67, 477 (2)	-
53	Détentions directes ou indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	66 b, 68, 477 (3)	-
54	Détentions directes ou indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	66 c, 69, 70, 79, 477 (4)	-
54a	dont nouvelles detentions non soumises aux dispositions transitoires	-		-
54b	dont detentions existant avant le 1 ^{er} janvier 2013 soumises aux dispositions transitoires	-		-
55	Détentions directes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	66 d, 69, 79, 477 (4)	-
56	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	8 604		
56a	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'art. 472 du règlement (UE) n° 575/2013	-	472, 472 (3) a, 472 (4), 472 (6), 472 (8) a, 472 (9), 472 (10) a, 472 (11) a	
56b	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres additionnels de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'art. 475 du règlement (UE) n° 575/2013	-	475, 475 (2) a, 475 (3), 475 (4) a	
56c	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de catégorie 2 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	8 604	467, 468, 481	
Ajout	dont : subventions reçues par les sociétés de crédit bail	1 294	481	
Ajout	dont : plus-values latentes sur instruments de capitaux propres reportées en fonds propres complémentaires	7 310	481	
Ajout	dont : retraitement sur détention d'instrument de fonds propres	-	481	
57	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)	8 604		
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	701 929		
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	3 361 634		
59a	Actifs pondérés eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013	-		
	dont éléments non déduits du CET1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple actifs d'impôt différés dépendant de bénéfices futurs nets de passifs d'impôt associés, détention indirecte de propre CET1...)	-	472 (8) b	
	dont éléments non déduits de l'AT1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple detentions croisées d'instruments de fonds propres d'AT1, detentions directes d'investissements non significatifs dans le capital d'autres entités du secteur financier...)	-	475, 475 (2) b, 475 (2) c, 475 (4) b	
	dont éléments non déduits du T2 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple detentions indirectes de propres instruments T2, detentions indirectes d'investissements non significatifs dans le capital d'autres entités du secteur financier...)	-	477, 477 (2) b, 477 (2) c, 477 (4) b	
60	Total actifs pondérés	16 937 515		

		Montant à la date de publication	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement préférentiel UE n° 575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement UE n° 575/2013
Ratios de fonds propres et coussins				
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	15,70%	92 (2) a, 465	
62	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	15,70%	92 (2) b, 465	
63	Total des fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	19,85%	92 (2) c	
64	Exigence de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'art. 92, paragraphe 1, point a), plus exigences de coussin de conservation des fonds propres et contracyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour établissement d'importance systémique, exprimée en pourcentage du montant d'exposition au risque	0	CRD 128, 129, 130	
65	<i>dont : exigence de coussin de conservation des fonds propres</i>	1,25%		
66	<i>dont : exigence de coussin contracyclique</i>	0,00%		
67	<i>dont : exigence de coussin pour le risque systémique</i>	0,00%		
67a	<i>dont : coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)</i>	0,00%	CRD 131	
68	Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour satisfaire aux exigences de coussins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	5,95%	CRD 128	
69	[sans objet dans la réglementation de l'UE]			
70	[sans objet dans la réglementation de l'UE]			
71	[sans objet dans la réglementation de l'UE]			
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)				
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	64 085	36 (1) h, 45, 46, 472 (10), 56 c, 59, 60, 475 (4), 66 c, 69, 70, 477 (4)	
73	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	161 219	36 (1) (i), 45, 48, 470, 472 (11)	
74	Ensemble vide dans l'UE			
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au dessous du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions de l'art. 38 paragraphe 3, sont réunies)	21 431	36 (1) c, 38, 48, 470, 472 (5)	
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2				
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans le T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	11 924	62	
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans le T2 selon l'approche standard	53 213	62	
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans le T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	23 277	62	
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans le T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	20 597	62	
Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} janvier 2022 uniquement)				
80	Plafond actuel applicable aux instruments de CET1 soumis à exclusion progressive	373 882	484 (3), 486 (2) et (5)	
81	Montant exclu du CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	-	484 (3), 486 (2) et (5)	
82	Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive	-	484 (4), 486 (3) et (5)	
83	Montant exclu de l'AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	-	484 (4), 486 (3) et (5)	
84	Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	-	484 (5), 486 (4) et (5)	
85	Montant exclu du T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	-	484 (5), 486 (4) et (5)	

EXIGENCES DE FONDS PROPRES

Tableau 7 : Vue d'ensemble des Actifs Pondérés des Risques (APR) (OV1) - Au 31/12/17

En milliers d'euros

		Actifs Pondérés des Risques		Exigences minimales de fonds propres
		T	T-1	T
1	Risque de crédit (hors risque de contrepartie - RCC)	14 586 907	13 675 814	1 166 953
2	dont approche standard	4 174 970	4 330 816	333 998
3	dont approche de base fondée sur les notations internes	358 923	324 690	28 714
4	dont approche avancée fondée sur les notations interne	3 328 105	2 991 912	266 248
5	dont actions en approche NI	6 724 909	6 028 396	537 993
6	Risque de contrepartie	348 697	355 602	27 896
7	dont valeur de marché	158 419	125 868	12 674
8	dont exposition initiale	-	-	-
9	dont approche standard appliquée au risque de contrepartie (AS – RCC)	-	-	-
10	dont méthode des modèles internes (MMI)	-	-	-
11	dont montant de l'exposition au risque pour les contributions au fonds de défaillance d'une CCP	-	-	-
12	dont CVA	190 278	229 735	15 222
13	Risque de règlement	-	-	-
14	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	-	79 551	-
15	dont approche fondée sur les notations internes (NI)	-	79 551	-
16	dont méthode de la formule prudentielle	-	-	-
17	dont approche par évaluation interne	-	-	-
18	dont approche standard (AS)	-	-	-
19	Risque de marché	299 257	446 918	23 941
20	dont approche standard (AS)	299 257	446 918	23 941
21	dont approches fondées sur la méthode des modèles internes (MMI)	-	-	-
22	Grands Risques	-	-	-
23	Risque opérationnel	1 246 029	1 220 573	99 682
24	dont approche indicateur de base	21 513	22 309	1 721
25	dont approche standard	444 699	426 651	35 576
26	dont approche de mesure avancée	779 817	771 613	62 385
27	Montants inférieurs aux seuils de déduction (faisant l'objet d'une pondération de 250 % en risques)	456 625	481 980	36 530
28	Ajustement du plancher	-	124 611	-
29	TOTAL	16 937 515	16 385 050	1 355 001

INDICATEURS PRUDENTIELS

RATIOS DE SOLVABILITÉ

Les ratios de solvabilité du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe au 31 décembre 2017, après intégration du résultat net de distribution de dividendes estimés s'élèvent à :

Tableau 8 : Ratios de solvabilité

	En millions d'euros	
	31/12/17	31/12/16
Fonds propres de base catégorie 1 (CET1)	2 660	2 480
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	0	79
Fonds propres de catégorie 2	702	778
TOTAL FONDS PROPRES	3 362	3 336
Emplois pondérés au titre du risque crédit	15 202	14 488
Emplois pondérés au titre du risque de marché	490	677
Emplois pondérés au titre du risque opérationnel	1 246	1 221
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS	16 938	16 385
Ratio CET 1	15,70 %	15,13 %
Ratio T1	15,70 %	15,62 %
RATIO DE SOLVABILITÉ	19,85 %	20,36 %

Dans le cadre du CRR, l'exigence globale de fonds propres est maintenue à 8 % des actifs pondérés en fonction des risques (risk-weighted assets ou « RWA »).

La CFCMNE respecte, sur base sous-consolidée, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) de 9,75 %, tel qu'exigé par la BCE.

COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRA CYCLIQUES

Tableau 9 : Montant du coussin de fonds propres contra cyclique spécifique à l'établissement - Au 31/12/17

	En millions d'euros
Total des emplois pondérés	16 938
Taux de coussin contracyclique spécifique à l'établissement	0,00000005
Exigences de coussin contracyclique spécifique à l'établissement	0

INDICATEURS PRUDENTIELS

Tableau 10 : Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin de fonds propres contra cyclique - Au 31/12/17

En millions d'euros

Pays pour lesquels un coussin de fonds propres supérieur à 0 % a été reconnu par le HCSF	Expositions générales de crédit		Expositions du portefeuille de négociation		Expositions de titrisation		Exigence de fonds propres				Pondérations des exigences de fonds propres	Taux de coussin de fonds propres contracyclique
	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI	Somme des positions longues et courtes du portefeuille de négociation	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI	Dont : expositions générales de crédit	Dont : expositions du portefeuille de négociation	Dont : expositions de titrisation	Total		
Norvège	0,0132490	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00000	1,50 %
Tchèque, République	0,0027676	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00000	0,50 %
Hong Kong	0,0041314	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00000	1,25 %
Islande	0,0010960	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00000	1,25 %
Slovaquie	0,0000000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00000	0,50 %
Suède	0,0263437	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00000	2,00 %
TOTAL DES EXPOSITIONS ET DES EFP	5 716	14 498	0	0	0	0	1 114	0	0	1 114		

En complément de l'exigence minimale de CET1, le Groupe Crédit Mutuel est soumis progressivement à compter du 1^{er} janvier 2016 à des obligations de fonds propres supplémentaires qui se traduisent par :

- Un coussin de conservation, obligatoire pour tous les établissements : à 1,25 % au 31 décembre 2017 et à 2,5 % des risques pondérés en cible (2019) ;
- Un coussin AEIS (« Autre Établissement d'Importance Systémique ») lié à la désignation du Groupe en tant qu'établissement considéré à risque systémique à l'échelle nationale. Celui-ci s'applique uniquement au niveau consolidé national. Fixé par le SGACPR dans l'intervalle de 0 % et 2 %, il vise à réduire le risque de faillite des grands établissements en renforçant leurs exigences de fonds propres. Pour le Groupe Crédit Mutuel, son niveau s'élève à 0,25 % au 31 décembre 2017 et à 0,5 % en cible (2019) ;

- Un coussin de fonds propres contra-cyclique spécifique à chaque établissement (capé à 1,25 % en 2017), et qui n'est pas, cette année, significatif pour le Groupe Crédit Mutuel. Le coussin contra-cyclique, mis en place en cas de croissance excessive du crédit (notamment une déviation du ratio crédit/PIB), s'impose sur décision discrétionnaire d'une autorité désignée d'une juridiction à toutes les expositions que les établissements ont dans cette juridiction. En France, le taux de coussin contra-cyclique est fixé par le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF). Ce taux se situe, en principe, dans une fourchette de 0 % à 2,5 % (voire au-delà, sous certaines conditions). Le 29 décembre 2017, le Haut Conseil de Stabilité Financière a fixé ce taux applicable en France à 0 %. Il a par ailleurs reconnu les taux de 1,25 % pour l'Islande, 1,5 % pour la Norvège et 2 % pour la Suède (du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, la reconnaissance obligatoire des taux de coussin de fonds propres contra-cyclique mis en place dans d'autres États est plafonnée à 1,25 %. Au-delà de ce plafond, les taux nécessitent la reconnaissance explicite du HCSF). Le taux de coussin de fonds propres contra-cyclique spécifique au Groupe Crédit Mutuel est calculé comme étant la moyenne pondérée des taux de coussin contra-cyclique qui s'appliquent dans les pays où sont situées les expositions de crédit pertinentes du Groupe.

SURVEILLANCE COMPLÉMENTAIRE DES CONGLOMÉRATS FINANCIERS

La CNCM fait partie des conglomérats financiers supervisés par l'ACPR. Son activité de conglomérat s'exerce à travers les filiales d'assurances des groupes régionaux, dont NEA, filiale du Groupe CMNE.

Cette filiale commercialise une large gamme d'assurance vie, assurances de personnes, assurances de biens et de responsabilité, très majoritairement via les réseaux bancaires du Groupe CMNE.

Ainsi, dans ce cadre, les entités du secteur des assurances sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale en comptabilité et le sont par mise en équivalence en consolidation prudentielle pour le calcul de l'exigence complémentaire.

Par dérogation aux l'article 36 et 43 du règlement CRR et conformément aux dispositions de l'article 49 de ce même règlement, le SGACPR a autorisé le Groupe Crédit Mutuel à ne pas déduire de ses fonds propres de base de catégorie 1, les détentions d'instruments de fonds propres dans des entités du secteur assurance et à adopter la méthode dite de la « Valeur de Mise en Équivalence (VME) pondérée » consistant à pondérer les titres détenus dans des entités d'assurance filiales du Groupe au dénominateur du ratio de solvabilité.

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, le Groupe CMNE est assujéti à une surveillance en matière d'adéquation des fonds propres.

Cette surveillance complémentaire se décline en trois volets :

- Le calcul de l'exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres ;
- Le contrôle de la concentration des risques par bénéficiaire ;
- Le contrôle de la concentration des risques par secteur.

Le premier volet relatif au calcul de l'exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres permet de vérifier annuellement la couverture, par les fonds propres réglementaires incluant les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires prévues dans le règlement CRR, des exigences de solvabilité relatives au Groupe CMNE.

Le deuxième volet relatif au contrôle de la concentration des risques par secteur permet de déclarer les informations pour le secteur bancaire et pour le secteur des assurances :

- Les encours globaux détenus en actions ;
- Les encours globaux détenus en placements immobiliers ;
- Les participations et créances subordonnées sur des établissements de crédit et établissements financiers.

Le dernier volet relatif au contrôle de la concentration des risques par bénéficiaire sur base consolidée consiste à déclarer les risques bruts (cumulés sur un même bénéficiaire) supérieurs à 10 % des fonds propres consolidés ou à 300 millions d'euros. Les secteurs banques et assurances sont distingués pour chaque bénéficiaire.

RATIO DE LEVIER

Les procédures pour gérer le risque de levier excessif ont été validées par le Conseil d'administration de la CNCM et s'articulent autour des points suivants :

- Le ratio de levier fait partie des indicateurs clés de solvabilité et son suivi est intégré dans les dossiers des Comités des risques confédéral et des groupes régionaux ;
- Une limite interne a été définie à l'échelle nationale et de chaque Groupe de Crédit Mutuel ;
- En cas de dépassement de la limite arrêtée par l'organe de surveillance, la procédure spécifique impliquant la Direction Générale du Groupe concerné ainsi que les Conseils d'administration du Groupe et de la CNCM a été définie et s'applique à tous les Groupes de Crédit Mutuel.

Tableau 11 : Ratio de levier : déclaration commune (LRCom) - Au 31/12/17

En millions d'euros

		Expositions
Bilan (excluant dérivés et cessions temporaires de titres)		
1	Éléments du bilan (excluant les dérivés, les cessions temporaires de titres, les actifs fiduciaires mais incluant les collatéraux)	26 577
2	(Actifs déduits pour déterminer le Tier 1)	-73
3	TOTAL EXPOSITIONS DE BILAN (HORS DÉRIVÉS, CESSIIONS TEMPORAIRES DE TITRES ET ACTIFS FIDUCIAIRES) – SOMME DES LIGNES 1 ET 2	26 504
Dérivés		
4	Coût de remplacement associé à tous les dérivés (c'est-à-dire net des appels de marge reçus éligibles)	174
5	Add-on pour les expositions futures potentielles associées aux dérivés (méthode de l'évaluation au prix de marché)	264
EU-5A	Expositions déterminées selon la méthode de l'exposition initiale	
6	Réintégration des garanties sur dérivés données déduites des actifs du bilan en vertu du référentiel comptable applicable	
7	(Dédutions des appels de marge en espèces versés dans le cadre des transactions de produits dérivés)	-122
9	Montant de notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit vendus	-
10	(Compensations de notionnel effectif ajusté et déductions du add-on pour les dérivés de crédit vendus)	-
11	TOTAL DES EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS - SOMME DES LIGNES 4 À 10	316
Expositions sur cessions temporaires de titres		
12	Actifs bruts correspondants aux cessions temporaires de titres (sans compensation), après ajustement des transactions comptabilisés comme des ventes	269
14	Expositions au risque de crédit de contrepartie pour les actifs liés aux cessions temporaires de titres	13
16	TOTAL DES EXPOSITIONS SUR CESSIIONS TEMPORAIRES DE TITRES SOMME DES LIGNES 12 À 15A	282
Autres expositions de hors-bilan		
17	Expositions hors-bilan en montants notionnels bruts	2 654
18	(Ajustements en montants équivalents risque de crédit)	-1 392
19	AUTRES EXPOSITIONS HORS-BILAN - SOMME DES LIGNES 17 ET 18	1 261
Expositions exemptées en vertu de l'article 429.7 et 429.14 du CRR (bilan et hors-bilan)		
EU-19a	(Exemption des expositions intragroupes (base individuelle) conformément à l'article 429.7 du CRR (bilan et hors-bilan))	0
EU-19b	(Exemption des expositions en vertu de l'article 429.14 du CRR (bilan et hors-bilan))	0
Fonds propres et exposition totale		
20	Tier 1	2 660
21	TOTAL DES EXPOSITIONS - SOMME DES LIGNES 3, 11, 16, 19, EU-19A ET EU-19B	28 363
Ratio de levier		
22	Ratio de levier	9,4 %
Choix des dispositions transitoires et montants des éléments fiduciaires décomptabilisés		
EU-23	Choix des dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	OUI

Tableau 12 : Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier (LRSum) - Au 31/12/17

En millions d'euros

		Expositions
1	Actifs consolidés tels que publiés dans les états financiers	42 190
2	Ajustements sur les entités consolidées comptablement, mais en-dehors du périmètre prudentiel	-15 200
4	Ajustements sur les dérivés	123
5	Ajustements sur les cessions temporaires de titres (SFTs)	13
6	Ajustements sur les éléments hors-bilan (conversion en équivalents crédit des éléments hors-bilan)	1 261
EU-6a	(Ajustements sur les expositions intragroupes exclues du calcul du ratio de levier, conformément à l'article 429.7 du CRR)	-
EU-6b	(Ajustements sur les expositions exclues du calcul du ratio de levier, conformément à l'article 429.14 du CRR) – Créance CDC	-
7	Autres ajustements	-24
8	TOTAL DE L'EXPOSITION DU RATIO DE LEVIER	28 363

Tableau 13 : Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées) (LRSpl) - Au 31/12/17

En millions d'euros

		Expositions
EU-1	Total des expositions du bilan* dont :	26 454
EU-2	• Expositions du <i>trading book</i>	175
EU-3	• Expositions du <i>banking book</i> , dont :	26 279
EU-4	– Obligations sécurisées	15
EU-5	– Expositions traitées comme les souverains	3 507
EU-6	– Expositions sur des gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales, et entités du secteur public non traitées comme des souverains	23
EU-7	– Établissements	3 598
EU-8	– Garanties par une hypothèque sur des biens immobiliers	8 071
EU-9	– Expositions retail	5 940
EU-10	– Expositions corporate	1 991
EU-11	– Expositions en défaut	568
EU-12	– Autres expositions (actions, titrisations, et autres actifs non liés à des expositions de crédit)	2 565

* hors dérivés, cessions temporaires de titres et expositions exemptées

ADÉQUATION DU CAPITAL

Le Pilier II de l'accord de Bâle Impose aux banques de conduire leur propre appréciation du capital économique et d'avoir recours à des scénarii de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture économique. Ce Pilier a pour effet de structurer le dialogue entre la Banque et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sur le niveau d'adéquation du capital retenu par l'établissement.

Les travaux menés par le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe pour se mettre en conformité avec les exigences du Pilier II s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration du dispositif de mesure et de surveillance des risques. Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe analyse son dispositif d'évaluation du capital interne dans le cadre de l'*Internal Capital Adequacy Assessment Process* (ICAAP). Les méthodes de mesure du besoin économique ont été approfondies concomitamment à la rédaction de procédures de gestion et de contrôle visant également à encadrer la politique des risques. Parallèlement,

divers scénarii de stress ont été élaborés et sont venus enrichir la démarche d'évaluation du capital économique et de ses prévisions au sein du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe.

Cette dernière est notamment conduite sur le périmètre des risques de crédit, de concentration sectorielle, de concentration unitaire, risques sur le souverain, risques de taux, des risques de marché, des risques opérationnels, du risque de réputation ainsi que sur les risques concernant les activités d'assurance.

La différence entre le capital économique et le capital réglementaire constitue la marge permettant de sécuriser le niveau de capital de la Banque. Cette dernière est fonction du profil de risques du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe et de son degré d'aversion au risque.

RISQUE DE CRÉDIT

Informations qualitatives générales sur le risque de crédit permettant de répondre aux exigences de la maquette CRA

CRA - Informations qualitatives générales sur le risque de crédit

EXPOSITIONS

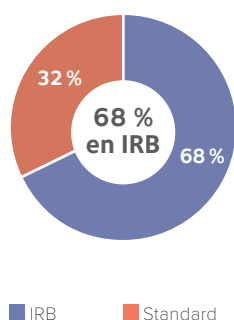
Le Groupe Crédit Mutuel s'est orienté vers les formes avancées de l'accord de Bâle en commençant par la clientèle de détail, son cœur de métier. L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé le Crédit Mutuel à utiliser son système de notations internes pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires sur le risque de crédit :

- En méthode avancée, à partir du 30 juin 2008, pour le portefeuille de Clientèle de détail ;
- En méthode fondation, à partir du 31 décembre 2008 pour le portefeuille Banques ;
- En méthode avancée, à partir du 31 décembre 2012, pour le portefeuille Corporate et le portefeuille Banque.

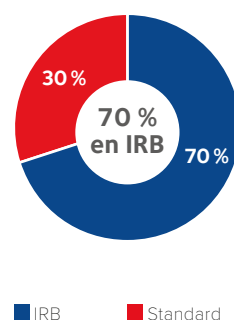
Le Groupe Crédit Mutuel a obtenu l'autorisation d'appliquer la méthode interne sur le périmètre promotion immobilière (0,08 % du total des encours et 0,8 % du Corporate). Celle-ci sera appliquée à compter du 31 mars 2018.

Au sein du Groupe CMNE, le pourcentage des expositions homologuées en méthode notations internes avancée s'élève à près de 70 % au 31 décembre 2017. La méthode fondation n'est pas utilisée.

Graphique 1 : Part des expositions brutes au 31/12/16



Graphique 2 : Part des expositions brutes au 31/12/17



Mesure sur le périmètre des catégories « Établissements », « Entreprises » et « Clientèle de détail ».

Tableau 14 : Expositions nettes (expositions brutes - provision)

En millions d'euros

	31/12/17			31/12/16		
	IRB	Standard	TOTAL	IRB	Standard	TOTAL
Administrations centrales et Banques Centrales	0	3 508	3 508	0	3 449	3 449
Établissements	2 904	804	3 708	2 362	958	3 320
Entreprises	2 031	595	2 625	2 401	471	2 873
Clientèle de détail	10 999	5 356	16 354	10 878	5 438	16 316
Actions	1 986	60	2 045	1 815	53	1 868
Titrisation	0	0	0	6	0	6
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	306	184	490	325	143	468
TOTAL GÉNÉRAL - BILAN & HORS BILAN	18 224	10 506	28 730	17 787	10 512	28 299
Dérivés	424	14	438	125	314	439
Pensions	272	0	272	271	0	271
TOTAL GÉNÉRAL	18 920	10 520	29 440	18 184	10 826	29 009

Les expositions nettes progressent de 430 millions d'euros sur 1 an s'expliquant par :

- La hausse des encours de la catégorie Actions en 2017, du fait principalement de l'augmentation du capital de NEA ;
- La hausse de la catégorie Établissements, suite aux placements sur OPCVM monétaires à dominante actif bancaire ;
- La baisse des expositions de la catégorie Entreprise.

Tableau 15 : Montant net total et moyen des expositions (RCB-B) - Au 31/12/17

En millions d'euros

		Expositions nettes fin de période	Moyenne des expositions nettes sur l'année
1	Administrations centrales ou Banques Centrales	-	-
2	Établissements (banques)	2 904	2 712
3	Entreprises	2 031	2 322
4	• dont : financements spécialisés	-	-
5	• dont : PME	1 011	1 027
6	Clientèle de détail	10 999	10 882
7	• Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	6 229	6 203
8	– PME	592	585
9	– Non-PME	5 637	5 619
10	• Revolving	1 139	1 126
11	• Autre - clientèle de détail	3 631	3 552
12	– PME	1 645	1 636
13	– Non-PME	1 986	1 916
14	Actions	1 986	1 876
14a	Autres actifs	306	321
15	Total approche IRB	18 224	18 112
16	Administrations centrales ou Banques Centrales	1 551	1 411
17	Administrations régionales ou locales	161	132
18	Secteur public (organismes publics hors administration centrale)	1 818	1 837
19	Banques multilatérales de développement	-	-
20	Organisations internationales	-	-
21	Établissements (banques)	781	817
22	Entreprises	445	696
23	• dont : PME	288	298
24	Clientèle de détail	3 312	3 164
25	• dont : PME	297	343
26	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	1 926	1 843
27	• dont : PME	310	294
28	Expositions en défaut	262	278
29	Expositions présentant un risque particulièrement élevé	4	3
30	Obligations sécurisées (covered bond)	-	-
31	Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-
32	Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	49	43
33	Expositions sur actions	11	11
34	Autres actifs	184	151
35	Total approche standard	10 506	10 387
36	TOTAL	28 730	28 499

Historiquement le CMNE développe un sociétariat de particuliers. La composition de son portefeuille traduit bien ces fondamentaux, avec une part de clientèle de détail de 57 % au 31 décembre 2017 (part stable par rapport au 31 décembre 2016). 49 % des encours crédit de la clientèle de détail sont garantis par une hypothèque, preuve que le CMNE applique une politique de réduction des risques à l'octroi. La majorité des encours en standard est constituée par la filiale belge BEOBANK.

EXPOSITIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est un acteur essentiellement français et belge, en cohérence avec son territoire d'activité géographique. La ventilation géographique des expositions nettes au 31 décembre 2017 en est le reflet avec 95 % des engagements en France et en Belgique, et 99 % dans la zone Europe.

La zone géographique se définit comme la zone de résidence de l'emprunteur. Le CMNE privilégie pour ses activités commerciales, les financements de biens nationaux, même si l'emprunteur réside dans un autre pays.

En millions d'euros

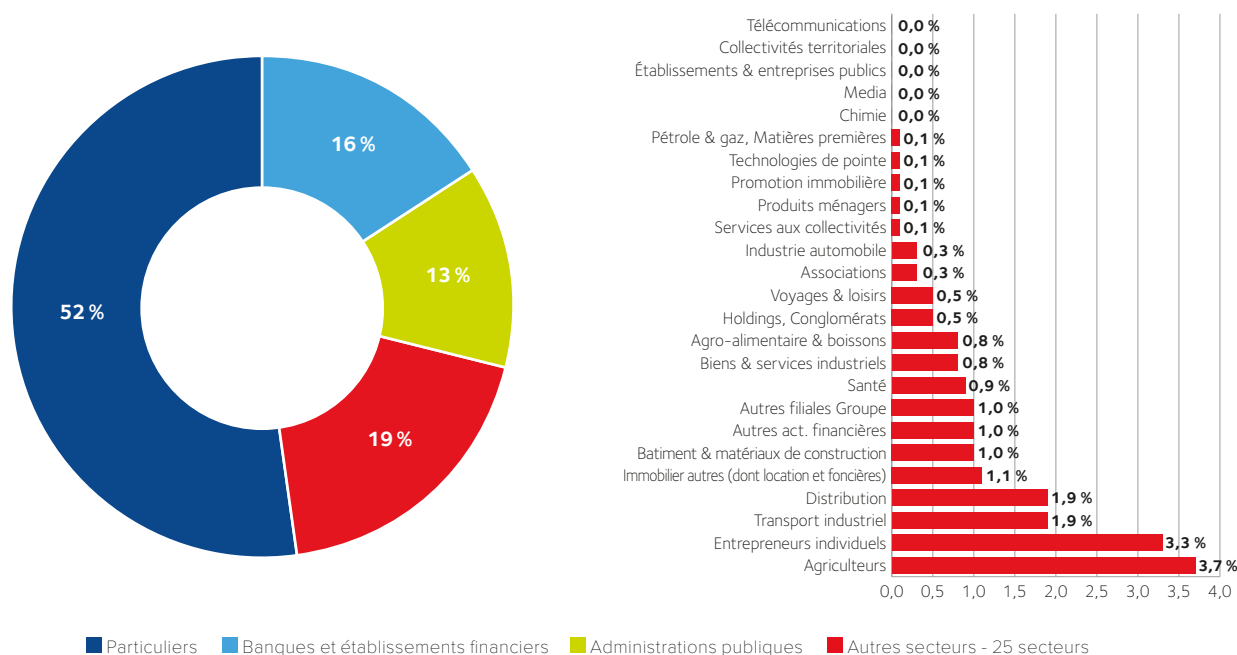
114 - RAPPORT ANNUEL 2017

EXPOSITIONS PAR TYPE D'INDUSTRIE OU DE CONTREPARTIE

Le Groupe CMNE présente historiquement une bonne diversité sectorielle de ses expositions. Cette grande variété permet de diminuer le risque de concentration qui pourrait exister en cas de forte exposition à un secteur. 3 secteurs représentent plus de 80 % des expositions : les particuliers (52 %), les banques et établissements financiers (16 %) et les administrations publiques (13 %). 25 autres secteurs d'activité représentent au global 19 % des encours, mais aucun ne représente unitairement plus de 5 % des encours.

La répartition par secteur d'activité est effectuée sur le périmètre des administrations et des Banques Centrales, des banques et établissements financiers, des entreprises et de la clientèle de détail.

Graphique 3 : Concentration des expositions par type d'industrie ou de contrepartie (RCB-D) - Au 31/12/17



L'activité du Groupe CMNE est essentiellement axée sur la clientèle de détail.

ÉCHÉANCE DES EXPOSITIONS

Tableau 17 : Échéance des expositions - Au 31/12/17

En millions d'euros

	DRAC ≤ 1 mois	1 mois < DRAC ≤ 3 mois	3 mois < DRAC ≤ 1 an	1 an < DRAC ≤ 2 ans	2 ans < DRAC ≤ 5 ans	DRAC > 5 ans	DRAC indéterminée	Total
BILAN								
A - Administrations et Banques Centrales	412	43	143	0	50	1 575	1 284	3 507
B - Établissements (institutions)	126	159	423	322	508	426	1 666	3 629
C - Entreprises (corporate)	234	127	169	157	331	559	771	2 347
D - Clientèle de détail (retail)	354	235	908	1 058	2 366	4 399	4 739	14 058
SOUS-TOTAL BILAN	1 126	563	1 643	1 537	3 255	6 959	8 460	23 541
E - Actions (equities)							2 045	2 045
F - Positions de titrisation								0
G - Actifs autres (other assets)							490	490
H - Catégorie dérogatoire additive								0
TOTAL BILAN	1 126	563	1 643	1 537	3 255	6 959	10 995	26 077
HORS BILAN								
A - Administrations et Banques Centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
B - Établissements (institutions)	0	0	0	0	0	0	79	79
C - Entreprises (corporate)	35	0	65	17	24	14	123	278
D - Clientèle de détail (retail)	752	58	61	146	29	311	938	2 296
SOUS-TOTAL HORS-BILAN	787	58	126	164	54	325	1 140	2 654
E - Actions (equities).								0
F - Positions de titrisation								0
G - Actifs autres (other assets)								0
H - Catégorie dérogatoire additive								0
TOTAL HORS BILAN	787	58	126	164	54	325	1 140	2 654
TOTAL	1 912	621	1 769	1 701	3 308	7 284	12 135	28 730

Le tableau RCB-E, établi selon les normes recommandées par le Comité de Bâle, est diffusé au niveau Confédéral, dans le Pilier III de la Confédération Nationale de Crédit Mutuel.

QUALITÉ DE CRÉDIT DES ACTIFS

CRB-A - INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES À COMMUNIQUER SUR LA QUALITÉ DE CRÉDIT DES ACTIFS

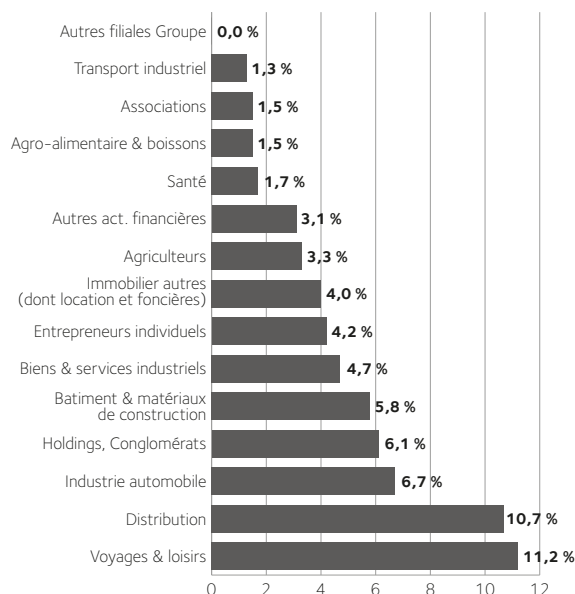
Tableau 18 : Qualité de crédit des expositions par catégorie d'expositions et instrument (RC1-A) - Au 31/12/17

En millions d'euros

		b	a	Provisions (sur créances douteuses et IAS 39)	c	d	g
		Expositions brutes			Provisions spécifiques	Provisions collectives	Expositions nettes
		Expositions performing	Expositions non performing				(a+b-c-d)
1	Administrations centrales ou Banques Centrales			0	0		
2	Établissements (banques)	2 904	0	0	0		
3	Entreprises	2 001	54	24	21		
4	dont : financements spécialisés	0	0	0	0		
5	dont : PME	998	25	12	12		
6	Clientèle de détail	10 882	268	151	142		
7	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	6 147	127	45	45		
8	PME	581	18	7	7		
9	Non-PME	5 566	109	38	38		
10	Revolving	1 135	13	9	9		
11	Autre - clientèle de détail	3 600	129	97	88		
12	PME	1 628	48	31	31		
13	Non-PME	1 972	80	66	57		
14	Actions	1 987	0	1	1		
14a	Autres actifs	306	0	0	0		
15	TOTAL APPROCHE IRB	18 079	322	177	165	12	18 224
16	Administrations centrales ou Banques Centrales	1 551	0	0	0		
17	Administrations régionales ou locales	161	0	0	0		
18	Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	1 818	0	0	0		
19	Banques multilatérales de développement	0	0	0	0		
20	Organisations internationales	0	0	0	0		
21	Établissements (banques)	782	0	0	0		
22	Entreprises	445	0	0	0		
23	dont : PME	288	0	0	0		
24	Clientèle de détail	3 320	0	8	8		
25	dont : PME	298	0	1	1		
26	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	1 931	0	4	4		
27	dont : PME	311	0	1	1		
28	Expositions en défaut	0	676	413	413		
29	Expositions présentant un risque particulièrement élevé	4	0	0	0		
30	Obligations sécurisées (covered bond)	0	0	0	0		
31	Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	0	0	0	0		
32	Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	49	0	0	0		
33	Expositions sur actions	11	0	0	0		
34	Autres actifs	184	0	0	0		
35	TOTAL APPROCHE STANDARD	10 256	676	426	426	0	10 506
36	TOTAL	28 335	998	603	591	12	28 730
	dont: Expositions Bilan	25 695	983	602	590		
	dont: Expositions Hors Bilan	2 640	15	1	1		

Les expositions non performantes représentent 3,4 % de l'ensemble des expositions du Groupe. Ces expositions sont provisionnées à 60 %.

Graphique 4 : Qualité de crédit des expositions par secteur d'activité ou type de contrepartie (RC1-B) - Au 31/12/17



Le taux de défaut correspond au rapport, au sein d'un secteur d'activité, entre les encours en défaut et le total des encours de ce secteur. Le tableau ne reprend que les secteurs significatifs, c'est-à-dire, ceux dont l'encours est supérieur à 50 millions d'euros.

Tableau 19 : Qualité de crédit des expositions par zone géographique (RC1-C) - Au 31/12/17

En millions d'euros

		b	a	Provisions (sur créances douteuses et IAS 39)	c	d	g
		Expositions brutes			Provisions spécifiques	Provisions collectives	Expositions nettes
		Expositions performing	Expositions non performing				(a+b-c-d)
1	Europe	28 028	997	602	591		
2	• France	20 620	345	179	168		
3	• Allemagne	66	0	0	0		
4	• Belgique	6 278	649	421	421		
5	• Espagne	19	1	0	0		
6	• Luxembourg	116	1	1	1		
7	• Pays-Bas	229	0	0	0		
8	• Suisse	72	0	0	0		
9	• Royaume-Uni	376	0	0	0		
10	• Autres	252	0	0	0		
11	Le reste du monde	307	1	1	1		
12	États-Unis	208	0	0	0		
13	Canada	78	0	0	0		
14	Autres	21	1	0	0		
15	TOTAL	28 335	998	603	591	12	28 730

Les expositions en défaut se limitent aux 2 marchés commerciaux du CMNE, à savoir la France et la Belgique.

RISQUE DE CRÉDIT

Tableau 20 : Âge des expositions en souffrance (RC1-D) - Au 31/12/17

En millions d'euros

		a	b	c			d	e	f
		Valeur comptable brute							
		Encours performants			Encours non performants				
		Sans impayés ou impayés ≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 60 jours	> 60 jours ≤ 90 jours	Paiement improbable mais sans impayés ou impayés ≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	
1	Prêts	18 943	81	74	169	47	55	673	
2	Titres de dettes	3 537	-	-	1	-	-	-	
3	TOTAL	22 480	81	74	170	47	55	673	

Tableau 21 : Expositions non performantes et renégociées (RC1-E) - Au 31/12/17

En millions d'euros

		a	b	c	d	e	f	g
		Valeur comptable brute des expositions performantes et non performantes						
			Dont encours performants présentant des impayés > 30 jours et ≤ 90 jours	Dont encours restructurés performants	Dont encours non performants			
						Dont encours en défaut	Dont encours déclassés comptablement	Dont encours restructurés
010	Titres de dettes	3 538	-	-	1	1	1	-
020	Prêts et avances	20 042	155	33	943	943	943	59
030	HORS BILAN	3 965		-	14	14		-

En millions d'euros

		h	i	j	k	l		m
		Dépréciation cumulée et ajustement négatif de juste valeur attribuable au risque de crédit				Sûretés et garanties reçues		
		Dont encours performants		Dont encours non performants		Dont encours non performants	Dont encours restructurés	
			Dont encours restructurés		Dont encours restructurés			
010	Titres de dettes	-	-	1	-	-	-	-
020	Prêts et avances	24	-	577	57	135	37	
030	HORS BILAN	-	-	3	-	5	-	

Sur l'ensemble du Groupe CMNE, 59 millions d'euros d'encours de prêts non performants ont subi une restructuration.

RAPPROCHEMENT DES AJUSTEMENTS POUR RISQUE DE CRÉDIT

Tableau 22 : Évolution du solde des ajustements pour risques de crédit général et spécifique (RC2-A) - Au 31/12/17

En millions d'euros

		a	b
		Ajustements cumulés au titre du risque de crédit spécifique	Ajustements cumulés au titre du risque de crédit général
1	Solde d'ouverture	-613	-23
2	Dotation de la période	-109	-6
3	Reprise de la période	101	4
4	Reprises liées à des sorties d'actifs du bilan	20	-
5	Transfert entre les ajustements au titre du risque de crédit	2	-0
6	Différence de change	-	-
7	Regroupements d'entreprises, incluant les acquisitions/cessions de filiales	-	-
8	Autres	22	1
9	Solde de clôture	-577	-24
10	Recouvrements sur actifs préalablement passés en pertes	2	-
11	Passages en pertes	-24	-

APPROCHE STANDARD

Informations qualitatives sur l'utilisation par les établissements des notations de crédit externes dans le cadre de l'approche standard du risque de crédit permettant de répondre aux exigences de la maquette CRD.

CRD – Exigences de publication d'informations qualitatives sur l'utilisation par les établissements des notations de crédit externes dans le cadre de l'approche standard du risque de crédit.

Les expositions traitées en méthode standard sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Le Groupe Crédit Mutuel a recours aux évaluations des agences de notation pour mesurer le risque souverain sur les expositions liées aux administrations et aux Banques Centrales. Depuis septembre 2017, le Groupe CMNE s'appuie notamment sur les estimations fournies par la Banque de France pour les expositions Corporate.

La table de correspondance utilisée pour allier les échelons de qualité de crédit aux notes externes prises en compte est celle définie par les textes réglementaires.

Tableau 23 : Ventilation des expositions dans le cadre de l'approche standard (RC5) - Au 31/12/17

Ce tableau présente les expositions au défaut (après application du CCF au montant Hors Bilan).

En millions d'euros

	Catégories d'expositions	Pondérations				
		0 %	2 %	4 %	10 %	20 %
1	Administrations centrales ou Banques Centrales	1 509	0	0	0	0
2	Administrations régionales ou locales	112	0	0	0	49
3	Secteur public (organismes publics hors administration centrale)	1 817	0	0	0	1
4	Banques multilatérales de développement	0	0	0	0	0
5	Organisations internationales	0	0	0	0	0
6	Établissements (banques)	82	0	0	0	243
7	Entreprises	0	0	0	0	4
8	Clientèle de détail	0	0	0	0	0
9	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	0	0	0	0	0
10	Expositions en défaut	0	0	0	0	0
11	Expositions présentant un risque particulièrement élevé	0	0	0	0	0
12	Obligations sécurisées (covered bond)	0	0	0	0	0
13	Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	0	0	0	0	0
14	Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	0	0	0	0	0
15	Expositions sur actions	0	0	0	0	0
16	Autres actifs	0	0	0	3	1
17	TOTAL	3 520	0	0	3	298

	Pondérations (suite)										Total	Dont non notées
	35 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	250 %	370 %	1 250 %	Autres		
1	0	21	0	0	0	0	21	0	0	0	1 551	0
2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	161	0
3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 818	0
4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	0	463	0	0	0	0	0	0	0	0	788	0
7	0	10	0	0	416	0	0	0	0	0	430	0
8	0	0	0	2 861	0	0	0	0	0	0	2 861	0
9	1 404	5	0	441	59	0	0	0	0	0	1 909	0
10	0	0	0	0	157	105	0	0	0	0	261	0
11	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	4	0
12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	0	0	0	0	49	0	0	0	0	0	49	0
15	0	0	0	0	11	0	0	0	0	0	11	0
16	0	0	0	0	160	0	0	0	0	20	184	0
17	1 404	499	0	3 302	851	109	21	0	0	20	10 028	0

Les totaux incluent les encours pondérés à 250 % correspondant aux encours différés d'actifs.

L'exposition sur les administrations et les Banques Centrales est quasiment exclusivement pondérée à 0 %. Les exigences de fonds propres associées à ce portefeuille témoignent d'un risque souverain limité pour les Groupes Crédit Mutuel à des contreparties de bonne qualité.

SYSTÈMES DE NOTATIONS INTERNES

Informations qualitatives sur les modèles Notation Interne (NI) permettant de répondre aux exigences de la maquette CRE.

CRE – Exigences de publication d'informations qualitatives sur les modèles NI

► DISPOSITIF DE NOTATION ET PARAMÈTRES

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du Groupe et de répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs. Ainsi, les travaux d'homologation engagés dans les filiales s'appuient sur l'expertise de la structure concernée, sur les équipes de leur maison mère (Risque et Finance), ainsi que sur les équipes de la Confédération Nationale.

Au total, le système de notation des contreparties du Groupe Crédit Mutuel est commun à l'ensemble du Groupe.

La **Probabilité de Défaut** (PD) est la probabilité qu'une contrepartie fasse défaut sur une période d'un an. Les contreparties du Groupe Crédit Mutuel éligibles aux approches internes sont notées par un système unique qui se fonde sur :

- Des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque ;
- Des grilles de cotation élaborées par des experts.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par ces modèles. L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en onze positions dont neuf saines (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et deux pour le défaut (E- et F).

Sur les périmètres Corporate dit « de masse » et Retail, à l'issue du processus interne de notation, chaque emprunteur se voit attribuer une cotation. À partir de celle-ci ainsi que d'autres caractéristiques, les emprunteurs sains sont regroupés en classes homogènes de risque, préalablement au processus de mesure du paramètre réglementaire PD. Les analyses de regroupement sont menées sur les segments définis dans le cadre de la modélisation des algorithmes. Les probabilités de défaut d'une classe de risque sont ensuite estimées à partir des taux de défaut historiques constatés sur les expositions appartenant à cette classe, à partir d'un historique de plus de dix années d'observations. Des marges de prudence sont prises en compte afin de tenir compte de l'incertitude des estimations.

Sur les autres périmètres, trop peu de défauts sont disponibles pour garantir la pertinence et la robustesse d'estimations statistiques. Les probabilités de défaut associées aux notes internes sont calibrées à partir de données externes.

La **perte en cas de défaut** (LGD) est le rapport entre la perte subie sur une exposition en raison du défaut d'une contrepartie et le montant exposé au moment du défaut, intégrant également les tirages complémentaires effectués après le passage en défaut.

Des modèles internes d'estimation de la LGD ont été développés par le Groupe Crédit Mutuel et homologués sur les catégories d'exposition Banque, Corporate et Retail.

Sur les périmètres Corporate « de masse » et Retail, la LGD est calculée par classes définies selon le type de prêt et la nature des sûretés. L'estimation de la LGD s'appuie sur les récupérations mensuelles actualisées observées pour chaque classe. Des marges de prudence sont prises en compte afin de tenir compte des incertitudes des estimations et du caractère « *downturn* » de la LGD. Les calculs reposent sur un historique interne de défauts et de pertes de plus de 10 ans.

Sur les autres périmètres, pour lesquels trop peu de défauts sont disponibles pour garantir la pertinence et la robustesse d'estimations statistiques, des LGD sont estimées sur la base d'informations quantitatives et à dire d'experts, en s'appuyant sur des *benchmarks* et données externes et selon une approche conservatrice (prise en compte de l'effet « *downturn* »).

Le **facteur de conversion** (CCF) correspond au rapport entre la partie actuellement non prélevée d'une ligne de crédit qui pourrait être prélevée et serait donc exposée en cas de défaut et la partie actuellement non prélevée de cette ligne de crédit.

Pour les portefeuilles Corporate et de clientèle de détail, le Groupe Crédit Mutuel calcule les facteurs de conversion (CCF) selon une méthode interne homologuée pour les engagements de financement. Pour les engagements de garantie et la catégorie d'exposition Banque, des valeurs réglementaires (méthode standard) sont appliquées.

Sur le périmètre Corporate et retail, les CCF internes sont estimés à partir des CCF historiques moyens pondérés par le nombre de contrats, en opérant une segmentation basée sur l'axe produit. Ils sont calibrés sur des données internes.

Les paramètres utilisés pour le calcul des risques pondérés sont nationaux et s'appliquent à toutes les entités du Groupe.

Cartographie des modèles

Paramètre modélisé	Catégorie d'exposition	Portefeuilles	Nombre de modèles	Méthodologie
PD	Établissements	Institutions financières	2 modèles : Banques, <i>Covered Bonds</i>	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives
	Entreprises	Grands Comptes (GC) (CA > 500 millions d'euros)	6 modèles selon le type de contrepartie et le secteur	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives
		Corporate « de masse » (CA > 500 millions d'euros)	3 modèles	Modèles de type quantitatif avec grilles qualitatives à dires d'expert
		Financements d'acquisition Grands Comptes	1 modèle	Modèle de type expert basé sur une grille comportant des variables qualitatives et quantitatives
		Financements d'acquisition Corporate	1 modèle	Modèles de type quantitatif combinés à des grilles qualitatives à dires d'expert
		Financements spécialisés	FS d'actifs : 6 modèles selon le type d'actif, FS de projets : 4 modèles selon le secteur, FS Immobiliers : 1 modèle	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives
		Autres Corporates	2 modèles : Foncières, Assurances	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives
	Retail	Particuliers	6 modèles selon le type de prêt (crédit immobilier, compte courant débiteur, etc.)	Modèles de type quantitatif
		Personnes Morales	4 modèles selon la typologie client	Modèles de type quantitatif
		Entrepreneurs Individuels	3 modèles selon le type de profession (commerçants, artisans, etc.)	Modèles de type quantitatif
		Agriculteurs	6 modèles selon l'état du compte et le type d'activité (cyclique ou non)	Modèles de type quantitatif
		Associations	1 modèle	Modèles de type quantitatif
		SCI	1 modèle	Modèles de type quantitatif
LGD	Établissements	Institutions Financières	1 modèle	Modèle de type expert dépendant de la contrepartie et du contrat, basé sur des informations quantitatives et qualitatives
	Entreprises	Grands Comptes (GC), Financement d'acquisition, Foncières et Assurances	1 modèle, avec des paramètres sectoriels	Modèle de type expert dépendant de la contrepartie et du contrat, basé sur des informations quantitatives et qualitatives
		Corporate « de masse »	1 modèle appliqué à 8 segments selon le type de prêt et la nature des sûretés	Modèles de type quantitatif s'appuyant sur les flux de récupérations internes
	Retail		1 modèle appliqué à 10 segments selon le type de prêt et la nature des sûretés	Modèles de type quantitatif s'appuyant sur les flux de récupérations internes
CCF	Entreprises	Corporate « de masse »	1 modèle appliqué à 4 segments selon le type de prêt	Modèle quantitatif, calibrage des CCF à partir des données internes
	Retail		1 modèle appliqué à 8 segments selon le type de prêt	Modèle quantitatif, calibrage des CCF à partir des données internes

Tableau 24 : Approche NI – Exposition au risque de crédit par catégorie d'expositions et échelle de PD (RC6) - Au 31/12/17 En millions d'euros

		a	b	c	d	e	g	h	i	j	k	l
	Échelle de PD	Expositions brutes au bilan initiales	Expositions hors bilan pré-CCF	CCF moyen	Valeur exposée au risque post-ARC et post-CCF	PD moyenne	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité de RWA	EL	Corrections de valeur et provisions
ÉTABLISSEMENTS (BANQUES)												
	0,00 à < 0,15	2 417	78	84,5	2 484	0,1	40,1	912,5	470	20 %	0,4	
	0,15 à < 0,25	387	0	0,0	387	0,2	41,9	912,5	241	60 %	0,4	
	0,25 à < 0,50	20	0	0,0	20	0,4	40,0	912,5	16	80 %	0,0	
	0,50 à < 0,75	0	0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0	0 %	0,0	
	0,75 à < 2,50	0	0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0	0 %	0,0	
	2,50 à < 10,00	0	0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0	0 %	0,0	
	10,00 à < 100,00	0	0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0	0 %	0,0	
	100,00 (défaut)	0	0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0	0 %	0,0	
	SOUS-TOTAL	2 825	78	84,5	2 891	0,1	40,3	912,5	728	30 %	0,9	0,0
ENTREPRISES												
	0,00 à < 0,15	329	20	73,4	344	0,1	60,6	912,5	95	30 %	0,1	
	0,15 à < 0,25	0	0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0	0 %	0,0	
	0,25 à < 0,50	290	23	57,6	303	0,3	35,2	912,5	137	50 %	0,4	
	0,50 à < 0,75	239	30	37,8	250	0,6	27,6	912,5	104	40 %	0,4	
	0,75 à < 2,50	658	115	46,0	711	1,4	35,9	912,5	558	80 %	3,6	
	2,50 à < 10,00	207	29	46,1	220	4,8	31,9	912,5	218	100 %	3,4	
	10,00 à < 100,00	56	4	38,6	58	18,3	29,4	912,5	80	140 %	3,1	
	100,00 (défaut)	43	11	63,7	50	100,0	50,1	912,5	43	90 %	21,3	
	SOUS-TOTAL	1 822	233	49,2	1 936	4,3	38,8	912,5	1 235	60 %	32,2	23,9
• DONT : PME												
	0,00 à < 0,15	0	0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0	0 %	0,0	
	0,15 à < 0,25	0	0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0	0 %	0,0	
	0,25 à < 0,50	122	12	38,4	127	0,3	24,6	912,5	33	30 %	0,1	
	0,50 à < 0,75	173	20	31,0	179	0,6	28,1	912,5	71	40 %	0,3	
	0,75 à < 2,50	440	53	43,7	463	1,5	32,4	912,5	322	70 %	2,3	
	2,50 à < 10,00	128	15	33,7	133	5,0	34,1	912,5	134	100 %	2,3	
	10,00 à < 100,00	31	4	36,1	32	20,5	27,1	912,5	36	110 %	1,7	
	100,00 (défaut)	23	2	91,3	25	100,0	61,9	912,5	16	60 %	14,0	
	SOUS-TOTAL	917	106	39,9	959	4,8	31,3	912,5	613	60 %	20,8	12,3

RISQUE DE CRÉDIT

RISQUE DE CRÉDIT

		a	b	c	d	e	g	h	i	j	k	l
	Échelle de PD	Expositions brutes au bilan initiales	Expositions hors bilan pré-CCF	CCF moyen	Valeur exposée au risque post-ARC et post-CCF	PD moyenne	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité de RWA	EL	Corrections de valeur et provisions
CLIENTÈLE DE DÉTAIL												
	0,00 à <0,15	3 441	602	32,0	3 634	0,1	16,1	0,0	98	0 %	0,4	0,0
	0,15 à <0,25	1 237	191	33,7	1 301	0,2	16,7	0,0	75	10 %	0,4	0,0
	0,25 à <0,50	1 892	248	37,1	1 984	0,4	17,8	0,0	198	10 %	1,4	0,0
	0,50 à <0,75	0	0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0	0 %	0,0	0,0
	0,75 à <2,50	1 645	227	37,8	1 731	1,3	19,1	0,0	357	20 %	4,5	0,0
	2,50 à <10,00	990	120	41,7	1 040	5,6	19,9	0,0	383	40 %	11,9	0,0
	10,00 à <100,00	271	17	43,5	277	20,7	19,3	0,0	190	70 %	11,0	9,8
	100,00 (défaut)	266	3	63,9	267	100,0	46,5	0,0	65	20 %	119,0	141,6
	SOUS-TOTAL	9 742	1 408	35,1	10 235	4,1	18,3	0,0	1 366	10 %	148,5	151,5
• DONT : EXPOSITIONS GARANTIES PAR UNE HYPOTHÈQUE SUR UN BIEN IMMOBILIER												
	0,00 à <0,15	2 624	96	42,1	2 665	0,1	13,6	0,0	64	0 %	0,2	0,0
	0,15 à <0,25	884	20	42,1	892	0,2	13,8	0,0	46	10 %	0,2	0,0
	0,25 à <0,50	1 125	21	42,5	1 134	0,4	15,0	0,0	106	10 %	0,6	0,0
	0,50 à <0,75	0	0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0	0 %	0,0	0,0
	0,75 à <2,50	790	14	42,5	796	1,2	14,7	0,0	161	20 %	1,4	0,0
	2,50 à <10,00	409	10	42,5	414	4,7	14,8	0,0	192	50 %	2,9	0,0
	10,00 à <100,00	152	1	43,1	152	20,3	15,7	0,0	126	80 %	4,8	0,0
	100,00 (défaut)	127	0	43,3	127	100,0	36,6	0,0	37	30 %	43,4	44,9
	SOUS-TOTAL	6 110	163	42,2	6 179	3,1	14,7	0,0	732	10 %	53,6	44,9
• DONT : PME												
	0,00 à <0,15	0	0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0	0 %	0,0	0,0
	0,15 à <0,25	58	2	42,1	59	0,2	14,1	0,0	2	0 %	0,0	0,0
	0,25 à <0,50	247	6	43,4	250	0,4	17,4	0,0	22	10 %	0,2	0,0
	0,50 à <0,75	0	0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0	0 %	0,0	0,0
	0,75 à <2,50	132	2	43,7	133	1,3	17,8	0,0	28	20 %	0,3	0,0
	2,50 à <10,00	85	2	43,8	86	4,8	17,7	0,0	38	40 %	0,7	0,0
	10,00 à <100,00	46	0	44,6	46	19,5	18,2	0,0	35	80 %	1,6	0,0
	100,00 (défaut)	18	0	33,9	18	100,0	42,6	0,0	5	30 %	7,2	7,2
	SOUS-TOTAL	586	13	43,3	592	5,7	18,0	0,0	131	20 %	10,1	7,3
• DONT : NON-PME												
	0,00 à <0,15	2 624	96	42,1	2 665	0,1	13,6	0,0	64	0 %	0,2	0,0
	0,15 à <0,25	826	18	42,1	833	0,2	13,8	0,0	44	10 %	0,2	0,0
	0,25 à <0,50	877	16	42,2	884	0,4	14,4	0,0	84	10 %	0,5	0,0
	0,50 à <0,75	0	0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0	0 %	0,0	0,0
	0,75 à <2,50	658	11	42,3	663	1,2	14,1	0,0	133	20 %	1,1	0,0
	2,50 à <10,00	324	8	42,2	328	4,7	14,1	0,0	153	50 %	2,2	0,0
	10,00 à <100,00	106	1	42,5	106	20,6	14,6	0,0	91	90 %	3,2	0,0
	100,00 (défaut)	109	0	42,7	109	100,0	35,6	0,0	32	30 %	36,2	37,6
	SOUS-TOTAL	5 524	150	42,1	5 587	2,9	14,3	0,0	602	10 %	43,6	37,6

RISQUE DE CRÉDIT

RISQUE DE CRÉDIT

		a	b	c	d	e	g	h	i	j	k	l
	Échelle de PD	Expositions brutes au bilan initiales	Expositions hors bilan pré-CCF	CCF moyen	Valeur exposée au risque post-ARC et post-CCF	PD moyenne	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité de RWA	EL	Corrections de valeur et provisions
• DONT : REVOLVING												
	0,00 à <0,15	121	367	20,1	195	0,1	33,0	0,0	3	0 %	0,0	0,0
	0,15 à <0,25	63	109	20,1	85	0,2	33,0	0,0	3	0 %	0,1	0,0
	0,25 à <0,50	80	108	20,1	102	0,5	33,0	0,0	7	10 %	0,1	0,0
	0,50 à <0,75	0	0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0	0 %	0,0	0,0
	0,75 à <2,50	99	92	20,1	117	1,5	33,0	0,0	21	20 %	0,6	0,0
	2,50 à <10,00	47	30	20,1	53	5,7	33,0	0,0	24	50 %	1,0	0,0
	10,00 à <100,00	15	5	20,1	16	19,7	33,0	0,0	15	90 %	1,1	0,0
	100,00 (défaut)	13	0	20,1	13	100,0	54,2	0,0	3	20 %	6,6	9,1
	SOUS-TOTAL	438	711	20,1	580	3,7	33,5	0,0	76	10 %	9,5	9,1
• DONT : AUTRE - CLIENTÈLE DE DÉTAIL												
	0,00 à <0,15	696	139	56,6	774	0,1	20,1	0,0	31	0 %	0,1	0,0
	0,15 à <0,25	290	62	54,8	324	0,2	20,3	0,0	25	10 %	0,1	0,0
	0,25 à <0,50	687	119	51,7	749	0,4	19,8	0,0	85	10 %	0,6	0,0
	0,50 à <0,75	0	0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0	0 %	0,0	0,0
	0,75 à <2,50	756	122	50,5	818	1,4	21,5	0,0	174	20 %	2,5	0,0
	2,50 à <10,00	534	79	49,8	573	6,2	22,4	0,0	167	30 %	8,0	0,0
	10,00 à <100,00	104	11	53,5	109	21,4	22,3	0,0	48	40 %	5,2	9,8
	100,00 (défaut)	126	2	71,5	128	100,0	55,5	0,0	26	20 %	68,9	87,7
	SOUS-TOTAL	3 194	534	52,9	3 475	5,8	22,1	0,0	557	20 %	85,4	97,5
• DONT : PME												
	0,00 à <0,15	0	0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0	0 %	0,0	0,0
	0,15 à <0,25	53	13	43,5	58	0,2	19,2	0,0	3	10 %	0,0	0,0
	0,25 à <0,50	385	43	38,4	402	0,4	20,0	0,0	40	10 %	0,3	0,0
	0,50 à <0,75	0	0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0	0 %	0,0	0,0
	0,75 à <2,50	522	59	42,2	546	1,4	21,4	0,0	104	20 %	1,6	0,0
	2,50 à <10,00	440	37	46,9	457	6,3	22,6	0,0	127	30 %	6,6	0,0
	10,00 à <100,00	69	8	47,2	72	21,8	22,0	0,0	28	40 %	3,4	0,6
	100,00 (défaut)	47	1	74,6	48	100,0	54,9	0,0	10	20 %	25,6	30,8
	SOUS-TOTAL	1 515	161	42,9	1 583	6,4	22,4	0,0	312	20 %	37,5	31,4
• DONT : NON-PME												
	0,00 à <0,15	696	139	56,6	774	0,1	20,1	0,0	31	0 %	0,1	0,0
	0,15 à <0,25	238	49	57,8	266	0,2	20,6	0,0	22	10 %	0,1	0,0
	0,25 à <0,50	302	76	59,1	347	0,4	19,7	0,0	45	10 %	0,3	0,0
	0,50 à <0,75	0	0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0	0 %	0,0	0,0
	0,75 à <2,50	235	63	58,3	272	1,4	21,6	0,0	70	30 %	0,8	0,0
	2,50 à <10,00	94	42	52,2	116	5,5	21,5	0,0	40	30 %	1,4	0,0
	10,00 à <100,00	35	3	71,6	37	20,5	22,9	0,0	20	50 %	1,7	9,2
	100,00 (défaut)	79	1	64,7	80	100,0	55,9	0,0	16	20 %	43,3	56,9
	SOUS-TOTAL	1 679	373	57,2	1 892	5,3	22,0	0,0	245	10 %	47,8	66,1
	TOTAL	14 389	1 719	39,3	15 062	3,3	25,1	912,5	3 328	20 %	181,6	175,4

Les administrations centrales et Banques Centrales sont durablement en approche standard, les financements spécialisés en méthode *slotting criteria* et les actions en méthode de pondération simple.

Les expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier représentent 60 % des expositions de la clientèle de détail. Ces expositions concernent principalement notre réseau de Caisses locales en France, sous forme de crédits immobiliers, dont la politique de distribution répond à un dispositif bien encadré. Sur la clientèle de détail, la probabilité de défaut moyenne sur les expositions saines s'établit à 1,50 %. Ce faible taux démontre l'effet des garanties prises au moment de l'octroi de crédit, et la prise en compte de la qualité de l'emprunteur.

► BACKTESTING

Le suivi de la qualité du système de notation interne fait l'objet de procédures nationales qui détaillent les thèmes explorés, les seuils d'alertes et les responsabilités des intervenants. Ces documents sont mis à jour par la Direction des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel autant que de besoin en fonction des décisions entérinées. Le reporting de suivi des modèles de notation de masse s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et diverses analyses complémentaires. Ce reporting est réalisé sur chaque modèle de notation de masse sur base trimestrielle et complété par des travaux de suivi et de contrôles semestriels et annuels dont les niveaux de détails sont plus importants (analyse de l'ensemble des éléments constituant chacun des modèles).

Concernant les grilles expertes, le dispositif comprend un suivi annuel complet fondé sur la réalisation de tests de performance (analyse des concentrations de notes, des matrices de transition, de concordance avec le système de notation externe).

Le suivi annuel des probabilités de défaut s'effectue préalablement à toute nouvelle estimation du paramètre réglementaire. Selon les portefeuilles, celui-ci est complété par un suivi intermédiaire, réalisé sur base semestrielle. Les dispositifs de suivi de la LGD et des CCF sont annuels et ont pour principal objectif de valider, à l'échelle de chaque segment, les valeurs prises par ces paramètres. Concernant la perte en cas de défaut, cette validation s'effectue notamment en vérifiant la robustesse des méthodes de calcul des marges de prudence et en confrontant les estimateurs de LGD aux dernières données et aux réalisations. Pour le CCF, la validation s'effectue par confrontation des estimateurs aux derniers CCF observés. Le suivi des paramètres faisant l'objet d'une procédure nationale, les éléments quantitatifs relatifs aux contrôles a posteriori des paramètres et à l'évolution des Actifs Pondérés aux Risques (APR) dans le cadre de l'approche NI sont présentés dans le rapport Pilier III Confédéral.

Tableau 25 : État des flux d'Actifs Pondérés aux Risques (APR) relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI (RC8)

Non publié au niveau du Groupe CMNE – Tableau disponible au niveau national (cf. Pilier III publié par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel).

Tableau 26 : Approche NI - Contrôles a posteriori de la PD par catégorie d'expositions (RC9)

Non publié au niveau du Groupe CMNE – Tableau disponible au niveau national (cf. Pilier III publié par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel).

Tableau 27 : NI (financements spécialisés et actions) (RC10) - Au 31/12/17

En millions d'euros

Actions selon la méthode de pondération simple				
Catégories	Pondération	Montant d'exposition	RWA	Exigences de fonds propres
Expositions en fonds de capital-investissement	190 %	16	31	2
Expositions en actions négociées sur les marchés organisés	290 %	2	5	0
Autres expositions sur actions	370 %	1 969	7 092	567
TOTAL		1 987	7 128	570

Le Groupe CMNE ne dispose pas d'encours sur les financements spécialisés.

► CONTRÔLE PERMANENT ET PÉRIODIQUE

Le plan de contrôle permanent Bâle du Groupe Crédit Mutuel comporte deux niveaux. À l'échelle nationale, le contrôle permanent intervient sur la validation des nouveaux modèles et des ajustements significatifs apportés aux modèles existants d'une part, et sur la surveillance permanente du système de notation interne (et notamment des paramètres) d'autre part. À l'échelle régionale, le Contrôle Permanent CNCM assure un rôle d'animation, de coordination et de normalisation de l'ensemble de la filière Contrôle Permanent du Groupe Crédit Mutuel sur les contrôles portant sur l'appropriation globale du système de notation interne, les aspects opérationnels liés à la production et au calcul des notes, les procédures de gestion des risques de crédit directement en lien avec le système de notation interne et la qualité des données.

Au titre du contrôle périodique, le corps d'inspection du Groupe Crédit Mutuel réalise une revue annuelle du système de notation interne. Une procédure cadre définit la typologie des missions à réaliser en mode pérenne sur le dispositif Bâle II ainsi que la répartition des responsabilités entre les inspections régionales et nationale.

► INFORMATIONS QUANTITATIVES COMPLÉMENTAIRES

Les actifs pondérés des risques des expositions Actions sont obtenus selon la méthode de pondération simple consistant en l'application de pondérations forfaitaires aux valeurs comptables des expositions.

Les actifs pondérés des risques des expositions Financements spécialisés sont obtenus selon la méthode *slotting criteria*.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Informations qualitatives sur le risque de crédit de contrepartie permettant de répondre aux exigences de la maquette CCRA.

CCRA – Exigences de publication d'informations qualitatives sur le RCC

Tableau 28 : Analyse de l'exposition au RCC par approche (RCC1) - Au 31/12/17

En millions d'euros

		a	b	c	d	e	f	g
		Montants notionnels	Coût de remplacement/valeur de marché courante	Exposition de crédit potentielle future	Exposition positive anticipée effective	Multiplicateur	Valeur exposée au risque post-ARC	APR
1	Méthode utilisant les prix du marché		174,13	264,10			438,24	152,89
2	Exposition initiale							
3	Approche standard							
4	MMI (pour les dérivés et SFT)							
5	dont opérations de financement sur titres							
6	dont dérivés et opérations à règlement différé							
7	dont découlant d'une convention de compensation multiproduits							
8	Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)							
9	Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)						271,51	5,53
10	VaR pour les SFT							
11	TOTAL							158,42

Selon l'article 274, du règlement UE N°575/2013, le coût de remplacement courant de tous les contrats à valeur positive se calcule à l'aide de prix de marché courant des contrats. De même, pour déterminer l'exposition de crédit potentielle future, les établissements multiplient la valeur notionnelle ou sous-jacente par un pourcentage suivant le type de contrat.

Tableau 29 : Exigence de fonds propres au titre de CVA (RCC2) - Au 31/12/17

En millions d'euros

		a	b
		Montant de l'exposition	RWAs
1	TOTAL DES PORTEFEUILLES SOUMIS À L'EXIGENCE CVA AVANCÉE		
2	i) Composante VaR (y compris multiplicateur x3)		
3	ii) Composante SVaR en période de tensions (y compris multiplicateur x3)		
4	TOTAL DES PORTEFEUILLES SOUMIS À L'EXIGENCE CVA STANDARD	251	190
EU4	TOTAL DE LA MÉTHODE BASÉE SUR L'EXPOSITION D'ORIGINE	0	0
5	TOTAL SUBJECT TO THE CVA CAPITAL CHARGE	251	190

La charge en capital (CVA) est principalement issue de l'activité de LFGI filiale du Groupe La Française et du Groupe CMNE.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Tableau 30 : Approche standard – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération de risque (RCC3)
- Au 31/12/17

En millions d'euros

	Catégories d'expositions	Pondération											Total	Dont non notées
		0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	Autres		
1	Administrations centrales ou Banques Centrales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2	Administrations régionales ou locales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3	Secteur public (organismes publics hors administration centrale)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4	Banques multilatérales de développement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5	Organisations internationales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
6	Établissements (banques)	0,0	0,0	0,0	0,0	13,4	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	13,9	0,0
7	Entreprises	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
8	Clientèle de détail	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
9	Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
10	Autres actifs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
11	TOTAL	0,0	0,0	0,0	0,0	13,4	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	13,9	0,0

Tableau 31 : Approche NI - Expositions au RCC par portefeuille et par échelon de PD (RCC4) - Au 31/12/17

En millions d'euros

		a	b	d	e	f	g
	Échelle de PD	Valeur exposée au risque post-ARC	PD moyenne	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité de RWA
ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES							
	SOUS-TOTAL	0	0,0	0,0	0	0	0 %
ÉTABLISSEMENTS (BANQUES)							
	0,00 à < 0,15	645	0,1	26,1	896	116	20 %
	0,15 à < 0,25	32	0,2	44,9	913	22	70 %
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0,0	0	0	0 %
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0,0	0	0	0 %
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0,0	0	0	0 %
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0,0	0	0	0 %
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0,0	0	0	0 %
	100,00 (défaut)	0	0,0	0,0	0	0	0 %
	TOTAL	678	0,1	27,0	897	137	20 %

TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit permettant de répondre aux exigences de la maquette CRC.

CRC – Exigences de publication d'informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit

COMPENSATION ET COLLATÉRALISATION DES PENSIONS ET DES DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ

Lorsqu'un contrat cadre est passé avec une contrepartie, l'entité signataire applique une compensation des expositions de cette dernière.

Avec les contreparties établissements de crédit, dans le respect de la gestion du risque inscrite au règlement EMIR (European Market and Infrastructure Regulation), le Groupe CMNE procède, dans le cadre de ses contrats de gré à gré des dérivés, à leur déclaration auprès d'un référentiel central, chargé de recueillir et de consigner les détails sur ces contrats.

Cette obligation de compensation centrale concerne les contrats dérivés vanille sur des taux d'intérêt libellés en euros. Ainsi, le CMNE a choisi LCH CLEARNET GROUP LTD en tant que chambre de compensation et y présente tout nouveau contrat répondant à ces critères.

Grâce aux appels de marges réguliers, le risque de crédit net résiduel sur les dérivés de gré à gré et les pensions est fortement réduit.

DESCRIPTION DES PRINCIPALES CATÉGORIES DE SÛRETÉS PRISES EN COMPTE PAR L'ÉTABLISSEMENT

Le Groupe CMNE exploite les garanties dans le calcul des risques pondérés de manière différenciée selon la nature de l'emprunteur, la méthode de calcul retenue pour l'exposition couverte et le type de garantie. Le Groupe CMNE s'appuie sur l'expertise et les travaux menés au sein du Groupe Crédit Mutuel.

Pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB Avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut calculée de manière statistique sur l'intégralité des créances douteuses et litigieuses du groupe.

Pour les contrats relevant des portefeuilles bâlois « Souverains », « Établissements » et, pour partie, du portefeuille « Corporate », les sûretés personnelles et les sûretés financières sont exploitées comme techniques de réduction des risques telles que définies par la réglementation.

- Les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les dérivés de crédits (achat de protection) font partie de cette catégorie ;
- Les sûretés financières sont définies par le Groupe comme un droit de l'établissement de liquider, conserver ou d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs tels que les dépôts en espèce nantis, les titres de créances, les actions ou obligations convertibles, l'or, les parts OPCVM, les contrats d'assurance vie et les instruments de toute nature émis par un tiers et remboursables sur simple demande.

L'utilisation de la garantie n'est effective que si cette dernière respecte les critères juridiques et opérationnels prévus par la réglementation. Des procédures opérationnelles décrivent les caractéristiques des garanties utilisées, les conditions d'éligibilité, le mode opératoire et la résolution des alertes qui se déclenchent en cas de non-conformité. Les traitements aval pour le calcul des risques pondérés tenant compte des techniques de réduction des risques sont largement automatisés.

TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

L'ensemble du catalogue des garanties utilisées par le Groupe CMNE (contrathèque) répond aux préconisations de Bâle. La base des actes utilisés par le Groupe CMNE est celle du Groupe Crédit Mutuel dont les services juridiques ont effectué un travail d'analyse sur les caractéristiques des garanties et les actes les concrétisant.

Le Groupe CMNE applique une politique de réduction des risques à l'octroi qui s'appuie sur la capacité intrinsèque de remboursement de l'emprunteur, qui est le critère prépondérant, et sur une prise de garantie adéquate. Ainsi, au 31 décembre 2017, 17,95 % des crédits habitat du réseau France sont couverts par une telle garantie et notamment pour 88 % avec hypothèque 1^{er} rang ou garantie crédit logement.

PROCÉDURES APPLIQUÉES EN MATIÈRE DE VALORISATION ET DE GESTION DES INSTRUMENTS CONSTITUTIFS DE SÛRETÉS RÉELLES

Les procédures de valorisation des garanties varient avec la nature de l'instrument constitutif de la sûreté réelle. Pour le cas général, les études réalisées au sein du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe se fondent sur des méthodologies d'estimation statistiques, directement intégrées aux outils, à partir d'indices externes auxquels des décotes peuvent être appliquées selon le type de bien pris en garantie. Par exception, des procédures spécifiques prévoient des valorisations à dire d'expert, notamment en cas de financement délocalisé ou d'opération immobilière comprenant une part importante de travaux.

Ces procédures sont établies à l'échelle nationale. La gestion opérationnelle, le suivi des valorisations et les mises en action des garanties sont ensuite du ressort du Groupe CMNE.

À ce titre, les modalités de prise et de gestion des garanties font l'objet d'une documentation détaillée, à la disposition des collaborateurs du réseau et des services fédéraux concernés, présente au sein de l'intranet du Groupe CMNE.

L'outil permettant l'instruction et le suivi des garanties a été conçu pour permettre de guider et faciliter la prise de garantie. Ainsi, au sein des outils d'instruction des crédits, un lien avec l'outil a été intégré, permettant d'accéder au catalogue complet des garanties et de réaliser leur saisie. En cas de doute, un lien rapide avec la documentation intranet est possible.

Les procédures de réalisation des crédits en vigueur dans le Groupe CMNE ont été déterminées de façon à laisser au niveau des Caisses locales le traitement des garanties maîtrisé par les collaborateurs chargés de les prendre. Ainsi les garanties simples restent du ressort des Caisses locales. Elles sont assistées au sein des services fédéraux et particulièrement de la fonction réalisation des crédits rattachée à la Direction Crédits grâce à 2 équipes dédiées. Une équipe gère les prêts classiques avec garantie complexe et une équipe est dédiée aux prêts réglementés des marchés immobiliers et agricoles.

L'outil de gestion des garanties permet de s'assurer de l'application opérationnelle des critères d'éligibilité des garanties par le paramétrage de leur suivi, de leur renouvellement, de leur fin de validité, de leur valorisation et d'alertes visant à détecter certaines anomalies.

LES PRINCIPALES CATÉGORIES DE FOURNISSEURS DE PROTECTION

En dehors des garanties intra-groupes, les principales catégories de fournisseurs de protection prises en compte relèvent des sociétés de cautionnement mutuel de type Crédit Logement.

Tableau 32 : Techniques d'ARC – vue d'ensemble (RC3) - Au 31/12/17

En millions d'euros

		a	b	c	d	e
		Expositions non garanties - Valeur comptable	Expositions garanties - Valeur comptable*	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Total prêts	23 402	24	24	0	0
2	Total titres de créance	2 769	0	0	0	0
3	EXPOSITIONS TOTALES	26 171	24	24	0	0
4	dont en défaut	421	0	0	0	0

* Colonne ne contenant que les expositions garanties faisant l'objet d'une technique d'atténuation du risque de crédit au sens réglementaire. Le faible montant d'expositions garanties traduit le fait que pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB Avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut, les techniques ARC ne sont donc pas utilisées.

En approche standard, les écarts faibles entre les montants d'expositions pré et post ARC montrent que l'impact des sûretés n'est pas significatif.

Les concentrations potentielles découlant des mesures d'ARC (par garant et par secteur) sont suivies dans le cadre de la gestion des risques de crédit et incluses dans le tableau de bord trimestriel, et notamment du suivi du respect des limites en termes de concentration (suivi réalisé après prise en compte des garants). Aucune concentration particulière ne découle de la mise en place de techniques d'ARC.

TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Tableau 33 : Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets des mesures d'ARC (RC4) - Au 31/12/17

En millions d'euros

	Catégories d'expositions	a	b	c	d	e	f
		Expositions pré-CCF et ARC		Expositions post-CCF et ARC		RWA et densité des RWA	
		Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	RWA	Densité des RWA
1	Administrations centrales ou Banques Centrales	1 551	0	1 551	0	64	0 %
2	Administrations régionales ou locales	161	0	161	0	10	10 %
3	Secteur public (organismes publics hors administration centrale)	1 818	0	1 818	0	0	0 %
4	Banques multilatérales de développement	0	0	0	0	0	0 %
5	Organisations internationales	0	0	0	0	0	0 %
6	Établissements (banques)	781	0	788	0	280	40 %
7	Entreprises	401	44	399	30	392	90 %
8	Clientèle de détail	2 447	865	2 447	414	2 095	70 %
9	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	1 901	25	1 897	13	845	40 %
10	Expositions en défaut	261	1	261	0	314	120 %
11	Expositions présentant un risque particulièrement élevé	4	0	4	0	6	140 %
12	Obligations sécurisées (covered bond)	0	0	0	0	0	0 %
13	Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	0	0	0	0	0	0 %
14	Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	49	0	49	0	49	100 %
15	Expositions sur actions	11	0	11	0	11	100 %
16	Autres actifs	184	0	184	0	163	90 %
17	TOTAL	9 570	936	9 570	458	4 229	40 %

Tableau 34 : Incidences des compensations et sûretés détenues sur les valeurs exposées (RCC5-A) - Au 31/12/17

En millions d'euros

		a	b	c	d	e
		Juste valeur brute positive ou montant comptable net	Bénéfices de la compensation	Exposition de crédit courante après compensation	Sûretés détenues	Expositions de crédit nettes
1	Dérivés	326	-112	438	-	438
2	Pensions	269	-258	527	255	272
3	Compensations multiproduits			-		-
4	TOTAL	594	-371	965	255	710

Tableau 35 : Composition des sûretés pour les expositions au RCC (RCC5-B) - Au 31/12/17

En millions d'euros

Types de sûretés	a	b	c	d	e	f
	Sûretés utilisées dans des contrats dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés données		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés données
	Ségréguées	Non ségréguées	Ségréguées	Non ségréguées		
Liquidités		146		133		32
Dette souveraine				23	290	269
TOTAL	0	146	0	156	290	301

EXPOSITIONS SUR ACTIONS DU PORTEFEUILLE HORS NÉGOCIATION

Section présentant les informations relatives aux expositions sur actions du portefeuille hors négociation exigibles selon l'article 447 du règlement CRR.

Tableau 36 : Actions - Au 31/12/17

En millions d'euros

	Valeurs exposées au risque
ACTIONS	
En approche notations internes	
• Capital investissement (190 %)	16
• Participations importantes du secteur financier (pondération 250 %)	161
• Expositions sur actions cotées (290 %)	2
• Autres expositions sur actions (370 %)	1 808
En approche standard	
• dont Capital investissement (150 %)	59
PARTICIPATIONS DÉDUITES DES FP	
MONTANT TOTAL DES GAINS ET PERTES LATENTS INCLUS DANS LES CAPITAUX PROPRES	62
<i>dont les plus values latentes incluses dans les fonds propres de catégorie 2</i>	

TITRISATION

Section de présentation d'informations qualitatives sur les expositions de titrisation, conformément à l'article 449 du règlement CRR.

► OBJECTIFS POURSUIVIS

Dans le cadre des activités de marché, le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe peut intervenir sur le marché de la titrisation en prenant des positions d'investissement dans une triple optique de rendement, de prise de risques et de diversification. Les risques sont essentiellement le risque de crédit sur les actifs sous-jacents et le risque de liquidité avec notamment les variations des critères d'éligibilité de la Banque Centrale Européenne.

Quel que soit le cadre d'activité, le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe n'est pas originateur et n'est que marginalement sponsor. Il n'investit pas dans des retitrisations.

► PROCÉDURES DE SUIVI ET DE CONTRÔLE DES ACTIVITÉS DE MARCHÉS

Le suivi des risques de marché des positions de titrisation est effectué par chaque groupe régional sur son périmètre respectif. La mise en place d'un dispositif de contrôle et de procédures associées est de leur ressort.

► POLITIQUES DE COUVERTURE DU RISQUE DE CRÉDIT

Les activités de marchés sont traditionnellement acheteuses de titres. Néanmoins des achats de protection par des *Credit Default Swaps* peuvent être autorisés et sont régis, le cas échéant, par les procédures relatives à l'encadrement des activités de marché.

► APPROCHES ET MÉTHODES PRUDENTIELLES

Les entités dans le périmètre d'homologation de l'approche notations internes du risque de crédit appliquent la méthode fondée sur les notations. Dans le cas contraire, c'est l'approche standard qui est retenue.

► PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les titres de titrisation sont comptabilisés comme les autres titres de dettes, soit en fonction de leur classement comptable. Les principes et méthodes comptables sont présentés dans les annexes aux états financiers du Groupe CMNE.

► ACTIFS ÉMIS

La participation du Groupe CMNE aux véhicules de place lui permet de titriser ses créances. Par ailleurs, sur les bases d'un système similaire, le Groupe CMNE a souhaité mettre en place un véhicule lui permettant de constituer des titres éligibles à la BCE à partir du portefeuille d'encours de crédits à l'habitat, consentis par les Caisses locales. Cette opération permet au Groupe CMNE de pouvoir bénéficier de liquidités supplémentaires en cas de besoin. Un autre objectif est de disposer de titres pouvant être cédés à des investisseurs internes à la recherche de placements sécurisés. Le portefeuille de créances sous-jacentes apporté en garantie par les Caisses locales est composé de prêts à l'habitat aux particuliers et aux SCI de particuliers ayant pour objet l'acquisition d'un bien immobilier résidentiel en France et/ou une rénovation/amélioration d'un bien immobilier résidentiel. Ces créances bénéficient toutes de sûretés (hypothèque de premier rang ou caution d'une entité de cautionnement éligible). À ce titre, les modalités de prise et de gestion des garanties font l'objet d'une documentation détaillée, à la disposition des collaborateurs du réseau et des services fédéraux concernés, présente au sein de l'intranet du Groupe CMNE.

RISQUE DE MARCHÉ

Informations qualitatives sur le risque de marché permettant de répondre aux exigences de la maquette MRA.

MRA – Exigences de publication d'informations qualitatives sur le risque de marché.

Le CMNE ne possède qu'un seul fonds, traité en risque de marché, appelé RICHEBÉ GESTION.

Tableau 37 : Risque de marché selon l'approche standard (MR1) - Au 31/12/17

En millions d'euros

		a	b
		RWAs	Exigences de Fonds Propres
	PRODUITS FERMES¹		
1	Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)	18	1
2	Risque sur actions (général et spécifique)	281	22
3	Risque de change	-	-
4	Risque sur produits de base	-	-
	OPTIONS²	-	-
5	Approche simplifiée	-	-
6	Méthode delta-plus	-	-
7	Approche par scénario	-	-
8	Titrisation (risque spécifique)	-	-
9	TOTAL	299	24

¹ Produits fermes : s'entend de positions sur des produits autres que des options.

² Options : les lignes 5 à 7 font référence aux exigences additionnelles pour les options (risques non-delta).

RISQUE DE TAUX DU BANKING BOOK

Section de publication d'informations relatives au risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire, conformément à l'article 448 du règlement CRR.

L'objectif de la gestion du risque de taux est de réduire les risques structurels de taux au sein des entités et de gérer la marge d'intermédiation issue des différentes activités du périmètre bancaire.

Chaque société de ce périmètre voit son risque analysé par un Comité financier spécifique à un rythme trimestriel. Ce Comité décide de la mise en place de couverture de taux, comme de liquidité.

Le Groupe CMNE mesure le risque de taux selon deux axes, à l'aide de la sensibilité de la Marge Nette d'Intérêt (MNI) d'une part, et de la sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (VAN) d'autre part en respect de la réglementation édictée par la BCE.

Ces mesures font l'objet de limites à caractère réglementaire (VAN) ou de gestion (MNI) selon les recommandations de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

L'ensemble des limites ci-dessous s'applique à l'identique pour toutes les filiales bancaires du Groupe :

- **VAN** : un déplacement linéaire de la courbe des taux de 200 bp ne doit pas représenter plus de 15 % des fonds propres de base. Les fonds propres retenus doivent être cohérents, en terme de périmètre, avec la base de risque de taux analysée ;
- **MNI** : un déplacement linéaire de la courbe de taux de 100 bp ne doit pas induire une sensibilité supérieure à -6 % du PNB en vision dynamique à 1 et 2 ans. Par ailleurs, le CMNE complète son analyse de sensibilité MNI par les simulations selon 5 scénarii définis au niveau confédéral.

Au niveau régional, un déplacement linéaire de la courbe de taux de 100 bp ne doit pas induire une sensibilité supérieure à -5 % du PNB en vision dynamique sur l'année en cours et les deux suivantes. Cette limite est complétée d'un indicateur à 10 % de la MNI sur le périmètre de l'entité analysée.

Fin 2017, le Groupe CMNE respecte les limites fixées ci-dessus.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Section détaillant l'utilisation de la méthode avancée (AMA) pour l'évaluation des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels comme demandé par l'article 446 du règlement CRR. Conformément à l'article 454 du règlement CRR, la publication inclut une description de l'usage de l'assurance et des autres mécanismes de transfert de risque aux fins d'atténuer ce risque.

Le risque opérationnel résulte d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnes, systèmes internes ou à des événements extérieurs, y compris les événements de faible probabilité d'occurrence, mais à risque de perte élevée. Le risque opérationnel inclut les risques de fraudes internes, externes, le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

► DESCRIPTION DE LA MÉTHODE AMA

Dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode avancée du risque opérationnel (AMA) pour l'évaluation des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels, une fonction dédiée et indépendante assure la gestion de ce risque.

Le Crédit Mutuel Nord Europe dispose d'un processus de gestion des risques opérationnels fiable et exhaustif, tant au niveau du périmètre couvert qu'au niveau des risques considérés.

Le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels s'appuie sur des cartographies des risques réalisées par ligne de métier, objet et type de risque, en étroite relation avec les directions fonctionnelles et les dispositifs de gestion quotidiens des risques. Les cartographies instituent notamment un cadre normé pour l'analyse de la sinistralité et conduisent à des modélisations à dire d'experts qui sont confrontées à des estimations probabilistes à base de scénarii.

Pour ses modélisations, le Groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes. L'outil de gestion des risques opérationnels a fait l'objet d'évolutions majeures sur l'exercice et est alimenté conformément à une procédure nationale de collecte qui définit un seuil uniforme de 1 000 euros au-delà duquel chaque sinistre doit être saisi et qui encadre les rapprochements entre la base des sinistres et les informations comptables.

Le système de reporting et de pilotage général du Groupe intègre les exigences de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Les expositions au risque opérationnel et les pertes sont communiquées de manière régulière à l'organe exécutif et délibérant, dans le cadre des Comités des Risques et de la présentation des Tableaux de Bord.

Les procédures dont le Groupe dispose en matière de gouvernance, de collecte des sinistres, de systèmes de gestion et de mesure des risques lui permettent de prendre les mesures correctrices appropriées. Ces procédures font l'objet de contrôles réguliers.

► PÉRIMÈTRE D'HOMOLOGATION EN MÉTHODE AMA

Le Groupe Crédit Mutuel est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée (AMA) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel. Le calcul des exigences de fonds propres est essentiellement basé sur l'évaluation de risques potentiels, ce qui permet d'allouer des fonds propres au titre des risques opérationnels couvrant à la fois le Pilier I et le Pilier II. Le dispositif d'assurance mis en place permet parallèlement une déduction d'Exigence de Fonds Propres.

► POLITIQUE EN MATIÈRE DE COUVERTURE ET DE RÉDUCTION DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- Les actions de prévention identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels. La réduction des risques s'est accrue notamment par la mise en place de dispositifs de sécurité relatifs à la Banque à Distance et aux moyens de paiement, permettant ainsi de diminuer les fraudes ;
- Les actions de protection prioritairement tournées vers la généralisation des Plans d'Urgence et de Poursuite d'Activité (PUPA).

► UTILISATION DES TECHNIQUES D'ASSURANCE

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé le Groupe Crédit Mutuel à prendre en compte la déduction des assurances en tant que facteur de réduction des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel en approche de mesure avancée avec application effective pour l'arrêté au 30 juin 2012.

Les principes appliqués au financement des risques opérationnels dans le Groupe Crédit Mutuel sont fonction de la fréquence et de la gravité de chaque risque potentiel.

Les programmes d'assurance du Groupe Crédit Mutuel respectent les dispositions visées à l'article 323 du règlement UE N°575/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant la déduction des assurances en méthode AMA.

Les couvertures d'assurances retenues dans le processus de déduction couvrent les dommages aux biens mobiliers et immobiliers (multirisque), la fraude (globale de banque), la responsabilité civile professionnelle et la cybercriminalité depuis 2017.

Au titre du risque opérationnel et net des récupérations des assurances, le Groupe CMNE a enregistré 4,4 millions d'euros

de pertes nettes en 2017 qui correspondent aux pertes brutes pour 5 millions d'euros (les sinistres « fraude externe/moyens de paiement » restant la principale source) diminuées des remboursements assurances et autres récupérations pour 0,6 million d'euros. Par ailleurs, le stock de provisions au 31 décembre s'élève à 9,9 millions d'euros (il s'agit de provisions pour risques opérationnels qui concernent les filiales bancaires et la filiale de la gestion d'actifs).

RISQUE DE LIQUIDITÉ

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est l'incapacité à faire face à ses passifs exigibles ou de transformer certains actifs devenus illiquides en actifs liquides.

Le risque de liquidité du Groupe CMNE est suivi en Comité ALM et en Comité de trésorerie.

Le Comité ALM définit la politique de liquidité à moyen long terme et se réunit tous les trimestres alors que le Comité de trésorerie se réunit chaque mois et a une vision de la liquidité à plus court terme.

Le Comité ALM et de trésorerie sont en charge de :

- Mesurer le profil de risque de liquidité du Groupe CMNE, de la CFCMNE et de BEOBANK ;
- Suivre le respect des différents ratios de liquidité et de taux ;
- Suivre le respect des limites définies dans le cadre de l'appétence au risque du Groupe CMNE en termes de taux et liquidité ;
- Proposer des stratégies d'émissions de passifs et de couverture de celle-ci.

L'objectif du Groupe CMNE est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal, en gérant le risque de liquidité et en respectant les contraintes réglementaires.

Le CMNE mesure son risque de liquidité à court terme au moyen du LCR (*Liquidity Coverage Ratio*).

Le ratio LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, *High Quality Level Assets*) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

À fin décembre 2017, le LCR consolidé s'établit à 118 % pour un minimum réglementaire à 80 % au 31 décembre 2017 et à 100 % à compter du 1^{er} janvier 2018.

Sur un horizon à moyen terme, le ratio de ressources stables ou NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) est calculé sur la base des directives et règlements existants qui n'ont pas encore été finalisés par le régulateur. Il s'établit au 31 décembre 2017

à 117 %, attestant d'un encours de ressources stables suffisant. Sur le long terme enfin, le CMNE mesure son risque de liquidité en appliquant les dispositions nationales du Groupe Crédit Mutuel, visant à encadrer la transformation de liquidité. Le principe général consiste à écouler l'ensemble des actifs et des passifs selon les conventions utilisées également dans le cadre de la mesure du risque de taux et de mesurer un ratio de couverture des emplois par des ressources de durée équivalente à différentes échéances. Cette mesure est réalisée sur base statique et le ratio doit être supérieur ou égal à 95 % sur un horizon allant du 3 mois à 5 ans (ce taux a été porté à 90 % à compter du 1^{er} janvier 2018). Mesuré et présenté chaque trimestre, il s'inscrit de façon récurrente au-dessus de 100 %. Cette analyse est complétée par une mesure de la liquidité dans différents scénarii combinant fermeture des marchés de refinancement et fuite des dépôts clientèle.

En termes de refinancement, la Caisse Fédérale du CMNE dispose de trois programmes agréés par la Banque de France ou l'AMF pour émettre des titres négociables à court terme (NEU CP) (4 milliards d'euros), des titres négociables à moyen terme (1,5 milliards d'euros) et des obligations (4 milliards d'euros).

Au cours de l'année 2017, la Caisse Fédérale du CMNE a levé des ressources à moyen et long terme en s'appuyant sur son programme d'émissions obligataires.

La Caisse Fédérale du CMNE a participé au TLTRO II (*Targeted Long-Term Refinancing Operation*) de mars 2017 à hauteur de 200 millions d'euros portant ainsi son encours TLTRO à 800 millions d'euros (participation au TLTRO II de juin 2016 à hauteur de 400 millions d'euros et 200 millions d'euros à fin décembre 2016).

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Tableau 38 : Réserves de liquidité - Au 31/12/17

En millions d'euros

	Montants bruts de décote	Montants nets de décote
Buffer LCR	1 552	1 552
dont dépôts en Banques Centrales disponibles	594	594
Montant éligible Banques Centrales, non éligible LCR	875	666
Autres réserves de liquidité (liquidité de marché)	658	595
TOTAL	3 085	2 813

La réserve de liquidité comprend le cash détenu en Banque Centrale et des actifs disponibles immédiatement pour faire face à une sortie significative de liquidité.

Elle est constituée :

- Des dépôts auprès des Banques Centrales ;
- Des titres dits HQLA, *High Quality Liquid Assets* ;
- De titres éligibles au refinancement en Banque Centrale ;
- De titres disponibles pouvant être rapidement monétisés dans le marché par vente ou mise en pension.

Le portefeuille de titres éligibles au refinancement en Banque Centrale sur le marché est suivi au quotidien. En cas de nouvel investissement, si les contraintes de dispersion sont respectées, le nouveau titre sera nanti à la Banque Centrale afin d'alimenter le *pool* 3G. Le seuil minimal de la ligne de crédit de la CFCMNE a été fixé à 200 millions d'euros afin de maintenir un buffer de liquidité pour la gestion intra-journalière.

Dans une optique de gestion saine et prudente de la liquidité, les titres HQLA nécessaires à la constitution du buffer de liquidité pour le LCR du Groupe ne sont pas nantis à la Banque Centrale.

La Caisse Fédérale du CMNE entretient un encours de titres éligibles à la BCE pour environ 1,7 milliard d'euros ; Beobank complète ce dispositif avec un encours d'environ 0,7 milliard d'euros de titres éligibles.

Tableau 39 : Maturité moyenne de la dette à court terme - Au 31/12/17

En millions d'euros

	Stock date d'arrêt
Montant global du refinancement court terme	798
Maturité moyenne résiduelle en nombre de jours	71

Sur le marché des NEU CP, le CMNE se refinance sur une durée généralement inférieure à 6 mois.

Les émissions à court terme s'inscrivent dans les missions de base de la banque qu'est notamment la transformation même dans un contexte de taux bas avec une courbe peu pentue.

Tableau 40 : Refinancement court terme sur les marchés - Au 31/12/17

En millions d'euros

	Stock date d'arrêt
Levées de refinancement CT de l'année 2017	1 880
Tombées de refinancement CT de l'année 2017	1 817
Taux de renouvellement des tombées (levées/tombées)	103 %

À compter du 4^{ème} trimestre, le CMNE a décidé d'accroître ses refinancements court terme afin de rester actif sur le marché du NEU CP.

Tableau 41 : Refinancement MLT : tombées attendues par années - Au 31/12/17

En millions d'euros

		Stock d'arrêté	Échéancier des tombées											Total
			2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	> 2027	
Origine Groupe CM		500	0	500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500
Hors Groupe CM	Senior (emprunts, obligations, BMTN, EMTN)	1662	583	379	114	219	41	56	48	41	42	37	102	1662
	CRH	752	70	150	149	60	155	78	0	90	0	0	0	752
	LTRO/TLTRO	800	0	0	600	200	0	0	0	0	0	0	0	800
	Emprunts subordonnés (TSS, TSR)	812	0	0	0	0	0	0	42	55	475	40	200	812
TOTAL RESSOURCES DE MARCHÉS MLT		4 525	652	1 029	863	479	196	134	90	186	517	77	302	4 525

Dans un souci de prudence concernant ses passifs, le CMNE retient par convention la première date de tombée pour ses produits optionnels Autocall.

Tableau 42 : Émission MLT de l'exercice 2017

En millions d'euros

Type d'instruments			Maturité moyenne (en années)	Échéancier des tombées											
				2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	> 2027	Total
Réalisations 2017	Senior	233	1,8	144	21	0	0	16	0	15	0	0	37	0	233
	TLTRO II	200	4,0				200								200
	Emprunts subordonnés (TSS, TSR)	0													0
	Autres	0													0
	TOTAL	433		144	21	0	200	16	0	15	0	0	37	0	433

Tableau 43 : Ratio de liquidité à court terme (LCR) (LIQ1.18)

En millions d'euros

		Valeur non pondérée		Valeur pondérée	
		30 septembre 2017	31 décembre 2017	30 septembre 2017	31 décembre 2017
Nombres de points utilisés pour le calcul des moyennes		12	12	12	12
ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ (HQLA)					
1	TOTAL ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ			1 558,04	1 554,60
SORTIES DE TRÉSORERIE					
2	Dépôts de détails (y compris petites entreprises)	15 103,53	15 189,93	897,39	901,11
3	• dont dépôts stables	12 650,96	12 730,17	632,55	636,51
4	• dont dépôts moins stables	2 451,57	2 458,94	263,85	263,78
5	Financements non collatéralisés auprès de contreparties non détail	1 438,73	1 456,54	712,28	706,25
6	• dont dépôts opérationnels	196,29	226,77	46,25	53,80
7	• dont dépôts non opérationnels	1 043,34	1 049,10	466,95	471,78
8	• dont dettes non collatéralisées	199,09	180,67	199,09	180,67
9	Financements collatéralisés auprès de contreparties non détail (dont pensions données)			0,00	0,00
10	Exigences supplémentaires	2 451,41	2 475,95	238,18	248,54
11	• dont sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté	72,91	83,95	72,91	83,95
12	• dont sorties sur dettes collatéralisées	0,00	0,00	0,00	0,00
13	• dont facilités de crédit et de liquidité	2 378,50	2 391,99	165,27	164,58
14	Autres obligations de financement contractuel	0,79	0,87	0,79	0,87
15	Autres obligations de financement éventuel	10,33	8,87	0,52	0,44
16	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE			1 849,16	1 857,21
ENTRÉES DE TRÉSORERIE					
17	Opérations de prêts collatéralisés (dont pensions reçues)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Entrées provenant des expositions pleinement performantes	582,98	602,63	354,09	371,73
19	Autres entrées de trésorerie	321,35	285,38	295,42	260,29
20	TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE	904,32	888,01	649,51	632,02
EU-20c	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %	904,32	888,01	649,51	632,02
21	Coussin de liquidité			1 558,04	1 554,60
22	TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE			1 199,65	1 225,19
23	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)			130 %	127 %

Le LCR du Groupe CMNE s'élève à 127 % en moyenne mensuelle sur l'année 2017, ce qui représente un excédent de liquidité de 300 millions d'euros par rapport aux exigences réglementaires en pleine application. Le ratio est piloté au-delà de 110 %. Les actifs liquides après application des décotes réglementaires (valeur pondérée) s'élèvent à 1,55 milliard d'euros en moyenne mensuelle en 2017 et sont composés de dépôts en Banques Centrales (31 % du buffer) et de titres souverains et publics (63 %).

Dans le cadre de la constitution et du maintien du buffer de liquidité du Groupe, le Comité Financier a validé les principes d'investissement suivants :

- Respect des limites établies par la Direction des Risques ;
- Détention maximale de 5 % de la souche pour les émissions publiques ;
- Montant maximum de 60 millions d'euros, représentant moins de 5 % du buffer de liquidité total à constituer (1 300 millions d'euros).

Les sorties nettes de trésorerie à trente jours en scénario de stress réglementaire s'élèvent en moyenne à 1,2 milliard d'euros en 2017.

Tableau 44 : Échéancier du bilan prudentiel - Au 31/12/17

En milliers d'euros

Ventilation des maturités pour le risque de liquidité								
Maturités résiduelles contractuelles	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm.	Total
Actif								
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0	0	24	50	93	123	290
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	0	0	13	10	63	61	61	208
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actif)	0	0	0	7	14	5	0	26
Actifs financiers disponibles à la vente	50	94	607	1 015	1 050	529	950	4 295
Actifs financiers disponibles à la vente (analyse par titre)	0	0	0	0	0	0	80	80
Prêts et créances (y compris les contrats de La Française)	1 083	431	1 449	1 996	4 492	8 999	0	18 451
Placements détenus jusqu'à leur échéance	0	52	0	10	15	0	0	77
Autres actifs (sans analyse et par participation)	249	293	2	0	0	0	1	545
Passif								
Dépôts de Banques Centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0	1	6	62	93	0	162
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	0	0	0	25	159	0	0	184
Dérivés utilisés à des fins de couverture	10	0	6	17	28	23	0	84
Passifs financiers évalués au coût amorti	14 084	805	718	1 285	2 263	3 171	0	22 325

ACTIFS NON GREVÉS

INFORMATIONS SUR LES ACTIFS GREVÉS ET NON GREVÉS

Section de publication de la quantité d'actifs non grevés et de leurs principales caractéristiques et informations sur l'importance des charges portant sur les actifs (article 443 du règlement CRR, guidelines EBA/GL/2014/03).

Depuis le 31 décembre 2014 et en application de l'article 100 du CRR, le Groupe Crédit Mutuel déclare aux autorités compétentes la quantité d'actifs non grevés à sa disposition et leurs principales caractéristiques. Ces actifs peuvent servir de sûreté pour obtenir d'autres financements sur les marchés secondaires ou par la Banque Centrale, et constituent dès lors des sources de liquidité supplémentaires.

Un actif est considéré comme « grevé » s'il sert de garantie, ou peut-être utilisé contractuellement, dans le but de sécuriser, collatéraliser ou rehausser une transaction de laquelle il ne peut pas être séparé. Par opposition, est « non grevé », un actif exempt de toutes limitations d'ordre juridique, réglementaire, contractuel ou autre, de la possibilité de liquidation, de vente, de transmission, ou de cession.

À titre d'exemple, entrent dans la définition des actifs grevés, les types de contrats suivants :

- Transactions financières sécurisées, incluant les contrats de mise en pension, prêts de titres et autres formes de prêts ;
- Accords de collatéralisation ;
- Garanties financières collatéralisées ;
- Collatéraux placés dans des systèmes de *clearing*, chambres de compensation ou d'autres établissements comme condition d'accès au service. Cela inclut les marges initiales et les fonds contre le risque d'insolvabilité ;
- Facilités données aux Banques Centrales. Les actifs déjà positionnés ne doivent pas être considérés comme grevés, sauf si la Banque Centrale n'autorise pas le retrait de ces actifs sans accord préalable ;
- Actifs sous-jacents des entités de titrisation quand ces actifs n'ont pas été décomptabilisés par l'entité. Les actifs sous-jacents aux titres conservés ne sont pas considérés comme grevés, sauf si ces titres sont utilisés pour nantir ou garantir de quelque manière une transaction ;
- Paniers de sûretés constitués pour l'émission d'obligations sécurisées. Ces actifs entrent dans les actifs grevés sauf dans certaines situations où l'entité détient ces obligations sécurisées (obligations émises sur soi-même).

Les actifs placés dans des mécanismes de financement, non utilisés, et qui peuvent être facilement retirés ne sont pas considérés comme grevés.

AU 31 DÉCEMBRE 2017, LE NIVEAU ET LES CARACTÉRISTIQUES DES ACTIFS GREVÉS ET NON GREVÉS POUR LE GROUPE CMNE SE DÉCLINENT COMME SUIT :

Tableau 45 : Actifs grevés et non grevés (modèle A) - Au 31/12/17

En millions d'euros

		Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
		010	040	060	090
010	Actifs de l'établissement déclarant	3 363		23 417	
030	Instruments de capitaux propres	0	0	1 269	1 269
040	Titres de créances	1 313	1 313	2 259	2 260
050	• dont obligations sécurisées	0	0	0	0
060	• dont titres adossés à des actifs	468	468	71	71
070	• dont émis par des administrations publiques	23	23	644	630
080	• dont émis par des entreprises financières	1 284	1 284	1 460	1 450
090	• dont émis par des entreprises non financières	0	0	106	116
120	Autres actifs	2 053		19 894	

Valeurs médianes des données fin de trimestres de l'année écoulée.

ACTIFS NON GREVÉS

Tableau 46 : Sûretés reçues (modèle B) - Au 31/12/17

En millions d'euros

		Juste valeur de la garantie reçue grevée ou des titres de créances propres émis grevés	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créances propres émis disponible pour être grevés
		010	040
130	Sûretés reçues par l'établissement déclarant	115	0
140	Prêts à vue	0	0
150	Instruments de capitaux propres	0	0
160	Titres de créances	0	0
170	• dont obligations sécurisées	0	0
180	• dont titres adossés à des actifs	0	0
190	• dont émis par des administrations publiques	0	0
200	• dont émis par des entreprises financières	0	0
210	• dont émis par des entreprises non financières	0	0
220	Prêts et avances autres que les prêts à vue	0	0
230	Autres sûretés reçues	115	0
240	Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs	0	0
241	Propres obligations garanties et titres adossés à des actifs émis et non encore donnés en nantissement		0
250	TOTAL ACTIFS, SÛRETÉS REÇUES ET PROPRES TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	3 476	

Valeurs médianes des données fin de trimestres de l'année écoulée.

Tableau 47 : Valeur comptable des actifs grevés/collatéraux reçus et les passifs adossés (modèle C) - Au 31/12/17

En millions d'euros

		Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
		010	030
010	Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	2 739	3 357

Valeurs médianes des données fin de trimestres de l'année écoulée.

INFORMATIONS SUR L'IMPORTANCE DES CHARGES PORTANT SUR LES ACTIFS

Au 31 décembre 2017, les sources de grèvement des actifs portent principalement sur les opérations TLTRO auprès de la Banque Centrale Européenne garanties par des actifs du Groupe et par des emprunts auprès d'autres institutions financières garanties par des crédits habitat.

ANNEXES

INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES

Principales caractéristiques des instruments figurant en :

- Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) ;
- Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) ;
- Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2).

ACRONYMES/LEXIQUE DES SIGLES ET DÉFINITIONS

Groupe CMNE	Groupe Crédit Mutuel Nord Europe
ABE	Association Bancaire pour l'Euro
ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
AEIS	Autres Établissements d'Importance Systémique
ALM	<i>Asset Liability Management</i> : gestion actif passif
AMA	Méthode avancée du risque opérationnel
AMF	Autorité des Marchés Financiers
APR	Actifs Pondérés des Risques (RW)
AT1	<i>Additional Tier 1</i> : fonds propres additionnels de catégorie 1
AT2 ou T2	<i>Additional Tier 2</i> : fonds propres additionnels de catégorie 2
BCE	Banque Centrale Européenne
BGS	Besoin Global de Solvabilité
BMTN	Bon à Moyen Terme Négociable
CCF	<i>Credit Conversion Factor</i> : facteur de conversion en équivalent crédit (rapport entre le montant non encore utilisé d'un engagement - qui sera tiré et en risque au moment du défaut - et le montant non encore utilisé de l'engagement dont le montant est calculé en fonction de la limite autorisée)
CET1	<i>Common Equity Tier 1</i> : fonds propres de base de catégorie 1
CFCMNE	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe
CNCM	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
CRD	<i>Capital Requirements Directive</i> : directive européenne sur les fonds propres réglementaires
CRS	<i>Common Reporting Standard</i>
CSA	<i>Credit Support Annex</i> (document juridique qui régit la gestion de collatéral entre deux contreparties d'une transaction de prêt/emprunt)
DDA	Directive sur la Distribution d'Assurances
DIA	Directive Intermédiation en Assurance
EAD	<i>Exposure At Default</i> : exposition au défaut (montant dû par l'emprunteur au moment du défaut)
EIOPA	<i>European Insurance and Occupational Pensions Authority</i> : autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles
EL / UL	<i>Expected Loss</i> : perte attendue (en montant) / <i>Unexpected Loss</i> : perte inattendue
EMIR	<i>European Market and Infrastructure Regulation</i>
EMTN	<i>Euro Medium Term Notes</i>
ESG	Environnementaux Sociaux et de Gouvernance
FATCA	<i>Foreign Account Tax Compliance Act</i>
FSMA	<i>Financial Services and Markets Authority</i> : autorité des services et marchés financiers
G-SIFIs	<i>Global Systemically Important Financial Institution</i> : établissements financiers d'importance systémique mondiale
HQLA	<i>High-Quality Liquid Assets</i> : actifs liquides de haute qualité
IARD	Incendie, Accidents, Risques Divers
IG	Méthode de consolidation par Intégration Globale
ICAAP	<i>Internal Capital Adequacy Assessment Process</i> : adéquation des fonds propre.
IFT	Instruments Financiers à Terme
ILAAP	<i>Internal Liquidity Adequacy Assessment Process</i> : adéquation de la liquidité
IP	Méthode de consolidation par Intégration Proportionnelle
IRBA	<i>Internal Rating Based Advanced</i> : système de notation interne en approche avancée
IRBF	<i>Internal Rating Based Foundation</i> : système de notation interne en approche fondation
KYC	<i>Know Your Customer</i>
LCB-FT	Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme
LCR	<i>Liquidity Coverage Ratio</i> : ratio de liquidité à court terme

LGD	<i>Loss Given Default</i> : taux de perte en cas de défaut (rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut et le montant de l'exposition au moment du défaut)
Loi « SRAB »	Loi de Séparation et de Régulation des Activités Bancaires n°2013-672
MEE	Méthode de consolidation par Mise En Équivalence
MIF 2	Nouvelle directive sur les Marchés d'Instruments Financiers
MMI	Méthode de Modèles Internes
MNI	Marge Nette d'Intérêt
NEU CP	Negotiable EUropean Commercial Paper
NI	Notations Internes
NSFR	<i>Net Stable Funding Ratio</i> : ratio structurel de liquidité à long terme
OBNL	Organisme à But Non Lucratif
OECC	Organisme Externe d'Évaluation du Crédit
ORSA	<i>Own Risk and Solvency Assessment</i> : évaluation interne des risques et de la solvabilité.
PD	<i>Probability of Default</i> : probabilité de défaut (probabilité de défaut d'une contrepartie sur une période d'un an)
PMT	Plan à Moyen Terme
PPE	Personnes Politiquement Exposées.
PRIIPs	<i>Packaged Retail and Insurance-based Investment Product</i> : produits d'investissements packagés de détail et fondés sur l'assurance
PUPA	Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité
RCC	Risque de Contrepartie
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
RSR	<i>Regular Supervisory Report</i> : rapport régulier au contrôleur
RW	<i>Risk Weight</i> : risques pondérés
SCR	<i>Solvency Capital Requirement</i> : capital minimum requis
SFCR	<i>Solvency and Financial Conditions Report</i> : rapport sur la solvabilité et la situation financière
SREP	<i>Supervisory Review and Evaluation Process</i> : processus de surveillance et d'évaluation prudentielle
STE	<i>Short Term Exercise</i>
TLTRO	<i>Targeted Long-Term Refinancing Operation</i>
TSR	Titres Subordonnés Remboursables
TSS	Titres Super Subordonnés
VAN	Valeur Actuelle Nette
VME	Valeur Mise en Équivalence

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Numéro tableau	Dénomination	Code réglementaire	Numéro page
Champ d'application du cadre réglementaire			
1	Description des écarts entre les périmètres de consolidation (entité par entité)	(LI3)	92
2	Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et affectation des lignes des états financiers dans les catégories de risques réglementaires	(LI1)	93
3	Principales sources de différences entre les montants réglementaires des expositions et les valeurs comptables dans les états financiers	(LI2)	94
Fonds propres - Composition des fonds propres			
4	Rapprochement bilan financier, bilan réglementaire, fonds propres		96 - 97
5	Informations qualitatives sur les instruments de fonds propres		98 à 101
6	Informations détaillées sur les fonds propres		102 à 105
Fonds propres - Exigences de fonds propres			
7	Vue d'ensemble des Actifs Pondérés des Risques (APR)	(OV1)	106
Indicateurs prudentiels - Ratios de solvabilité			
8	Ratios de solvabilité		107
Indicateurs prudentiels - Coussin de fonds propres contracycliques			
9	Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement en millions d'euros		107
10	Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin de fonds propres contracyclique en millions d'euros		108

Numéro tableau	Dénomination	Code réglementaire	Numéro page
Indicateurs prudentiels - Surveillance financière des conglomérats financiers			
Indicateurs prudentiels - Ratio de levier			
11	Ratio de levier : déclaration commune	(LRCom)	110
12	Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier	(LRSum)	111
13	Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées)	(LRSpl)	111
Adéquation du capital			
Risque de crédit - Expositions			
Graphique 1	Part des expositions brutes au 31 décembre 2016		112
Graphique 2	Part des expositions brutes au 31 décembre 2017		112
14	Expositions nettes		112
15	Montant net total et moyen des expositions	(RCB-B)	113
16	Ventilation géographique des expositions	(RCB-C)	114 - 115
Graphique 3	Concentration des expositions par type d'industrie ou de contrepartie	(RCB-D)	116
17	Échéance des expositions	(RCB-E)	117
Risque de crédit - Qualité de crédits des actifs			
18	Qualité de crédit des expositions par catégorie d'expositions et instrument	(RC1-A)	118
Graphique 4	Qualité de crédit des expositions par secteur d'activité ou type de contrepartie	(RC1-B)	119
19	Qualité de crédit des expositions par zone géographique	(RC1-C)	119
20	Âge des expositions en souffrance	(RC1-D)	120
21	Expositions non performantes et renégociées	(RC1-E)	120
Risque de crédit - Rapprochement des ajustements pour risque de crédit			
22	Évolution du solde des ajustements pour risques de crédit général et spécifique	(RC2-A)	120
Risque de crédit - Approche standard			
23	Ventilation des expositions dans le cadre de l'approche standard	(RC5)	121
Risque de crédit - Systèmes de notations internes			
24	Approche NI - Exposition au risque de crédit par catégorie d'expositions et échelle de PD	(RC6)	124 à 129
25	État des flux d'APR relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI	(RC8)	130
26	Approche NI - Contrôles a posteriori de la PD par catégorie d'expositions	(RC9)	130
27	NI (financement spécialisé et actions)	(RC10)	130
Risque de contrepartie			
28	Analyse de l'exposition au RCC par approche	(RCC1)	131
29	Exigence de fonds propres au titre de CVA	(RCC2)	131
30	Approche standard - Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération de risque	(RCC3)	132
31	Approche NI - Expositions au RCC par portefeuille et par échelon de PD	(RCC4)	133
Techniques d'atténuation du risque de crédit			
32	Techniques d'ARC - Vue d'ensemble	(RC3)	135
33	Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets des mesures d'ARC	(RC4)	136
34	Incidences des compensations et sûretés détenues sur les valeurs exposées	(RCC5-A)	136
35	Composition des sûretés pour les expositions au RCC	(RCC5-B)	136
Expositions sur actions du portefeuille hors négociation			
36	Actions		137
Titrisation			
Risque de marché			
37	Risque de marché selon l'approche standard	(MR1)	139
Risque de taux du banking book			
Risque opérationnel			
Risque de liquidité			
38	Réserves de liquidité		142
39	Maturité moyenne de la dette à court terme		142
40	Refinancement court terme sur les marchés		142
41	Refinancement MLT : tombées attendus par années		142
42	Émission MLT de l'exercice 2017		143
43	Ratio de liquidité à court terme (LCR)	(LIQ1.18)	143
44	Échéancier du bilan prudentiel - Ventilation des maturités pour le risque de liquidité		144

Numéro tableau	Dénomination	Code réglementaire	Numéro page
Actifs non grevés			
45	Actifs grevés et non grevés (modèle A)		145
46	Sûretés reçues (modèle B)		146
47	Valeur comptable des actifs grevés/collatéraux reçus et les passifs adossés (modèle C)		146

TABLE DE CONCORDANCE PILIER III

Article CRR	Thème	Référence Rapport Pilier III	Page
435	Objectifs et politique de gestion des risques	Objectifs et politique de gestion des risques	89
436	Périmètre de consolidation	Champ d'application du cadre réglementaire	92
437	Fonds propres	Fonds propres	94
438	Exigences de fonds propres	Exigences de fonds propres	106
439	Exposition au risque de crédit de contrepartie	Risque de contrepartie	131
440	Coussins de fonds propres	Indicateurs prudentiels - Ratio de solvabilité	107
441	Indicateurs d'importance systémique mondiale	Site internet Groupe Crédit Mutuel	
442	Ajustements pour risque de crédit	Risque de crédit	112
443	Actifs grevés	Risque de liquidité - Informations sur les actifs grevés et non grevés	145
444	Recours aux organismes externes d'évaluation du crédit	Risque de crédit - Approche standard	121
445	Exposition au risque de marché	Risque de marché	139
446	Risque opérationnel	Risque opérationnel	140
447	Expositions sur actions du portefeuille hors négociation	Expositions sur actions du portefeuille hors négociation	137
448	Expositions au risque de taux d'intérêt pour des positions du portefeuille hors négociation	Risque de taux du banking book	139
449	Exposition aux positions de titrisation	Titrisation	138
450	Politique de rémunération	Chapitre 2 du rapport annuel / gouvernance	21
451	Levier	Indicateurs prudentiels - Ratio de levier	110
452	Utilisation de l'approche NI pour le risque de crédit	Risque de crédit - Système de notations internes	122
453	Utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit	Risque de crédit - Techniques d'atténuation du risque de crédit	134
454	Utilisation des approches par mesure avancée pour le risque opérationnel	Risque opérationnel	140
455	Utilisation de modèles internes de risque de marché	Risque de marché	139

Étant donné le caractère mutualiste et non coté du Groupe Crédit Mutuel, et considérant la robustesse et la stabilité du modèle d'affaire du Groupe, les communications exigées à la huitième partie du règlement CRR ne seront publiées qu'annuellement. En effet, du fait de sa faible appétence au risque, le bilan de la banque se déforme lentement, ne nécessitant pas de publier plus d'une fois par an ces informations.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE



INTRODUCTION

GOUVERNANCE

Une gouvernance coopérative et démocratique - page 153

Des administrateurs élus et formés - page 153

La satisfaction des clients comme priorité absolue - page 154

Une éthique et loyauté des pratiques - page 155

SOCIAL

Un employeur de premier rang - page 157

Un développement humain favorisé - page 159

L'égalité des chances - page 162

L'engagement des collaborateurs encouragé - page 165

ENVIRONNEMENTAL

La prise en compte du changement climatique - page 166

Une démarche environnementale qui s'est structurée - page 167

Une consommation des ressources maîtrisée - page 168

Des déplacements optimisés - page 169

SOCIÉTAL

Une banque de proximité au service de l'économie réelle - page 170

Une offre de produits responsables - page 170

Solidarité, mécénat et développement du territoire - page 172

Le dialogue avec les parties prenantes - page 173

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Page 174

TABLEAUX DE REPORTING

Page 177

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Page 182

TABLE DE CONCORDANCE RSE (ARTICLE 225 - GRENELLE II)

Page 185

Le concept de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) est basé sur la dépendance mutuelle entre l'entreprise et la société. Il y a une interaction entre :

- L'entreprise et les parties prenantes ;
- L'entreprise et le gouvernement ;
- L'entreprise et l'environnement ;
- L'entreprise et l'éthique ;
- L'entreprise et l'avantage compétitif durable.

La RSE relève de la façon dont les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs activités, en satisfaisant aux obligations juridiques applicables, et en allant au-delà. Les entreprises sont ainsi examinées, évaluées sur ces critères par des agences de notation, au même titre que sur les performances financières. En France, la RSE est encadrée juridiquement, entre autres, par les lois NRE¹ et Grenelle II², qui renforcent les devoirs des entreprises et les exigences de publication en matière sociétale et environnementale.

- 1 **NRE** : la loi sur les Nouvelles Régulations Économiques en 2011
- 2 **Grenelle II** : la loi portant engagement national pour l'environnement, dit « Grenelle 2 » en 2010



INTRODUCTION

Explosion des usages numériques, taux bas, multiplication des réglementations et des contrôles, transformation de la relation clients, autant de facteurs qui modifient en profondeur le paysage bancaire. Le contexte économique et sociétal 2017 a été marqué par plus d'exigence des consommateurs-citoyens en matière de transparence des entreprises et des préoccupations environnementales, et un renforcement des contraintes réglementaires.

La rapidité de l'évolution de cet environnement oblige les banques à revoir leur plan stratégique. Dans ce cadre, elles doivent imaginer de nouveaux modèles économiques, plus seulement fondés sur les revenus de taux et les commissions. Sous la pression des FinTech et des GAFA (Google, Amazon, Facebook, Apple), les banques doivent investir pour proposer à leurs clients des solutions digitales plus simples et plus fluides. Le Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE) est une banque de proximité engagée au service du développement économique local. Dans ce monde hyper-connecté, elle s'appuie sur ses valeurs coopératives, diffuse une culture de l'innovation, encourage les initiatives au sein du Groupe pour accompagner l'émergence de nouveaux modèles et financer les projets de ses territoires.

Banque coopérative et mutualiste, le CMNE a pour objectif d'améliorer chaque jour la qualité de la relation et du service à ses sociétaires et clients. Ses valeurs de responsabilité, de solidarité et d'engagement social sont aussi stratégiques

que la qualité de ses services. Ce sont elles qui continuent de guider son fonctionnement quotidien et ses ambitions. Pour le CMNE, il s'agit de concilier performance économique et RSE, selon 4 axes :

- **La gouvernance** : maintenir une démarche de développement responsable et durable, veiller à un dialogue constant avec l'ensemble des parties prenantes du Groupe ;
- **Le social** : veiller à promouvoir l'égalité des chances, l'accès à la formation, à la mobilité et encourager les collaborateurs dans leurs engagements citoyens ;
- **L'environnement** : s'attacher à faire évoluer les comportements et à évaluer ses pratiques pour réduire concrètement son impact sur l'environnement ;
- **Le sociétal** : être un banquier engagé, accompagner les acteurs-clés des territoires, promouvoir l'entraide, la solidarité et l'insertion économique et sociale.

Au sein de La Française, filiale d'Asset-Management du Groupe CMNE, la RSE et le Développement durable sont intégrés dans le développement stratégique du Groupe. Dans sa publication Stratégie et Durabilité, elle communique sur son engagement dans la finance responsable. Ses principales actions RSE y sont décrites : des investissements durables sur les marchés de valeurs mobilières et immobilières, un engagement actionnarial à travers sa politique de vote en Assemblées Générales, son soutien à diverses initiatives telles que Green Cross, l'Agence du Don en Nature et la Fondation Palladio.

GOUVERNANCE

Au niveau national, l'organe central du Crédit Mutuel s'est doté d'une série de règles de gouvernance telle que : règlement intérieur du conseil, charte de l'administrateur, charte éthique du Groupe.

Par ailleurs, dans le cadre de la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite « Loi Sapin II », un régime des représentants d'intérêts reposant sur un répertoire numérique destiné à informer les citoyens sur les relations entre les représentants d'intérêts et les pouvoirs publics a été créé. Ce dispositif précise les modalités avec lesquelles les entreprises devront rendre plus transparentes les relations et discussions avec les pouvoirs publics. Le Crédit Mutuel a toujours indiqué qu'il travaillait étroitement avec les associations professionnelles (AFECEI, FBF, EACB, CoopFR...) qui coordonnent les prises de position des établissements bancaires ou des coopératives auprès des pouvoirs publics et a déjà été inscrit sur le registre des représentants d'intérêt du Parlement européen.

UNE GOUVERNANCE COOPÉRATIVE ET DÉMOCRATIQUE

En ces temps incertains, on peut trouver dans le mutualisme un mode de fonctionnement clair, transparent et rassurant. En région et une fois par an, l'occasion est donnée par le Crédit Mutuel de rencontrer les sociétaires lors des Assemblées Générales. Il est important de leur rappeler les fondamentaux, de les rassurer sur les engagements et le fonctionnement de leur banque fondé sur la responsabilité, la proximité et l'écoute pour les accompagner dans leurs projets. À cette occasion, ils ont découvert en 2017 un film sur l'étendue et le savoir-faire du réseau CMNE ainsi que son engagement territorial à tous les niveaux, que ce soit par son investissement dans le sport, la musique, ou grâce à sa Fondation qui œuvre pour la culture, l'esprit d'entreprendre et la solidarité.

Force est de constater que l'**Assemblée Générale** est un temps fort dans la vie des Caisses locales. Elle se tient annuellement pour prendre connaissance des comptes de l'exercice écoulé et voter le montant de l'intérêt servi aux parts sociales. Les sociétaires y élisent les administrateurs (selon le principe un homme = une voix, quel que soit le capital souscrit). C'est une occasion importante d'information et de dialogue direct entre les sociétaires et les dirigeants de la banque et une opportunité de se rencontrer entre sociétaires, salariés, administrateurs, de débattre, et d'être

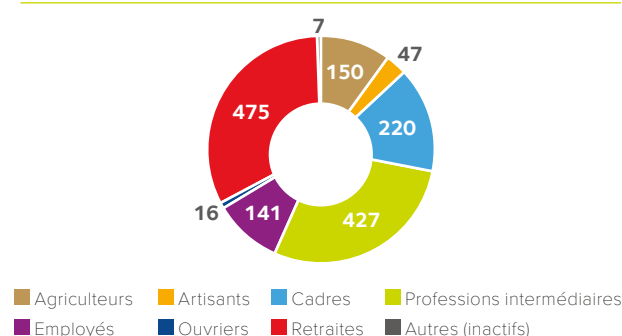
à l'écoute. En 2017, lors des Assemblées Générales, 590 564 sociétaires ont élu leurs représentants, c'est-à-dire 1 483 administrateurs. Le **sociétariat** est plus que jamais d'actualité : il répond à une demande de proximité et d'ancrage local. Ainsi, chaque année, le CMNE renforce l'interactivité des Assemblées Générales (AG « Portes Ouvertes », temps forts...) pour encourager la participation des sociétaires à la vie démocratique de l'entreprise. L'implication effective varie toutefois selon le lieu d'implantation de la Caisse locale (zone rurale, urbaine, ancienneté, dynamisme associatif environnant). Le taux de participation moyen aux Assemblées Générales est de près de 4 %.

À La Française, une instance de réflexion a été mise en place : le **Comité de prospective**. Il est composé de personnalités issues du monde économique, industriel ou financier, politique et universitaire. Les séances de travail sont consacrées aux enjeux économiques et financiers, aux évolutions prévisibles dans les domaines de la géostratégie, du climat et de la technologie. L'interdisciplinarité que garantit la diversité de ses membres est renforcée par le concours d'intervenants extérieurs spécialistes des sujets abordés. L'objectif final répond à la nécessité d'asseoir toute stratégie de développement durable sur une vision à moyen et long terme solidement étayée.

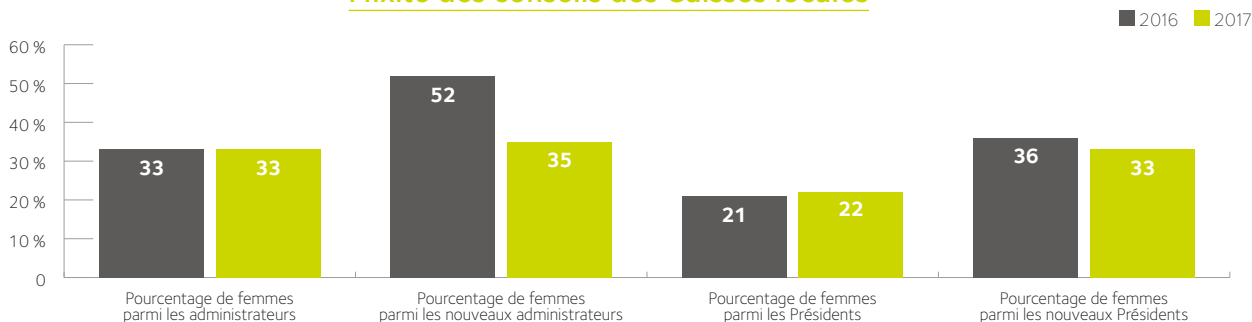
DES ADMINISTRATEURS ÉLUS ET FORMÉS

Sur l'ensemble des sept départements français du CMNE, les administrateurs s'investissent bénévolement au service des Caisses locales : les 2/3 sont dans la vie active et 1/3 sont des femmes. Par ailleurs cette année, le CMNE a accueilli 60 nouveaux administrateurs. La réussite de **l'intégration de nouveaux administrateurs** au sein d'une Caisse locale repose sur le sérieux avec lequel elle est menée. Représentativité, motivation, discrétion des candidats sont autant de données à considérer pour que l'éthique mutualiste et le respect de la déontologie soient assurés. On notera la même rigueur de vérification lors du renouvellement de mandat, tout en s'assurant que l'élu remplit toujours les critères obligatoires pour assumer pleinement son rôle. À cet effet, depuis 2017, tout élu dont le mandat fait l'objet d'un renouvellement lors de la prochaine Assemblée Générale, signe une attestation confirmant qu'il remplit les critères d'éligibilité.

Administrateurs des Caisses locales par CSP



Mixité des conseils des Caisses locales



Pour accompagner les administrateurs dans l'exercice de leur rôle, la **formation** constitue un moyen privilégié qui permet à la fois de développer leurs compétences personnelles, d'enrichir leurs connaissances bancaires, de favoriser les échanges et de créer du lien entre les élus. Ce programme a donné lieu à 2 124 heures de formation et s'articulait autour de 18 thèmes regroupés en trois axes : comprendre le fonctionnement bancaire et les orientations du CMNE ; faire vivre le mutualisme et exercer pleinement son rôle d' élu ; comprendre le monde contemporain. Trois nouveaux thèmes étaient proposés cette année : la gestion des risques en Caisse locale, la stratégie du CMNE « Plus proches pour aller plus loin » et la satisfaction client. Chaque année et dans le cadre de ce plan, une conférence est proposée aux administrateurs. En 2017, en pleine semaine du Développement Durable, Isabelle Autissier, navigatrice et écrivain, présidente du WWF France (Fonds mondial pour la nature) est intervenue lors de cette **conférence-débat annuelle**. Elle a évoqué les grands défis qui se posent aujourd'hui pour que les hommes puissent vivre en harmonie avec leur environnement.

Par ailleurs et dans un contexte d'amélioration des compétences, un plan de formation dédié aux **administrateurs fédéraux** est effectif depuis 2016. Cette année, parmi les 8 sessions proposées, on notera à titre d'exemples, celles dédiées aux redressements, résolution et capital réglementaire ; les enjeux de la qualité des données ; mais également la RSE, enjeux et mise en œuvre au CMNE.

Du côté des présidents de Caisse locale, ceux-ci ont également la possibilité d'intégrer une des trois commissions **vie institutionnelle** mises en place :

- **Assemblées Générales** : son objectif est de renforcer la communication vers les sociétaires et l'implication des collaborateurs et élus dans la tenue des Assemblées Générales. Sa particularité est d'être composée de binômes Présidents et Directeurs. Fin 2017, la nouvelle charte de communication pour les AG 2018 leur a été présentée en avant-première ;
- **Formation des administrateurs** : elle élabore le plan de formation annuel à destination des élus ;
- **Animation institutionnelle** : elle traite des aspects inhérents à la vie institutionnelle du Groupe. On citera cette année la mise en place de groupes de travail dans le cadre de la refonte du dossier du Président, guide au service de l'action mutualiste.

Autre outil à la disposition des présidents, une **interface Anim'Conseil** a été créée dès 2010 pour faciliter le travail du binôme Directeur-Président dans l'organisation et l'animation de leurs Conseils d'administration. Ce support permet aux élus de réaliser leur rôle de surveillance grâce à un socle commun d'informations mis à leur disposition. Avec un seul applicatif, le binôme peut gérer la préparation, la tenue de la réunion (dont la durée est mieux appréhendée) et l'édition du procès-verbal. Cet outil, repensé en 2016, a été déployé à l'ensemble des Caisses, et vraiment adopté par tous en 2017. En effet, 100 % des Caisses locales l'utilisent environ un mois sur deux.

LA SATISFACTION DES CLIENTS COMME PRIORITÉ ABSOLUE

Dans un environnement économique international tendu et compétitif, le Groupe Crédit Mutuel a consolidé ses fondamentaux, particulièrement grâce à la qualité du service de proximité aux clients-sociétaires, mais aussi à la qualité du travail de l'ensemble de ses filiales. En développant les réponses faites à toutes ses clientèles au bénéfice des économies régionales, Le Crédit Mutuel est élu **n°1 du secteur Banque au Podium de la Relation Client¹** pour la 10^{ème} fois en 13 ans, un témoignage de la relation de confiance entre le Crédit Mutuel et ses clients-sociétaires. Le Crédit Mutuel est également élu **meilleur groupe bancaire français par le magazine World Finance**. Représenté par la Confédération Nationale, le Crédit Mutuel remporte pour la 6^{ème} fois ce trophée. Vitrine de l'actualité financière et économique depuis 1994, ce bimestriel est reconnu pour la qualité de ses analyses et de ses contributeurs. Il distingue

depuis 2007 les meilleures pratiques dans les domaines de la finance et des affaires. World Finance souligne ainsi les performances du Crédit Mutuel, son développement équilibré et sa solidité.

Attaché à la transparence dans sa relation avec ses clients-sociétaires, le CMNE affirme sa volonté de rendre l'information et des conseils pratiques accessibles à tous. Des fiches « clarté » et des **conventions sur les tarifications des opérations et services** sont régulièrement éditées. On notera également que dès 2014, le CMNE a mis en avant les éléments majeurs qui marquent sa différence au travers de **cinq engagements**, à savoir : conseil, efficacité, qualité, transparence & clarté, et responsabilité. Ils illustrent de manière concrète les services offerts à ses clients-sociétaires et les valeurs du Groupe. Dans le même esprit,

¹ Bearing-Point TNS Sofres

le CMNE travaille sur les réclamations clients. Il veut renforcer les liens avec ses clients-sociétaires, améliorer la fidélisation à travers ce processus et augmenter la satisfaction de la clientèle.

En 2016 dans un objectif de **full qualité**, soit atteindre une qualité de service au niveau des meilleurs standards du marché, Nord Europe Assurance (NEA) a lancé une enquête sur la qualité de service qui a connu un taux de retour de 62 %. Après une phase de diagnostic qualité, un plan d'actions sur 18 mois a été co-construit entre NEA et le CMNE à partir des axes de transformation majeurs identifiés.

En 2017 dans le cadre de ce chantier qualité, trois nouvelles actions ont été finalisées : la mise en place de parcours d'immersion pour les collaborateurs de NEA au sein du réseau CMNE et de CD Partenaires, la refonte du process global d'assistance aux réseaux de distribution, et l'optimisation du process de traitement des dossiers décès, PTIA, ITT, IPT².

C'est aussi dans le cadre de l'amélioration de la **qualité de service** que le CMNE interroge régulièrement ses clients par le biais d'enquêtes de satisfaction, et lorsqu'un client met un commentaire ou une note négative sur l'une des questions de l'enquête, il est systématiquement contacté par le service Relations clientèle pour détecter tout axe d'amélioration de ses processus.

Cette année, 5 694 réclamations ont été enregistrées. Le nombre de celles reçues par courrier diminue fortement (33 % en 2017 vs 50 % en 2016) au profit du téléphone (26 % vs 11 %), d'internet ou des réseaux sociaux. Une attention particulière a été portée sur la réduction des délais de réponse : la moyenne s'établit à 13 jours en 2017 vs 28 jours l'an dernier. Pour sensibiliser les nouveaux embauchés,

une formation dédiée à la gestion des insatisfactions de la clientèle leur est donnée.

Pour améliorer la qualité de service et la satisfaction de ses clients, un **Comité client** a été créé en 2017. Il a pour objectif d'améliorer constamment la qualité de service, de garantir que le client reste au centre de la stratégie du Groupe, d'identifier et de prioriser les attentes des clients, grâce aux verbatim des enquêtes, avis sur le site internet, messages sur les réseaux sociaux et réclamations, et de rassembler les experts métiers pour mettre en place et suivre des plans d'actions concrets.

Des enquêtes de satisfaction clients sont déjà en place depuis longtemps au CMNE et montrent que le niveau de satisfaction global de ses clients-sociétaires est bon. Néanmoins, dans une société de plus en plus exigeante et informée des conditions proposées par la concurrence, il est indispensable d'aller plus loin et de veiller à une qualité de service sans rupture. C'est dans cet esprit qu'est née **la démarche SPOT**, le nom de code pour parler de ce dispositif d'envergure, et dont l'objectif est de mesurer la satisfaction et de restituer la voix du client au niveau des Caisses locales. L'outil a été créé et mis en place par une start-up nordiste : *Critizr*. Chaque fois qu'un client a un contact avec le CMNE, il est sollicité (maximum une fois par an), par mail, par téléphone ou par SMS, pour donner son niveau de satisfaction et ses commentaires sur son expérience. Ces informations sont récupérées et analysées sur la plateforme dédiée. Les managers de points de vente conservent un accès direct et en temps réel aux retours des participants. Ils recontactent systématiquement les personnes qui ont mis une note sous la moyenne pour trouver une solution.

UNE ÉTHIQUE ET LOYAUTÉ DES PRATIQUES

Ouvert à tous, le CMNE s'engage à construire avec ses sociétaires et clients, des relations personnalisées fondées sur l'écoute, la confiance et la transparence, tout en étant attentif aux besoins et à la situation de chacun. Le **code de déontologie** regroupe les engagements comportementaux, moraux et éthiques, ainsi que les règles générales de bonne conduite et les devoirs particuliers des collaborateurs du CMNE. Quant au code **droits et devoirs des élus**, il rappelle aux administrateurs qu'ils sont représentatifs du sociétariat de leur Caisse locale et qu'ils veillent aux intérêts des sociétaires. Bénévoles, ils sont tenus au secret bancaire.

Du fait de ses activités et de la localisation de ses sites, le CMNE n'est pas directement exposé aux enjeux d'élimination du travail forcé et à l'abolition du travail des enfants. Il est néanmoins conscient des engagements pris dans le cadre de Global Compact (dont il est membre depuis avril 2003) et promeut le **respect des conventions de l'OIT** (Organisation Internationale du Travail) dont la liberté d'association et du droit de négociation collective et l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession.

Outre les différents codes et chartes mis en œuvre au sein des entreprises du Groupe, un dispositif de **Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du**

Terrorisme (LCB-FT) conforme aux exigences réglementaires a été mis en place. Il s'appuie sur les correspondants au sein de chaque entité en France comme à l'étranger. L'application des contrôles (périodique, permanent et de conformité) vise à s'assurer de la couverture des risques et de la bonne cohérence des procédures mises en place.

La loi dite Loi Sapin 2 prévoit de nouvelles mesures destinées à **lutter contre la corruption**. Les sociétés concernées sont tenues de prendre des mesures destinées à prévenir et à détecter, en France ou à l'étranger, des faits de corruption ou de trafic d'influence. L'ensemble du Groupe Crédit Mutuel va renforcer son dispositif de lutte contre la corruption en se conformant aux nouvelles dispositions législatives. À cette fin, les mesures et procédures complémentaires seront mises en œuvre. Ce dispositif s'appuie d'ores et déjà sur un régime disciplinaire intégré au Règlement intérieur permettant de sanctionner les salariés de la société en cas de violation des règles internes.

Le Crédit Mutuel gère et assure la sécurité de nombreuses transactions financières et a conscience de sa responsabilité en tant que banquier. À ce titre, des efforts de sensibilisation de la clientèle ont été consentis. Il a instauré des **moyens de sécurité renforcés pour les opérations des clients**

2 PTIA : Perte Totale et Irréversible d'Autonomie ; ITT : Incapacité Totale de Travail ; IPT : Incapacité Permanente Totale

sur internet. Pour lutter contre le *phishing*, le CMNE a mis en œuvre un important dispositif de communication pour informer et prévenir ses clients et leur donner les moyens de ne pas se faire piéger (tutoriels sur le sujet, courriers, alertes sur les pratiques les plus fréquentes des escrocs, etc.). En cas de doute sur l'authenticité d'une communication Crédit Mutuel, les clients sont vivement encouragés à poster un mail sur phishing@creditmutuel.fr.

Concernant **la protection des données internet client**, la loi Informatique et Libertés de 1978 avait profondément modifié la donne en définissant les principes à respecter lors de la collecte, du traitement et de la conservation des données personnelles. Quarante ans plus tard, c'est un nouveau règlement qui lui succède, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). L'objectif principal est de s'adapter aux nouvelles réalités du numérique. Cela passe par trois axes : le renforcement des droits des personnes (notamment droit à la portabilité des données) ; la responsabilisation des acteurs du traitement des données et leurs sous-traitants ; l'intensification de la coopération entre les autorités de protection des données.

Anticipant sa mise en place en 2018, le CMNE a travaillé sur ces exigences notamment sur le site cmne.fr. Désormais, lorsqu'un internaute se connecte sur le site, une pop-in (Privacy) apparaît l'informant de la nouvelle réglementation et lui demandant son consentement sur la collecte et l'exploitation des données de navigation le concernant. Le CMNE fait preuve de transparence en matière de collecte de données et permet aux internautes de désactiver certaines familles de cookies et de leur donner ainsi le contrôle sur l'utilisation de leurs données personnelles. Son partenaire Commanders Act, solution de collecte de données à des fins marketing pour le compte du CMNE, a obtenu le label Privacy Seal sur les protections des données devenant la 1^{ère} plateforme de Data Marketing à être déclarée conforme au RGPD européen.

Côté La Française, un certain nombre d'accords ont été signés au niveau international. Très fortement engagé dans l'ISR dès 2009 avec le lancement du premier OPCI ISR du marché, La Française a mis la RSE au cœur de sa philosophie en 2010 en signant les **PRI** (*Principles for Responsible Investment*). Elle est aussi signataire du CDP (ex *Carbon Disclosure Project*) depuis 2013 et du *Japan Stewardship Code* depuis février 2015. La Française est signataire du **Code de Transparence** conçu et approuvé par l'Association Française de la Gestion financière (AFG), le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) et l'*EUROpean Sustainable Investment Forum* (EUROSIF). Ce code détaille la politique de prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion des fonds de la gamme des Investissements Socialement Responsable (ISR).

En 2017, elle a par ailleurs soutenu l'extension de la notion de responsabilité fiduciaire en signant le **Global Statement on Investor Obligations and Duties** porté par les PRI et l'UNEP FI. Et elle est devenue membre d'une nouvelle coalition, la **Workforce Disclosure Initiative** qui, à l'image de ce qu'a accompli le CDP depuis plus de 10 ans sur le climat, cherche à obtenir plus de transparence des entreprises en matière de *reporting* social. Un engagement qui fait écho au travail entrepris autour du fonds géré par La Française **Emploi Durable** depuis son lancement en décembre 2015.

Il est également à noter que La Française a obtenu **la note A** à son **assessment report des PRI sur les actions et l'immobilier**. Les PRI auxquels La Française soumet chaque année un reporting sur ses activités de société de gestion se livrent désormais à une évaluation de celui-ci et à une notation. La Française a obtenu un A sur la stratégie et la gouvernance de l'ESG, les actions et l'immobilier en reconnaissance de son approche SAI innovante et de l'excellent travail fourni en matière d'intégration ESG sur ces deux classes d'actifs. Sur les taux, seul le fonds Obligations SAI Europe a été évalué, avec une note B, tout à fait satisfaisante de même que sur le vote et l'engagement actionnarial où La Française obtient également un B.



SOCIAL

Le Groupe CMNE a la responsabilité de mettre en œuvre un modèle social ambitieux pour assurer son développement et maintenir au plus haut niveau l'engagement de ses collaborateurs. Grâce aux accords salariaux, à la politique de formation et de mobilités internes, à la gestion rationnelle et motivante de ses ressources, le Groupe CMNE a depuis longtemps pris conscience du rôle stratégique d'une politique RH responsable.

UN EMPLOYEUR DE PREMIER RANG

CARRIÈRES

Le CMNE considère que les hommes et les femmes du Groupe représentent l'atout essentiel de son développement. Avec des positions dans tous les métiers de la Banque, de l'Assurance et de l'Asset-Management, il offre des perspectives de parcours professionnels riches et variés, entre Lille, Paris et Bruxelles. Il propose des emplois pérennes et stables (plus de 95,4 % des salariés du Groupe CMNE ont un contrat à durée indéterminée). La réflexion sur le futur des métiers de la banque conduit à une politique de mobilité volontariste. Elle est rendue possible par le développement des compétences obtenu par l'effort de formation.

Au sein de La Française, les collaborateurs sont au cœur de la performance et de la réussite de leur entreprise. Ensemble, ils veillent au quotidien à se mobiliser autour de projets innovants et à fédérer les équipes. Ainsi, 57 % des salariés sont actionnaires volontaires. Il est également à noter que 21 nationalités différentes sont représentées parmi les collaborateurs.

Structure des effectifs du Groupe

Répartition par pôle

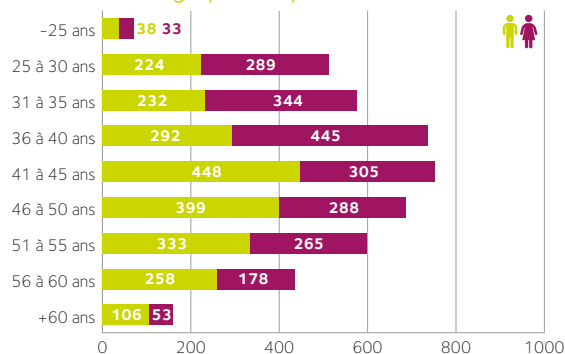
Répartition par pôle	Entités	31/12/16			31/12/17		
		CDI	CDD	Total	CDI	CDD	Total
Pôle Banque	France (CFCMNE)	2 579	129	2 708	2 517	141	2 658
	Belgique (Beobank)	1 042	12	1 054	1 068	8	1 076
	Entreprises (BCMNE, BA, NEL)	180	6	186	164	3	167
TOTAL PÔLE BANQUE		3 801	147	3 948	3 749	152	3 901
Pôle Assurance	Acmn Vie, NELL, NELB	225	16	241	216	5	221
Pôle Asset-Management	Groupe La Française	524	35	559	565	55	620
EFFECTIF TOTAL INSCRIT DU GROUPE		4 550	198	4 748	4 530	212	4 742

Au 31/12/17, le Groupe compte 4 742 collaborateurs (dont 212 CDD).

Le pôle Banque représente 82,3 % de l'effectif total (56,1 % pour le pôle Banque Réseau France, 22,7 % pour le pôle Banque Réseau Belgique et près de 3,5 % pour le pôle Réseau Entreprises), le pôle Asset-Management 13,1 % et le pôle Assurance 4,7 %.

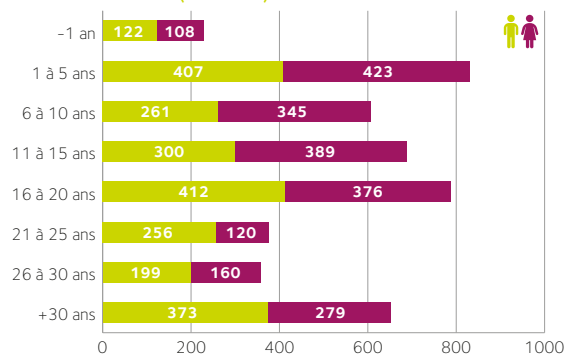
Répartition des effectifs CDI du Groupe au 31/12/17 par tranche d'âge - par ancienneté

Par tranche d'âge (en PPH)



L'âge moyen des CDI à fin 2017 est de 43,5 ans.
12,9 % des CDI ont moins de 31 ans, 29 % ont entre 31 - 40 ans, 45 % ont entre 41 - 55 ans et les plus de 55 ans représentent 13,1 %.

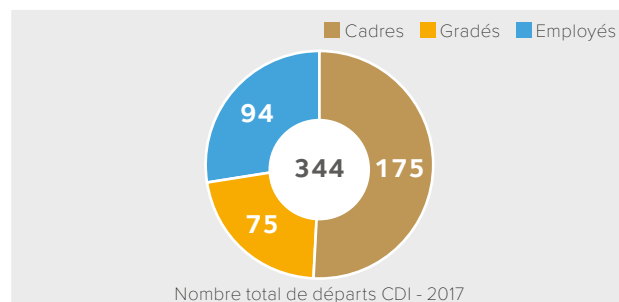
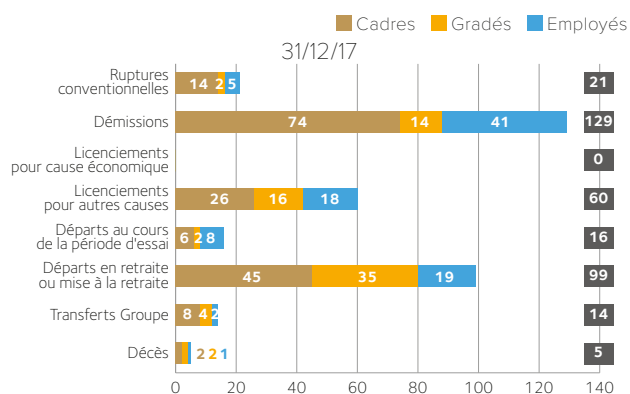
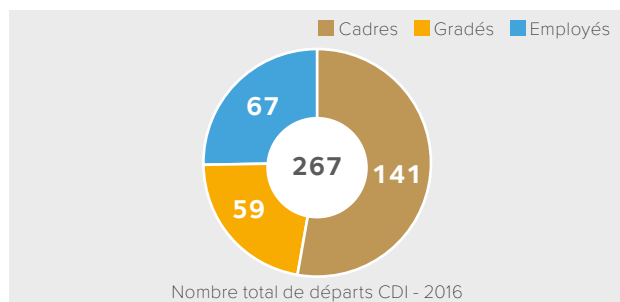
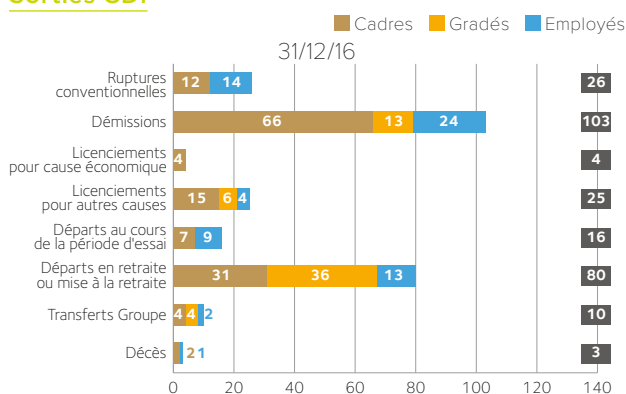
Par ancienneté (en PPH)



L'ancienneté moyenne des CDI à fin 2017 est de 13 ans.



Sorties CDI



CONFIANCE DES SALARIÉS

Il y a un rapport intuitif et vérifié par plusieurs études entre la satisfaction des salariés et la satisfaction des clients. Des collaborateurs qui se sentent bien au travail sont plus efficaces. C'est dans cet état d'esprit que les entités du Groupe CMNE déploient des enquêtes en interne. Un baromètre et des démarches internes de **mesure de la satisfaction des salariés** sont initiés tous les deux ans au sein du pôle Banque Réseau France. La 5^{ème} édition s'est déroulée début 2016, l'objectif étant de mieux cerner la perception des collaborateurs de l'entreprise. Quatre thèmes sont abordés : performance et vision de l'avenir, relations hiérarchiques et style de management, organisation, moyens et procédures, politique humaine. On notera un taux de participation de 71 %, dont 67 % d'opinions positives (moyenne sur l'ensemble du questionnaire). 88 % des répondants se déclarent fiers de travailler pour le CMNE. Le prochain baromètre est prévu en 2018.

Côté La Française, c'est l'institut **Great Place to Work** qui a été choisi pour mesurer le degré de confiance des salariés dans le management, la fierté dans la relation à leur travail et de convivialité dans les relations entre collègues, par le biais d'une enquête. En 2016, la 2^{ème} édition a questionné les collaborateurs afin de mesurer le chemin parcouru et d'identifier les points d'amélioration. 91 % des collaborateurs ont répondu au questionnaire. Cette enquête permet entre autres de se doter d'outils pour progresser et définir des plans d'actions. Les résultats ont fait apparaître une amélioration de 7 points du *Trust Index* par rapport à 2014, positionnant ainsi La Française proche du peloton de tête des meilleures entreprises de +500 salariés. La prochaine édition devrait être organisée en 2019.

UN DÉVELOPPEMENT HUMAIN FAVORISÉ

PLAN DE FORMATION

Face aux défis technologiques, concurrentiels et à l'évolution du comportement des clients, la formation des collaborateurs est déterminante pour faire face à la transformation des emplois et à la révolution des compétences. À ce titre en 2017, le Groupe CMNE a investi 4,76 % de sa masse salariale au titre de la formation professionnelle continue et 4 163 collaborateurs ont suivi au moins une formation dans l'année soit presque 90 % (87,8 %) des salariés du Groupe.

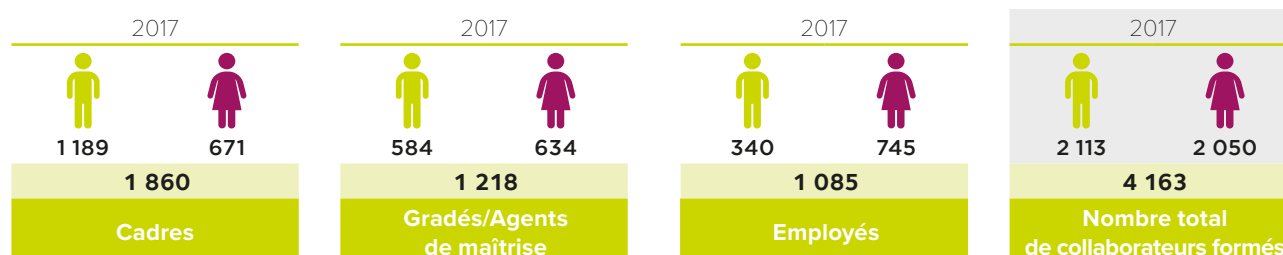
Dans un monde où le phénomène du digital connaît une accélération globale, le CMNE n'est pas en reste en faisant preuve d'innovation et de créativité. Les ateliers du digital s'inscrivent dans cette démarche de compréhension, d'accès et d'aisance dans l'utilisation des outils numériques et des nouveaux modes de communication. Pour ce faire, la politique de formation a accompagné la digitalisation en proposant des ateliers du digital (Skype, Watson) et des formations dédiées aux fonctions supports (nouvel outil de dématérialisation RH). Une expérimentation sur le management de la performance collective (les collaborateurs en agence n'ont plus d'objectifs individuels) et le management à distance (télétravail) a été

engagée. Par ailleurs, le CMNE poursuit le développement des formations à distance (classes virtuelles, webinar, MOOC...) et l'organisation de sessions décentralisées afin d'éviter les déplacements. Pour mieux mixer digital et présentiel, un nouveau centre de formation propose de nouveaux outils : écrans interactifs, mobilier modulable et outils numériques. Il s'agit du **Campus CMNE**, un espace innovant de 350 m² dédiés à la connaissance, et convivial car pensé pour les collaborateurs.

À La Française, le plan de formation est élaboré à partir des besoins définis par les managers au regard de la note d'orientation générale de formation et en tenant compte des préconisations du pôle Formation, qu'il s'agisse de formations individuelles ou collectives. L'accent est mis sur les nouveaux embauchés en ce qui concerne le management, les langues, la réglementation, le digital, la relation client... La Française collabore également avec le cabinet Deloitte pour former les commerciaux aux enjeux du digital dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Formation

Nombre de collaborateurs formés dans l'année :



Le pourcentage moyen de la masse salariale consacré à la formation continue a été de 4,76 % en 2017 soit une progression de +0,43 point par rapport à 2016.

RELATIONS AVEC LES ÉCOLES

De nombreux liens sont établis par la quasi-totalité des entreprises du Groupe CMNE avec le milieu scolaire et universitaire pour faciliter l'insertion des jeunes (rencontres, partenariats, alternance, apprentissage...). Ainsi, le CMNE poursuit ses partenariats avec les différentes universités locales (Lille, La Catho, Arras, Valenciennes, Amiens...) et les grandes écoles d'ingénieurs (ISA, La Salle Beauvais, HEI...) ou de commerce (Lille, Reims). Pour la 3^{ème} année consécutive, une promotion de la *Learning Team* (accompagner la montée en compétences des managers et développer leur leadership), soit 10 managers du CMNE, a intégré ce programme innovant organisé en collaboration avec la chaire leadership et compétences managériales de l'EDHEC. C'est également par le biais de la Fondation d'entreprise que le CMNE accompagne le programme PEI de Sciences Po Lille destiné à encourager les jeunes de conditions modestes à faire des études supérieures.

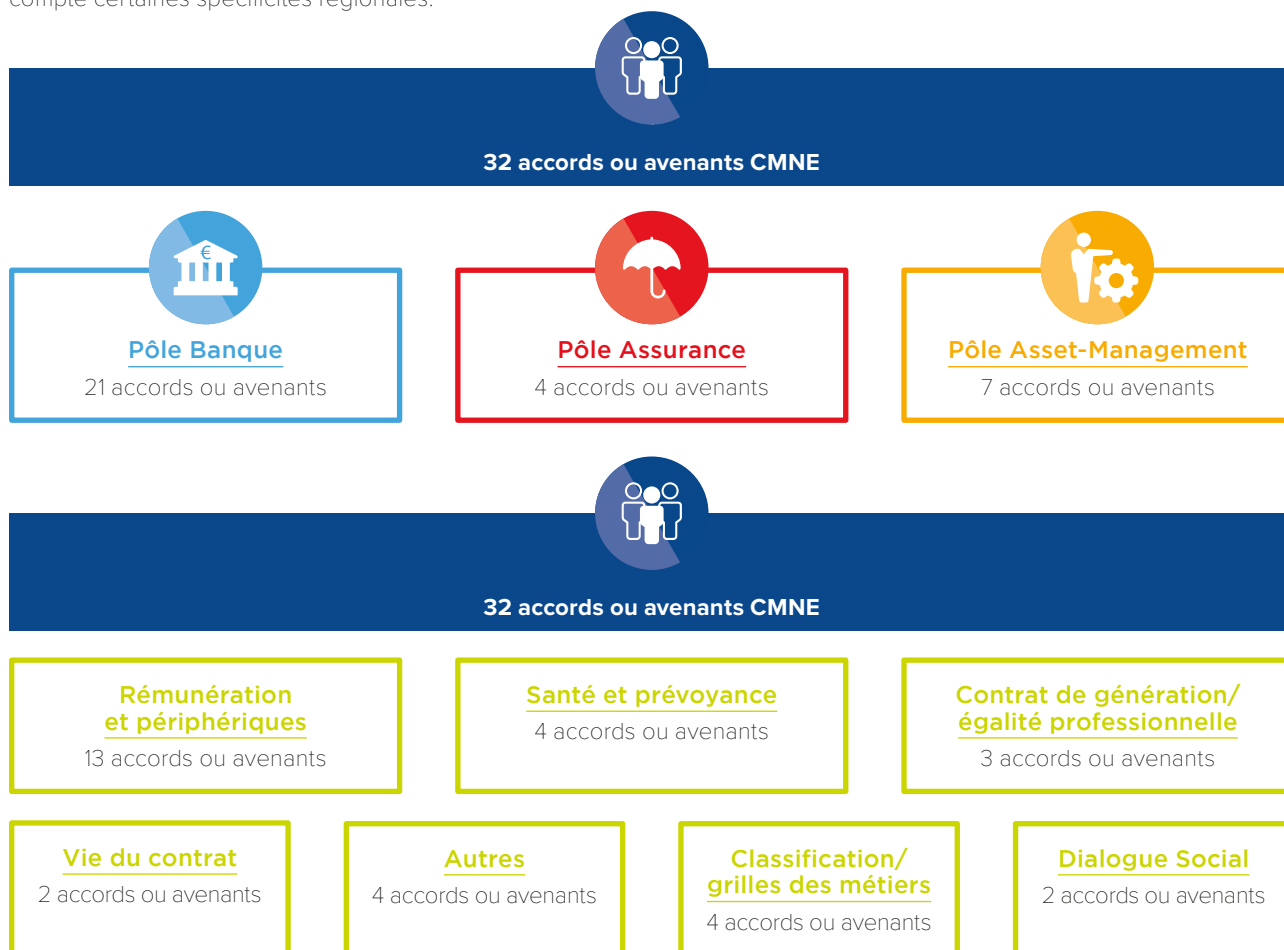
Il a également un partenariat avec des établissements d'enseignements supérieurs tels que l'Université de LILLE (FFBC) pour l'alternance et dans le cadre de la formation continue. Ce sont également plus de 67 **étudiants en alternance** qui ont intégré les métiers de la banque du CMNE avec comme nouveauté, l'accueil renforcé d'étudiants en gestion de patrimoine. Les 2/3 des alternants suivent une formation en master pour les préparer à différents métiers (Réseau, services fédéraux). Ils sont suivis par des tuteurs qui eux-mêmes bénéficient d'un accompagnement et d'un parcours de formation spécifique.

La Française a noué des contacts avec des établissements d'enseignements tels que Paris Dauphine et l'EDHEC dans le cadre de partenariats, qui lui permettent de recruter des jeunes diplômés sur des profils spécifiques à l'activité de l'entreprise, de valoriser sa marque employeur, de participer à des forums entreprises... Par ailleurs, La Française reverse une partie du hors quota à des écoles d'ingénieurs, de commerce, des universités et des établissements pour jeunes en difficultés et handicapés. Ce sont 21 établissements qui en bénéficient.

DIALOGUE SOCIAL

Le dialogue social au sein du Crédit Mutuel se manifeste par la complémentarité des niveaux de négociation tant au plan régional que national. Les accords nationaux constituent un socle conventionnel commun applicable par l'ensemble des Fédérations régionales. À la suite de ces accords nationaux, des cycles de discussions peuvent prendre en compte certaines spécificités régionales.

Au-delà de la signature d'accords avec les partenaires sociaux des différentes entités du Groupe CMNE³, les plans d'actions sont suivis et les résultats présentés aux différentes instances. Les accords signés au cours de l'année 2017 se résument dans le graphique suivant :



On notera cette année la mise en place du **Comité d'Entreprise Européen** (CEE), la nouvelle instance de représentation du personnel au CMNE. La première réunion s'est tenue en décembre. Créé par un accord signé en mai, il est présidé par le Directeur Général. Le CEE remplace le Comité de Groupe français qui a été dissout et est composé de 18 membres (5 belges et 13 français), désignés pour 4 ans. Ce Comité se réunira deux fois par an. L'objectif est d'être informé de la situation et des perspectives du Groupe CMNE et des entreprises qui le composent au niveau européen (France et Belgique). Il ne se substitue pas aux instances déjà existantes dans chaque société du Groupe. Il renforce la qualité de l'information et du dialogue social au sein du Groupe CMNE.

Dans le cadre de la charte relative au **droit à la déconnexion** qui s'inscrit dans le cadre de la loi travail, de la modernisation du dialogue social et de la sécurisation des parcours professionnels, l'entreprise y réaffirme l'importance du bon usage professionnel des outils numériques et de

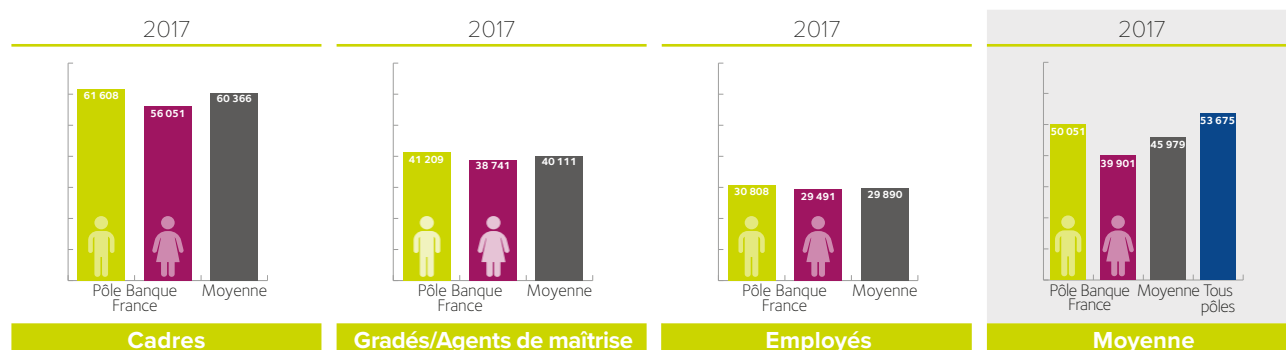
la nécessaire régulation de leur utilisation pour assurer le respect des temps de repos et de congés ainsi que l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle des salariés. Après échanges, les partenaires sociaux sont convenus de satisfaire leur obligation en la matière dans le cadre de la présente charte dans l'attente d'engager une négociation sur ce thème en 2018, au regard notamment de l'élargissement des expérimentations en cours du télétravail.

Par ailleurs, tous les ans, deux réunions de **négociation sur l'emploi et les salaires** se déroulent en présence de la Direction et des organisations syndicales. Cette année, un accord salarial a été conclu. Il prévoit, en outre, des mesures collectives permettant de maintenir la politique salariale basée notamment sur le maintien du pouvoir d'achat (revalorisations du salaire de base et de l'ancienneté), la reconnaissance de la performance collective (intéressement) et la contribution à l'épargne salariale (abondement).

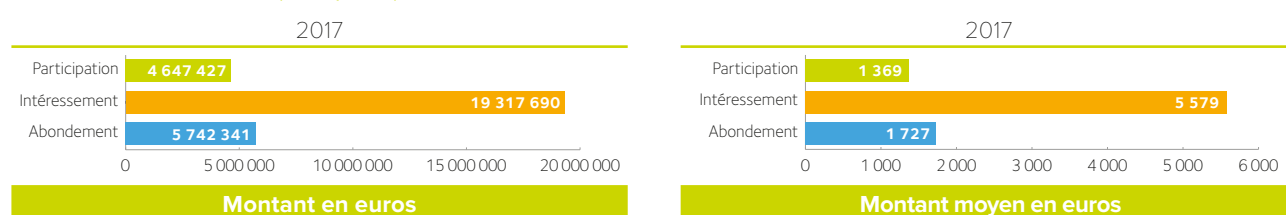
³ La liste des accords signés par les entités du Groupe CMNE est annexée avec les tableaux de reporting

Rémunération individuelle et collective

Rémunération moyenne individuelle en euros



Rémunération collective (tous pôles)



SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (QVT)

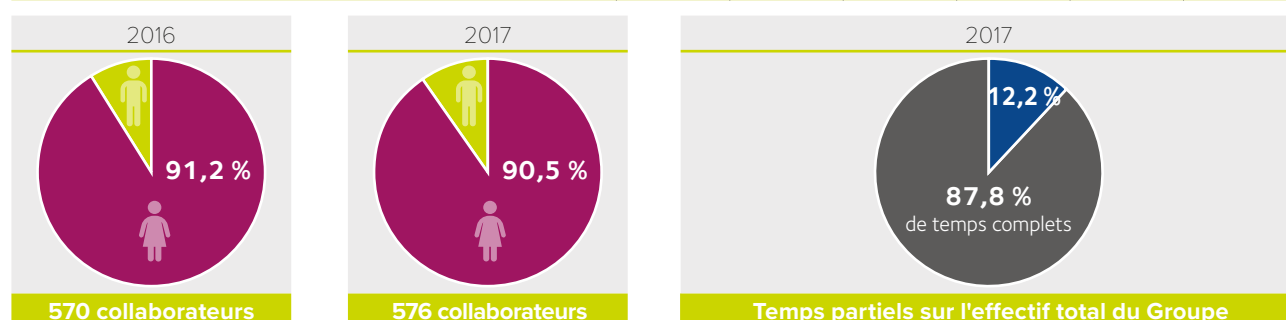
Dans le cadre des actions de prévention en matière de santé publique, le CMNE s'engage et innove en initiant une **démarche de prévention de la dépression** en collaboration avec la médecine du travail et un médecin psychiatre. Cette démarche consiste en un dépistage lors des visites médicales au moyen d'un questionnaire remis à chaque collaborateur avant la visite. Il servira de base d'échanges avec le médecin du travail qui détectera s'il y a lieu ou pas d'orienter le collaborateur vers une prise en charge spécifique. Lancée à titre expérimental sur le périmètre du pôle Santé Lille (Caisses locales du périmètre et Services Fédéraux), cette démarche, qui a fait l'objet d'une présentation en CHSCT, concerne 750 personnes environ et s'est déroulée sur toute l'année 2017. Lors des réunions d'information ouvertes à l'ensemble des collaborateurs, les participants ont apprécié les temps d'information et d'échanges.

Chez Beobank, on citera l'application de l'arrêté royal de 2016 relatif à la **Réintégration des Travailleurs en Incapacité de Travail**. Cet arrêté prévoit la possibilité d'un trajet de réintégration sur mesure qui a pour but d'accompagner les travailleurs en incapacité de travail de longue durée vers un travail adapté ou un autre travail, temporairement ou définitivement.

Difficultés passagères ou problématiques plus graves, chacun peut avoir besoin d'une aide extérieure, que ce soit pour des raisons personnelles ou professionnelles. Au CMNE, c'est l'**assistante sociale** du Service Social du Travail Nord de France (SSTRN) qui est à l'écoute des collaborateurs. Écoute, information sur les droits sociaux, suivi et accompagnement social des collaborateurs et de leur entourage : telles sont les missions de l'assistante sociale qui est tenue au secret professionnel.

Organisation du travail - temps partiel

En PPH (périmètre Groupe)	31/12/16			31/12/17		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	31	138	169	34	155	189
Gradés/Agents de maîtrise	7	184	191	7	188	195
Employés/Non cadres	11	194	205	13	175	188
CDD	1	4	5	1	3	4
NOMBRE DE TEMPS PARTIELS	50	520	570	55	521	576

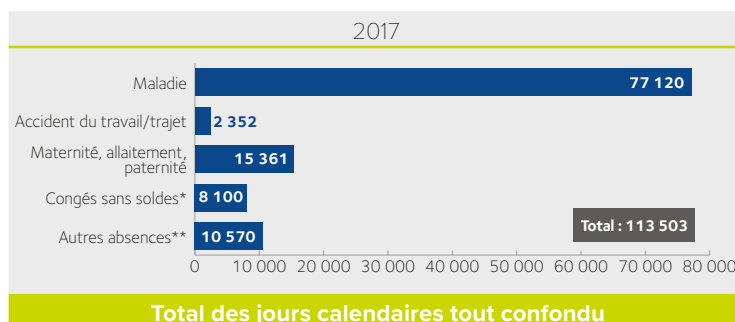
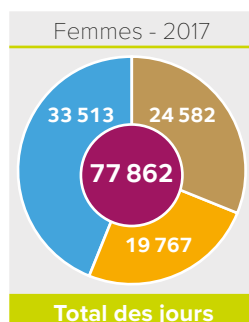
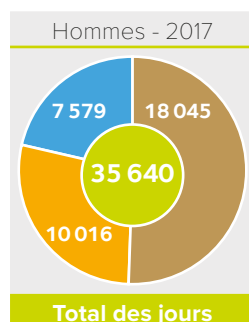


Les principaux motifs de temps partiels sont les congés pour convenance personnelle et congés parentaux d'éducation.

Absentéisme (en jours calendaires)

	2017 périmètre Groupe								
	Hommes				Femmes				Total
	Cadres	Gradés	Employés	Total	Cadres	Gradés	Employés	Total	
Maladie	14 759	9 126	6 109	29 994	15 945	12 954	18 228	47 127	77 120
Accident du travail/trajet	81	50	0	131	321	914	986	2 221	2 352
Maternité/Allaitement/Paternité	550	262	125	937	4 057	4 632	5 734	14 423	15 361
Congés sans solde*	487	114	586	1 187	1 466	644	4 803	6 913	8 100
Autres abs.**	2 167	464	759	3 390	2 793	623	3 763	7 179	10 570
TOTAL DES JOURS	18 045	10 016	7 579	35 640	24 582	19 767	33 513	77 862	113 503

■ Cadres ■ Gradés ■ Employés



(*) Par congés sans solde, il faut entendre les congés parentaux, sabbatiques, création d'entreprise...

(**) Autres absences **rémunérées** ou **non rémunérées** : naissance, mariage, enfant malade, déménagement, ou tout autre événement familial prévu par la Convention Collective.

L'absentéisme est réparti de la manière suivante : maladie (68,0 % des jours d'absences), la maternité/paternité (13,5 % des jours d'absences), les autres absences (9,3 % des jours d'absences), les congés sans solde (7,1 % des jours d'absences) et accident du travail/trajet (2,1 % des jours d'absences). Le taux d'absentéisme maladie 2017 du groupe s'établit à 4,5 %, stable par rapport à 2016.

L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Le CMNE agit pour la **diversité** et l'**égalité des chances** au travers de quatre engagements principaux : la signature de la charte de la diversité, l'accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle hommes/femmes, l'accord sur l'emploi des seniors et l'accord d'entreprise sur l'emploi et l'insertion des personnes handicapées.

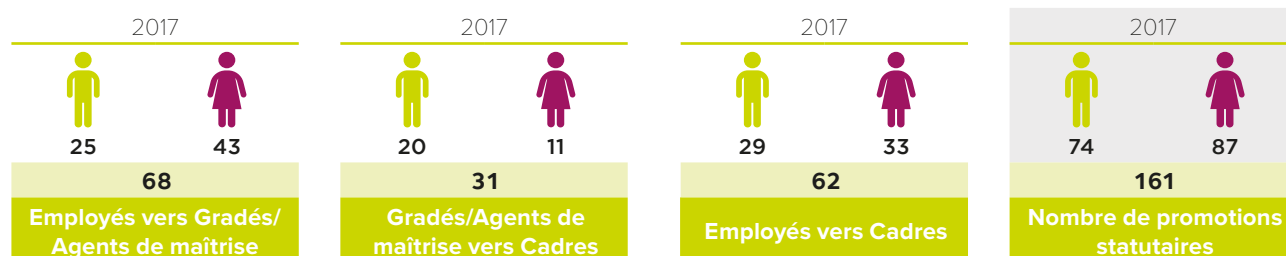
ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

L'accord sur l'égalité professionnelle a été renouvelé en 2017 pour une durée de 3 ans. Par cet engagement, le CMNE réaffirme sa volonté d'assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de l'entreprise en matière d'embauche, d'évolution professionnelle, de formation et de rémunération. Parmi les mesures concrètes reprises dans ce nouvel accord, on notera la volonté de diffuser toutes les offres d'emploi internes comme externes, sans distinction femmes/hommes et de constituer des équipes mixtes au niveau de chaque unité de travail. Mais aussi de faciliter l'accès à des formations type Master Banque Finance sans que la garde des enfants ne soit un frein. L'entreprise s'engage ainsi à nouveau dans le remboursement des frais supplémentaires pour la garde des enfants à hauteur de 60 %. Il s'agit aussi de rester attentif aux aménagements

d'horaires pour concilier vie privée et vie professionnelle. Le CMNE veille à ce que les réunions soient planifiées par principe pendant les horaires de travail afin de tenir compte des contraintes personnelles et familiales des collaborateurs. L'entreprise poursuivra son effort pour relever la proportion des femmes dans les emplois cadres, l'objectif de progrès à fin 2019 étant fixé à 28 % pour la CFCMNE.

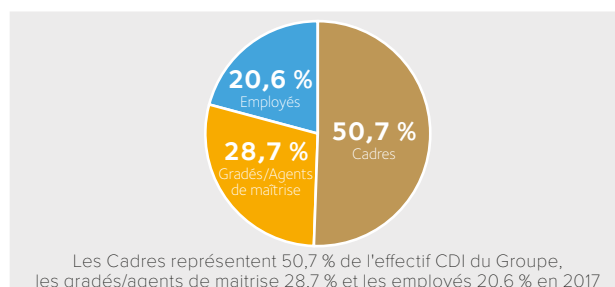
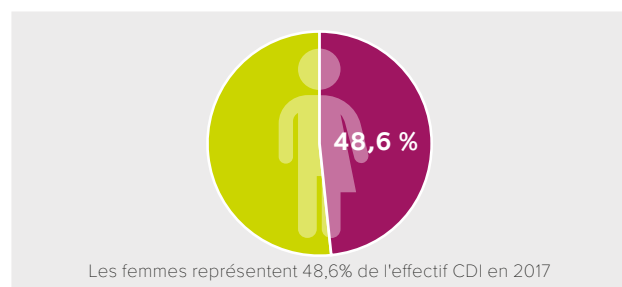
C'est également une mesure au niveau de la rémunération effective : le ou la salarié(e) de retour de congé de maternité ou d'adoption bénéficie des augmentations générales de rémunération perçues pendant son congé et de la moyenne des augmentations individuelles relevant de la même catégorie professionnelle (à défaut d'une révision salariale sur la même période).

Les promotions



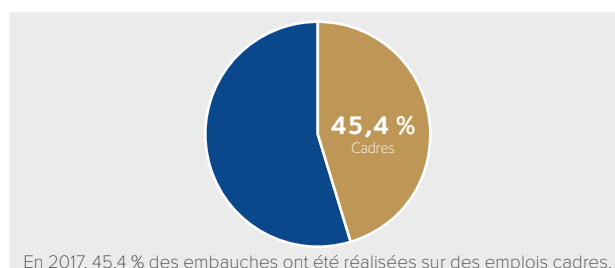
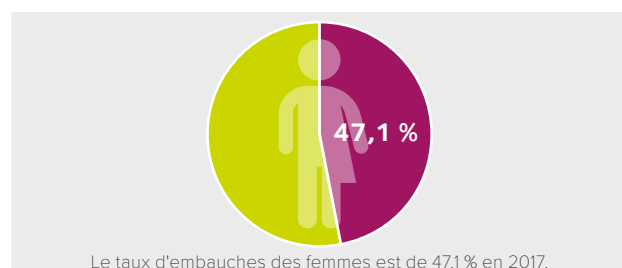
Répartition des effectifs CDI par sexe et statut

	CDI au 31/12/16			CDI au 31/12/17			Évolution 2017/2016
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Cadres	1 412	802	2 214	1 439	858	2 297	3,7 %
Gradés ou Agents de maîtrise	629	672	1 301	613	687	1 300	-0,1 %
Employés	309	726	1 035	278	655	933	-9,9 %
TOTAL CDI	2 350	2 200	4 550	2 330	2 200	4 530	-0,4 %



Gestion de l'emploi - Recrutements CDI

	2016			2017		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	71	49	120	81	51	132
Gradés/Agents de maîtrise	14	24	38	16	19	35
Employés/Non cadres	32	65	97	57	67	124
NOMBRE D'EMBAUCHES CDI	117	138	255	154	137	291



RELATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES

Depuis plus de 7 ans, le CMNE œuvre pour une politique sociale en faveur de l'emploi des jeunes et des seniors dans l'entreprise. Fin 2016, après la publication d'un bilan des actions réalisées entre 2013 et 2016, l'accord est renouvelé pour une durée de trois ans. Il prévoit l'embauche de 38 % à 48 % de salariés de moins de 27 ans, de poursuivre la progression de l'âge moyen de départ en retraite avec une cible à 62 ans à horizon 3 ans (la moyenne actuelle est de 61,3 ans). Ces engagements sont associés aux dispositifs suivants : l'insertion durable des jeunes au CMNE, le maintien dans l'emploi des seniors, le droit à l'accès à la formation, au développement et à la transmission des savoirs et des compétences, et l'organisation de la coopération intergénérationnelle.

L'insertion durable des jeunes : chaque jeune embauché bénéficie d'un parcours d'intégration pour une compréhension des valeurs du Groupe, son organisation et ses activités. Le CMNE poursuit également sa politique de formation en alternance dans une logique de pré-recrutement.

Le maintien dans l'emploi des seniors : les salariés de plus de 45 ans bénéficient d'entretiens de seconde partie de carrière. Les bilans de compétences et VAE sont

encouragés par l'entreprise qui informe, conseille et suit les collaborateurs dans leurs démarches. Le CMNE s'engage à porter une attention particulière aux demandes de retraite progressive exprimées par les collaborateurs.

Le droit d'accès à la formation, au développement et à la transmission des savoirs et des compétences, et l'organisation de la **coopération intergénérationnelle** : pour ce faire, des référents-tuteurs sont désignés pour les nouveaux collaborateurs de moins de 30 ans pour les accueillir, les aider et les accompagner. Près de la moitié des référents-tuteurs ont plus de 45 ans. Par ailleurs le CMNE prendra appui, entre autres, sur les jeunes générations dans l'accompagnement de la transformation digitale et des évolutions sociétales.

Dans le cadre de sa politique Relations Humaines, La Française a organisé en novembre plusieurs rendez-vous à l'intention des collaborateurs. L'un d'entre eux traitait le sujet des **relations intergénérationnelles** à l'occasion d'un *speed learning*. Ce format court et dynamique a permis de déverrouiller certains préjugés ou clichés afin de rendre plus profitables les relations entre tous, baby-boomers, générations X, Y et Z.

EMPLOI ET INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Le CMNE a renouvelé son engagement en faveur de **l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap** en signant un nouvel accord pour une durée de 3 ans. Il consolide et renforce les actions qui ont d'ores et déjà été menées par l'entreprise et permet d'assurer la poursuite des engagements dans les huit domaines d'actions suivants : la sensibilisation de l'ensemble des acteurs, la formation professionnelle, le recrutement et la mobilité professionnelle, la reconnaissance du handicap dans l'entreprise, le maintien dans l'entreprise, l'adaptation des conditions de travail à la situation de handicap et aménagements de postes, l'amélioration des conditions de vie des salariés en situation de handicap, l'accessibilité des locaux et des places de parking.

Ce 3^{ème} accord intègre de nouvelles mesures en matière de communication et d'amélioration des conditions de vie des salariés en situation de handicap : la création d'un espace handicap dans l'intranet avec l'ensemble des communications sur le sujet, le mode opératoire pour demander la Reconnaissance de Qualité Travailleur Handicapé (RQTH) ou encore les personnes à contacter pour toutes questions sur le sujet. Mais aussi la revalorisation des chèques CESH passant de 1 200 à 1 400 euros par an, soit une augmentation de 40 % depuis la signature du premier accord. Et enfin, une journée d'autorisation d'absence annuelle rémunérée pour les parents d'enfant à charge en situation de handicap afin d'effectuer toutes les démarches liées au handicap de l'enfant.

Dans le cadre de la **semaine pour l'emploi des personnes en situation de handicap**, le CMNE organise différentes actions sur l'ensemble de son territoire, telles que la participation à des salons de recrutement (forum de recrutement ouvert uniquement aux personnes handicapées), l'organisation de plusieurs activités autour du Handisport dont une animation Cécifoot (pratique du football par des personnes valides et en situation de déficience visuelle). Une soixantaine de participants est venue découvrir cette activité et ont pu réaliser que le handicap n'est pas un frein à la performance.

La compagnie ACMN Vie fait partie des adhérents de la mission handicap de la Fédération Française de l'Assurance avec le versement d'une contribution annuelle. Des aménagements de poste et une communication sur le handicap ont été effectués en 2017.

Faire tomber les préjugés et faciliter la reconnaissance était aussi un enjeu fort pour la semaine du handicap à La Française. Pour ce faire, ont été organisés dans l'entreprise des massages réalisés par des professionnels dont le handicap est à l'origine de la qualité des massages ; et une représentation théâtrale **Handicapé ? Mais pas du travail !** mise en scène par des comédiens de Théâtre à la Carte qui, avec beaucoup d'humour et de sensibilité, ont permis à chacun de reconsidérer sa relation au handicap dans son sens le plus large.

L'ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS ENCOURAGÉ

La démarche **Innovation Cube by CMNE** permet à des collaborateurs de participer activement et de l'intérieur à la transformation de leur entreprise. Un lab, mené par un coach, est constitué de collaborateurs qui déploient imagination, créativité en dépassant leurs champs de compétences traditionnels pour répondre à des problématiques en lien avec les enjeux du Groupe : les chatbots, les fintechs, les regtechs... Tous ceux qui l'ont vécu sont unanimes : c'est une expérience étonnante qui fait grandir. Lancés en 2016, le CMNE a organisé 10 labs à fin 2017.

Attentif aux engagements de ses collaborateurs au sein de la société civile, le CMNE propose à des collaborateurs volontaires :

- De solliciter un **Congé Solidaire** pour apporter leurs compétences dans des actions de terrain (soutien scolaire, formation pour adultes ou protection de la nature) dans le cadre d'un partenariat signé en 2010 avec l'ONG Planète Urgence⁴. À l'occasion du renouvellement annuel, le partenariat est étendu depuis 2 ans à l'ensemble des collaborateurs du périmètre Groupe CMNE : pôle Banque Réseau France, Beobank, pôle Banque Réseau Entreprises, NEA et La Française ;
- D'accompagner une association dans le cadre de sa Fondation d'entreprise par le **parrainage de dossiers** (les parrains suivent l'évolution du projet et en dressent le bilan) ou par le **mécénat de compétences** dans le cadre duquel ils apportent compétences, temps, savoirs... à la réalisation d'un projet associatif. Par exemple, dans le cadre d'un partenariat noué entre la Fondation CMNE et le réseau Étincelle en 2013, un module *La Banque et moi...* est animé par des formateurs et des directeurs de Caisse locale. Cette formation est adaptée spécifiquement au public de jeunes éloignés du marché de l'emploi, souvent en déshérence sociale et en recherche d'orientation professionnelle. Un jury de certification remet à chaque jeune un diplôme attestant de leur participation au programme, pour la plupart, il s'agit de leur premier « vrai » diplôme. La Française propose également un mécénat de compétence avec l'association SOS Sahel ;
- D'accueillir et de suivre individuellement un jeune diplômé de l'enseignement supérieur en difficulté d'insertion au travers d'un programme nommé **squad emploi** du Réseau Alliances. Présent depuis huit ans dans ce réseau, près de 80 % des jeunes accompagnés par le CMNE ont trouvé un emploi ;
- De se mobiliser pour soutenir les projets entrepreneurial de jeunes lycéens : c'est l'engagement pris par 6 collaborateurs du réseau des Caisses locales dans le cadre du partenariat avec **Entreprendre pour apprendre**.

L'engagement des collaborateurs au CMNE s'inscrit également à l'occasion du **don de jour de repos**. Cet accord prévoit la possibilité, pour un salarié, de bénéficier de don de jours de repos de la part de ses collègues si son enfant est gravement malade. Ce dispositif a été étendu aux conjoints, partenaires de PACS ou concubins en fin de vie. Le dispositif prévoit un abondement de l'employeur de 10 % et les possibilités de don sont limitées aux jours de repos définis par la loi, à savoir, jours de congés payés, jours de RTT et jours de récupération. Ce dispositif a été mobilisé pour la première fois cette année et le nombre de jours récolté a été de 147,5 jours (hors abondement) par 128 donateurs.



⁴ Depuis 2010, le CMNE propose un partenariat Congé Solidaire avec **Planète Urgence**. Les missions se déroulent sur une période de 2 semaines, dans de nombreux pays du monde. Le salarié apporte le financement du billet d'avion et des éventuels vaccins et prend ces jours sur ses congés payés. Une déduction fiscale peut être demandée pour n'avoir que 30 % des frais restant à charge. Pour le reste de la mission (logement, nourriture, etc.), le Groupe CMNE prend en charge le coût auprès de Planète Urgence.

ENVIRONNEMENTAL

La perception des risques liés au changement climatique joue un rôle moteur dans l'implication des acteurs financiers en faveur du climat. Si la mise en évidence de ces risques est désormais indiscutable, il reste du chemin à parcourir pour les traduire en décisions financières et préciser comment les superviseurs pourraient les prendre en compte. Cependant, le Groupe CMNE a d'ores et déjà mis en œuvre certaines dispositions notamment dans le cadre de la loi sur la transition énergétique.

Du fait de son activité de services, le CMNE a des impacts environnementaux limités. Néanmoins, des axes de progrès liés à son propre fonctionnement ont été identifiés. Les plans d'actions établis suite à la réalisation de bilan de gaz à effet de serre, d'audit énergétique, ou lors de la définition des process du traitement des déchets... sont nombreux. D'autres démarches sont en cours ou programmées, notamment la mise en œuvre de plans de déplacements d'entreprise, ou encore le déploiement du télétravail.

LA PRISE EN COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'article 173 de la Loi de transition énergétique impose aux banques d'inclure les risques liés au changement climatique dans leur dispositif de mesure et de surveillance des risques. En conséquence, et conformément à la loi, l'exposition du Groupe fait l'objet d'un suivi régulier, présenté chaque trimestre au Comité des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, à l'instar de tous les risques financiers. L'approche globale retenue qui s'appuie sur les données du dispositif Bâle II, lui-même aligné sur la comptabilité du Groupe, consiste à fournir un éclairage particulier de l'exposition du groupe sur des secteurs considérés comme polluants. Au total, ces secteurs représentent moins de 0,1% des expositions brutes du Groupe. Les données du CMNE, comme celles de tout établissement du Groupe, sont incluses dans cette approche.

Dès 2017 et sur l'exercice 2016, conformément à l'article 173 IV de la loi de transition énergétique⁵, La Française et NEA ont communiqué sur les modalités de prise en compte des enjeux ESG (Environnement, Social, et bonne Gouvernance) dans leur politique d'investissement, et notamment, dans le cadre du volet Environnement sur la mesure des émissions de gaz à effet de serre des actifs en portefeuille. Les sociétés ont expliqué aussi les modalités de droits de vote attachés aux instruments financiers. Quant au CMNE, il a d'ores et déjà mis en œuvre certaines dispositions :

- Les préoccupations environnementales sont prises en compte lors des financements de projets d'investissement (notamment politiques sectorielles) ;
- Dans le cadre de l'activité Banque de détail et plus particulièrement du crédit à l'habitat, des produits spécifiques, en dehors des éco-prêts à taux zéro, sont proposés tels que des crédits économie d'énergie court et long terme ;
- Les effets des changements climatiques sont intégrés dans les analyses de risques opérationnels (accident, événement naturel ou accidentel majeur, défaillance logistique majeure) ; ils peuvent avoir notamment pour conséquence d'augmenter la survenance et/ou la gravité du risque d'inondation (impact sur les cartographies de risques opérationnels).

En termes de **politiques sectorielles**, le CMNE s'inscrit dans une démarche globale du Groupe Crédit Mutuel et prend en compte les alertes qui sont émises par la direction des risques du Groupe sur certains secteurs ou contreparties. Il opère également une veille attentive de ses investissements et contreparties partenaires. Le but de ces politiques sectorielles est de préciser les principes et règles d'intervention généraux concernant les financements et investissements dans les secteurs concernés en cohérence avec la politique RSE, à savoir : centrales thermiques au charbon, défense, énergie nucléaire civile, secteur minier. Elles pourront faire l'objet de révision chaque fois que le Groupe le jugera nécessaire.

Du côté de la gestion d'actifs, La Française exclut de ses investissements les sociétés impliquées dans les mines antipersonnel et les armes à sous-munition, la liste de ces sociétés est régulièrement mise à jour par Sustainalytics. Dans le cadre de sa stratégie avancée d'investissement, La Française accorde une importance particulière au critère de gouvernance des sociétés dans lesquelles elle investit.

La Française est signataire du **Manifeste pour décarboner l'Europe** qui appelle les États européens à lancer dès maintenant les politiques capables d'aboutir en 2050 à des émissions de gaz à effet de serre aussi proches que possible de zéro. Pour La Française, l'invention de l'économie de demain se doit d'être bas carbone ; ce n'est pas seulement une contrainte mais une formidable opportunité de construire et d'inventer. Les conséquences du dérèglement climatique sont au cœur de la vie et de l'organisation de la société car elles touchent nos besoins fondamentaux : boire (disponibilité en eau), se nourrir (impacts sur l'agriculture), se loger (montée des eaux, augmentation des événements climatiques extrêmes)... En tant qu'investisseur, le changement climatique affectera et affecte déjà les rendements des investissements ; il doit aujourd'hui être partie intégrante d'une saine gestion des risques (et des opportunités).

En 2017, La Française s'est donc engagée encore et toujours plus en faveur du climat. En étant membre de **l'initiative Climate Action 100+**, elle s'engage à travailler avec les entreprises les plus polluantes afin de les faire évoluer

⁵ Il s'agit de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte dont l'entrée en vigueur est fixée au 31 décembre 2016, complétée par le décret d'application n°2015-1850 du 29 décembre 2015

vers une véritable politique climat adaptée. L'initiative lancée en décembre lors du *One Planet Summit* regroupe 225 investisseurs représentant 26 300 milliards de dollars afin de peser plus auprès de ces entreprises et de leur poser les mêmes questions notamment sur trois thèmes : la gouvernance du climat, la mesure des émissions de GES en ligne avec l'objectif de 2 °C de l'accord de Paris et le reporting selon les recommandations du TCFD⁶. En signant la lettre de soutien au TCFD (le groupe de travail sur la transparence en matière de reporting climatique) aux côtés de 237 entreprises mondiales représentant plus de 6 300 milliards de dollars de capitalisation boursière, elle apporte son appui à la mise en œuvre des recommandations du TCFD.

La Française soutient également l'EEFIG, *Energy Efficiency Financial Institutions Group*, pour le travail réalisé jusqu'ici et l'engagement dans la 3^{ème} phase de ses travaux sur le financement de l'efficacité énergétique.

Dans le cadre de l'article 173 de la loi de la transition énergétique, le rapport publié par La Française⁷ contient les modalités de prise en compte dans la politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique comme prévu par la loi. Dans le premier rapport, l'accent a été mis sur la philosophie d'investissement du Groupe La Française, la Stratégie avancée d'investissement, appliquée à

toutes les classes d'actifs, qui combine une approche ESG avec une analyse stratégique et l'analyse financière traditionnelle. Cette combinaison permet d'avoir une vision dynamique et intégrée des facteurs de performance et de risque attachés à chaque actif. Le rapport contient une revue des portefeuilles actions, obligations d'entreprise et immobilier d'entreprise gérés par le Groupe, à la fois sous l'angle ESG et l'angle climat avec un focus sur les véhicules phares : Zero Carbon sur les actions, Obligations Europe SAI et Immo SR pour l'immobilier.

Quant à NEA, la compagnie a saisi l'opportunité de la première publication⁸ pour faire un premier état des lieux en matière d'enjeux ESG, de risques et d'opportunités climatiques, et confirmer la mise en place d'une stratégie en la matière. En tant qu'assureur, NEA détermine une allocation stratégique de l'actif et en confie la gestion au Groupe La Française. Pour ce premier exercice, étant donné le degré de maturité des sujets en interne et les incertitudes sur les méthodologies disponibles, notamment d'analyse des risques et opportunités climatiques, le choix a été de publier des informations sur les fonds actions ou fonds de fonds actions détenus en direct dont l'image transparaît est connue et qui correspondent à 6 % du portefeuille NEA, les obligations crédit corporate qui correspondent à environ 20 % du portefeuille et une sélection de quatre véhicules immobiliers représentant près de 9 % des fonds investis par NEA.

UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE QUI S'EST STRUCTURÉE

En France et dans le monde, le volume des déchets produits est en baisse. Il n'en est pas de même pour les émissions de CO₂ qui sont en hausse. L'atteinte des objectifs fixés par la COP21 en 2015 semble se compliquer. Après 3 ans de stagnation, les émissions de CO₂ sont en hausse (+2 %) brisant ainsi les espoirs de voir décroître ces émissions. 15 000 scientifiques tirent le signal d'alarme et se déclarent sévèrement préoccupés de l'impact du changement climatique, de la déforestation, de l'extinction de certaines espèces ainsi que de la surpopulation. Historiquement, la dernière alerte remonte à 1992 avec une lettre signée par 1 700 chercheurs.

Pour le CMNE, apporter une réponse aux défis écologiques actuels est donc un autre axe d'expression de sa responsabilité. À cette fin, il s'est engagé dans une démarche de structuration avec pour objectif de réduire son empreinte environnementale. Le premier **Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre** (BEGES) de la CFCMNE a été réalisé en 2012. L'objectif global de réduction des émissions de gaz à effet de serre de -8,5 % a été atteint et dépassé. Le second BEGES publié fin décembre 2015, retient trois thématiques afin de poursuivre les efforts de réduction sur les postes significatifs du fonctionnement interne de l'entité, à savoir : l'énergie (-264,35 teqCO₂, réduction de 10 %), l'usage professionnel des véhicules (-125,50 teqCO₂, réduction de 9 %), la consommation de papier (-12,07 teqCO₂, réduction de 9 %). L'ambition globale de réduction des émissions pour les trois années à venir est de -9,9 % soit -401,92 teqCO₂.

Sans présenter de vulnérabilité particulière aux aléas du changement climatique, la CFCMNE et NEA ont commencé à déployer une expertise en matière de maîtrise des consommations énergétiques. Conscients des enjeux, ils ont mené un premier **audit énergétique** en 2016.

En 2017, Beobank a réalisé cet audit sur les bâtiments du siège social. Par ailleurs, il a dévoilé à l'ensemble des collaborateurs la localisation ainsi que le projet du **futur siège social** qui regroupera l'ensemble des services de Beobank, actuellement répartis dans deux bâtiments à Bruxelles. Le choix s'est porté sur la plus grande tour du futur Quatuor Building, qui bénéficie d'une localisation stratégique dans l'espace nord de Bruxelles, que ce soit en termes de visibilité ou de mobilité. Le bâtiment répond aux plus hauts standards de qualité, d'innovation et de performances environnementales puisqu'il s'agit d'un immeuble passif et certifié BREEAM Excellent. Les travaux de construction commenceront début 2018 et l'installation dans les nouveaux locaux est prévue pour la fin du premier semestre 2020. Le nouveau siège permettra donc de réduire l'empreinte environnementale.

La Française quant à elle, procède chaque année à un audit énergétique sur son bâtiment d'exploitation, labellisé HQE.

La responsabilité sociétale a aussi été mise en œuvre dans la **politique d'achat** qui passe en partie par les centres de métiers fournisseurs du Crédit Mutuel comme Euro Information, SOFEDIS, CM-CIC Services. Au sein d'Euro Information qui gère notamment les achats de matériel (terminaux, monétique,

6 TFCF : Task Force on Climate Disclosure

7 Rapport art. 173 La Française : <https://www.la-francaise.com/fr/nous-connaître/les-actualités/news-details/la-francaise-publie-son-premier-rapport-article-173/>

8 Rapport art. 173 ACNM Vie : <https://www.acnmvie.fr/fr/document/RapportLTE2016.pdf>

libre-service bancaire, vidéo et téléphonie), le circuit du matériel est suivi de l'achat jusqu'au recyclage, ainsi que la destruction et la récupération des déchets.

Ainsi, le **processus fournisseurs** du Crédit Mutuel fait partie des processus Qualité certifiés ISO 9001 suivis et audités par l'AFAQ⁹. Le processus est écrit, publié et permet de montrer les différentes étapes d'une mise en relation, d'une contractualisation et de la gestion de la relation fournisseur. Dans le cadre de ce processus, les fournisseurs ont été classés en catégories dont la principale est fournisseurs essentiels et sensibles (importance économique ou stratégique pour Euro Information ou pour ses clients). Pour les appels d'offres et de manière régulière, les équipes Achats demandent à ces fournisseurs de transmettre les documents permettant d'attester une démarche RSE (et de la connaître). En 2017, seules 2 entités de cette catégorie n'ont pas d'approche RSE déclarée du fait de leur taille, même si elles communiquent sur des approches sécuritaires ou d'aides caritatives. Ce fonctionnement est appliqué dans le processus achat de matériels/logiciels mais aussi désormais dans le cadre de l'achat de prestations

informatiques vis-à-vis des fournisseurs SSII (Société de Services en Ingénierie Informatique). Il est à noter qu'une réactualisation régulière est effectuée. En complément, une **politique sectorielle d'achat** rédigée pour le Groupe Crédit Mutuel est mise en place cette année. Elle rend plus lisible les pratiques RSE en matière d'achats.

La sélection des prestataires ou fournisseurs externes effectuée par les directions et services du CMNE est encadrée par les dispositions réglementaires. Le dispositif de suivi des **Prestations de Service Essentielles Externalisées** (PSEE) est évalué annuellement par le Contrôle permanent. Dans le cadre de la démarche RSE du Groupe CMNE, une demande d'information sur la démarche RSE du prestataire est intégrée dans les différents documents (cette information est indicative et n'entre pas dans le calcul de la note d'évaluation).

Il est également à noter que le **devoir de vigilance** des sociétés mères et donneuses d'ordre est intégré au dispositif, puisque la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale, figure parmi les informations sociétales à déclarer.

UNE CONSOMMATION DES RESSOURCES MAÎTRISÉE

Si les objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 sont clairs en matière d'économie circulaire (réduire de moitié la mise en décharge d'ici 2025, valoriser 70 % des déchets du BTP d'ici 2020, entre autres), auxquels s'ajoute l'objectif du Gouvernement de recycler 100 % des plastiques d'ici 2025, il reste à définir les modalités concrètes pour les mettre en œuvre, comme le prévoit le Plan Climat publié en juillet 2017.

Pour favoriser les comportements respectueux de l'environnement au sein du CMNE et présenter les engagements de l'entreprise et ceux des collaborateurs, un portail Développement Durable est proposé dans l'Intranet des collaborateurs et des administrateurs de la CFCMNE dans lequel sont publiés des actualités, les actions qui sont menées et un espace éco-gestes.

L'engagement des collaborateurs et les efforts conjugués des filières métiers concernées se traduisent, en autres, par un résultat en baisse de 3,5 % du volume global de déchets entre 2016 et 2017. La gestion des déchets est au cœur du développement de l'économie circulaire. Le tri constitue la première étape dans le processus de réduction et de transformation des déchets. Depuis 2007, le CMNE est un partenaire d'Elise¹⁰, référence en matière de collecte et de recyclage du papier. En 2015, Elise est devenue le fournisseur unique du CMNE pour une meilleure gestion. Ainsi dès 2015, le traitement des déchets a fait l'objet de décisions significatives modifiant leur traitement et favorisant le recyclage, dont la mise en place de sacs distincts pour le papier et les DIB¹¹, le tri des gobelets et des piles. Une visite qualité sur chaque site permet de s'assurer que ce tri est bien réalisé tant par les collaborateurs que par l'entreprise de nettoyage (fiche qualité par site). Des réunions mensuelles de suivi des tonnages de déchets sont programmées et de nouvelles procédures de collecte

sélective ont été actées. Pour 2017, le ratio poids DIB/poids total déchets s'élève à 33 %, en légère augmentation par rapport à 2016. Cela s'explique par le projet Nouvel Espace Siège (NES) et les nombreux déménagements de collaborateurs, toujours propice au tri. La mise en place du tri des gobelets sur les services fédéraux en milieu d'année 2016 a permis de collecter 116 kg de gobelets et 803 kg en 2017. Le volume de collecte de piles usagées est stable sur 3 ans, il est d'environ 240 kg annuel.

Par ailleurs, les activités du CMNE étant exclusivement sur le territoire européen, le CMNE n'est pas concerné par des contraintes d'approvisionnement en eau. Néanmoins et afin de réduire la **consommation d'eau**, des dispositifs sont mis en œuvre au sein de nos entités : chez Beobank, une surveillance mensuelle de la consommation est en place pour le siège et les bureaux.

Chaque année, La Française organise un événement de sensibilisation pour ses collaborateurs sur la protection de l'environnement. Cette année en partenariat avec *GreenCross France & Territoires*, elle a organisé une projection privée du film *Wonder of the sea* pour ses collaborateurs. Cet été, ces derniers ont eu l'occasion de tester leurs connaissances sur les océans et leurs problèmes environnementaux grâce à un petit quizz. Les 120 participants ont reçu la publication de GCFT *Océan des clés pour agir*. La projection venait donc s'inscrire dans la même logique de sensibilisation : se laisser immerger dans le fabuleux monde sous-marin de Jean-Michel Cousteau en 3D, pour devenir à son tour un fervent défenseur de la sauvegarde des océans. À la suite de la projection fortement appréciée, Francois Mantello le producteur exécutif a répondu aux nombreuses questions.

⁹ Le dernier audit de renouvellement a eu lieu en juin 2017 et a permis une nouvelle certification avec une évolution dans sa version 2015 de la norme

¹⁰ ELISE : Entreprise Locale d'Initiatives au Service de l'Environnement

¹¹ DIB : Déchet Industriel Banal

Les mesures en faveur de la lutte contre le **gaspillage alimentaire** n'impactent pas directement les activités du CMNE. Toutefois, lors de l'organisation des grands événements (convention, soirée des vœux...), il est attentif au choix des traiteurs. Ainsi, conscient de son empreinte carbone, le traiteur qui collabore avec la CFCMNE compense ses émissions de dioxyde de carbone en soutenant un projet de réduction carbone proposé par CO₂ Logic. Il utilise de la vaisselle biodégradable et les produits non consommés sont offerts à une association locale.

Le CMNE est également vigilant dans ses **partenariats de sponsoring** : il a été par exemple partenaire du 1^{er} Festival le Cabaret Vert en 2005. Cet éco festival est aujourd'hui dans le top 10 des festivals français de l'été et est passé de 200 bénévoles à ses débuts à 2 000. Sur les 30 stands de restauration, 80 % des produits sont bios ou locaux et des actions sont menées pour éviter tout gaspillage alimentaire.

DES DÉPLACEMENTS OPTIMISÉS

En France, le secteur des transports représente plus d'un quart des émissions de gaz à effet de serre, et le temps de trajet moyen domicile/travail s'est accru de 10 minutes en l'espace de 12 ans. Si l'on fait le calcul sur une année, cela représente une semaine dans les transports... et, à l'échelle d'une vie, presque une année.

Attaché au devenir de ses territoires et de la planète, le Groupe CMNE mène des actions très concrètes auprès de ses collaborateurs pour optimiser leurs déplacements. Les collaborateurs ont ainsi à leur disposition plusieurs solutions pour organiser et participer à une réunion à distance : conférence téléphonique par Skype, *live meeting* avec option possible *roundtable*, visioconférence... et sont formés à ces outils.

Au travers des Plans de Déplacement d'Entreprise (PDE), les pouvoirs publics incitent les entreprises et donc les salariés à optimiser leurs déplacements. Au CMNE, c'est une démarche baptisée éco-mobilité qui a été lancée fin 2016. Dans un premier temps cette démarche concerne les collaborateurs des services fédéraux de Lille, mais a vocation à s'adresser à l'ensemble des collaborateurs du CMNE, avec des actions adaptées en fonction du lieu et de la taille de l'unité. L'éco-mobilité a pour objectif de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques en :

- Optimisant les déplacements des salariés (trajet domicile/travail, déplacements dans le cadre de leurs missions...) ;
- Réduisant la congestion des infrastructures et des moyens de transports grâce à la promotion des moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle : transports en commun, co-voiturage, auto-partage, vélo, marche à pieds...
- Expérimentant de nouveaux modes de travail comme le télétravail, la visioconférence...

Un questionnaire anonyme a été transmis aux 654 collaborateurs travaillant à Lille pour connaître leurs moyens de déplacement (68 % utilisent déjà des transports verts, 30 % utilisent la voiture, 1 % viennent en moto ou scooter et 1 % font du co-voiturage).

À noter qu'en 2013, le Cabaret Vert a reçu le prix international Green Award (3 étoiles sur 4) qui récompense leur politique de circuit court et de festival Eco Responsable.

Par ailleurs et conformément aux obligations découlant du décret 2016-288 du 10 mars 2016, la gestion des **déchets électriques et électroniques** est réalisée par EIS, filiale du Groupe Crédit Mutuel. Elle réalise pour le compte d'Euro Information les prestations d'installations et de maintenance du matériel informatique. L'activité broke continue à évoluer pour permettre de la rendre de plus en plus importante et éviter au maximum la destruction de matériel.

Toujours dans cet esprit de démarche éco-responsable, l'étude des nouvelles versions de matériels (PC, imprimantes, scanners, copieurs) intègre depuis 2013 une approche RSE de consommation énergétique. Euro Information poursuit le déploiement d'équipements de plus en plus économiques en énergie. Environ 1/5 du parc est renouvelé chaque année, ce qui permet de réduire la consommation de ressources.

Toujours dans la mise en place d'actions concrètes, la CFCMNE s'est engagé en 2016 dans une 1^{ère} expérimentation du **télétravail** avec 29 collaborateurs sur la base du volontariat, soit moins de 5 % de l'effectif des services fédéraux. L'étape suivante est environ 90 collaborateurs en télétravail courant janvier 2018. Au rythme d'une journée par semaine décidée par le manager en fonction de l'organisation du service, les objectifs de l'expérimentation sont de mesurer l'intérêt et la pertinence d'une telle pratique : relever les questions/problématiques rencontrées par les télé-travailleurs, leurs managers ainsi que les solutions identifiées ; dresser un bilan et en tirer les enseignements pour un éventuel déploiement et une négociation préalable d'un accord collectif. Les collaborateurs se sentent acteurs du projet, force de proposition, responsabilisés, autonomes et très motivés. Le télétravail chamboule les modes d'animations des équipes. C'est l'opportunité d'une nouvelle posture managériale, à savoir, faire confiance et responsabiliser le collaborateur.



SOCIÉTAL

Le CMNE est une banque mutualiste et le mutualisme se définit par trois éléments : un mode de gestion différent, un ancrage territorial et un engagement sociétal. Les deux derniers particulièrement, induisent une implication dans la vie locale. Ces valeurs fondatrices font du CMNE un acteur concerné par ce qui se passe autour de lui et soucieux d'influer sur son environnement là où il le peut et selon ses moyens, tout en restant dans son rôle. Il ne s'agit pas de se substituer aux pouvoirs publics mais bien de jouer une complémentarité dans l'intérêt général. L'implication dans la vie locale, c'est aussi un engagement RSE que l'entreprise a pris avec fermeté. C'est de favoriser l'inclusion sociale en facilitant le crédit, d'être un acteur du microcrédit, de proposer des produits d'épargne solidaire à nos sociétaires clients, de soutenir des projets à travers nos fondations d'entreprise.

UNE BANQUE DE PROXIMITÉ AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE RÉELLE

Le CMNE soutient l'économie locale. Il le fait avec d'autant plus d'enthousiasme quand les initiatives sont innovantes et/ou en faveur de l'environnement. C'est l'enjeu de CMNE INNOV&THIC, un fonds de private equity lancé par le CMNE aux côtés du Groupe Siparex. Dans une optique de développement régional, le CMNE prévoit d'investir 15 millions d'euros dans des entreprises non cotées, innovantes et environnementales dont le lieu d'activité est situé au cœur de son territoire (Hauts-de-France, Marne, Ardennes, Belgique). Ce fonds prendra ses participations aux côtés d'un fonds numérique et d'un fonds d'impact environnemental et sociétal du Groupe Siparex, implanté notamment à Lille. Un investissement majeur pour l'avenir des territoires, dans la lignée de Rev3, la troisième révolution industrielle en Hauts-de-France.

Banque de proximité, le maillage territorial des implantations des différents guichets bancaires du CMNE reste diversifié. Il propose ses produits et services dans 536 points de contacts en France et en Belgique, y compris les centres d'affaires et pro centers dédiés aux entreprises.

Bien présent dans les zones péri-urbaines, le CMNE n'a délaissé aucune zone d'habitation. Ainsi en 2017, 25,2 %¹² de ses implantations sont localisées en zone rurale

(en intégrant les communes de moins de 5 000 habitants) et un quart des zones franches urbaines est desservi par une enseigne Crédit Mutuel.

Son ancrage local, sa stratégie clairement tournée vers la banque de détail, sa gestion coopérative prudente et sa solidité financière ont permis notamment de développer les crédits aux professionnels dont l'encours s'élève à 1,667 milliard d'euros pour le pôle Banque Réseau France (crédits d'investissement et de fonctionnement). Véritable soutien du tissu économique local, le CMNE participe activement à la vie des territoires et des bassins d'emploi.

On notera également la collecte nette sur le LDDS (Livret de Développement Durable et Solidaire) à 8,6 millions d'euros (+23,5 millions d'euros vs 2016). Les avoirs placés financent pour au moins 10 % de la collecte des prêts de rénovation énergétique de logements et pour au moins 80 % des prêts aux PME. La Caisse des Dépôts et Consignation centralise 60 % des dépôts ; elle finance la rénovation des bâtiments publics et la transition énergétique. Par ailleurs, le détenteur d'un LDDS pourra affecter sous forme de don une partie de son épargne - intérêts ou capital - au financement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) dès parution du décret d'application relatif aux modalités de cette affectation.

UNE OFFRE DE PRODUITS RESPONSABLES

Que les clients souhaitent soutenir une association, rénover leur maison ou épargner solidaire, l'ensemble des filiales du Groupe CMNE les accompagnent dans leur choix de solutions adaptées à leur souhait, pour épargner et investir différemment. Par ailleurs, l'ISR occupe une place de plus en plus importante dans la gestion collective française. Ce nouvel état des lieux du marché montre un fort dynamisme, une transparence sur les informations délivrées aux investisseurs et l'appétence pour la prise en compte des critères ESG. Afin d'accompagner les investisseurs, les pouvoirs publics mettent en place, depuis 2016, des labels ISR et TEEC.

Il convient également de répondre à la problématique du vieillissement de la population, la diminution relative des revenus des personnes âgées, et le niveau élevé des prix de l'immobilier qui rendent difficiles l'exercice d'une solidarité intergénérationnelle.

Ainsi, avec six autres investisseurs et la Caisse des Dépôts et Consignations, Suravenir et le CMNE ont lancé en 2014 un fonds institutionnel dédié à l'achat et à la gestion de **biens immobiliers en viager**, doté de 120 millions d'euros. Ce fonds Certivia propose une réponse à la problématique du vieillissement de la population. Il est géré notamment par La Française REM. Trois ans après et avec un patrimoine acquis de près de 250 biens, Certivia confirme ses ambitions et dépasse son objectif à mi-parcours. L'impact social de cette action innovante est significatif comme en témoignent les motivations recueillies auprès des créditeurs. Ainsi pour 45 % des avis exprimés, il s'agit de faire face à une situation de précarité actuelle ou à venir et/ou de protéger le conjoint. Certivia démontre la pertinence de ce modèle novateur qui s'inscrit pleinement dans la mouvance de la finance responsable et solidaire.

¹² Cette donnée est le résultat d'un rapprochement de données externes :

- Recensement de la population française (INSEE) - Données 2014 sauf pour quelques communes, non renseignées par l'INSEE, pour lesquelles l'information Wikipédia (plus ancienne) a été retenue (NB : situations très marginales)
- Données OGRB (Infostat Marketing) - Observations faites en 2016 et publiées en 2017

Nouveaux engagements, nouveaux enjeux, la CFCMNE et ACMN Vie se sont engagées à hauteur de 46 millions d'euros dans **Transition Énergétique France**, un FPCI¹³ dédié aux énergies renouvelables. Ce fonds géré par ACOFI (affilié du Groupe La Française), investit dans des sociétés de production d'électricité d'origine photovoltaïque, et minoritairement éolienne, situées en France métropolitaine. Le fonds a obtenu en 2016 la labellisation TEEC (Label Transition Énergétique et Écologique et pour le Climat) et produit un indicateur environnemental quantifié (en tonnes de CO₂ économisées).

En tant qu'acteur responsable et par une approche de long terme, La Française est convaincue que la durabilité est source de performance, elle applique ce principe à différentes expertises. **Côté immobilier**, elle est un acteur leader en matière d'immobilier durable et responsable. Elle est membre fondateur de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) et signataire de la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

La Française et Global Property Research (GPR)¹⁴ ont lancé **un nouvel indice axé sur l'immobilier coté international durable**. Les fonds de retraite, les investisseurs institutionnels dans leur ensemble et la clientèle de banque privée, conscients de leur responsabilité dans la lutte contre les changements climatiques, accentuent l'intégration de facteurs responsables dans leurs stratégies d'investissement. Le secteur immobilier a une empreinte carbone particulièrement élevée, ce qui rend crucial ce nouvel indice, le GPR IPCM LFFS Sustainable GRES Index, qui définit un nouveau standard en matière d'investissement responsable dans le secteur de l'immobilier coté. Les deux sociétés du Groupe La Française, Inflection Point Capital Management UK Ltd. (IPCM) et La Française Forum Securities (LFFS), vont collaborer avec GPR sur la conception et la mise à jour continue de ce nouvel indice qui comprendra jusqu'à 150 sociétés mondiales durables, sélectionnées en fonction de leurs activités dans l'immobilier, de leur performance ESG et de leur capitalisation boursière. GPR sera chargé de constituer et de gérer l'indice.

Côté valeurs mobilières grâce à son partenariat stratégique avec IPCM, (qui s'est matérialisé par une prise de contrôle total d'IPCM par La Française en 2017), le principe de gestion SAI¹⁵ est appliqué sur différentes classes d'actifs. Au-delà d'une simple analyse ISR¹⁶ cette approche prend en compte l'analyse de l'adéquation des stratégies des entreprises aux évolutions des grandes tendances de ce monde et mesure leur adaptabilité et leur capacité d'innovation. **Côté financement de l'économie**, elle propose notamment des investissements répondant au besoin de financement de la transition énergétique.

La stratégie **Zero Carbon** de La Française est une solution unique pour investir dans une économie à faible émission de carbone visant une empreinte carbone zéro tout en surpassant un indice de référence mondial largement reconnu (MSCI ACWI Index) avec un risque limité. Étant toujours dans une société dominée par les énergies fossiles, La Française continue d'investir dans l'ensemble de l'économie, ce qui lui permet par ailleurs de limiter ses risques pendant la phase de transition. Cette stratégie permet également de profiter de la hausse générée par les opportunités climatiques, hausse liée à la génération positive d'alpha par les émetteurs bas-carbone ou ayant réduits leurs émissions que La Française a mise en évidence, et ce au travers des fournisseurs de solutions « disruptives » et des émetteurs qu'elle va chercher hors index. Son expertise approfondie en matière de réduction des émissions de carbone et l'expérience de longue date de son équipe lui donnent la crédibilité nécessaire pour dialoguer activement avec les entreprises et les encourager à développer leurs activités de réduction des émissions de carbone.

Par ailleurs, La Française a lancé il y a bientôt deux ans une initiative originale autour de **la promotion de l'emploi durable** : LFIP Actions France Emploi Durable. Le projet au cœur de la création de ce fonds repose sur la conviction que les performances sociale et financière, loin d'être antinomiques, sont au contraire indissociables à long terme pour les entreprises quel que soit leur secteur d'activité. Les enjeux de rentabilité, d'innovation et d'adaptation sous-jacents se font d'autant plus pressants à un moment charnière où le départ de la génération des baby-boomers, la tertiarisation de l'économie et l'explosion des nouvelles technologies, obligent les entreprises à repenser leurs modes de fonctionnement.

Ainsi, le fonds investit dans tous les secteurs d'activité qu'ils soient dans une dynamique de création d'emploi (applications des nouvelles technologies, santé, service à la personne...) ou au contraire d'attrition des besoins en capital humain. Il sélectionne les entreprises les plus à même de créer de l'emploi, ou au moins de montrer leur capacité à le préserver ou le faire évoluer ; de générer une qualité d'emploi gage de sa durabilité et de son adaptabilité. Pour nourrir cette réflexion, La Française a constitué un **Comité consultatif** composé de personnalités issues de la recherche académique, de la direction d'entreprise, du monde syndical ou encore de consultants spécialisés dans ce domaine.

13 FPCI : Fonds Professionnel de Capital Investissement

14 GPR : Global Property Research, fournisseur de services pour les grands établissements financiers spécialisé dans les indices de valeurs foncières sur mesure

15 Stratégie Avancée d'Investissement

16 Investissement Socialement Responsable

SOLIDARITÉ, MÉCÉNAT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

En complément de l'offre classique bancaire, le CMNE intervient pour la création d'activité et d'emploi financée par le **microcrédit professionnel intermédié** à travers les réseaux France active et Initiative France ainsi que les financements dans le cadre du dispositif Nacre. Les données chiffrées globalisées sont fournies par les principaux partenaires pour l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel. Elles sont publiées dans le rapport annuel du Groupe Crédit Mutuel.

Dispositif à la croisée entre développement économique, inclusion bancaire et insertion professionnelle et sociale, le microcrédit solidaire a été instauré par la loi dite loi Borloo en 2005. La même année, il est arrivé dans le Nord porté par le CMNE. Il y a maintenant 13 ans que le CMNE s'investit dans des aspects plus sociaux et a établi un partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations. C'est là qu'a été créée la Caisse Solidaire du CMNE qui gère exclusivement du microcrédit personnel accompagné au travers de 157 ambassadeurs en Caisses locales et de 117 conventions de partenariat signées. Au cours d'une année, près de 700 dossiers sur les sept départements sont analysés et environ 50 % sont acceptés.

En septembre 2017, les Antilles françaises ont été dévastées et traumatisées par deux ouragans. La Direction Nationale du Crédit Mutuel a décidé de lancer une opération de solidarité à laquelle le CMNE s'est associé afin de soutenir les Antilles en créant une association **Solidarité Crédit Mutuel Antilles** et une fonctionnalité de don dans l'application mobile. Les sociétaires-clients ont pu effectuer des dons en ligne. Simple, rapide et très pratique, la fonctionnalité mise en place a permis à plus de 15 000 sociétaires de faire preuve de solidarité en donnant entre 2 et 15 euros. Plus de 200 000 euros ont été récoltés et mis en particulier à la disposition de Saint-Martin, notamment dans le domaine périscolaire de la petite enfance.

On peut citer également l'initiative **Une transaction, un repas scolaire** organisée par Beobank et Mastercard dans le cadre du Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies (le PAM¹⁷). Pendant une semaine et pour chaque achat réglé par carte, Beobank a reversé 0,20 euro au PAM. Au total, Beobank a donné 162 532 repas scolaires à des enfants dans le besoin. La distribution de ces repas est fondamentale, car elle favorise la scolarisation des enfants dans les pays en voie de développement. Cette action a été prolongée par Mastercard qui a fourni à son tour un repas scolaire à un enfant pour chaque transaction sans contact réalisée avec une Mastercard.

C'est aussi la **journée de bénévolat** de Beobank que l'on peut illustrer par celle des Directeurs d'agence du Centre qui se sont donné rendez-vous pour une journée de bénévolat en équipe, une véritable tradition annuelle. Cette année, le choix d'une remise à neuf s'est porté sur le pensionnat Jules Lejeune. Une institution qui accueille et héberge 36 jeunes de 12 à 18 ans et dont le but est d'apporter une aide aux jeunes en difficulté qui lui sont confiés et de permettre leur réinsertion dans leur milieu de vie.

La **Fondation Crédit Mutuel Nord Europe**¹⁸ créée en 2013, est née de la volonté du CMNE de structurer les actions culturelles et solidaires qu'elle a toujours menées. Elle a à cœur d'agir sur l'ensemble de son territoire et de rester fidèle aux valeurs qu'elle incarne. Chaque année, elle accompagne une soixantaine de projets porteurs de sens. Sa mission se décline en trois axes d'intervention : la culture et la formation, la lutte contre les exclusions, et l'esprit d'entreprendre. Les opérations phares de la Fondation en 2017 sont :

- Le mécénat principal de l'exposition *Musiques ! Echos de l'antiquité* au Louvre-Lens. À cette occasion, la Fondation a organisé des visites guidées pour les collaborateurs et une opération spéciale au profit de leurs enfants ;
- Le mécénat principal de l'exposition *Street générations, 40 ans d'art urbain* qui a permis à la Fondation d'ouvrir son mécénat culturel à un genre nouveau.

On citera également l'**appel à projet** de la Fondation CMNE en 2017 : dans le cadre d'*AgeingFit*, le grand rendez-vous de l'innovation Santé dans la *Silver Economie*, la Fondation CMNE a récompensé les 6 lauréats de son appel à projets **Innover pour l'autonomie des personnes fragilisées**. Qu'ils soient liés aux objets connectés, à la domotique, à la révolution des services à la personne... les projets salués engendrent de réelles disruptions ou évolutions structurantes pour leurs bénéficiaires, qu'ils soient en situation de handicap ou perte d'autonomie, à tous les stades de leur vie. La Fondation CMNE a souhaité mettre en lumière et accélérer le développement des meilleures innovations issues du monde associatif *made in* Hauts-de-France et a octroyé une dotation globale de 200 000 euros. Les premiers prix ont été décernés à l'association Le Phare et son bracelet connecté qui favorise le maintien à domicile des seniors et au Clubster Santé & CHU Lille pour leur parcours de santé connecté des personnes fragilisées.

Comprendre et traiter les maladies et les traumatismes du système nerveux constituent un enjeu majeur à l'échelle mondiale pour le XXI^{ème} siècle. Aujourd'hui, la médecine soulage... Demain, il faudra prévenir, guérir et réparer. C'est la mission que s'est donné l'Institut du Cerveau et de la Moelle épinière (ICM), qui réunit sur un même site au cœur de l'hôpital La Pitié-Salpêtrière à Paris, malades, médecins et chercheurs. Par le biais de **fonds de partage**, le CMNE et La Française soutiennent la recherche médicale au travers de la SCPI de thématique santé Pierval Santé : le CMNE fait un don à l'ICM de 0,50 % de la collecte annuelle de Pierval Santé réalisée par son réseau. La Française quant à elle abonde à hauteur de 0,20 % de cette même collecte. Le chèque de 35 000 euros remis à l'ICM se rapporte ainsi à la collecte réalisée auprès du réseau CMNE en 2016. En 1 an, la capitalisation de Pierval Santé a quasiment triplé et atteint près de 150 millions d'euros et compte plus de 3 600 associés. La progression de ces chiffres illustre la pertinence de la stratégie de Pierval Santé et l'intérêt avéré des investisseurs à diversifier leur épargne sur le secteur de l'immobilier de santé.

¹⁷ Le PAM est la plus grande agence humanitaire mondiale qui lutte contre la faim dans le monde, fournissant de l'aide alimentaire dans les situations d'urgence et travaillant avec les communautés pour améliorer la nutrition et renforcer la résilience. Chaque année, le PAM aide environ 80 millions de personnes dans environ 80 pays

¹⁸ Le rapport annuel de la fondation CMNE est disponible sur le site <http://fondation.cmne.fr>

Partout en France, le **pôle lecture de la Fondation du Crédit Mutuel** fait lire et écrire des milliers d'écoliers et collégiens, grâce au programme *Lire la Ville*. Sur le territoire du CMNE, ce sont chaque année des dizaines de classes qui obtiennent le soutien de la Fondation. Les enfants scolarisés dans ces établissements classés réseau d'éducation prioritaire renforcé peuvent ainsi « sortir des murs » et mener un projet original qui peut mêler lecture, écriture, théâtre... Parmi les autres projets soutenus cette année, on notera le *prix Galoupiot* du théâtre contemporain jeunesse¹⁹, une action spécifique au département de l'Aisne initié en 2015.

Ce prix littéraire permet de lire et d'étudier en classe trois pièces de théâtre contemporain jeunesse et de se rencontrer ensuite au sein d'une structure culturelle pour présenter des extraits aux autres classes, échanger des avis sur ces lectures et voter pour élire un auteur. Cette action éducative et culturelle connaît un développement spectaculaire : en 2015, ce sont 150 élèves soit 6 classes qui participaient et deux ans plus tard, 1 200 élèves soit 48 classes. L'ampleur de l'action dans un secteur rural a séduit le pôle lecture de la Fondation du Crédit Mutuel qui a décidé d'accompagner pour la première fois cette action.

LE DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Le Crédit Mutuel est à l'écoute, non seulement de ses sociétaires et clients, mais également de nombreuses parties prenantes au premier rang desquelles figurent ses régulateurs, les organismes professionnels auxquels il appartient, les acteurs du contrôle, qu'ils soient internes ou externes, obligatoires ou sollicités.

Parties prenantes internes

Sociétaires-clients/administrateurs
Fédérations régionales
Salariés
Direction & management
Filiales et sociétés communes de moyen

Parties prenantes commerciales

Clients
Fournisseurs
Sous-traitants
Partenaires commerciaux
Concurrents

Parties prenantes sectorielles

Relations de place
Pouvoirs publics
Autorités de contrôle/régulation
Agences de notation

Parties prenantes sociétales

Institutions coopératives
Associations/ONG
Médias
Société civile/parlement

Au-delà de ces interlocuteurs, dans un groupe non centralisé, d'autres intervenants peuvent apparaître, en fonction des stratégies et partenariats de chacune des entités du Groupe. Afin de mieux identifier ces parties prenantes, le Groupe a initié une démarche de recensement.

¹⁹ En 2017, l'œuvre qui a obtenu le prix est « *Les vilains petits* » de Catherine Verlaquet, aux éditions théâtrales jeunesse

La préparation, la rédaction et l'illustration de ce rapport requièrent chaque année le concours et l'engagement de nombreux collaborateurs au sein du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe. Un travail d'équipe, car chacun dans notre métier et à notre niveau, nous pouvons contribuer à améliorer l'impact de nos activités sur le monde qui nous entoure.



NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Le Groupe Crédit Mutuel considère la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) comme une façon de réaffirmer son identité et de renforcer sa différence coopérative. Conscient des enjeux sociétaux, il s'est engagé très tôt dans la production d'indicateurs RSE afin de mieux identifier les comportements et contributions de nos établissements à notre société et d'en rendre compte. Chaque entité coopérative ou filiale a pu bien sûr, en fonction de son histoire, de son implantation territoriale et de ses partenaires, définir ses propres orientations RSE stratégiques.

La méthodologie de mesure et de reporting qui couvre l'ensemble du périmètre bancassurance du Groupe, est actualisée régulièrement par un groupe de travail national dédié à la RSE réunissant les différentes fédérations régionales du Crédit Mutuel et les principales filiales du Groupe, dont le Crédit Mutuel Nord Europe. Le groupe national se réunit au minimum six fois par an et permet aux différentes entités de mettre en commun les initiatives internes, les bonnes pratiques et de réfléchir sur la mise en œuvre de la RSE dans les entreprises. Dans ce cadre, des échanges avec les parties prenantes et les autres banques coopératives ont aussi permis de définir un socle commun d'indicateurs.

La **méthodologie de reporting** retenue, fruit d'un travail collectif, organise les règles de collecte, de calcul et de consolidation des indicateurs, leur périmètre, et les contrôles effectués. Elle s'adresse aux contributeurs du CMNE et de ses filiales participant au reporting, et peut solliciter différents experts métiers. Elle formalise la piste d'audit pour les vérifications internes et externes. Au final, c'est un outil commun de collecte à l'ensemble du CMNE qui est mis en œuvre annuellement. La collecte comporte au total plus de 260 items régulièrement revus permettant de renseigner les 42 informations réclamées par l'article 225 de la loi Grenelle II mais aussi de nombreux indicateurs complémentaires sur la vie coopérative et démocratique du Groupe.

Au sein du CMNE, une cinquantaine de contributeurs sont concernés et mobilisés par la RSE plus particulièrement par les actions mises en place au sein des différentes filières métiers mais également pour les travaux de reporting. Il est difficile de chiffrer précisément les moyens mis en œuvre car la RSE est une responsabilité transversale et peut concerner de nombreux collaborateurs de manière partielle ou temporaire. La mobilisation des différents niveaux de contribution au sein du CMNE a été facilitée par la mise en place d'outils de reporting, l'organisation de réunions spécifiques avec la présence ponctuelle des OTI¹, la mise en place d'un portail dédié « Développement durable » dans l'intranet

des collaborateurs et des administrateurs. Représentants les 994 015 clients-sociétaires premiers destinataires des engagements du CMNE, ses 1 483 administrateurs sont également les premiers porte-paroles des attentes de la société. Fort de cette richesse, le CMNE s'applique à en développer la vitalité, la diversité et la participation active.

Les informations publiées reflètent la volonté de meilleure connaissance et de transparence du CMNE. Les informations qualitatives décrivent ou illustrent les actions ou les engagements pris par tout ou partie des entités du CMNE et témoignent de son engagement continu en matière de responsabilité sociétale. Les indicateurs quantitatifs apprécient l'évolution des informations. Dès 2012, plusieurs indicateurs ont fait l'objet d'une attestation et d'une vérification de leur fiabilité par l'OTI afin d'attester de leur présence et leur conformité aux obligations réglementaires. Au total, 30 indicateurs quantitatifs et une dizaine d'indicateurs qualitatifs font l'objet d'une revue de la publication, d'un audit des données (sur site ou à distance) sur la base de revue analytique, tests substantiels par échantillon, de comparaison avec des ratios de performance sectoriels, d'entretiens et d'un rapport d'assurance comprenant l'attestation de présence et l'avis sur la sincérité par le commissaire aux comptes choisi comme OTI, en l'occurrence le cabinet Mazars.

PRINCIPALES RÈGLES DE GESTION

La collecte des données 2017 a été annoncée dès l'automne afin de mobiliser l'ensemble des filières métiers concernées, organiser les paliers de remontées d'information et les contrôles de cohérence. Elle a fait l'objet d'une réunion d'ouverture en présence d'un représentant du cabinet Mazars qui a présenté les conclusions du rapport de vérification 2016, les axes de fiabilisation pour les travaux extra-financiers 2017 et un point sur les évolutions réglementaires à venir. La collecte a été décomposée en recherche d'informations qualitatives puis quantitatives. Tout comme l'exercice précédent, les informations collectées visent en particulier à mettre l'accent sur la mise en œuvre des dispositions de l'article 173 de la loi de transition énergétique et pour la croissance verte en relation avec les filiales d'assurance et de gestion d'actif, la prise en compte des obligations en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire et de reporting sur l'économie circulaire.

Les indicateurs RSE retenus tiennent finalement compte des différents référentiels de reporting existants et s'appuient notamment sur :

- L'article 225 de la loi Grenelle II ;
- Les dispositions de la loi de transition énergétique et pour la croissance verte ;
- La réalisation des bilans d'émission de gaz à effet de serre (Décret 2011-829 du 11 juillet 2011) ;
- L'OIT (recommandation 193 relative aux coopératives) ;
- L'OCDE (principes directeurs) ;
- Le Global Reporting initiative (version 4) ;
- Les échanges réguliers avec les parties prenantes (Assemblées Générales de sociétaires, ONG, agences de notation extra-financières...) ;
- Les réflexions collectives sur les pratiques de RSE dans les banques coopératives européennes (EACB) et les autres secteurs coopératifs.

¹ OTI : Organisme Tiers Indépendant

Une attention particulière est portée à la directive européenne sur la publication d'informations non financières de 2014, sa transposition dans le droit français et ses incidences à venir sur le reporting des entreprises françaises en matière de respect des droits de l'homme, de travail des enfants et la sous-traitance dont le reporting du Groupe Crédit Mutuel commence à tenir compte.

On notera également que le CMNE, de par ses activités, n'est pas concerné par des contraintes liées à l'utilisation des sols, à des mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité, à la prise en compte des nuisances sonores.

Les indicateurs s'appuient aussi sur les engagements pris par le groupe au niveau national et/ou fédéral :

- Les principes de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI) ;
- La charte de l'identité coopérative de CoopFR adoptée en 2010² ;
- Le pacte mondial/Global compact (membre depuis avril 2003) ;
- Les principes pour l'investissement responsable (PRI) ;
- Le code de transparence Association Française de Gestion financière - Forum pour l'Investissement Responsable (AFG-FIR) ;
- Le CDP (ex-Carbon Disclosure Project) depuis 2013 ;
- Le Global Statement on Investor Obligations and Duties de l'UNEP FI, PRI et Generation Foundation en 2016 ;
- Le Statement on ESG in Credit Ratings des PRI en 2016 ;
- Le manifeste de l'entreprise responsable du World Forum for a Responsible Economy ;
- Le label du Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES) ;
- Le label Novethic Investissement Socialement Responsable (ISR) ;
- Le label Finansol sur les produits solidaires ;
- L'observatoire de l'immobilier durable.

² Coop Fr est l'organisation française regroupant tous les mouvements coopératifs. Elle a décliné les principes fondateurs de l'ACI en 7 valeurs : démocratie, solidarité, responsabilité, pérennité, transparence, proximité et services.



Indicateurs de gouvernance

Une partie des indicateurs et des commentaires est consacrée à la gouvernance. La participation et la démocratie sont à la base du fonctionnement coopératif du Crédit Mutuel. Cette particularité coopérative est aussi celle qui fonde l'enracinement du Crédit Mutuel dans les territoires et la non centralisation de la gouvernance du Groupe dans le respect de l'autonomie des membres et la subsidiarité entre les différentes entités coopératives.

Indicateurs sociétaux

Les informations relatives au microcrédit sont des données fournies par les principaux partenaires du Groupe, à savoir l'Adie, France Active, Initiative France qui communiquent des chiffres globalisés Crédit Mutuel (le coefficient de progression national pouvant être appliqué au niveau régional). Les données chiffrées globalisées de l'exercice clos sont publiées dans le rapport annuel du Groupe Crédit Mutuel.

Indicateurs sociaux

Concernant l'effectif, il s'agit des salariés (personnes physiques) inscrits au 31 décembre hors stagiaires, hors intérimaires, hors prestataires extérieurs. Concernant les données sociales, le nombre total de jours d'absence mesure les absences non conventionnelles, c'est-à-dire les maladies et les accidents. Les absences non comptabilisées sont donc les congés payés ou jours conventionnels (RTT, ancienneté, mariage...). Enfin, la masse salariale dédiée à la formation n'intègre ni les subventions Fongecif ni la formation en alternance.

Indicateurs environnementaux

La collecte des consommations eau et énergies constatées en France et en Belgique est basée sur les factures enregistrées dans les comptes, des relevés en direct, des données fournisseurs et le cas échéant d'estimations. Les consommations de papier à usage interne résultent principalement des informations fournies par les centrales d'achat. Les consommations de papier à usage externe prennent en compte les informations transmises par les entités informatiques et monétiques du Groupe Crédit Mutuel et par les fournisseurs extérieurs notamment pour l'élaboration de documents destinés à la communication. Du fait de la nature des activités du CMNE les nuisances sonores, pollutions des sols ou autres formes de pollutions sur les lieux d'implantation n'apparaissent pas significatives. Il n'a pas non plus d'impact majeur sur la biodiversité, cependant ces enjeux ont été nouvellement intégrés dans la réflexion globale RSE sans être inclus dans ce présent rapport. Le CMNE n'a enregistré aucune provision ou garantie dans sa comptabilité en matière d'environnement.

Au total, le **périmètre global** retenu intègre toutes les activités du Groupe CMNE (Banque, Assurance, Asset-Management) soit 100 % du total des effectifs répartis au sein des 10 entités employeurs du périmètre consolidé comptable, à savoir : la CFCMNE, Beobank, BCMNE, Bail Actéa, Nord Europe Lease, ACMN Vie, North Europe Life Belgium, Nord Europe Life Luxembourg, La Française AM, LFI LUX (ex La Française AM Private Bank et AM International).

Volet	Indicateur de mesure	Taux de couverture	Exclusions de périmètre
Gouvernance	Nombre de sociétaires	100 %	Pas d'exclusion : l'ensemble du cœur coopératif est repris dans le périmètre
Social	Nombre de salariés en PPH	100 %	Ensemble du Groupe CMNE
Sociétal			
Environnemental			

Soucieux de fiabiliser son dispositif national de reporting RSE, l'Inspection Générale de la Confédération a diligenté une mission sur ce thème en 2016. Celle-ci a donné lieu à des investigations y compris au sein du Groupe CMNE. Les conclusions de la mission ont fait l'objet d'une présentation en Comité de Direction Groupe CMNE. Au cours de l'année 2017, les recommandations émises lors de cet audit ont donné lieu à la constitution de groupes de travail pour prendre les mesures répondant aux axes d'amélioration définis.

TABLEAUX DE REPORTING

REPORTING RSE 2017 : GOUVERNANCE

Références indicateurs RSE	Indicateurs	CMNE 2017	CMNE 2016
LES FILIALES - HORS CŒUR COOPÉRATIF			
Les membres des conseils			
GOUV01	Nombre d'administrateurs, membres des Directoire et/ou Conseil de surveillance	46	55
La pyramide des âges			
GOUV09-03	Nombre de membres < 40/49 ans	6	5
GOUV09-04	Nombre de membres < 50/59 ans	17	26
GOUV09-05	Nombre de membres > 60 ans	23	24
LES COOPÉRATIVES			
GOUV03	Nombre de Caisses locales	152	154
LES SOCIÉTAIRES-CLIENTS			
GOUV61	Nombre de clients des Caisses locales ¹	994 015	1 003 578
GOUV62	<i>dont particuliers majeurs et personnes morales (clients non mineurs)</i>	862 595	865 429
GOUV63	Nombre de sociétaires (année n)	588 259	590 564
GOUV64	Progression du sociétariat sur l'année	-0,4 %	-0,3 %
LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE CAISSES LOCALES			
GOUV63bis	Nombre de sociétaires convoqués (année n-1)	590 564	592 404
GOUV68	Nombre de sociétaires présents et représentés	22 500	23 815
GOUV70	% de participation aux AG	3,81 %	4,02 %
LES ADMINISTRATEURS			
GOUV04	Nombre d'administrateurs - Caisses locales	1 483	1 525
GOUV05	<i>dont nombre d'administrateurs - Fédération</i>	16	15
Les conseils fédéraux			
GOUV13	Taux de participation aux Conseils	87 %	81 %
Représentativité : diversité et parité - Caisses locales			
GOUV36	Nombre d'administrateurs par tranche d'âge	Cf. texte	Cf. texte
GOUV46	Nombre d'administrateurs par CSP	Cf. texte	Cf. texte
GOUV33	% de femmes parmi les administrateurs	33,38 %	32,59 %
Représentativité : diversité et parité - Fédération			
GOUV16	Nombre de nouveaux administrateurs femmes	3	2
Renouvellement - Caisses locales			
GOUV27	Taux de renouvellement des administrateurs	4,04 %	4,90 %
GOUV14	Nombre de nouveaux administrateurs	60	75
GOUV15	<i>dont femmes</i>	21	39
GOUV34	% de femmes parmi les nouveaux administrateurs	35 %	52 %
GOUV35	% de femmes parmi les nouveaux présidents	33 %	36 %
Formation - Caisses locales			
GOUV56	Nombre total d'heures dispensées	2 124	2 132
GOUV55	Nombre d'administrateurs ayant suivi au moins une formation dans l'année	666	nd
Formation - Fédération			
GOUV55F	Nombre d'administrateurs ou de mandataires sociaux ayant suivi au moins une formation	16	15
GOUV56F	Nombre total d'heures dispensées	172	300
	% de participation aux formations	79 %	74 %

¹ Auxquels il convient d'ajouter les 622 000 clients du réseau bancaire Beobank, les clients du pôle Entreprises 14 197, soit 1 630 212 clients.

Indicateurs Indicateur surligné lorsqu'il a fait l'objet de tests de détail par l'Organisme Tiers Indépendant

REPORTING RSE 2017 : INFORMATIONS SOCIALES

Références indicateurs RSE	Indicateurs	CMNE 2017	CMNE 2016
EMPLOI¹			
Effectif			
SOC01	Effectif total en ETP	4 611	4 620
SOC01_bis	Effectif inscrit PPH (Personnes physiques) CDD + CDI	4 742	4 748
SOC02	dont France	3 555	3 621
SOC05	dont non cadres ¹	2 039	2 116
SOC07	dont femmes	2 326	2 313
SOC12	% de salariés en CDI	95,4 %	95,7 %
Recrutement et départ			
SOC13	Nombre total d'embauches	945	908
SOC15	dont femmes	511	529
SOC16	dont CDI	291	255
SOC19	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	344	267
SOC20	dont licenciements	60	29
SOC22	Existence de plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi ?	non	non
ORGANISATION, DURÉE DU TRAVAIL ET ABSENTÉISME			
Organisation du temps de travail (effectif CDI - PPH)¹			
SOC29	Nombre de collaborateurs à temps plein	3 198	3 263
SOC30	Nombre de collaborateurs à temps partiel	357	358
SOC31	% de collaborateurs à temps plein	90 %	90 %
Absentéisme et ses motifs¹			
SOC38	Nombre total de jours d'absence (en jours ouvrés)	49 260	50 924
SOC39	dont maladie	35 897	34 891
SOC40	dont accident du travail	1 350	1 145
SOC43	Nombre de déclarations de maladies professionnelles	1	0
Conditions d'hygiène et de sécurité¹			
SOC44	Nombre d'accidents du travail déclarés, avec arrêt de travail	14	22
Formation et insertion professionnelle			
SOC46	Masse salariale investie dans la formation	12 531 439 €	10 974 437 €
SOC47	% de la masse salariale dédiée à la formation	4,76 %	4,33 %
SOC48	Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation	4 163	4 492
SOC49	% de salariés formés	87,80 %	94,60 %
SOC50	Nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés ¹	109 614	88 350
ÉGALITÉ DES CHANCES			
Égalité professionnelle Homme-Femme¹			
SOC60	% de femmes parmi les cadres	34,80 %	33,50 %
SOC63	% de femmes parmi les promotions cadres	33,30 %	42,20 %
Emploi et insertion des travailleurs handicapés¹			
SOC68	Nombre de travailleurs handicapés	108	106
SOC71	% de personnes handicapées dans l'effectif total	3,00 %	2,90 %
DIALOGUE SOCIAL			
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail¹			
SOC67	Nombre de condamnations pour délit d'entrave	0	0
SOC78	Nombre de réunions avec les représentants du personnel (CE, CHSCT, DPE, DS...)	139	170
SOC79	Nombre de consultations des représentants du personnel (CE, CHSCT, DPE)	220	171
Rémunérations et leur évolution			
SOC73	Masse salariale brute	263 357 093 €	253 518 640 €
SOC107	Total des rémunérations annuelles brutes des CDI	257 106 373 €	247 876 054 €
SOC108	Total des rémunérations annuelles brutes des CDI non cadres	82 308 658 €	86 006 007 €
SOC109	Total des rémunérations annuelles brutes des CDI cadres	174 797 715 €	161 870 048 €
Charges sociales			
SOC80	Montant global des charges sociales versées	122 423 098 €	119 612 600 €
Relations professionnelles et bilan des accords collectifs			
SOC83	Quels accords ont été signés dans l'année ? Précisez date de signature et objets des accords.	Cf. texte	Cf. texte

¹ Données périmètre France

REPORTING RSE 2017 : INFORMATIONS SOCIÉTALES

Références indicateurs RSE	Indicateurs	CMNE 2017	CMNE 2016
IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIÉTAL			
Impact territorial			
SOT01A	Nombre de points de vente Crédit Mutuel (incluant les points de vente périodiques)	281	281
	Nombre de centres d'affaires	19	19
SOT01B	Autres points de vente (pôle Banque Réseau Belgique)	236	243
SOT07	% de points de vente en zone rurale	25 %	25 %
SOT08	% de zones franches couvertes par les points de vente	24 %	24 %
Marché des associations			
SOT40	Nombre d'OBNL clientes (associations, syndicats, Comités d'entreprises...)	31 435	31 254
SOT40A	Nombre d'ASBL (Associations à But non Lucratif) du pôle Banque Réseau Belgique	873	403
Mécénat et sponsoring			
SOT52	Budget global dédié au mécénat et au sponsoring	6 945 637,99 €	5 632 689,90 €
MICROCRÉDIT			
Microcrédit personnel accompagné			
SOT10	Nombre de microcrédits accordés dans l'année	371	417
SOT13	Montant des microcrédits financés sur l'année	729 162 €	795 391 €
SOT11	Montant moyen des microcrédits financés	1 965 €	1 907 €
Microcrédit professionnel intermédié¹			
ÉPARGNE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE			
ISR et ESG²			
SOT28 BASE	Encours gérés par la société de gestion (en millions d'euros)	66 148	59 949
SOT28	Encours ISR (en millions d'euros)	2 358	1 618
ISR et politique de vote			
SOT29	Taux d'approbation des résolutions	74 %	78 %
SOT29-R	Nombre de résolutions présentées	5 950	0
SOT29-RA	Nombre de résolutions approuvées	4 395	4 680
SOT30	Nombre d'Assemblées Générales auxquelles la société de gestion a participé	392	451
Épargne solidaire			
SOT33	Encours hors capitalisation Livrets d'Épargne pour les Autres (LEA)	2 035 248 €	1 738 025 €
Épargne salariale solidaire			
SOT37	Encours de l'épargne salariale solidaire	11 857 492 €	11 172 841 €
FINANCEMENT DE PROJETS À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL			
Éco-prêts à taux zéro			
SOT63	Nombre des éco prêts à taux zéro accordés	129	130
SOT64	Montant moyen des prêts à taux zéro accordés	18 284 €	16 422 €
SOT65	Montant total des éco prêts à taux zéro	2 358 695 €	2 134 841 €
Prêts aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique			
SOT69	Nombre de projets financés (professionnels et agriculteurs)	8	3
QUALITÉ DU SERVICE			
Médiation³			
SOT75	Nombre de dossiers éligibles	63	52
SOT77	Nombre de décisions favorables au client et appliquées systématiquement	9	10

TABLEAUX DE REPORTING

Références indicateurs RSE	Indicateurs	CMNE 2017	CMNE 2016
INDICATEURS D'IMPACT ÉCONOMIQUE DISPONIBLES DANS LE RAPPORT DE GESTION			
SOT83	Encours crédit à la clientèle	14 717 253 000 €	14 762 093 000 €
SOT84	Crédit à l'habitat	8 048 757 000 €	8 085 270 000 €
SOT85	Crédit à la consommation	3 027 153 000 €	2 803 744 000 €
SOT86	Prêt d'équipement (TPE)	2 085 709 000 €	2 148 710 000 €

¹ Les données chiffrées globalisées sont fournies par les principaux partenaires pour l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel. Elles sont publiées dans le rapport annuel du Groupe Crédit Mutuel.

² L'encours ISR = l'encours ESG.

³ Depuis le 1^{er} janvier 2016, la médiation de la consommation, transposition de la directive européenne RELC - Règlement Extrajudiciaire des Litiges de Consommation, est entrée en vigueur. Elle a amené une modification en profondeur du fonctionnement de la médiation au CM. Le médiateur, dont les moyens sont renforcés, dispose d'une équipe dédiée et de son propre site internet, permettant notamment le dépôt en ligne des demandes de médiation. En revanche, il ne peut désormais être saisi qu'après épuisement des voies de recours internes.

REPORTING RSE 2017 : INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Références indicateurs RSE	Indicateurs	CMNE 2017	CMNE 2016
CONSUMMATION DE RESSOURCES			
Eau (m³)			
ENV04	Consommation d'eau	35 591	42 845
Energie (kWh)			
ENV06	Consommation totale d'électricité ¹	20 693 751,77	21 926 528,09
ENV07	Consommation totale de gaz	8 399 588,19	10 223 556,76
ENV08	Consommation totale de fuel	457 448,17	522 341,53
ENV05_1	Consommation réseaux urbains vapeur d'eau	530 000,00	654 000,00
ENV05	Consommation totale d'énergie	30 080 788,13	33 326 426,38
Matières premières : papier (en tonnes)			
ENV10	Consommation de papier interne	233,47	243,21
ENV11	Consommation de papier externe	546,89	546,51
ENV09	Consommation de papier (usage interne et externe)	780,36	789,72
DISPOSITIFS DE RÉDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE			
Actions en faveur de la réduction des émissions			
ENV32	Nombre de visioconférences ²	9 064	2 620
ENV33	Durée totale des visioconférences (en heures centésimales)	15 265	nd
ENV37	Plan de déplacement réalisé ou prévu	Cf. texte	-
ENV501	Nombre de bilans d'émission de gaz à effet de serre réalisés	Cf. texte	-
ENV551	Nombre d'audits énergétiques réalisés	Cf. texte	-
Prévention et gestion des déchets			
ENV39	Quels dispositifs ont été mis en place pour réduire la consommation de ressources, papier, déchets... ? Préciser les objectifs et résultats, le cas échéant.	Cf. texte	Cf. texte
Actions de formation/sensibilisation			
ENV43	Actions mises en place pour informer et former les salariés à la protection de l'environnement	Cf. texte	Cf. texte
ENV44	Moyens humains consacrés à la RSE	3,00	1,94
Sanctions			
ENV48	Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement (en euros)	0	-

¹ Ajustement de la donnée 2016

² On note une augmentation significative des chiffres liée à :

- l'augmentation du parc de visioconférence,
- le déploiement généralisé de la dernière version de Skype,
- l'amélioration du référentiel des visioconférences,
- les nouvelles utilisations de type classe virtuelle.

ACCORDS D'ENTREPRISES OU AVENANTS SIGNÉS EN 2017



PÔLE BANQUE

10 accords ou avenants signés pour la CFCMNE :

- 07/02/17 : Accord salarial 2017
- 01/03/17 : Avenant Perco du 1^{er} mars 2017
- 10/04/17 : Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes au CMNE
- 04/05/17 : Avenant PEE du 4 mai 2017
- 11/05/17 : Accord sur la création d'un Comité d'entreprise européen (CEE) au sein du Groupe CMNE
- 26/09/17 : Avenant à la C/C - Chapitre 6 : Classification Rémunération
- 26/09/17 : Accord de transposition entre l'ancienne et la nouvelle classification
- 19/10/17 : Avenant contrat frais de santé
- 15/11/17 : Avenant durée période d'essai
- 15/11/17 : Avenant durée préavis

4 accords ou avenants signés pour Beobank :

- 19/10/17 : Accord d'entreprise concernant le renouvellement de la délégation syndicale
- 19/10/17 : Accord d'entreprise conclu dans le cadre de la Convention Collective sectorielle du 26 septembre 2017 (pouvoir d'achat)
- 27/10/17 : Convention Collective de travail d'entreprise relative aux groupes à risques pour les années 2017-2018
- 31/10/17 : Signature d'un plan d'emploi pour les travailleurs âgés

3 accords signés pour BCMNE :

- 22/11/17 : Avenant à l'accord Prévoyance et Santé BCMNE
- 22/11/17 : Accord d'Entreprise relatif à la transposition entre la nouvelle et l'ancienne classification
- 22/11/17 : Avenant à la convention du CMNE - Chapitre 6 : Classification Rémunération

2 accords ou avenants signés pour Bail Actéa :

- 23/03/17 : Avenant au Perco relatif à l'abondement
- 22/11/17 : Accord d'Entreprise relatif au Régime Frais de Santé

2 accord signé pour NEL :

- 23/03/17 : Avenant à l'accord d'entreprise concernant le PEE
- 22/11/17 : Accord d'Entreprise relatif au Régime Frais de Santé



PÔLE ASSURANCES

4 accords ou avenants signés pour ACMN Vie :

- 30/05/17 : Accord égalité hommes-femmes du 30 mai 2017
- 22/06/17 : Avenant critères d'intéressement du 22 juin 2017
- 21/11/17 : Accord sur le versement de la rémunération sur 13 mois du 21 novembre 2017
- 21/11/17 : Accord sur l'intégration de la prime sur objectifs dans la rémunération de base du 21 novembre 2017

Pas d'accord ou avenant signé pour NELL et NELB



PÔLE ASSET-MANAGEMENT

7 accords ou avenants pour La Française AM :

- 15/02/17 : Protocole d'accord relatif à la NAO signée le 15 février 2017
- 28/04/17 : Avenant n°1 au protocole d'accord concernant la constitution de l'UES visant l'intégration de LGFI dans l'UES
- 02/05/17 : Avenant n°5 Accord congés exceptionnels pour événements familiaux du 2 mai 2017
- 02/05/17 : Avenant n°1 à l'accord de participation des salariés aux résultats de l'entreprise visant l'intégration de LGFI dans l'UES
- 02/05/17 : Avenant n°1 à l'accord d'intéressement Groupe La Française au 30 juin 2016 visant l'intégration de LGFI dans l'UES
- 02/05/17 : Avenant n°14 au plan d'épargne Groupe du 29 juin 2017 visant l'intégration de LGFI dans l'UES
- 02/05/17 : Accord de substitution Convention Collective du 2 mai 2017

Pas d'accord ou avenant signé pour La Française AM PRIVATE BANK et AM INTERNATIONAL.

1 LGFI : La Française Global Investment

GROUPE CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE

Société anonyme coopérative de crédit à capital variable
Siège social : 4 Place Richebé 59000 Lille
RCS : Lille B 320 342 264

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Aux sociétaires,

En notre qualité d'Organisme Tiers Indépendant, membre du réseau Mazars, Commissaire aux Comptes du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

► RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande auprès de la Direction Communication.

► INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

► RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- D'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- D'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celles prévues par la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 4 personnes entre février et mars 2018 pour une durée d'environ 3 semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'Organisme Tiers Indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000¹.

¹ ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

I - ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des Directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

II - AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE, auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- D'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- De vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes² :

- Au niveau de la Direction Communication, de la Direction Affaires Juridiques, de la Direction Ressources Humaines, de la Direction des Marchés, de la Direction Générale, de la Direction Immobilière et Moyens Généraux, et du Groupe La Française, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- Au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées³ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 56 % des effectifs, considéré comme grandeur caractéristique du volet social et entre 55 % et 58 % des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental.

² **Informations sociales** : effectif en PPH et ses ventilations (hommes/femmes, CDI/CDD, cadres/non cadres, France/étranger) ; pourcentage de femmes parmi les cadres ; nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation, dont licenciements ; nombre total de jours d'absence en jours ouvrés ; montant de la Masse salariale investie dans la formation ; nombre de salariés ayant suivi au moins une formation ; nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés ; total des rémunérations annuelles brutes (en euros) des CDI : CDI non cadres et CDI cadres.

Informations environnementales : consommation totale d'énergie ; consommation de papier au global (interne et externe).

Informations sociétales : encours géré par la Société de gestion ; Encours ISR (euros) ; Encours (euros) de l'épargne salariale solidaire ; nombre d'OBNL clientes ; budget global dédié au mécénat et au sponsoring (euros).

Informations relatives à la Gouvernance : nombre de nouveaux administrateurs - Caisses locales ; nombre de nouveaux administrateurs - femmes - Caisses locales ; nombre total d'heures de formation dispensées aux administrateurs des Caisses locales.

³ Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

CONCLUSION

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Paris La Défense, le 11 avril 2018

L'Organisme Tiers Indépendant

MAZARS SAS



Michel BARBET-MASSIN
Associé



Nicolas DE LUZE
Associé



Edwige REY
Associée RSE
et Développement Durable

MAZARS SAS
61 rue Henri Regnault
92 075 Paris – La Défense Cedex

Société par actions simplifiée
Capital de 37 000 EUROS - RCS NANTERRE 377 505 565

TABLE DE CONCORDANCE RSE (ART. 225 - GRENELLE II)

TABLE DE CONCORDANCE

RSE (ART. 225 - GRENELLE II)

Sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l'article R. 225-105, le Conseil d'administration ou le Directoire de la société qui satisfait aux conditions prévues au premier alinéa de l'article R. 225-104 mentionne dans son rapport, pour l'application des dispositions du cinquième alinéa de l'article L. 225-102-1, les informations suivantes :

1° Informations sociales	Les indicateurs concernés
a) Emploi	
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	SOC01 à SOC12 - Cf. texte
Les embauches et les licenciements	SOC13 à SOC22
Les rémunérations et leur évolution	SOC73 - SOC107 à 109 Cf. texte
b) Organisation du travail	
L'organisation du temps de travail	SOC29 à SOC31
L'absentéisme	SOC38 à SOC43
c) Relations sociales	
L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	SOC67 - SOC78 - SOC79
Le bilan des accords collectifs	SOC83
d) Santé et sécurité	
Les conditions de santé et de sécurité au travail (stress, santé, bien-être)	SOC38 à SOC44
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Cf. texte
Les accidents du travail notamment leur fréquence et leur gravité	SOC40 à SOC44
e) Formation (développement des compétences)	
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	SOC46 à SOC50
Le nombre total d'heures de formation	SOC50
f) Égalité de traitement	
Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	SOC60 - SOC63
Les mesures prises en faveur de l'égalité de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	SOC68 - SOC71
La politique de lutte contre les discriminations	Cf. texte
g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives	
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	SOC67 - SOC78 - SOC79
À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	SOC60 - SOC63
À l'élimination du travail forcé ou obligatoire	Cf. texte
À l'abolition effective du travail des enfants	Cf. texte
2° Informations environnementales	Les indicateurs concernés
a) Politique générale en matière environnementale	
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Cf. texte
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	ENV43 - ENV44
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	ENV32 ENV33 ENV37 Cf. texte
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	ENV48 - Pas de provision
b) Pollution	
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	non significatif
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	non significatif

TABLE DE CONCORDANCE RSE (ART. 225 - GRENELLE II)

c) Économie circulaire	
Prévention et gestion des déchets	
Les mesure de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	ENV39 - Cf. texte
Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	Cf. texte
Utilisation durable des ressources	
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	ENV04
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	ENV09 à ENV11 non significatif
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	ENV05 à ENV08 ENV501 ENV551
L'utilisation des sols	non significatif
d) Changement climatique	
Les postes significatifs d'émission de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	Cf. texte
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	Cf. texte
e) Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	
Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	non significatif
3° Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	
En matière d'emploi et de développement régional	Série SOC - SOT01A SOT1B SOT07 SOT08 - SOT10 à SOT13 - SOT83 à SOT86
Sur les populations riveraines ou locales	SOT28 et suivants, SOT63 et suivants
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société	
Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	GOUV70 - SOT40
Les actions de partenariat ou de mécénat	SOT52
c) Sous-traitance et fournisseurs	
La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	Cf. texte
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	Cf. texte
d) Loyauté des pratiques	
Les actions engagées pour prévenir la corruption	Cf. texte
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Cf. texte
e) Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme	

Éco-calculateur



Le présent rapport a été imprimé sur Cocoon 60 Silk, papier mixte FSC® (40 %)/Recyclé (60 %) avec des encres à base végétale, en 400 exemplaires.

En utilisant Cocoon 60 Silk plutôt qu'un papier non recyclé, votre impact environnemental est réduit de :

311
kg de matières
envoyées en décharge

36
kg de CO₂

359
km parcourus
en voiture européenne moyenne

13 079
litres d'eau

727
kWh d'énergie

505
kg de bois



Sources : les économies d'eau et d'énergie sont basées sur une comparaison entre le papier recyclé fabriqué dans les usines Arjowiggins Graphic par rapport à un papier fibres vierges équivalent selon les dernières données BREF disponibles (papier fibres vierges fabriqué dans une usine non intégrée). Les émissions de CO₂ évitées sont la différence entre les émissions générées par la production d'un papier recyclé spécifique et celle d'un papier fibres vierges équivalent, tous deux fabriqués dans une usine Arjowiggins Graphic. L'évaluation de l'empreinte carbone est réalisée par Labelia Conseil conformément à la méthodologie Bilan Carbone®. Les résultats sont obtenus à partir d'informations techniques et sont sujets à modification.

RAPPORT FINANCIER

A hand is shown placing a wooden block labeled 'Actif' on top of a stack of other financial blocks. The stack consists of six blocks: 'Actif', 'Passif', 'Résultat', 'Trésorerie', 'Capitaux', and 'Consolidation'. The background is a blurred image of a person in a blue shirt and a red tie.

Actif

Passif

Résultat

Trésorerie

Capitaux

Consolidation

BILAN

Page 188

RÉSULTAT

Page 190

FLUX DE TRÉSORERIE NETTE AU 31/12/17

Page 192

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Page 194

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Page 196

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Page 259

BILAN

BILAN : ACTIF AU 31/12/17

En milliers d'euros

	Note	31/12/17	31/12/16	Variation	
Caisse, Banques Centrales - Actif	1	832 387	971 641	(139 254)	(14,33) %
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2, 4, 6	839 144	12 953 647	(12 114 503)	(93,52) %
• Effets publics et valeurs ass. - Trading		-	-	-	-
• Effets publics et valeurs ass. - JVO		352 118	346 624	5 494	1,59 %
• Obligations et autres T.R.F. - Trading		-	-	-	-
• Obligations et autres T.R.F. - JVO		104 360	2 974 930	(2 870 570)	(96,49) %
• Actions et autres T.R.V - Trading		122 661	198 395	(75 734)	(38,17) %
• Actions et autres T.R.V - JVO		90 734	9 268 109	(9 177 375)	(99,02) %
• Prêts et créances sur EC - JVO		-	425	(425)	(100,00) %
• Prêts et créances sur la clientèle - JVO		-	-	-	-
• Dérivés et autres actifs financiers - Trading		169 271	165 164	4 107	2,49 %
Instruments dérivés de couvert. - Actif	3, 4, 6	26 315	33 026	(6 711)	(20,32) %
Actifs financiers disponibles à la vente	5, 6, 10	3 859 673	6 856 172	(2 996 499)	(43,71) %
• Effets publics et valeurs ass. - DALV		502 834	1 579 451	(1 076 617)	(68,16) %
• Obligations et autres T.R.F. - DALV		2 319 979	4 384 168	(2 064 189)	(47,08) %
• Actions, TAP et autres T.R.V. - DALV		944 718	669 733	274 985	41,06 %
• Participations et ATDLT - DALV		36 178	49 585	(13 407)	(27,04) %
• Parts dans les entreprises liées - DALV		55 964	173 235	(117 271)	(67,69) %
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1	3 066 696	3 219 890	(153 194)	(4,76) %
• Prêts sur les établissements de crédit		3 066 696	3 219 890	(153 194)	(4,76) %
• Oblig. et ATRF NC/marché actif - EC		-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	8 & 10	16 126 376	16 170 871	(44 495)	(0,28) %
• Prêts sur la clientèle		14 717 253	14 762 093	(44 840)	(0,30) %
• Oblig. et ATRF NC/marché actif - CL		-	-	-	-
• Location financement bailleur - Op de CB		1 089 299	1 111 089	(21 790)	(1,96) %
• Location financement bailleur - Op de LS		319 824	297 689	22 135	7,44 %
Écart de rééval des portefeuilles couverts en taux	3	22 236	49 813	(27 577)	(55,36) %
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	9 & 10	77 089	208 382	(131 293)	(63,01) %
• Effets publics et valeurs ass. - DJM		15 043	14 426	617	4,28 %
• Obligations et autres T.R.F. - DJM		62 046	193 956	(131 910)	(68,01) %
Actifs d'impôt courants	13	97 030	67 409	29 621	43,94 %
Actifs d'impôt différés	13	44 885	66 936	(22 051)	(32,94) %
Comptes de régularisation et actifs divers	14	537 519	578 838	(41 319)	(7,14) %
• Autres actifs		398 506	445 811	(47 305)	(10,61) %
• Comptes de régularisation - Actif		139 013	100 569	38 444	38,23 %
• Autres actifs d'assurance		-	32 458	(32 458)	(100,00) %
Actifs non courants dest. à être cédés	14	16 058 679	139	16 058 540	n.s.
Participation aux bénéfices différée	19	-	-	-	-
Participations dans les entreprises MEE	15	145 545	160 980	(15 435)	(9,59) %
Immeubles de placement	16	47 697	48 513	(816)	(1,68) %
Immobilisations corporelles et LF preneur	17	182 964	199 313	(16 349)	(8,20) %
• Immobilisations corporelles		182 964	199 313	(16 349)	(8,20) %
• Location financement preneur		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	17	28 042	33 964	(5 922)	(17,44) %
Écart d'acquisition	18	197 275	203 271	(5 996)	(2,95) %
TOTAL DE L'ACTIF		42 189 552	41 822 805	366 747	0,88 %

BILAN : PASSIF AU 31/12/17

En milliers d'euros

	Note	31/12/17	31/12/16	Variation	
Banques Centrales - Passif	1	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2, 4, 6	240 972	234 825	6 147	2,62 %
• Dettes envers les EC - JVO		-	-	-	-
• Dettes envers la clientèle - JVO		-	-	-	-
• Dettes représentées par un titre - JVO		110 724	116 345	(5 621)	(4,83) %
• Dettes subordonnées - JVO		-	-	-	-
• Dérivés et autres passifs fin. - Trading		130 248	118 480	11 768	9,93 %
Instruments dérivés de couvert. - Passif	3, 4, 6	83 840	126 488	(42 648)	(33,72) %
Dettes envers les Établissements de crédit	1	1 754 486	1 523 622	230 864	15,15 %
Dettes envers la clientèle	8	16 717 813	16 377 857	339 956	2,08 %
• Cptes créd. clientèle - CERS - À vue		9 538 650	9 579 589	(40 939)	(0,43) %
• Cptes créd. clientèle - CERS - À terme		2 267 580	2 093 112	174 468	8,34 %
• Cptes créd. clientèle - Autres - À vue		4 605 221	4 300 327	304 894	7,09 %
• Cptes créd. clientèle - Autres - À terme		306 362	404 829	(98 467)	(24,32) %
Dettes représentées par un titre	12	3 102 947	3 611 130	(508 183)	(14,07) %
• Dettes rep. par un T. - Bon de caisse		40 007	58 412	(18 405)	(31,51) %
• Dettes rep. par un T. - M. interb. & TCN		1 745 217	2 013 551	(268 334)	(13,33) %
• Dettes rep. par un T. - Emprunts oblig.		1 265 519	1 469 873	(204 354)	(13,90) %
• Dettes rep. par un T. - Autres		52 204	69 294	(17 090)	(24,66) %
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3	2 320	2 542	(222)	(8,73) %
Passifs d'impôt courants	13	63 869	52 780	11 089	21,01 %
Passifs d'impôt différés	13	18 320	61 055	(42 735)	(69,99) %
Comptes de régularisation et passifs divers	14	976 935	3 042 056	(2 065 121)	(67,89) %
• Autres passifs		752 045	2 809 314	(2 057 269)	(73,23) %
• Comptes de régularisation - Passif		224 890	232 742	(7 852)	(3,37) %
• Autres passifs d'assurance		-	-	-	-
Dettes liées aux actifs dest. à être cédés	14	15 099 491	-	15 099 491	n.s.
Prov. techniques des contrats d'assur.	19	-	12 732 293	(12 732 293)	(100,00) %
Provisions	20	147 241	166 788	(19 547)	(11,72) %
Dettes subordonnées	21	812 845	967 903	(155 058)	(16,02) %
Capitaux propres		3 168 473	2 923 466	245 007	8,38 %
Capitaux propres - Part du Groupe	22	2 997 814	2 845 593	152 221	5,35 %
• Capital souscrit		1 275 080	1 276 771	(1 691)	(0,13) %
• Primes d'émission		2 750	2 750	-	-
• Réserves consolidées - Groupe		1 383 578	1 209 260	174 318	14,42 %
• Résultat - Groupe		253 288	204 543	48 745	23,83 %
• Gains ou pertes latents - Groupe		83 118	152 269	(69 151)	(45,41) %
Capitaux propres - Intérêts minoritaires		170 659	77 873	92 786	119,15 %
• Réserves consolidées - Minoritaires		144 979	60 405	84 574	140,01 %
• Résultat consolidé - Minoritaires		23 335	14 682	8 653	58,94 %
• Gains ou pertes latents - Minoritaires		2 345	2 786	(441)	(15,83) %
TOTAL DU PASSIF		42 189 552	41 822 805	366 747	0,88 %

RÉSULTAT

RÉSULTAT AU 31/12/17

En milliers d'euros

	Note	31/12/17	31/12/16	Variation	
Produits d'intérêts et assimilés	24	1 029 957	1 086 640	(56 683)	(5,22) %
• Int. & prod. ass. - Op. avec EC		24 567	31 739	(7 172)	(22,60) %
• Int. & prod. ass. - Op. avec clientèle		536 179	586 717	(50 538)	(8,61) %
• Int. & prod. ass. - Actifs fin. DALV		28 183	40 389	(12 206)	(30,22) %
• Int. & prod. ass. - Actifs fin. DJM		2 250	5 865	(3 615)	(61,64) %
• Produits sur op. de crédit-bail et ass.		321 105	315 055	6 050	1,92 %
• Produits sur op. de LS		102 131	101 816	315	0,31 %
• Dérivés de couverture - Produits		15 542	5 059	10 483	207,21 %
Charges d'intérêts et assimilés	24	(609 464)	(632 519)	23 055	(3,64) %
• Int. & charges ass. - Op. avec EC		(6 296)	(13 732)	7 436	(54,15) %
• Int. & charges ass. - Op. avec clientèle		(109 212)	(124 990)	15 778	(12,62) %
• Int. & charges ass. - Dettes rep. titre		(61 046)	(64 605)	3 559	(5,51) %
• Int. & charges ass. - Dettes subord.		(2 014)	(8 916)	6 902	(77,41) %
• Charges sur op. de crédit-bail et ass.		(292 062)	(284 226)	(7 836)	2,76 %
• Charges sur op. de LS		(96 658)	(96 319)	(339)	0,35 %
• Dérivés de couverture - Charges		(42 176)	(39 731)	(2 445)	6,15 %
Commissions (Produits)	25	196 574	190 668	5 906	3,10 %
Commissions (Charges)	25	(51 650)	(52 102)	452	(0,87) %
Gains ou pertes nets sur portefeuille à la JV par résultat	26	25 211	47 702	(22 491)	(47,15) %
• Solde net des op. / T. de transaction		495	(704)	1 199	(170,31) %
• Solde net des op. de change		933	1 291	(358)	(27,73) %
• Solde net des dérivés de trading		24 220	40 546	(16 326)	(40,27) %
• Solde net - Inefficacité dérivés de couv		115	1 995	(1 880)	(94,24) %
• Solde net des actifs financiers JVO		6 420	(563)	6 983	n.s.
• Solde net des passifs financiers JVO		3 398	(2 283)	5 681	(248,84) %
• Int. & prod. ass. - Actifs fin. JVO		4 858	11 620	(6 762)	(58,19) %
• Int. & charges ass. - Passifs fin. JVO		(15 228)	(4 200)	(11 028)	262,57 %
Gains ou pertes nets sur actifs financiers DALV	27	143 416	43 340	100 076	230,91 %
• Revenus des titres à revenu variable		15 510	25 947	(10 437)	(40,22) %
• Oblig. et autres T.R.F. (dont EP)		2 168	15 206	(13 038)	(85,74) %
• Actions, TAP et autres T.R.V.		22 887	2 852	20 035	702,49 %
• Participations, ATDLT, PEL		102 851	(558)	103 409	n.s.
• Autres gains et pertes / actifs fin		-	(107)	107	(100,00) %
Produits des autres activités	28	394 623	1 705 029	(1 310 406)	(76,86) %
Charges des autres activités	28	(58 828)	(1 259 649)	1 200 821	(95,33) %
PRODUIT NET BANCAIRE IFRS		1 069 839	1 129 109	(59 270)	(5,25) %
Frais généraux IFRS	29	(794 008)	(825 432)	31 424	(3,81) %
• Charges de personnel		(436 216)	(450 075)	13 859	(3,08) %
• Charges générales d'exploitation		(320 518)	(335 817)	15 299	(4,56) %
• Dot/rep sur amts et prov. - Immos d'expl		(37 274)	(39 540)	2 266	(5,73) %
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION IFRS		275 831	303 677	(27 846)	(9,17) %
Coût du risque	30	(9 150)	(20 992)	11 842	(56,41) %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION IFRS		266 681	282 685	(16 004)	(5,66) %
QP de résultat des entreprises MEE	15	11 707	10 385	1 322	12,73 %
Gains ou pertes nets sur autres actifs	31	1 705	33 503	(31 798)	(94,91) %
• Solde net - Corr. val. immo corp incorp		1 843	236	1 607	680,93 %
• Résultat sur entités conso (cession...)		(138)	33 267	(33 405)	(100,41) %
Variations de valeur des écarts d'acq.	32	81	-	81	n.s.
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS IFRS		280 174	326 573	(46 399)	(14,21) %
Impôts sur le résultat	33	(83 624)	(107 348)	23 724	(22,10) %
Gains & pertes nets d'impôts/act aband	14	80 073	-	80 073	n.s.
RÉSULTAT NET TOTAL IFRS		276 623	219 225	57 398	26,18 %
Résultat consolidé - Minoritaires		23 335	14 682	8 653	58,94 %
RÉSULTAT NET		253 288	204 543	48 745	23,83 %

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31/12/17

En milliers d'euros

	Note	31/12/17	31/12/16	Variation	
RÉSULTAT NET		276 623	219 225	57 398	26,18 %
Écarts de conversion		(1 024)	(3 094)	2 070	(66,90) %
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		(77 222)	(7 527)	(69 695)	925,93 %
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		2 956	2 775	181	6,52 %
QP des gains ou pertes latents ou différés sur MEE		(187)	2 977	(3 164)	(106,28) %
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	34, 35	(75 477)	(4 869)	(70 608)	N.S.
Réévaluation des immobilisations		-	-	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies		5 892	(11 761)	17 653	(150,10) %
QP des gains ou pertes latents ou différés sur MEE		(7)	(8)	1	(12,50) %
TOTAL DES GAINS ET PERTES NON RECYCLABLES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	34, 35	5 885	(11 769)	17 654	(150,00) %
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		207 031	202 587	4 444	2,19 %
dont part du Groupe		184 137	186 316	(2 179)	(1,17) %
dont part des minoritaires		22 894	16 271	6 623	40,70 %



FLUX DE TRÉSORERIE

NETTE AU 31/12/17

En millions d'euros

	IFRS 31/12/16	IFRS 31/12/17
Résultat net	219	277
Impôt	107	84
Résultat avant impôts	326	361
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	39	39
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-2	0
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	10	310
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-10	-12
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	2	-105
+/- Produits/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	-165	-194
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-126	38
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (a)	-58	241
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (b)	139	442
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (c)	-638	-1 130
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	627	-233
- Impôts versés	-134	-68
= Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-64	-748
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	136	-349
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (d)	243	299
+/- Flux liés aux immeubles de placement (e)	-8	0
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (f)	107	-12
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)	342	287
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (g)	-10	-21
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (h)	404	-209
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	394	-230
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)	0	0
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	872	-293
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	136	-349
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	342	286
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	394	-230
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	424	1 296
Caisse, Banques Centrales (actif et passif)	287	971
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	137	325
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	1 296	1 003
Caisse, Banques Centrales (actif et passif)	971	832
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	325	171
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	872	-293

En millions d'euros

	IFRS 31/12/16	IFRS 31/12/17
(a) Les flux liés aux opérations avec les établissements de crédit se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur les établissements de crédit (sauf éléments inclus dans la Trésorerie)	737	34
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers les établissements de crédit, hors dettes rattachées	-795	207
(b) Les flux liés aux opérations avec la clientèle se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur la clientèle, hors créances rattachées	-285	7
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers la clientèle, hors dettes rattachées	424	435
(c) Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés à des actifs financiers à la juste valeur par résultat	-647	-183
+/- Encaissements et décaissements liés à des passifs financiers à la juste valeur par résultat	-7	-4
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente	0	-637
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente	277	0
+/- Encaissements et décaissements liés à des instruments dérivés de couverture	0	0
+/- Encaissements et décaissements liés à des dettes représentées par un titre	-261	-306
(d) Les flux liés aux actifs financiers et aux participations se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise	0	0
+ Encaissements liés aux cessions de filiales, nettes de la trésorerie cédée	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence	-10	-1
+ Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence	15	1
+ Encaissements liés aux dividendes reçus	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-1 530	-1 200
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 701	1 335
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	-2	-2
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	69	166
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
+ Encaissements liés aux intérêts reçus, hors intérêts courus non échus	0	0
(e) Les flux liés aux immeubles de placement se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immeubles de placement	-9	-3
+ Encaissements liés aux cessions d'immeubles de placement	1	3
(f) Les flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-22	-19
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	129	7
(g) Les flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	11	-2
+ Encaissements liés aux cessions d'instruments de capital	0	0
- Décaissements liés aux dividendes payés	-21	-19
- Décaissements liés aux autres rémunérations	0	0
(h) Les autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux produits des émissions d'emprunts et des dettes représentées par un titre	528	291
- Décaissements liés aux remboursements d'emprunts et des dettes représentées par un titre	-424	-500
+ Encaissements liés aux produits des émissions de dettes subordonnées	300	0
- Décaissements liés aux remboursements de dettes subordonnées	0	0

N.B. : il est à noter que les variations des provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont neutralisées dans les retraitements de dotations nettes aux provisions et figurent dans les encaissements/décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers.

VARIATION
DES CAPITAUX
PROPRES

En milliers d'euros

DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées		Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés (nets d'IS)							
	Capital	Réserves liées au capital ⁽¹⁾	Réserves consolidées	Liés aux écarts de conversion	Liés à la réévaluation	Variations de valeur des instruments financiers		Résultat net part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
						Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture				
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2015	1 266 263	2 750	1 013 975	1 859	-6 096	195 221	-20 488	211 591	2 665 075	53 428	2 718 503
Variation de capital	10 508		-162						10 346		10 346
Élimination des titres auto-détenus									-		-
Émission d'actions de préférence									-		-
Composante capitaux propres des instruments hybrides									-		-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions									-		-
Affectation du résultat 2015			191 049					-191 049	-		-
Distribution 2016 au titre du résultat 2015								-20 542	-20 542		-20 542
SOUS-TOTAL DES MOUVEMENTS LIÉS AUX RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	10 508	-	190 887	-	-	-	-	-211 591	-10 196	-	-10 196
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ^{(2) (3)}				-3 105	-11 760	-9 537	2 775		-21 627	1 589	-20 038
Résultat 31 décembre 2016								204 543	204 543	14 682	219 225
SOUS-TOTAL	-	-	-	-3 105	-11 760	-9 537	2 775	204 543	182 916	16 271	199 187
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			-4 247			419			-3 828	-4 725	-8 553
Changement de méthodes comptables									-		-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence			10 455		-8	2 989			13 436		13 436
Variations des taux de conversion			-						-	-	-
Autres variations			-1 810		-		-		-1 810	12 899	11 089
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2016	1 276 771	2 750	1 209 260	-1 246	-17 864	189 092	-17 713	204 543	2 845 593	77 873	2 923 466
Variation de capital	-1 691		-262						-1 953		-1 953
Élimination des titres auto-détenus									-		-
Émission d'actions de préférence									-		-
Composante capitaux propres des instruments hybrides									-		-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions									-		-
Affectation du résultat 2016			184 858					-184 858	-		-
Distribution 2017 au titre du résultat 2016								-19 685	-19 685		-19 685
SOUS-TOTAL DES MOUVEMENTS LIÉS AUX RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	-1 691	-	184 596	-	-	-	-	-204 543	-21 638	-	-21 638
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ^{(2) (3)}				-981	5 892	-76 809	2 956		-68 942	-441	-69 383
Résultat 31 décembre 2017								253 288	253 288	23 335	276 623
SOUS-TOTAL	-	-	-	-981	5 892	-76 809	2 956	253 288	184 346	22 894	207 240
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			-6 932			-15			-6 947	69 892	62 945
Changement de méthodes comptables			-						-		-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence			-1 734		-8	-186			-1 928		-1 928
Variations des taux de conversion			-						-	-	-
Autres variations			-1 612		-	-	-		-1 612	-	-1 612
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2017	1 275 080	2 750	1 383 578	-2 227	-11 980	112 082	-14 757	253 288	2 997 814	170 659	3 168 473

Les autres variations de réserves consolidées correspondent à l'écart entre le calcul théorique des dividendes et leur perception réelle (écart dû aux variations de périmètre et au mode de traitement en IFRS des options de vente des minoritaires).

⁽¹⁾ Comprend notamment les primes d'émission et la réserve légale de la société-mère, la composante capitaux propres des instruments hybrides de la société-mère et des plans dont le paiement est fondé sur des actions de la société-mère.

⁽²⁾ Comprend notamment les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie et d'investissements nets en devises, ainsi que les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente et les variations de valeur des écarts actuariels sur la provision IFC (Indemnités de Fin de Carrière).

⁽³⁾ Transfert au compte de résultat des variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture, des actifs financiers disponibles à la vente lors de leur cession ou de leur dépréciation, de la réévaluation des immobilisations lors de leur cession.



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

(Établis selon les normes comptables IFRS
adoptées par l'Union Européenne)

CETTE ANNEXE EST DIVISÉE EN SIX PARTIES :

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Page 197

MÉTHODES ET PRINCIPES
DE CONSOLIDATION, PÉRIMÈTRE

Page 199

PRINCIPES COMPTABLES

Page 211

NOTES RELATIVES AUX POSTES
DES ÉTATS FINANCIERS

Page 220

INFORMATIONS SECTORIELLES

Page 246

AUTRES INFORMATIONS

Page 252

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Crédit Mutuel est une banque coopérative régie par la loi du 10 septembre 1947. Il n'appartient qu'à ses sociétaires, détenteurs d'une part sociale A qui permet à chacun de s'exprimer selon le principe « une personne, une voix » et notamment d'élire les administrateurs.

Les trois degrés (local, régional et national) de cette organisation non centralisée fonctionnent selon le principe de la subsidiarité : au niveau le plus proche du sociétaire, la Caisse locale exerce les principales fonctions d'une agence bancaire, les autres échelons effectuant les tâches que la Caisse locale ne peut assumer seule.

La traduction en consolidation de l'originalité capitalistique du Groupe est basée sur la détermination d'une entité consolidante qui traduit la communauté des sociétaires liée par des liens financiers de solidarité et de gouvernance communs.

L'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est constituée de l'ensemble des Caisses locales, de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe et de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe. La Fédération

du Crédit Mutuel Nord Europe est affiliée à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Les Caisses locales du Crédit Mutuel Nord Europe sont entièrement détenues par leurs sociétaires. La Fondation du Crédit Mutuel Nord Europe est également intégrée à l'entité consolidante.

L'activité du CMNE, qui s'étend sur le nord de la France, la Belgique et le Luxembourg, est l'élaboration, la gestion et la distribution de produits bancaires, d'assurance vie et IARD et de valeurs mobilières et immobilières.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2013-04 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Conformément à la norme IFRS 7-B6, les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du Groupe.

RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;

- Du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers ;
- Des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « disponibles à la vente » ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- De l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2017

- Au cours du quatrième trimestre, le CMNE et CM11 ont entamé des réflexions sur un projet de fusion de leurs entités d'assurance. Du fait du caractère hautement probable de la réussite de cette opération, la norme IFRS 5 a été appliquée aux comptes des compagnies, traitées en « activités destinées à être cédées » ;
- La Caisse Fédérale du CMNE a apporté ses titres CIC à l'Offre Publique d'Achat simplifiée initiée au cours du troisième trimestre par l'actionnaire majoritaire.



MÉTHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION, PÉRIMÈTRE

PRINCIPES D'INCLUSION DANS LE PÉRIMÈTRE

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

Le périmètre de consolidation est composé :

- Des entités contrôlées de manière exclusive : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé, ou a droit, à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient ;
- Des entités sous contrôle conjoint : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :
 - Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
 - Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.
- Des entités sous influence notable : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financières et opérationnelles.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

La méthode de consolidation pratiquée est différente selon que l'entité consolidante exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable sur l'entreprise détenue.

Ainsi, et selon le type de contrôle, la méthode de consolidation peut être :

- L'Intégration Globale : cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante. Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe. Les OPCVM et SCPI, notamment ceux représentatifs des contrats en Unités de Comptes des entités d'assurance, sont comptabilisés en juste valeur par résultat. Les montants correspondants aux intérêts minoritaires figurent en « autres passifs » ;
- La Mise En Équivalence : elle consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de coentreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation du Groupe CMNE au 31 décembre 2017 est détaillé dans les tableaux suivants qui indiquent la contribution de chaque entité au résultat du Groupe.

Périmètre de consolidation	Pays	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration¹	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration¹
			Contrôle	Intérêt				Contrôle	Intérêt		
1. Entreprises à caractère financier											
1.1 Établissements de crédit											
• Caisses de Crédit Mutuel + Caisse Fédérale du CMNE + Fédération du CMNE	France	12/16	100	100	54 340	Mère	12/17	100	100	118 709	Mère
• BCMNE (base consolidée) - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France	12/16	100	100	13 779	IG	12/17	100	100	16 585	IG
• CMNE Belgium (base consolidée) - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 Bruxelles	Belgique	12/16	100	100	32 960	IG	12/17	100	100	3 275	IG
1.2 Établissements financiers autres que 1.1											
• FCP Richebé Gestion - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	100	100	-2 300	IG	12/17	100	100	2 060	IG
• CMNE Home Loans FCT - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France	12/16	100	100	0	IG	12/17	100	100	0	IG
1.3 Autres entreprises à caractère financier											
2. Entreprises non financières											
2.1 Assurances											
• Nord Europe Assurances (base consolidée) - 9 Boulevard Gouvion-St-Cyr - 75017 Paris	France	12/16	100	100	69 610	IG	12/17	100	100	70 105	IG
2.2 Services											
• Actéa Environnement - 5/7 Rue Frédéric Degeorge - 62000 Arras	France	12/16	100	100	1 016	IG	12/17	100	100	-18	IG
• Euro-Information - 34 Rue du Wacken - 67000 Strasbourg	France	12/16	10,15	10,15	9 297	MEE	12/17	10,15	10,15	10 026	MEE
• Financière Nord Europe - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France	12/16	100	100	160	IG	12/17	100	100	-382	IG
• GIE CMN Prestations - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France	12/16	100	100	0	IG	12/17	100	100	0	IG
• L'Immobilière du CMN (base consolidée) - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France	12/16	100	100	1 849	IG	12/17	100	100	2 607	IG
• Sicorfé Maintenance - Rue Bourgelat - 62223 Saint-Laurent-Blangy	France	12/16	34,00	34,00	120	MEE	12/17	0	0	0	NC
• Sté Foncière et Immobilière Nord Europe - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France	12/16	0	0	0	NC	12/17	100	100	0	IG
• THEIA Viager - 455 Promenade des Anglais - 06299 Nice	France	12/16	80,00	80,00	-988	IG	12/17	80,00	80,00	664	IG
• Transactimmo - 1 Rue Arnould de Vuez - 59000 Lille	France	12/16	100	100	-33	IG	12/17	100	100	-101	IG
2.3 Industrie											
2.4 Holding non financier											
• Groupe La Française (base consolidée) - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	97,84	97,83	22 654	IG	12/17	97,05	97,05	28 107	IG
• Nord Europe Participations et Investissements (base consolidée) - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France	12/16	100	100	2 079	IG	12/17	100	100	1 651	IG
TOTAL					204 543					253 288	

Banque Commerciale du Marché Nord Europe - 4 Place Richebé - 59000 Lille

Périmètre de consolidation servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable	Pays	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration¹	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration¹
			Contrôle	Intérêt				Contrôle	Intérêt		
Banque Commerciale du Marché Nord Europe	France	12/16	100	100	4 569	IG	12/17	100	100	5 655	IG
• Bail Actéa - 19 Avenue le Corbusier - 59800 Lille	France	12/16	100	100	6 715	IG	12/17	100	100	5 927	IG
• Nord Europe Lease - 19 Avenue le Corbusier - 59800 Lille	France	12/16	100	100	2 350	IG	12/17	100	100	3 483	IG
• Nord Europe Partenariat - 2 Rue Andréï Sakharov - B.P. 148 - 76135 Mont-Saint-Aignan	France	12/16	99,65	99,65	145	IG	12/17	99,65	99,65	1 520	IG
TOTAL					13 779					16 585	

¹ Méthode d'intégration : MEE : Mise En Equivalence ; IG : Intégration Globale

MÉTHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION, PÉRIMÈTRE

MÉTHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION, PÉRIMÈTRE

CMNE Belgium - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 BRUXELLES

Périmètre de consolidation servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable	Pays	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration¹	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration¹
			Contrôle	Intérêt				Contrôle	Intérêt		
CMNE Belgium	Belgique	12/16	100	100	-663	IG	12/17	100	100	-165	IG
• BKCP Immo IT SCRL - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 Bruxelles	Belgique	12/16	95,96	95,96	-957	IG	12/17	96,01	96,01	866	IG
• Beobank Belgique - Boulevard Général Jacques, 263G - 1050 Bruxelles	Belgique	12/16	100	100	28 531	IG	12/17	100	100	1 310	IG
• BKCP Securities SA - Avenue Louise 390 - 1050 Bruxelles	Belgique	12/16	100	100	-23	IG	12/17	0	0	0	NC
• Immo W16 - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 Bruxelles	Belgique	12/16	100	100	744	IG	12/17	100	100	946	IG
• Mobilease - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 Bruxelles	Belgique	12/16	100	100	-11	IG	12/17	0	0	0	NC
• OBK SCRL - Graaf Van Vlaanderenplein, 19 - 9000 Gand	Belgique	12/16	100	99,99	5 339	IG	12/17	100	99,99	318	IG
TOTAL					32 960					3 275	

Nord Europe Participations et Investissements - 4 Place Richebé - 59000 LILLE

Périmètre de consolidation servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable	Pays	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration¹	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration¹
			Contrôle	Intérêt				Contrôle	Intérêt		
Nord Europe Participations et Investissements	France	12/16	100	100	-712	IG	12/17	100	100	-576	IG
• SCI Centre Gare	France	12/16	100	100	2 761	IG	12/17	100	100	2 252	IG
• Fininmad (Marchand de biens)	France	12/16	100	100	30	IG	12/17	100	100	-25	IG
TOTAL					2 079					1 651	

Immobilière du CMN - 4 Place Richebé 59000 LILLE

Périmètre de consolidation servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable	Pays	Date d'arrêté	Pourcentage		Méthode d'intégration¹	Date d'arrêté	Pourcentage		Méthode d'intégration¹
			Contrôle	Intérêt			Contrôle	Intérêt	
• SCI CMN	France	12/16	100	100	IG	12/17	100	100	IG
• SCI CMN 1	France	12/16	100	100	IG	12/17	100	100	IG
• SCI CMN 2	France	12/16	100	100	IG	12/17	100	100	IG
• SCI CMN 3	France	12/16	100	100	IG	12/17	100	100	IG
• SCI CMN Location	France	12/16	100	100	IG	12/17	100	100	IG
• SCI RICHEBÉ INKERMAN	France	12/16	100	100	IG	12/17	100	100	IG

Nord Europe Assurances - 9 Boulevard Gouvion-St-Cyr - 75017 PARIS

Périmètre de consolidation servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable	Pays	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration¹	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration¹
			Contrôle	Intérêt				Contrôle	Intérêt		
Nord Europe Assurances	France	12/16	100	100	-3 364	IG	12/17	100	100	-3 973	IG
• ACMN IARD - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France	12/16	51,00	51,00	7 368	IG	12/17	51,00	51,00	8 789	IG
• ACMN-Vie - 9 Boulevard Gouvion-St- Cyr - 75017 Paris	France	12/16	100	100	59 103	IG	12/17	100	100	62 564	IG
• Courtage Crédit Mutuel Nord Europe - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France	12/16	100	100	111	IG	12/17	0	0	-71	NC
• CP-BK Reinsurance SA - Avenue de la Gare, 65 - 1611 Luxembourg	Luxembourg	12/16	100	100	1 038	IG	12/17	100	100	-2 155	IG
• Nord Europe Life LUXEMBOURG - Rue Charles Martel 62 - 2134 Luxembourg	Luxembourg	12/16	100	100	2 419	IG	12/17	100	100	3 286	IG
• Nord Europe Retraite - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France	12/16	100	100	68	IG	12/17	100	100	48	IG
• North Europe Life Belgium - 11 Boulevard de la Plaine - 1050 Bruxelles	Belgique	12/16	51	51	2 933	IG	12/17	51,00	51,00	1 514	IG
• SA Partners Assurances - Avenue Gustave Demey, 66 - 1160 Auderghem	Belgique	12/16	49	49	-66	MEE	12/17	49,00	49,00	101	MEE
• SPV Jarna - 9B Boulevard Prince Henri - 1724 Luxembourg	Luxembourg	12/16	100	97,83	0	IG	12/17	100	97,05	2	IG
TOTAL					69 610					70 105	

¹ Méthode d'intégration : MEE : Mise En Equivalence ; IG : Intégration Globale

Groupe La Française - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS

Périmètre de consolidation servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable	Pays	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration ¹	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration ¹
			Contrôle	Intérêt				Contrôle	Intérêt		
Groupe La Française	France	12/16	97,84	97,83	-4 702	IG	12/17	97,05	97,05	-13 085	IG
• 2A - 5 Boulevard de la Madeleine - 75008 Paris	France	12/16	20,00	19,57	-130	MEE	12/17	20,00	19,41	-132	MEE
• Alger Management Ltd - 50 Broadway - London	Royaume-Uni	12/16	50,00	48,91	123	MEE	12/17	50,00	48,52	-191	MEE
• CD Partenaires - 16 Place de la Madeleine - 75008 Paris	France	12/16	74,87	73,24	73	IG	12/17	74,87	72,66	52	IG
• FCT LFP Créances Immobilières - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	58,37	58,37	25	IG	12/17	58,37	58,37	0	IG
• SNC Groupe La Française - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	99,90	97,73	-10	IG	12/17	0	0	0	NC
• Groupe Cholet-Dupont - 16 Place de la Madeleine - 75008 Paris	France	12/16	33,73	33,00	1 627	MEE	12/17	33,73	32,73	1 142	MEE
• Inflection Point Capital Management Ltd - 125 Old Broad Street - London	Royaume-Uni	12/16	49,00	51,17	-1 731	MEE	12/17	100	97,05	-1 348	IG
• JKC Capital Management Ltd - 34-37 Connaught Road Central - Hong Kong SAR	Hong Kong	12/16	50,00	48,91	-172	MEE	12/17	50,00	48,52	754	MEE
• La Française AM - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	100	97,83	6 562	IG	12/17	100	97,05	8 759	IG
• La Française AM Finance Services - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	100	97,83	1 627	IG	12/17	100	97,05	2 838	IG
• La Française AM GP - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	0	0	599	IG	12/17	0	0	0	NC
• La Française AM Iberia - C/ Joaquin Costa 26 - 28002 Madrid	Espagne	12/16	66,00	64,57	103	IG	12/17	66,00	64,05	180	IG
• La Française AM International - 4A Rue Henri Schnadt - 2530 Luxembourg	Luxembourg	12/16	100	97,83	-166	IG	12/17	100	97,05	295	IG
• La Française Forum Securities Limited - 1700 E Putnam Ave, Old Greenwich, CT 06870 - 1366, Delaware - USA	États Unis d'Amérique	12/16	80	78,26	-996	IG	12/17	100	97,05	-1 310	IG
• La Française Global Investments - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	100	98,70	-1 596	IG	12/17	100	98,23	-1 509	IG
• La Française Global Real Estate Investment Management Limited - 12 Berkeley Street - London	Royaume-Uni	12/16	100	97,83	32	IG	12/17	100	97,05	1 091	IG
• La Française Inflection Point - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	51,00	74,97	438	IG	12/17	100,00	97,05	644	IG
• La Française Investment Solutions - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	56,04	46,54	4 116	IG	12/17	56,04	46,17	9 007	IG
• La Française Real Estate Managers - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	95,96	93,87	9 838	IG	12/17	95,96	93,12	10 646	IG
• La Française Real Estate Partners - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	65,00	61,02	1 524	IG	12/17	60,00	55,87	852	IG
• LFF Real Estate Partners Limited - 16 Berkeley Street - London	Royaume-Uni	12/16	85,00	79,79	917	IG	12/17	100	93,12	1 193	IG
• LFP Multi Alpha - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	0	0	0	NC	12/17	100	97,05	-1 418	IG
• New Alpha Asset-Management - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	100	97,83	2 013	IG	12/17	85	82,49	2 097	IG
• NEXT Advisor - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	0	0	208	IG	12/17	0	0	0	NC
• Nouvelles EXpertises et Talents AM - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	100	97,83	1 439	IG	12/17	100	97,05	6 137	IG
• Siparex Proximité Innovation - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	26,50	25,93	319	MEE	12/17	26,50	25,72	287	MEE
• Tages Capital LLP - 39 St James' Street - London	Royaume-Uni	12/16	40,00	39,13	867	MEE	12/17	25,00	24,26	928	MEE
• UFG PM - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	100	93,87	-293	IG	12/17	0	0	-13	NC
• Union Générale des Placements - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France	12/16	0	0	0	NC	12/17	63,33	29,24	211	IG
TOTAL					22 654					28 107	

¹ Méthode d'intégration : MEE : Mise En Equivalence ; IG : Intégration Globale

MODIFICATIONS DU PÉRIMÈTRE AU COURS DE LA PÉRIODE

Entrées		Nom de l'entreprise	
Création		Union Générale de Placements	
		Société Foncière et Immobilière Nord Europe	
Entités précédemment détenues		LFP Mutli Alpha	
Sorties			
Cession		Sicorfé Maintenance	
Dissolution		BKCP Securities Mobilease	
TUP ou fusion		SNC Groupe La Française	
		UFG PM (en fin de 2 ^{ème} trimestre)	
		Courtage Crédit Mutuel Nord Europe (en fin d'année)	
Changement de dénomination			
La Francaise Bank	devient	La Francaise Global Investments	



ENTITÉS CONSOLIDÉES PAR CONSOLIDATION SIMPLIFIÉE
DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 10

En milliers d'euros

	Pays	31/12/16		31/12/17	
		% d'intérêt	Intérêts minoritaires constatés	% d'intérêt	Intérêts minoritaires constatés
BEOBANK FUNDS	Luxembourg	55,74 %	4 318	44,13 %	7 977
BEOBANK DYNAMIC FUND					
CONVICTIONS MULTIFAC	Luxembourg	45,63 %	37 518	39,37 %	50 530
CROWN MULTIFUND SEL	Luxembourg	75,55 %	7 824	85,14 %	6 041
DIADÈME GLOBAL SELEC	Luxembourg	89,89 %	8 100	89,26 %	846
EUROPIMMO MARKET	France			86,93 %	1 165
FCT LFP CREANCES IMM	France	53,76 %	118 700		
FORUM EUROPEAN REAL	France			99,00 %	606
FORUM GLB INVEST SCS	Luxembourg			99,40 %	536
INVESTCORE 2021	Luxembourg	83,95 %	982	93,42 %	755
JKC FUND - LA FRANÇAISE JKC ASIA EQUITY (CLASSE GP EUR-HEDGED)	France	41,17 %	18 976	47,92 %	19 489
LA FRANÇAISE ABSOLUTE EMERGING DEBT - PART I	France	76,21 %	3 311		
LA FRANÇAISE ACTIONS EURO COUVERTES (PART C)	France	95,37 %	4 707	96,96 %	3 226
LA FRANÇAISE ACTIONS MONDE	France	55,66 %	14 249	57,76 %	15 005
LA FRANÇAISE ALLOCATION - PART F	France	57,04 %	104 947	40,56 %	126 154
LA FRANÇAISE EURO INFLATION - PART B	France	50,23 %	97 582	52,26 %	89 684
LA FRANÇAISE EURO SOUVERAINS	France	35,36 %	19 986		
LA FRANÇAISE INDEX VARIABLE - PART C	Luxembourg	47,09 %	119 433	57,69 %	74 947
LA FRANÇAISE INFLECTION POINT MULTI TRENDS	France	41,45 %	13 321	46,02 %	11 213
LA FRANÇAISE LUX - ABSOLUTE EMERGING DEBT - F (C) EUR	France	48,18 %	54 263	42,95 %	85 196
LA FRANÇAISE LUX - FORUM GLOBAL REAL ESTATE SECURITIES - I (C) CHF	France	43,63 %	55 169	65,55 %	20 643
LA FRANÇAISE LUX - INFLECTION POINT EUROPEAN EQUITY - B (C) EUR	France	70,82 %	27 268	69,03 %	24 401
LA FRANÇAISE LUX - INFLECTION POINT GLOBAL EQUITY	Luxembourg	63,34 %	10 165		
LA FRANÇAISE LUX - INFLECTION POINT LEADERS EMERGENTS - B (C) EUR	France	99,25 %	101	99,06 %	145
LA FRANÇAISE LUX - INFLECTION POINT ZERO CARBON - CLASS I EUR	France	81,00 %	23 916	46,68 %	79 393
LA FRANÇAISE LUX - JKC ASIA BOND CLASS I (C) EUR	France	99,67 %	170	92,55 %	4 531
LA FRANÇAISE LUX - MULTI-ASSET INCOME - R (C) EUR	France	99,82 %	76	93,93 %	2 861
LA FRANÇAISE MULTISTRATÉGIES OBLIGATAIRES - PART I	France	41,22 %	67 216	48,07 %	106 254
LA FRANÇAISE PATRIMOINE FLEXIBLE PART F	Luxembourg	68,12 %	80 271	74,55 %	57 826
LA FRANÇAISE PROFIL PERFORMANCE PART I	Luxembourg	74,76 %	15 229	75,06 %	15 267
LA FRANÇAISE RENDEMENT 4X4 - PART I	France	45,67 %	5 324	60,50 %	4 185
LA FRANÇAISE SÉRÉNI FLEX - PART I	France	60,76 %	103 997	60,25 %	105 424
LA FRANÇAISE TAGES EVENT	France	99,99 %	3	51,62 %	116

MÉTHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION, PÉRIMÈTRE

	Pays	31/12/16		31/12/17	
		% d'intérêt	Intérêts minoritaires constatés	% d'intérêt	Intérêts minoritaires constatés
LA FRANÇAISE TAGES STRATÉGIE ACTIONS	France	89,95 %	5 677	95,48 %	1 218
LF EUROIMMO	France	37,65 %	34 127	94,96 %	232
LF GRANDS VIGNOBLES DE FRANCE	France	57,72 %	9 994	57,72 %	9 941
LF LUX SU ES SEC. S	Luxembourg			85,85 %	3 316
LF OPSIS PATRIMOINE	France	41,99 %	61 488		
LF PREMIUM EM R	France			63,67 %	5 215
LF REND GLOB 2018	France			40,29 %	6 426
LF RÉSIDENCES SENIORS	France	48,20 %	35 512		
LF TAGES MULT ARB II	France			77,33 %	186
LFIS PERSPECTIVE FCP - I	France	100,00 %	3		
LFIS VISION - CREDIT OPPORTUNITIES	Luxembourg	65,58 %	73 633	65,64 %	72 396
LFIS VISION - PREMIA OPPORTUNITIES	Luxembourg	60,03 %	93 608		
LFIS VISION UCITS - CREDIT	Luxembourg	90,73 %	3 075	38,51 %	85 775
LFIS VISION UCITS - EQUITY DEFENDER	Luxembourg	99,33 %	644	96,60 %	3 548
LFISVISION UCITS PREMIA ACCESS	Luxembourg			89,48 %	3 577
LFP COUSSIN OPPORTUNITES	Luxembourg	99,82 %	26	99,73 %	16
LFP EUROPEAN FUND OF FUNDS	Luxembourg	91,49 %	1 830	91,97 %	1 027
LFP PIERRE	France	46,83 %	481 888	51,90 %	344 159
LFP S&P CAPITAL IQ FUND - LFP R2P GLOBAL CREDIT (CLASS GP C USD)	Luxembourg	61,11 %	39 903	76,56 %	10 326
LFP S&P CAPITAL IQ FUND - LFP R2P GLOBAL HIGH YIELD	Luxembourg	70,70 %	22 547	91,66 %	4 951
MULTIMARK SPP OPCI	France			36,54 %	106 689
MULTIMMOBILIER 2	France			85,66 %	7 007
NEWALPHA FINTECH	France	60,03 %	4 183		
QUILVEST EUROPEAN	France			38,00 %	2 437
TAGES ANAVON GB EQ	Luxembourg	35,19 %	41 049	35,13 %	48 349
TAGES INT FUNDS UC	Luxembourg	63,03 %	20 828	63,00 %	21 405
TRANSITION ENERGETI	France			61,97 %	28 316
UFG IC FUND	Luxembourg	48,27 %	22 216	41,36 %	29 495
UFG PIXEL 1	France	80,86 %	2 422		
TOTAL CONSOLIDATION SIMPLIFIÉE			1 971 776		1 710 423

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

► RETRAITEMENTS ET ÉLIMINATIONS

Les opérations réciproques significatives sont éliminées entre entités consolidées par Intégration Globale. Sont considérés comme significatifs les montants supérieurs à 200 milliers d'euros en charges et produits et 1 000 milliers d'euros en ce qui concerne le bilan et les engagements. Il est à souligner que, lorsque des titres émis par une entité consolidée sont détenus par les compagnies d'assurance du Groupe en tant que placements représentatifs de contrats libellés en Unités de Comptes, ils ne sont pas éliminés ; ceci permet de matérialiser l'adossement actif – passif de ce type de contrats d'assurance vie.

Les résultats de cessions internes font également l'objet d'éliminations.

D'une manière générale, les principes comptables du Groupe sont appliqués dans l'ensemble des entités consolidées.

► CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Les comptes consolidés du Groupe CMNE sont établis en euros. Tous les éléments d'actif ou de passif, monétaires et non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres dans le compte « Réserves de conversion ». Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « Réserves de conversion ».

► REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉVALUATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable.

Le coût d'acquisition est égal à la juste valeur, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération sont comptabilisés dans le résultat de la période.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, représente la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total) ; dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les

valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (*goodwill* partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes (en fonction du mode de règlement). Les révisions ultérieures de ces écarts sont enregistrées en résultat pour les dettes financières relevant de la norme IAS 39 et selon les normes appropriées pour les dettes ne relevant pas d'IAS 39. Dans le cas des instruments de capitaux propres, ces révisions ne donnent lieu à aucun enregistrement jusqu'au règlement.

Dans le cas d'une variation du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition ou de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition ou cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition positifs font l'objet de tests de dépréciation afin de s'assurer qu'ils ne subissent pas de dépréciation durable. Ces variations de valeur s'apprécient au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui correspondent aux pôles d'activité du Groupe. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. La valeur recouvrable de l'UGT, déterminée dans le cadre de ces tests, est définie comme étant sa valeur de marché. La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'UGT dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par la juste valeur des entités composant l'UGT appréciée au regard des formules des pactes d'actionnaires ou par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples. Le cas échéant, la valeur recouvrable peut aussi être basée sur la valeur d'utilité. Celle-ci repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables de ces UGT et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

► IMPÔTS DIFFÉRÉS

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Les retraitements liés à l'application des normes IFRS font donc également l'objet de calcul d'impôts différés.

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice et applicable au cours des exercices suivants.

Les actifs d'impôts différés ne sont retenus que lorsque leur récupération est probable grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs aux gains ou pertes latents sur

actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés en capitaux propres. Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'il existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

ÉTABLISSEMENT DU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

La présentation retenue utilise la méthode indirecte. Le résultat, pour la détermination des flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles, est ajusté pour tenir compte des éléments sans effet de trésorerie et des éléments pour lesquels l'effet de la trésorerie consiste en flux de trésorerie d'investissement ou de financement.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis d'après leurs caractéristiques intrinsèques que sont la disponibilité immédiate ou la conversion à très court terme en un montant connu de liquidités dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

La trésorerie comprend les fonds en caisse ainsi que les dépôts et emprunts auprès de la Banque Centrale.

Les équivalents de trésorerie sont composés des prêts et emprunts à vue ou au jour le jour, contractés avec des établissements de crédit.

Les différents flux de trésorerie relatifs à un exercice sont classés, d'après la logique d'intention, en activités opérationnelles, d'investissement et de financement, sachant qu'une opération unique peut inclure des flux classés dans des activités différentes.

Les flux de trésorerie opérationnels sont ceux issus des activités d'exploitation qui contribuent à la formation de l'essentiel du résultat, y compris les activités de marché pour compte propre. Figurent à ce titre parmi les activités opérationnelles, les flux de trésorerie liés aux titres en juste valeur par résultat ainsi que les titres à revenus variables, constitutifs de placements à court terme ou relatifs aux activités de portefeuille, et les titres à revenu fixe disponibles à la vente.

Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers incluent les variations des actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat pour la variation de leur juste valeur.

Par défaut, les flux de trésorerie qui ne répondent pas aux définitions d'investissement ou de financement sont classés sous cette activité.

Les activités d'investissement sont définies comme l'acquisition et la sortie d'actifs à long terme et des autres placements qui ne sont pas inclus dans les équivalents de trésorerie ou dans les activités opérationnelles. Y figurent notamment les titres de participation et les autres titres à revenu variable détenus à long terme qui ne sont pas liés aux activités de portefeuille ainsi que les titres à revenu fixe détenus jusqu'à maturité.

Les flux liés aux activités de financement comprennent les mouvements sur capital et les mouvements liés aux émissions ou remboursements d'emprunts ou de dettes subordonnées. Par option, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables sont classés avec les activités opérationnelles.

N'étant pas constitutifs de ressources affectées aux activités qui les génèrent, les revenus (intérêts et dividendes) provenant des activités d'investissement ainsi que les intérêts liés aux activités de financement sont rattachés aux activités opérationnelles. Les produits de cessions restent, quant à eux, rattachés à l'activité auxquels ils se rapportent pour leur montant avant impôt.

PRINCIPES COMPTABLES

► PRÊTS ET CRÉANCES

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable, non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés. Ils sont comptabilisés à leur valeur de marché (ou équivalent) lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé à l'origine.

Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Ces encours sont valorisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne, le Groupe l'a intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées. Les éléments chiffrés figurent en rapport de gestion.

La juste valeur des prêts et créances est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

► Dépréciation et provision individuelle sur les prêts et créances

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt - ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés, à dire d'expert ou selon un modèle statistique, tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois ou de comptes courants irréguliers depuis plus de 3 mois représente une preuve objective d'un événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire une indication objective de perte est identifiée.

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif pour les prêts et créances et la provision est inscrite au passif parmi les provisions pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

► Dépréciation collective sur les prêts et créances

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle sont regroupés par portefeuilles homogènes. Les encours sensibles font l'objet d'une dépréciation, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe et appliquées aux encours. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique « Coût du risque » du compte de résultat.

► INTÉRÊTS PRIS EN CHARGE PAR L'ÉTAT DE CERTAINS PRÊTS

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'État une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

► GARANTIES FINANCIÈRES ET ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser leur titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

► TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des Banques Centrales et des établissements de crédit.

Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité « opérationnelle » et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

► OPÉRATIONS EN DEVISES

Les actifs et passifs financiers libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

► Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

► Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les « plus ou moins-values latentes ou différées » lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

► OPÉRATIONS DE LOCATION

► Opérations dans lesquelles CMNE est crédit bailleur

Les contrats sont classés en location-financement lorsqu'ils conduisent, en substance, à transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué. La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux utilisé est le taux d'intérêt implicite.

Les contrats de location simple sont des contrats pour lesquels l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur. Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location.

► Opérations dans lesquelles CMNE est crédit preneur

Les immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan en immobilisations corporelles pour un montant égal à la juste valeur, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux à effectuer au titre de la location. La contrepartie est enregistrée au passif du bilan. Ces immobilisations sont amorties sur la durée prévue pour des biens de même catégorie.

► TITRES ACQUIS

► Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des

conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le Groupe utilise des données non observables, « *mark-to-model* ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer, notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché. Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le Groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

► Classification comptable des titres

Les titres peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Actifs financiers disponibles à la vente ;
- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- Prêts et créances.

La classification dans l'une ou l'autre de ces catégories traduit l'intention de gestion du groupe et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

► Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Critère de classement et règles de transfert

La catégorie des « Instruments financiers évalués en juste valeur par résultat » comprend :

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction

Il s'agit principalement des instruments qui ont été acquis pour être revendus ou rachetés à court terme ou sont intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement pour lequel un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe ou bien encore constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture.

Les conditions de marché peuvent conduire le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe à revoir sa stratégie de placement et l'intention de gestion de ces titres. Ainsi, lorsqu'il apparaît inopportun de céder des titres initialement acquis dans un objectif de cession à court terme, ces titres peuvent faire l'objet d'un reclassement, dans le respect des dispositions spécifiques prévues par l'amendement IAS 39 d'octobre 2008. Les transferts vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à

échéance » sont autorisés en cas de situation exceptionnelle. Les transferts vers la catégorie « Prêts et créances » sont conditionnés à l'intention et la capacité du Groupe de détenir ces titres dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance et au respect des critères inhérents à la définition de la catégorie comptable des « Prêts et créances » (pas de cotation sur un marché actif). Aucun transfert de ce type n'a eu lieu depuis 2008 ; ils ont eu pour objectif de traduire au mieux la nouvelle intention de gestion de ces instruments et de refléter de manière plus fidèle leur impact sur le résultat du Groupe.

Les instruments financiers classés par choix dès l'origine, et de façon irrévocable, à la juste valeur par résultat

Ce classement peut s'appliquer dans les cas suivants :

- Instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
- Instrument présentant, sans application de la juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié ;
- Instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Le Groupe a utilisé cette option notamment dans le cadre de contrats en Unité de Comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés en « Actifs et passifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est prise en compte dans la juste valeur.

En cas de transfert vers l'une des trois autres catégories, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

► Actifs financiers disponibles à la vente

Critères de classement et règles de transfert

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « Prêts et créances », ni en « Actifs financiers détenus jusqu'à maturité » ni en « Juste valeur par résultat ».

Les titres à revenu fixe peuvent être reclassés en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie, ou en « Prêts et créances » en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie. Le Groupe n'a pas pratiqué de reclassement depuis 2008.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente », ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

En cas de transfert de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » ou « Prêts et créances » d'instruments ayant une échéance fixe, et en l'absence de dépréciation, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments n'ayant pas une échéance fixe vers la catégorie « Prêts et créances », les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Dépréciation et risque de crédit

Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers à revenu variable disponibles à la vente en cas de baisse prolongée et significative de la juste valeur par rapport au coût. S'agissant de titres à revenus variables, le Groupe CMNE considère qu'une dévalorisation du titre d'au moins 40 % par rapport à son coût d'acquisition, ou sur une période de plus de 24 mois consécutifs, entraîne une dépréciation, à l'exception des cas où l'appréciation de la juste valeur faite par le Groupe ne reflète pas une perte probable de tout ou partie du montant investi. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente ». Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres passées en résultat sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « Gains ou pertes latents ou différés ».

Dépréciation au titre du risque de crédit

Les dépréciations sur actifs financiers à revenu fixe disponibles à la vente (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « Coût du risque ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Ces dépréciations sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque » en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

► Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Critères de classement et règles de transfert

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe que le Groupe CMNE a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à l'échéance. Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cession ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes ainsi que les frais d'acquisition s'ils sont significatifs.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « Coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

► HIÉRARCHIE DE JUSTE VALEUR

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- **Niveau 1** : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins quatre contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- **Niveau 2** : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté ;
- **Niveau 3** : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables...

L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau déterminé par le paramètre le plus important dans le modèle de juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

► ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

► DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

► Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des

courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie (CVA) présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre (DVA) présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

S'agissant des principes retenus pour la partie relative au calcul des DVA et CVA, il est considéré que :

- Les opérations internes au Groupe ne sont pas concernées du fait des règles de solidarité qui s'appliquent au sein du Groupe CM CIC ;
- Les calculs effectués ont permis d'établir que l'impact des opérations collatéralisées (exclusivement interbancaires) n'est pas ou peu significatif, selon les règles de calcul utilisées.

De ce fait, aucune DVA/CVA n'est enregistrée à cet arrêté.

► Classification des dérivés et comptabilité de couverture

Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Il répond à la définition d'un dérivé ;
- L'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- Les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- L'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

► Comptabilité de couverture

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers. La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Le CMNE a recours à la couverture de flux de trésorerie notamment pour le TSS émis en 2004.

La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le Groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. L'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture.

La relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la Direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

L'efficacité de cette couverture doit être démontrée lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté. Le rapport entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert doit se situer dans un intervalle de 80 à 125 %. Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en « Actifs financiers disponibles à la vente ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à

cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Dérivés de macro-couverture

Le Groupe utilise les possibilités offertes par la Commission Européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« *carve-out* ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas ; ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

► IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles	
Constructions - gros œuvre structure (en fonction du type d'immeuble concerné)	10 à 30 ans
Constructions - équipements	10 à 25 ans
Agencements et installations	5 à 15 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel de sécurité	3 à 10 ans
Matériel roulant	3 à 5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels acquis ou créés en interne	1 à 3 ans

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

La juste valeur des immeubles de placement est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle repose sur une évaluation de ces immeubles par référence au marché, effectuée par des experts indépendants.

► ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés, s'il est disponible en vue d'être vendu et, si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

► CONTRATS D'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE

Les Comptes d'Épargne Logement (CEL) et les Plans Épargne Logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- Un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- Un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

► DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées, à l'origine, à leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

► ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance, émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance consolidées par intégration globale suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe.

► Actifs

Les actifs financiers, immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

En revanche, les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en Unités de Compte sont présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

► Passifs

Les provisions techniques des contrats en Unité de Compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins-values des actifs revenant aux assurés. Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. À l'actif, elles figurent dans un poste distinct et leur recouvrabilité est jugée sur le fondement d'une analyse des flux futurs de trésorerie en tenant compte d'hypothèses de taux servis à

la clientèle et de collecte cohérente avec le business plan établi par les compagnies.

À la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

► Compte de résultat

Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés dans les postes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les produits et charges relevant des activités pour compte propre des entités d'assurance sont comptabilisés dans les rubriques qui leur sont relatives.

► PROVISIONS

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- Les risques opérationnels ;
- Les engagements sociaux ;
- Les risques d'exécution des engagements par signature ;
- Les litiges et garanties de passif ;
- Les risques fiscaux ;
- Les risques liés à l'épargne logement.

► AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19R. Les dispositions se traduisent pour les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies par :

- La constatation immédiate des écarts actuariels en gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres et des modifications de régime en résultat ;
- L'application aux actifs du régime du taux d'actualisation de la dette ;
- Un renforcement des informations à présenter en annexe.

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « Charges de personnel », à l'exception de la part résultant des écarts actuariels qui est comptabilisée en « Gains ou pertes latents ou différés », en capitaux propres.

► Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, préretraite et retraite complémentaires dans lesquels le Groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux d'émission des entreprises notées AA en fonction de la durée des engagements ;
- Le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories cadre / non cadre ;
- Les taux d'inflations, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités ;
- Les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- L'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- La mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

► Indemnités de fin de carrière

Les droits des salariés à l'indemnité de départ en retraite sont calculés en fonction du temps de présence et de la rémunération brute du salarié conformément à la convention collective applicable au Groupe.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en « Gains ou pertes latents ou différés », enregistrés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

► PAIEMENTS FONDÉS SUR BASE D'ACTIONS

Les paiements sur base d'actions concernent les transactions dont le paiement est fondé sur des actions émises par le Groupe, qu'ils soient dénoués par remise d'actions ou réglés en numéraire, le montant dépendant de l'évolution de la valeur des actions.

La charge supportée par le Groupe est évaluée sur la base de la juste valeur à la date de notification des options d'achat ou de souscription d'actions attribuées par certaines filiales. La charge globale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option par le nombre estimé d'options qui seront émises au terme de la période d'acquisition des droits, compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

La charge est constatée en frais de personnel dès la notification et fait l'objet d'un étalement sur la période d'acquisition des droits, sans attendre, le cas échéant, que les conditions nécessaires à l'attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

Dans le cas des plans dénoués par remise d'actions, la contrepartie de la charge figure en augmentation des capitaux propres.

Pour les plans dénoués en numéraire, la contrepartie est enregistrée en dette. Ce passif fait l'objet d'une réévaluation jusqu'à son extinction, en fonction de la juste valeur de l'action. L'ajustement de valeur se fait également en frais de personnel.

► DETTES SUBORDONNÉES

Les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Ces dettes sont valorisées au coût amorti.

► DISTINCTION DETTES ET CAPITAUX PROPRES

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du CMNE, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le Groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le Groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le Groupe.

NOTES RELATIVES AUX POSTES DES ÉTATS FINANCIERS

Les notes sont présentées en milliers d'euros

1. NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE 1 : CAISSE, BANQUES CENTRALES

1a. Prêts et créances sur établissements de crédit

	31/12/17	31/12/16	Variation	
Caisse, Banques Centrales				
Banques Centrales	747 673	887 595	-139 922	-15,76 %
dont réserves obligatoires	397 594	364 347	33 247	9,13 %
Caisse	84 714	84 046	668	0,79 %
TOTAL	832 387	971 641	-139 254	-14,33 %
Prêts et créances sur les établissements de crédit				
Comptes réseau Crédit Mutuel ¹	1 895 448	1 935 524	-40 076	-2,07 %
Autres comptes ordinaires	144 867	266 821	-121 954	-45,71 %
Prêts	529 184	526 563	2 621	0,50 %
Autres créances	121 660	123 152	-1 492	-1,21 %
Pensions	356 602	351 312	5 290	1,51 %
Créances rattachées	18 935	16 518	2 417	14,63 %
TOTAL	3 066 696	3 219 890	-153 194	-4,76 %

¹ Concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A)

1b. Dettes envers les établissements de crédit

	31/12/17	31/12/16	Variation	
Banques Centrales				
Banques Centrales	0	0	0	n.s.
TOTAL	0	0	0	N.S.
Dettes envers les établissements de crédit				
Autres comptes ordinaires	53 950	24 692	29 258	118,49 %
Emprunts	513 712	521 174	-7 462	-1,43 %
Autres dettes	28 057	24 422	3 635	14,88 %
Pensions	1 156 602	951 312	205 290	21,58 %
Dettes rattachées	2 165	2 021	144	7,13 %
TOTAL	1 754 486	1 523 621	230 865	15,15 %

NOTE 2 : ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

2a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/17			31/12/16		
	Transaction	Juste valeur sur option	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Total
Titres	122 661	547 212	669 873	198 395	12 589 663	12 788 058
• Effets publics	0	352 118	352 118	0	346 624	346 624
• Obligations et autres titres à revenu fixe	0	104 360	104 360	0	2 974 930	2 974 930
– Cotés	0	51 907	51 907	0	2 924 213	2 924 213
– Non cotés	0	52 453	52 453	0	50 717	50 717
• Actions et autres titres à revenu variable	122 661	90 734	213 395	198 395	9 268 109	9 466 504
– Cotés	122 661	0	122 661	198 395	9 238 124	9 436 519
– Non cotés	0	90 734	90 734	0	29 985	29 985
Instruments dérivés	169 271	0	169 271	165 164	0	165 164
Autres actifs financiers		0	0		425	425
TOTAL	291 932	547 212	839 144	363 559	12 590 088	12 953 647

La forte baisse des « actifs financiers à la juste valeur sur option » s'explique par le reclassement des actifs des compagnies d'assurance en « actifs destinés à être cédés » dans le cadre du projet de rapprochement avec les assurances du Groupe CM11. Ce reclassement a été opéré en application de la norme IFRS 5 et impactera de nombreux autres postes du bilan et du compte de résultat. Afin d'alléger les annotations dans les notes suivantes, il sera fait un rappel au présent commentaire sous la mention « IFRS 5 ».

2b. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/17	31/12/16	Variation	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	130 248	118 480	11 768	9,93 %
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	110 724	116 345	-5 621	-4,83 %
TOTAL	240 972	234 825	6 147	2,62 %

La ligne « passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat » correspond essentiellement aux obligations structurées émises par la CFCMNE jusqu'au 31 décembre 2012, classées dans cette catégorie du fait du dérivé qu'elles comprennent. À partir du 1^{er} janvier 2013, les dérivés inclus dans les obligations structurées émises ont fait l'objet d'une comptabilisation séparée, en juste valeur par résultat, les obligations « vanille » étant, quant à elles, enregistrées au coût amorti.

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31/12/17			31/12/16		
	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
Titres émis	110 724	94 238	16 486	116 345	101 534	14 811
TOTAL	110 724	94 238	16 486	116 345	101 534	14 811

NOTE 3 : COUVERTURE

3a. Instruments dérivés de couverture

	31/12/17		31/12/16	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie (<i>Cash flow Hedge</i>)	140	23 143	63	30 326
Couverture de juste valeur (variation enregistrée en résultat)	26 175	60 697	32 963	96 162
TOTAL	26 315	83 840	33 026	126 488

NOTES RELATIVES AUX POSTES DES ÉTATS FINANCIERS

3b. Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

Juste valeur	31/12/17	31/12/16	Variation
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
D'actifs financiers	22 236	49 813	-27 577
De passifs financiers	2 320	2 542	-222

NOTE 4 : ANALYSE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

	31/12/17			31/12/16		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
Instrument de taux						
Swaps	6 448 343	153 086	89 149	6 318 977	142 190	81 632
Autres contrats fermes	899 000	0	0	372 000	0	0
Options et instruments conditionnels	0	16 185	41 099	0	22 974	36 848
Instrument de change						
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
SOUS-TOTAL	7 347 343	169 271	130 248	6 690 977	165 164	118 480
Instruments dérivés de couverture						
Couverture de <i>Fair Value Hedge</i>						
Swaps	2 304 850	26 175	60 697	2 961 850	32 963	96 162
Autres contrats fermes	990 200	0	0	490 000	0	0
Couverture de <i>Cash Flow Hedge</i>						
Swaps	645 700	140	23 143	660 700	63	30 326
SOUS-TOTAL	3 940 750	26 315	83 840	4 112 550	33 026	126 488
TOTAL	11 288 093	195 586	214 088	10 803 527	198 190	244 968

NOTE 5 : ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

5a. Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/17	31/12/16	Variation	
Effets publics	498 446	1 558 411	-1 059 965	-68,02 %
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 303 626	4 311 256	-2 007 630	-46,57 %
• Cotés	1 894 107	4 037 805	-2 143 698	-53,09 %
• Non cotés	409 519	273 451	136 068	49,76 %
Actions et autres titres à revenu variable	943 989	668 959	275 030	41,11 %
• Cotés	31 854	23 448	8 406	35,85 %
• Non cotés	912 135	645 511	266 624	41,30 %
Titres immobilisés	92 127	222 729	-130 602	-58,64 %
• Titres de participations	24 458	32 679	-8 221	-25,16 %
• Autres titres détenus à long terme	11 705	16 815	-5 110	-30,39 %
• Parts dans les entreprises liées	55 964	173 235	-117 271	-67,69 %
Créances rattachées	21 485	94 817	-73 332	-77,34 %
TOTAL	3 859 673	6 856 172	-2 996 499	-43,71 %
dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres	112 082	189 093	-77 011	-40,73 %
dont titres à revenu fixe dépréciés	981	1 408	-427	-30,33 %
dont dépréciation	-5 790	-9 673	3 883	-40,14 %

5b. Liste des principales participations non consolidées (données au 31/12/17)

		% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
GACM	Non coté	<1 %	10 156 223	114 668 595	1 774 901	754 249
CCCM Paris	Non coté	13 %	656 039	4 870 032	125 476	113 107

Détail des titres de participations non consolidés au titre du règlement ANC N°2016-09 :
<https://www.creditmutuel.fr/cmne/fr/banques/investisseurs/index.html#documents-financiers>

5c. Exposition au risque souverain**Risque souverain grec**

Il n'y a plus d'exposition au risque souverain grec dans le Groupe.

Autres expositions souveraines relatives aux GIIPS (Greece, Ireland, Italy, Portugal, Spain)

Autres pays bénéficiant d'un plan de soutien

31/12/17		
Exposition nette* en millions d'euros - Bancassurance	Portugal	Irlande
Actifs à la juste valeur par résultat		
Actifs disponibles à la vente		
Actifs détenus jusqu'à l'échéance		
TOTAL	0	0
PLUS/MOINS VALUES CONSTATÉES EN CAPITAUX PROPRES		

31/12/16		
Exposition nette* en millions d'euros - Bancassurance	Portugal	Irlande
Actifs à la juste valeur par résultat		
Actifs disponibles à la vente		17 399
Actifs détenus jusqu'à l'échéance		
TOTAL	0	17 399
PLUS/MOINS VALUES CONSTATÉES EN CAPITAUX PROPRES		2 839

* Exposition nette : après prise en compte des plus ou moins-values latentes et de la participation aux bénéfices différés revenant aux assurés pour la partie assurances.

Autres pays (exposition banques uniquement)

Aucune banque du Groupe n'est exposée à d'autres risques souverains.

NOTE 6 : HIÉRARCHIE DE JUSTE VALEUR

31/12/17	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Transfert* N1->N2	Transfert* N2->N1
Actifs financiers						
Disponibles à la vente	2 683 412	1 084 119	92 142	3 859 673	0	0
• Effets publics et valeurs assimilées - DALV	502 834	0	0	502 834	0	0
• Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	2 010 219	309 760	0	2 319 979	0	0
• Actions et autres titres à revenu variable - DALV	170 359	774 359	0	944 718	0	0
• Participations et ATDLT - DALV	0	0	36 178	36 178	0	0
• Parts entreprises liées - DALV	0	0	55 964	55 964	0	0
Transaction/JVO	617 420	221 724	0	839 144	0	0
• Effets publics et valeurs assimilées Juste valeur sur option	352 118	0	0	352 118	0	0
• Obligations et autres titres à revenu fixe Juste valeur sur option	51 907	52 453	0	104 360	0	0
• Actions et autres titres à revenu variable Transaction	122 661	0	0	122 661	0	0
• Actions et autres titres à revenu variable Juste valeur sur option	90 734	0	0	90 734	0	0
• Prêts et créances sur établissements de crédit Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0
• Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	169 271	0	169 271	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	26 315	0	26 315	0	0
TOTAL	3 300 832	1 332 158	92 142	4 725 132	0	0
Passifs financiers						
Transaction/JVO	0	240 972	0	240 972	0	0
• Dettes représentées par un titre Juste valeur sur option	0	110 724	0	110 724	0	0
• Dérivés et autres passifs financiers Transaction	0	130 248	0	130 248	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	83 840	0	83 840	0	0
TOTAL	0	324 812	0	324 812	0	0

31/12/16	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Transfert* N1->N2	Transfert* N2->N1
Actifs financiers						
Disponibles à la vente	5 795 320	839 536	221 316	6 856 172	0	0
• Effets publics et valeurs assimilées - DALV	1 579 451	0	0	1 579 451	0	0
• Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	4 078 852	304 258	1 058	4 384 168	0	0
• Actions et autres titres à revenu variable - DALV	137 017	532 211	505	669 733	0	0
• Participations et ATDLT - DALV	0	3 067	46 518	49 585	0	0
• Parts entreprises liées - DALV	0	0	173 235	173 235	0	0
Transaction/JVO	10 294 260	2 659 387	0	12 953 647	0	0
• Effets publics et valeurs assimilées Juste valeur sur option	346 624	0	0	346 624	0	0
• Obligations et autres titres à revenu fixe Juste valeur sur option	481 132	2 493 798	0	2 974 930	0	0
• Actions et autres titres à revenu variable Transaction	198 395	0	0	198 395	0	0
• Actions et autres titres à revenu variable Juste valeur sur option	9 268 109	0	0	9 268 109	0	0
• Prêts et créances sur établissements de crédit Juste valeur sur option	0	425	0	425	0	0
• Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	165 164	0	165 164	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	33 026	0	33 026	0	0
TOTAL	16 089 580	3 531 949	221 316	19 842 845	0	0
Passifs financiers						
Transaction/JVO	0	234 825	0	234 825	0	0
• Dettes représentées par un titre Juste valeur sur option	0	116 345	0	116 345	0	0
• Dérivés et autres passifs financiers Transaction	0	118 480	0	118 480	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	126 488	0	126 488	0	0
TOTAL	0	361 313	0	361 313	0	0

* Seuls les transferts significatifs sont renseignés, c'est-à-dire les transferts dont le montant est supérieur à 10 % du montant de la ligne « Total » pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.

Niveau 1 :

Cours coté sur un marché actif.

Niveau 2 :

Cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.

Niveau 3 :

Valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Hiérarchie de juste valeur – Détail du niveau 3

31/12/17	Ouverture	Achats	Ventes	Remboursements	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture	Transferts* N1, N2 -> N3	Transferts* N3 -> N1, N2
Actifs financiers											
Disponibles à la vente	221 316	4 034	-60 992	-676	-5 064	-93 406	29 889	-2 959	92 142	0	0
• Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	1 058	0	0	-180	-878	0	0	0	0	0	0
• Actions, TAP et autres titres à revenu variable - DALV	505	0	0	0	-505	0	0	0	0	0	0
• Participations et ATDLT - DALV	46 518	4 034	-9 377	-496	-3 681	2 091	-168	-2 743	36 178	0	0
• Parts entreprises liées - DALV	173 235	0	-51 615	0	0	-95 497	30 057	-216	55 964	0	0
Transaction/JVO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	221 316	4 034	-60 992	-676	-5 064	-93 406	29 889	-2 959	92 142	0	0
Passifs financiers											
Transaction/JVO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

31/12/16	Ouverture	Achats	Ventes	Remboursements	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture	Transferts* N1, N2 -> N3	Transferts* N3 -> N1, N2
Actifs financiers											
Disponibles à la vente	209 725	1 948	-818	-200	3 278	-2 374	9 602	155	221 316	0	0
• Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	1 055	0	0	0	0	0	0	3	1 058	0	0
• Actions, TAP et autres titres à revenu variable - DALV	5 859	1	0	0	-5 354	0	0	-1	505	0	0
• Participations et ATDLT - DALV	40 241	1 628	-808	-200	8 632	-3 220	92	153	46 518	0	0
• Parts entreprises liées - DALV	162 570	319	-10	0	0	846	9 510	0	173 235	0	0
Transaction/JVO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	209 725	1 948	-818	-200	3 278	-2 374	9 602	155	221 316	0	0
Passifs financiers											
Transaction/JVO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

* Seuls les transferts les plus significatifs sont renseignés, c'est-à-dire les transferts dont le montant est supérieur à 10 % du montant de la ligne « Total » pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.

NOTE 7 : COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

31/12/17	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	
Actifs financiers							
Dérivés	195 586	-	195 586	-96 453	-	-58 703	40 430
Pensions	360 560	-	360 560	-175 294	-	-	185 266
TOTAL	556 146	-	556 146	-271 747	-	-58 703	225 696

31/12/17	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	
Passifs financiers							
Dérivés	214 088	-	214 088	-96 453	-	-74 650	42 985
Pensions	1 156 826	-	1 156 826	-175 294	-800 000	-	181 532
TOTAL	1 370 914	-	1 370 914	-271 747	-800 000	-74 650	224 517

31/12/16	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	
Actifs financiers							
Dérivés	198 190	-	198 190	-109 010	-	-57 682	31 498
Pensions	351 312	-	351 312	-351 242	-	-	70
TOTAL	549 502	-	549 502	-460 252	-	-57 682	31 568

31/12/16	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	
Passifs financiers							
Dérivés	244 968	-	244 968	-108 842	-	-99 508	36 618
Pensions	951 544	-	951 544	-351 312	-600 000	-	232
TOTAL	1 196 512	-	1 196 512	-460 154	-600 000	-99 508	36 850

NOTE 8 : CLIENTÈLE

8a. Prêts et créances sur la clientèle

	31/12/17	31/12/16	Variation	
Créances saines	14 413 011	14 442 304	-29 293	-0,20 %
• Créances commerciales	11 862	19 154	-7 292	-38,07 %
• Autres concours à la clientèle	14 370 888	14 388 073	-17 185	-0,12 %
– Crédits à l'habitat	8 031 881	8 069 622	-37 741	-0,47 %
– Autres concours et créances diverses dont pensions	6 339 007	6 318 451	20 556	0,33 %
• Créances rattachées	30 261	35 077	-4 816	-13,73 %
Créances d'assurance et réassurance	0	12 194	-12 194	-100,00 %
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle	892 934	924 811	-31 877	-3,45 %
CRÉANCES BRUTES	15 305 945	15 379 309	-73 364	-0,48 %
Dépréciations individuelles	-565 010	-594 232	29 222	-4,92 %
Dépréciations collectives	-23 682	-22 984	-698	3,04 %
SOUS-TOTAL I	14 717 253	14 762 093	-44 840	-0,30 %
Location financement (investissement net)	1 420 673	1 422 196	-1 523	-0,11 %
• Mobilier	975 050	940 055	34 995	3,72 %
• Immobilier	395 467	441 555	-46 088	-10,44 %
• Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle	50 156	40 586	9 570	23,58 %
Dépréciations individuelles	-11 550	-13 418	1 868	-13,92 %
SOUS-TOTAL II	1 409 123	1 408 778	345	0,02 %
TOTAL	16 126 376	16 170 871	-44 495	-0,28 %
dont prêts participatifs	0	0	0	n.s.
dont prêts subordonnés	0	0	0	n.s.

Opérations de location financement avec la clientèle

	31/12/16	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/17
Valeur brute comptable	1 422 196	101 097	-102 618	-2	1 420 673
Dépréciations des loyers non recouvrables	-13 418	-4 275	6 143	0	-11 550
Valeur nette comptable	1 408 778	96 822	-96 475	-2	1 409 123

8b. Dettes envers la clientèle

	31/12/17	31/12/16	Variation	
Comptes d'épargne à régime spécial	11 801 184	11 664 141	137 043	1,17 %
• À vue	9 537 480	9 575 002	-37 522	-0,39 %
• À terme	2 263 704	2 089 139	174 565	8,36 %
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	5 046	8 560	-3 514	-41,05 %
SOUS-TOTAL	11 806 230	11 672 701	133 529	1,14 %
Comptes à vue	4 605 119	4 209 104	396 015	9,41 %
Comptes et emprunts à terme	304 996	401 256	-96 260	-23,99 %
Dettes rattachées	1 468	3 755	-2 287	-60,91 %
Dettes d'assurance et de réassurance	0	91 041	-91 041	-100,00 %
SOUS-TOTAL	4 911 583	4 705 156	206 427	4,39 %
TOTAL	16 717 813	16 377 857	339 956	2,08 %

NOTE 9 : ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

	31/12/17	31/12/16	Variation	
Titres	72 266	206 714	-134 448	-65,04 %
• Effets publics	10 251	10 004	247	2,47 %
• Obligations et autres titres à revenu fixe	62 015	196 710	-134 695	-68,47 %
– Cotés	0	47 509	-47 509	-100,00 %
– Non cotés	62 015	149 201	-87 186	-58,44 %
Créances rattachées	4 823	6 350	-1 527	-24,05 %
TOTAL BRUT	77 089	213 064	-135 975	-63,82 %
dont actifs dépréciés	0	4 687	-4 687	-100,00 %
Dépréciations	0	-4 682	4 682	-100,00 %
TOTAL NET	77 089	208 382	-131 293	-63,01 %

NOTE 10 : ÉVALUATION DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

	31/12/16	Dotation	Reprise	Autres	31/12/17
Prêts et créances sur la clientèle	-630 634	-114 791	120 936	24 247	-600 242
Titres à revenu fixe en AFS « disponibles à la vente »	-1 214	0	350	0	-864
Titres à revenu variable en AFS « disponibles à la vente »	-8 459	-328	3 862	-1	-4 926
Titres en HTM « détenus jusqu'à l'échéance »	-4 682	0	4 682	0	0
TOTAL	-644 989	-115 119	129 830	24 246	-606 032

NOTE 11 : INSTRUMENTS FINANCIERS - RECLASSEMENTS

Néant.

La norme de suivi jusqu'à échéance des actifs reclassés ne s'impose qu'aux valeurs réaffectées à des rubriques de « Prêts ». N'ayant procédé qu'à des reclassements entre catégories de titres, le Groupe ne répond donc pas à ces critères et ne renseigne cet aspect que les années où il opère un reclassement.

NOTE 12 : DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

	31/12/17	31/12/16	Variation	
Bons de caisse	39 716	57 316	-17 600	-30,71 %
TMI & TCN	1 781 744	2 063 395	-281 651	-13,65 %
Emprunts obligataires	1 263 438	1 468 281	-204 843	-13,95 %
Dettes rattachées	18 049	22 138	-4 089	-18,47 %
TOTAL	3 102 947	3 611 130	-508 183	-14,07 %

NOTE 13 : IMPÔTS

13a. Impôts courants

	31/12/17	31/12/16	Variation	
Actif (par résultat)	97 030	67 409	29 621	43,94 %
Passif (par résultat)	63 869	52 780	11 089	21,01 %

13b. Impôts différés

	31/12/17	31/12/16	Variation	
Actif (par résultat)	44 423	61 981	-17 558	-28,33 %
Actif (par capitaux propres)	462	4 955	-4 493	-90,68 %
Passif (par résultat)	4 885	28 388	-23 503	-82,79 %
Passif (par capitaux propres)	13 435	32 667	-19 232	-58,87 %

NOTES RELATIVES AUX POSTES DES ÉTATS FINANCIERS

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31/12/17		31/12/16	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Reports fiscaux déficitaires	0	0	0	0
Différences temporaires				
• PV/MV différées sur titres disponibles à la vente	0	22 798	0	46 285
• Autres gains/pertes latents ou différés	9 825	0	18 573	0
• Provisions	44 764	0	64 238	4 226
• Réserve latente de location financement	0	5 803	0	5 637
• Autres décalages temporaires	-341	-918	-2 257	18 525
Compensation	-9 363	-9 363	-13 618	-13 618
TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	44 885	18 320	66 936	61 055

NOTE 14 : COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

14a. Comptes de régularisation et actifs divers

	31/12/17	31/12/16	Variation	
Comptes de régularisation actif				
Valeurs reçues à l'encaissement	24 472	21 525	2 947	13,69 %
Produits à recevoir	19 463	25 741	-6 278	-24,39 %
Comptes de régularisation divers	95 078	53 303	41 775	78,37 %
SOUS-TOTAL	139 013	100 569	38 444	38,23 %
Autres actifs				
Dépôts de garantie versés	174 820	195 554	-20 734	-10,60 %
Débiteurs divers	221 413	248 391	-26 978	-10,86 %
Stocks et assimilés	2 273	1 866	407	21,81 %
SOUS-TOTAL	398 506	445 811	-47 305	-10,61 %
Autres actifs d'assurance				
Provisions techniques - Part des réassureurs	0	32 458	-32 458	-100,00 %
SOUS-TOTAL	0	32 458	-32 458	-100,00 %
TOTAL	537 519	578 838	-41 319	-7,14 %

14b. Comptes de régularisation et passifs divers

	31/12/17	31/12/16	Variation	
Comptes de régularisation passif				
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	2 886	2 775	111	4,00 %
Comptes d'ajustement sur devises	34	0	34	n.s.
Charges à payer	91 868	91 430	438	0,48 %
Produits constatés d'avance	66 503	72 881	-6 378	-8,75 %
Comptes de régularisation divers	63 599	65 656	-2 057	-3,13 %
SOUS-TOTAL	224 890	232 742	-7 852	-3,37 %
Autres passifs				
Versements restant à effectuer sur titres	148 508	402 429	-253 921	-63,10 %
Créditeurs divers	603 537	2 406 885	-1 803 348	-74,92 %
SOUS-TOTAL	752 045	2 809 314	-2 057 269	-73,23 %
Autres passifs d'assurance				
SOUS-TOTAL	0	0	0	n.s.
TOTAL	976 935	3 042 056	-2 065 121	-67,89 %

14c. Actifs / passifs non courants destinés à être cédés

	31/12/17	31/12/16	Variation	
Actif				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	12 333 448		12 333 448	n.s.
Actifs financiers disponibles à la vente	3 337 760		3 337 760	n.s.
Prêts et créances sur les établissements de crédit	217 848		217 848	n.s.
Prêts et créances sur la clientèle	62 832		62 832	n.s.
Comptes de régularisation	81 800		81 800	n.s.
Participations dans les entreprises MEE	17 594		17 594	n.s.
Immobilisations	1 757	139	1 618	n.s.
Écarts d'acquisition	5 640		5 640	n.s.
ACTIFS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉS	16 058 679	139	16 058 540	N.S.
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	2 331		2 331	n.s.
Dettes envers la clientèle	85 413		85 413	n.s.
Comptes de régularisation	1 962 417		1 962 417	n.s.
Provisions techniques des contrats d'assurance	12 895 389		12 895 389	n.s.
Provisions	3 926		3 926	n.s.
Dettes subordonnées	150 015		150 015	n.s.
DETTES LIÉES AUX ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	15 099 491	0	15 099 491	N.S.
Résultat				
Produits d'intérêts et assimilés	10 764		10 764	n.s.
Charges d'intérêts et assimilés	-7 231		-7 231	n.s.
Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat	17 496		17 496	n.s.
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-3 103		-3 103	n.s.
Produits des autres activités	1 467 057		1 467 057	n.s.
Charges des autres activités	-1 287 420		-1 287 420	n.s.
Frais généraux	-63 592		-63 592	n.s.
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	101		101	n.s.
Impôts sur le résultat	-53 999		-53 999	n.s.
GAINS ET PERTES NETS D'IMPÔT SUR ACTIVITÉS ABANDONNÉES	80 073	0	80 073	N.S.

La présente note permet de mesurer l'impact sur les différents postes de bilan et de résultat du reclassement des comptes des compagnies d'assurance en application de la norme IFRS 5 (cf note 2a).

NOTE 15 : PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

Quote-part dans le résultat des entreprises Mises En Équivalence

31/12/17 Entités sous influence notable	Pays	% intérêts	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus ¹	JV de la participation (si cotée)
Euro Information	France	10,15	124 040	10 026	315	n.c.
Sicorfé Maintenance	France	0,00	0	0	0	n.c.
Siparex Proximité Innovation	France	25,72	2 316	295	265	n.c.
SA PARTNERS ASSURANCES	Belgique	49,00	0	0	0	n.c.
Groupe CHOLET-DUPONT	France	32,73	13 672	1 177	545	n.c.
Inflection Point Capital management Ltd (Intégration Globale en 2017)						
JKC Capital Management Ltd	Hong Kong	48,52	1 710	777	0	n.c.
Tages Capital LLP	Grande- Bretagne	24,26	1 586	957	759	n.c.
2A	France	19,41	-187	-136	0	n.c.
ALGER Management Ltd	Grande- Bretagne	48,52	348	-197	0	n.c.
La Française AM (écarts d'acquisition sur Tages et Alger) ²	France	97,05	447			n.c.
Nord Europe Assurances (écart d'acquisition sur SA Partners assurances) ²	France	100,00	0			n.c.
Nouvelles Expertises et Talents AM (écart d'acquisition sur JKC CM Ltd) ²	France	97,05	1 257			n.c.
Groupe La Française (écart d'acquisition sur 2A) ²	France	97,05	356			n.c.
TOTAL			145 545	12 899	1 884	

31/12/16 Entités sous influence notable	Pays	% intérêts	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus ¹	JV de la participation (si cotée)
Euro Information	France	10,15	114 265	9 297	315	n.c.
Sicorfé Maintenance	France	34,00	1 618	119	0	n.c.
Siparex Proximité Innovation	France	25,93	2 288	326	265	n.c.
SA PARTNERS ASSURANCES	Belgique	49,00	15 922	-66	0	n.c.
Groupe CHOLET-DUPONT	France	33,00	12 845	1 663	545	n.c.
Inflection Point Capital management Ltd	Grande- Bretagne	51,17	7 290	-1 657	0	n.c.
JKC Capital Management Ltd	Hong Kong	48,91	774	-176	0	n.c.
Tages Capital LLP	Grande- Bretagne	39,13	1 802	886	1 305	n.c.
2A	France	19,57	-51	-133	0	n.c.
ALGER Management Ltd	Grande- Bretagne	48,91	562	126	0	n.c.
La Française AM (écarts d'acquisition sur IPCM UK, Tages et Alger) ²			585			n.c.
Nord Europe Assurances (écart d'acquisition sur SA Partners assurances) ²			1 823			n.c.
Nouvelles Expertises et Talents AM (écart d'acquisition sur JKC CM Ltd) ²			1 257			n.c.
TOTAL			160 980	10 385	2 430	

¹ En trésorerie et en actions² Conformément à IAS 28, les écarts d'acquisition constatés sur des entités sous influence notable sont inclus dans la valeur des titres mis équivalence.

Données financières des principales entreprises mises en équivalence

31/12/17 Entités sous influence notable	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres
Euro Information	1 364 883	1 123 808	165 073	98 694	90 108	1 179 631
Sicorfé Maintenance	0	0	0	0	0	0
Siparex Proximité Innovation	15 411	13 023	1 649	1 115	-304	8 735
SA PARTNERS ASSURANCES	135 485	4 897	133	207	3 136	32 050
Groupe CHOLET-DUPONT	307 897	20 700	5 243	3 488	0	40 536
Inflection Point Capital management Ltd (intégration globale en 2017)						
JKC Capital Management Ltd	50 100	33 220	15 622	13 675	0	32 054
Tages Capital LLP	12 087	13 485	3 826	3 826	0	6 343
2A	7 998	10 203	-690	-678	0	-934
ALGER Management Ltd	1 536	3 329	-345	-345	0	617

31/12/16 Entités sous influence notable	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres
Euro Information	1 249 604	1 022 668	137 056	91 432	89 417	1 083 350
Sicorfé Maintenance	6 716	7 647	480	314	0	4 723
Siparex Proximité Innovation	15 728	13 289	1 841	1 230	-298	8 626
SA PARTNERS ASSURANCES	132 660	1 734	-126	-121	3 650	32 357
Groupe CHOLET-DUPONT	191 428	19 420	6 030	4 929	0	38 083
Inflection Point Capital management Ltd	10 085	1 471	-2 171	-2 171	0	10 024
JKC Capital Management Ltd	19 149	14 984	-3 016	-3 016	0	12 650
Tages Capital LLP	8 175	11 621	2 216	2 216	0	4 506
2A	9 339	8 990	-663	-663	0	-256
ALGER Management Ltd	2 180	4 512	206	206	0	962

N.B. : Ces données correspondent aux informations individuelles résumées des entités et sont communiquées en devises.

NOTES RELATIVES AUX POSTES DES ÉTATS FINANCIERS

Rapprochement entre les informations financières résumées et la valeur de mise en équivalence

31/12/17 Entités sous influence notable	Capitaux propres en devise	Capitaux propres convertis en K€	Retraitements de consolidation	Écarts d'acquisition	Valeur de MEE
Euro Information	1 179 631	1 179 631	-1 055 591	0	124 040
Sicorfé Maintenance	0	0	0	0	0
Siparex Proximité Innovation	8 735	8 735	-6 419	0	2 316
SA PARTNERS ASSURANCES	32 050	32 050	-32 050	0	0
Groupe CHOLET-DUPONT	40 536	40 536	-26 864	0	13 672
Inflection Point Capital management Ltd (intégration globale en 2017)"					
JKC Capital Management Ltd	32 054	3 420	-1 710	0	1 710
Tages Capital LLP	6 343	6 343	-4 757	0	1 586
2A	-934	-934	747	0	-187
ALGER Management Ltd	617	695	-347	0	348
La Française AM (écarts d'acquisition sur Tages et Alger)				447	447
Nord Europe Assurances (écart d'acquisition sur SA Partners assurances)				0	0
Nouvelles Expertises et Talents AM (écart d'acquisition sur JKC CM Ltd)				1 257	1 257
Groupe La Française (écart d'acquisition sur 2A)				356	356
TOTAL		1 270 477	-1 126 992	2 060	145 545

31/12/16 Entités sous influence notable	Capitaux propres en devise	Capitaux propres convertis en K€	Retraitements de consolidation	Écarts d'acquisition	Valeur de MEE
Euro Information	1 083 350	1 083 350	-969 085	0	114 265
Sicorfé Maintenance	4 723	4 723	-3 105	0	1 618
Siparex Proximité Innovation	8 626	8 626	-6 338	0	2 288
SA PARTNERS ASSURANCES	32 357	32 357	-16 435	0	15 922
Groupe CHOLET-DUPONT	38 083	38 083	-25 238	0	12 845
Inflection Point Capital management Ltd	10 024	11 708	-4 418	0	7 290
JKC Capital Management Ltd	12 650	1 547	-773	0	774
Tages Capital LLP	4 506	4 506	-2 704	0	1 802
2A	-256	-256	205	0	-51
ALGER Management Ltd	962	1 124	-562	0	562
La Française AM (écarts d'acquisition sur IPCM UK, Tages et Alger)				585	585
Nord Europe Assurances (écart d'acquisition sur SA Partners assurances)				1 823	1 823
Nouvelles Expertises et Talents AM (écart d'acquisition sur JKC CM Ltd)				1 257	1 257
TOTAL		1 185 768	-1 028 453	3 665	160 980

NOTE 16 : IMMEUBLES DE PLACEMENT

	31/12/16	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/17
Coût historique	81 378	3 058	-1 176	-5	83 255
Amortissement et dépréciation	-32 865	-2 720	28	-1	-35 558
TOTAL	48 513	338	-1 148	-6	47 697

La juste valeur de ces immeubles (enregistrés au coût) est de 107 892 milliers d'euros au 31 décembre 2017 ; elle était de 97 400 milliers d'euros au 31 décembre 2016. Elle est déterminée à dire d'expert.

NOTE 17 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

17a. Immobilisations corporelles

	31/12/16	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/17
Coût historique					
Terrains d'exploitation	15 692	0	-778	-10	14 904
Constructions d'exploitation	193 335	3 061	-8 535	-533	187 328
Autres immobilisations corporelles	286 513	12 796	-14 019	-133	285 157
TOTAL	495 540	15 857	-23 332	-676	487 389
Amortissement et dépréciation					
Constructions d'exploitation	-110 279	-8 662	6 618	409	-111 914
Autres immobilisations corporelles	-185 948	-18 660	11 923	174	-192 511
TOTAL	-296 227	-27 322	18 541	583	-304 425
MONTANT NET	199 313	-11 465	-4 791	-93	182 964

17b. Immobilisations incorporelles

	31/12/16	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/17
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	75 800	0	-1 384	3 388	77 804
Immobilisations acquises	76 437	10 528	-12 649	-3 633	70 683
• Logiciels	32 905	7 811	-36	-668	40 012
• Autres	43 532	2 717	-12 613	-2 965	30 671
TOTAL	152 237	10 528	-14 033	-245	148 487
Amortissement et dépréciation					
Immobilisations générées en interne	-66 414	-8 508	260	-582	-75 244
Immobilisations acquises	-51 859	-7 869	13 503	1 024	-45 201
• Logiciels	-30 646	-5 787	34	106	-36 293
• Autres	-21 213	-2 082	13 469	918	-8 908
TOTAL	-118 273	-16 377	13 763	442	-120 445
MONTANT NET	33 964	-5 849	-270	197	28 042

NOTE 18 : ÉCARTS D'ACQUISITION

	31/12/16	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/17
Écart d'acquisition brut*	205 186	0	-5 640	-356	199 190
Dépréciations	-1 915	0	0	0	-1 915
ÉCART D'ACQUISITION NET	203 271	0	-5 640	-356	197 275

*Dont 19 255 000 euros correspondant au cumul des amortissements au 01/01/2005.

Détail des écarts d'acquisition

Unité Génératrice de Trésorerie	Valeur de l'EA au 31/12/16	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	Valeur de l'EA au 31/12/17
Belgique	2 343					2 343
Assurances	17 807		-5 640			12 167
Asset-Management	182 397				-356	182 041
Services et Autres	724					724
TOTAL	203 271	0	-5 640	0	-356	197 275

Une approche multi-méthodologique a été retenue pour effectuer les tests de dépréciation des écarts d'acquisition sur le pôle Asset-Management (qui représentent 90 % du total net du poste). Dans ce contexte et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers, la juste valeur, établie par un cabinet extérieur, a été déterminée selon une approche multicritères : éléments de rentabilité et de risques propres, référence à des entreprises comparables dont la valeur est connue et formule de valorisation retenue dans les pactes d'actionnaires. Selon la méthode retenue, la valeur de l'UGT « Gestion pour compte de tiers » est comprise entre 469 millions d'euros et 1101 millions d'euros. Ces tests étant réalisés annuellement, les données chiffrées du commentaire correspondent au 31 décembre 2017.

NOTE 19 : PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE

	31/12/17	31/12/16	Variation	
Vie	0	10 536 000	-10 536 000	-100,00 %
Non vie	0	184 734	-184 734	-100,00 %
Unités de Compte	0	2 001 214	-2 001 214	-100,00 %
Autres	0	10 345	-10 345	-100,00 %
TOTAL	0	12 732 293	-12 732 293	-100,00 %
<i>dont participation aux bénéfices différée passive</i>	0	1 173 533	-1 173 533	-100,00 %
Participation aux bénéfices différée active	0	0	0	n.s.
Part des réassureurs dans les provisions techniques	0	32 458	-32 458	-100,00 %
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	0	12 699 835	-12 699 835	-100,00 %

La mise à zéro des montants 2017 résulte de l'application de la norme IFRS 5 (cf notes 2a et 14c).

NOTE 20 : PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

20 a - Provisions

	31/12/16	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Variation de juste valeur	Autres variations	31/12/17
Provisions pour risques	9 847	5 924	-316	-7 102	0	2 025	10 378
• Sur engagements par signature	1 301	1 033	0	-506	0	0	1 828
• Sur engagements de financement et de garantie	3 176	0	0	-2 892	0	640	924
• Provision pour impôt	0	1 200	0	0	0	0	1 200
• Provisions pour litiges	3 203	564	-316	-1 553	0	104	2 002
• Provisions pour risques sur créances diverses	2 167	3 127	0	-2 151	0	1 281	4 424
Autres provisions	39 452	6 480	-3 184	-7 712	0	-2 664	32 372
• Provision pour épargne logement	12 169	387	0	-292	0	0	12 264
• Provisions pour éventualité diverses	24 342	1 672	-3 184	-7 420	0	-2 664	12 746
• Autres provisions	2 941	4 421	0	0	0	0	7 362
Provisions pour engagements de retraite	117 489	5 919	55	-7 551	-10 363	-1 058	104 491
TOTAL	166 788	18 323	-3 445	-22 365	-10 363	-1 697	147 241

	31/12/15	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Variation de juste valeur	Autres variations	31/12/16
Provisions pour risques	9 477	2 443	-64	-1 996	0	-13	9 847
• Sur engagements par signature	1 455	673	0	-827	0	0	1 301
• Sur engagements de financement et de garantie	3 006	170	0	0	0	0	3 176
• Provision pour impôt	59	0	-59	0	0	0	0
• Provisions pour litiges	2 852	916	-3	-549	0	-13	3 203
• Provisions pour risques sur créances diverses	2 105	684	-2	-620	0	0	2 167
Autres provisions	36 633	13 783	-8 809	-2 045	0	-110	39 452
• Provision pour épargne logement	8 639	3 530	0	0	0	0	12 169
• Provisions pour éventualité diverses	26 999	8 234	-8 736	-2 045	0	-110	24 342
• Autres provisions	995	2 019	-73	0	0	0	2 941
Provisions pour engagements de retraite	100 620	14 279	-15 062	-234	17 853	33	117 489
TOTAL	146 730	30 505	-23 935	-4 275	17 853	-90	166 788

La variation de juste valeur est liée à l'évolution des écarts actuariels sur les Indemnités de Fin de Carrière. Les « Autres variations » résultent pour l'essentiel du reclassement des données des compagnies d'assurance.

Tableau des provisions PEL/CEL

	0-4 ans	4-10 ans	+10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	1 328 720	225 486	383 817	1 938 023
Montant des provisions sur PEL	8 592	2 252	38	10 882
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				225 374
Montant des provisions sur CEL				1 138
Dotations Provisions EL				(387)
Reprises Provisions EL				292
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				17 460
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				244

Engagements de retraite et avantages similaires

Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite	31/12/16	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Variation de juste valeur	Autres variations	31/12/17
Indemnités de fin de carrière	112 841	5 670	-7 411	-10 363	-1 058	99 679
Compléments de retraite	1 535	249	0	0	0	1 784
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	3 113	0	-85	0	0	3 028
TOTAL COMPTABILISÉ	117 489	5 919	-7 496	-10 363	-1 058	104 491

Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite	31/12/15	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Variation de juste valeur	Autres variations	31/12/16
Indemnités de fin de carrière	97 207	13 044	-15 296	17 853	33	112 841
Compléments de retraite	1 312	223	0	0	0	1 535
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	2 101	1 012	0	0	0	3 113
TOTAL COMPTABILISÉ	100 620	14 279	-15 296	17 853	33	117 489

La variation de juste valeur provient des écarts actuariels (voir tableau provisions ci-dessus) et les « autres variations » du reclassement IFRS 5.

Régime à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/17	31/12/16
Taux d'actualisation ¹	1,20	1,20
Taux attendu d'augmentation des salaires	1,51	1,23

¹ Le taux d'actualisation est déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, estimé à partir de l'indice lBoxx.

Indemnités de fin de carrière

Variation de la dette actuarielle	31/12/16	Produits/ charges d'intérêt	Coût des services rendus de la période	Cotisations au régime	Écarts actuariels liés aux hypothèses		Paiement aux bénéficiaires	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31/12/17
					Démog.	Financ.			
Engagements	202 293	1 974	9 081		(11 494)	4 006	(11 151)	(1 055)	193 654
Contrat d'assurance*	89 452	1 069		5 788		2 921	(5 255)		93 975
PROVISION	112 841	905	9 081	(5 788)	(11 494)	1 085	(5 896)	(1 055)	99 679

Variation de la dette actuarielle	31/12/15	Produits/ charges d'intérêt	Coût des services rendus de la période	Cotisations au régime	Écarts actuariels liés aux hypothèses		Paiement aux bénéficiaires	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31/12/16
					Démog.	Financ.			
Engagements	164 160	2 931	9 692		(1 693)	22 309	(10 862)	15 756	202 293
Contrat d'assurance*	66 953	1 644		8 437		2 762	(6 307)	15 963	89 452
PROVISION	97 207	1 287	9 692	(8 437)	(1 693)	19 547	(4 555)	(207)	112 841

* Hors Groupe et actifs gérés en externe

Une variation de ± 50 points de base du taux d'actualisation conduirait à une baisse/augmentation de l'engagement de 13 091 milliers d'euros au 31/12/16 et de 12 451 milliers d'euros au 31/12/17.

NOTES RELATIVES AUX POSTES DES ÉTATS FINANCIERS

Variations de la juste valeur des actifs du régime	31/12/16	Effet de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31/12/17
Juste valeur des actifs du régime	89 452	2 921	1 069	5 788	(5 255)	0	93 975
TOTAL	89 452	2 921	1 069	5 788	(5 255)	0	93 975

Variations de la juste valeur des actifs du régime	31/12/15	Effet de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31/12/16
Juste valeur des actifs du régime	66 953	2 762	1 644	8 437	(6 307)	15 963	89 452
TOTAL	66 953	2 762	1 644	8 437	(6 307)	15 963	89 452

Position nette	31/12/17	31/12/16
Dette actuarielle	193 654	202 293
Juste valeur des actifs régime	93 975	89 452
SOLDE NET	99 679	112 841

Détails de la juste valeur des actifs du régime	31/12/17				
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres	Total
Actifs cotés sur un marché actif	35 447	28 807	0	0	64 254
Actifs non cotés sur un marché actif	0	0	6 439	23 282	29 721
TOTAL	35 447	28 807	6 439	23 282	93 975

Détails de la juste valeur des actifs du régime	31/12/16				
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres	Total
Actifs cotés sur un marché actif	46 152	14 276	0	0	60 428
Actifs non cotés sur un marché actif	0	0	5 365	23 659	29 024
TOTAL	46 152	14 276	5 365	23 659	89 452

La colonne "Autres" du détail des actifs correspond essentiellement à la trésorerie disponible à la date d'arrêté.

Engagements de retraite à prestations définies	Duration moyenne pondérée
Indemnités de fin de carrière	14,2

NOTE 21 : DETTES SUBORDONNÉES

	31/12/17	31/12/16	Variation	
Dettes subordonnées	660 749	811 600	-150 851	-18,59 %
Dettes subordonnées à durée indéterminée	144 986	149 205	-4 219	-2,83 %
Dettes rattachées	7 110	7 098	12	0,17 %
TOTAL	812 845	967 903	-155 058	-16,02 %

Principales dettes subordonnées

Type	Date Émission	Montant Émission	Montant fin d'exercice	Échéance
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée CFCMNE	2004	150 000	150 000	-
• Détention Groupe CMNE		-18 320	-13 762	
TSR structurés CFCMNE (8 lignes)	2014	41 600	41 600	2024
TSR structurés CFCMNE (2 lignes)	2014	174 166	174 166	2026
TSR structurés CFCMNE (3 lignes)	2015	55 000	55 000	2025
TSR CFCMNE (1 ligne)	2015	39 983	39 983	2027
TSR structuré CFCMNE (1 ligne)	2015	50 000	50 000	2030
TSR CFCMNE (1 ligne)	2016	300 000	300 000	2026
Autres			8 748	
Dettes rattachées			7 110	
TOTAL			812 845	

NOTE 22 : CAPITAUX PROPRES

22a. Capitaux propres part du Groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31/12/17	31/12/16	Variation	
Capital et réserves liées au capital	1 277 830	1 279 521	-1 691	-0,13 %
• Capital	1 275 080	1 276 771	-1 691	-0,13 %
• Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	2 750	2 750	0	0,00 %
Réserves consolidées	1 383 578	1 209 260	174 318	14,42 %
• Autres réserves (dont effets liés à la première application)	1 461 489	1 286 911	174 578	13,57 %
• Report à nouveau	-77 911	-77 651	-260	0,33 %
TOTAL	2 661 408	2 488 781	172 627	6,94 %

22b. Gains ou pertes latents différés part du Groupe

Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :	31/12/17	31/12/16	Variation	
Actifs disponibles à la vente	112 082	189 093	-77 011	-40,73 %
Dérivés de couverture (CFH)	-14 757	-17 713	2 956	-16,69 %
Réserves de conversion	-2 226	-1 246	-980	78,65 %
Autres	-11 981	-17 865	5 884	-32,94 %
TOTAL	83 118	152 269	-69 151	-45,41 %

* Soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflect.

22c. Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

31/12/17	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	% d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	OCI	PNB
ACMN IARD	49 %	8 445	30 422	7 915	223 613	17 234	1 917	0
North Europe Life Belgium	49 %	1 454	102 004	-	2 035 161	2 968	2 753	0

31/12/16	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	% d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	OCI	PNB
ACMN IARD	49 %	7 079	31 526	9 210	208 009	14 447	2 462	39 646
North Europe Life Belgium	49 %	1 085	18 680	-	385 237	4 019	3 154	12 013

* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

Cette information est communiquée pour les entités dont la part des minoritaires représente au moins 10 % du total des intérêts minoritaires. En 2017, le PNB de ces entités d'assurance a été reclassé dans la rubrique « résultat sur activités abandonnées » (cf note 14c).

NOTE 23 : ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

Engagements donnés	31/12/17	31/12/16	Variation	
Engagements de financement				
Engagements en faveur d'établissements de crédit	48 746	51 996	-3 250	-6,25 %
Engagements en faveur de la clientèle	2 403 883	2 334 967	68 916	2,95 %
Engagements de garantie				
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	36 176	30 178	5 998	19,88 %
Engagements d'ordre de la clientèle	179 147	437 177	-258 030	-59,02 %
Engagements sur titres				
Autres engagements donnés	898	1 010	-112	-11,09 %

Engagements reçus	31/12/17	31/12/16	Variation	
Engagements de financement				
Engagements reçus d'établissements de crédit	380 491	801 120	-420 629	-52,51 %
Engagements reçus de la clientèle	0	0	0	n.s.
Engagements de garantie				
Engagements reçus d'établissements de crédit	3 023 554	3 035 529	-11 975	-0,39 %
Engagements reçus de la clientèle	5 893 598	5 792 322	101 276	1,75 %
Engagements sur titres				
Autres engagements reçus	898	43 010	-42 112	-97,91 %

Titres et valeurs donnés en pension

Titres et valeurs donnés en pension	31/12/17	31/12/16	Variation	
Actifs donnés en pension	175 000	175 000	0	0,00 %
Passifs associés	1 128 545	926 890	201 655	21,76 %
TOTAL	1 303 545	1 101 890	201 655	18,30 %

Actifs donnés en garantie de passif

Autres actifs donnés en garantie de passif	31/12/17	31/12/16	Variation	
Titres prêtés	470 456	269 777	200 679	74,39 %
Dépôts de garantie sur opérations de marché	174 820	195 554	-20 734	-10,60 %
TOTAL	645 276	465 331	179 945	38,67 %

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 24 : INTÉRÊTS ET PRODUITS/CHARGES ASSIMILÉS

	31/12/17		31/12/16	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit & Banques Centrales	24 567	-6 296	31 739	-13 732
Clientèle	959 415	-497 932	1 003 588	-505 535
<i>dont location financement et location simple</i>	423 236	-388 720	416 871	-380 545
Instruments dérivés de couverture	15 542	-42 176	5 059	-39 731
Actifs financiers disponibles à la vente	28 183		40 389	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 250		5 865	
Dettes représentées par un titre		-61 046		-64 605
Dettes subordonnées		-2 014		-8 916
TOTAL	1 029 957	-609 464	1 086 640	-632 519
<i>dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE</i>	1 014 415	-567 288	1 081 581	-592 788
<i>dont intérêts courus sur actifs financiers dépréciés</i>	6 426			
<i>dont intérêts sur passifs au cout amorti</i>		-567 288		-592 788

NOTE 25 : COMMISSIONS

	31/12/17		31/12/16	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	2 076	-302	1 242	-332
Clientèle	83 265	-1 583	83 174	-1 580
Titres	18 486	-88	22 890	-868
<i>dont activités gérées pour compte de tiers</i>	2 469		3 104	
Instruments dérivés	1	0	2	0
Change	174	0	193	0
Engagements de financement et de garantie	101	-330	117	-411
Prestations de services	92 471	-49 347	83 050	-48 911
TOTAL	196 574	-51 650	190 668	-52 102

NOTE 26 : GAINS OU PERTES SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31/12/17	31/12/16	Variation	
Instruments de transaction	24 715	39 842	-15 127	-37,97 %
Instruments à la juste valeur sur option	-552	4 574	-5 126	-112,07 %
Inefficacité des couvertures	115	1 995	-1 880	-94,24 %
• Sur couverture de juste valeur (FVH)	115	1 995	-1 880	-94,24 %
– Variations de juste valeur des éléments couverts	-28 676	15 503	-44 179	-284,97 %
– Variations de juste valeur des éléments de couverture	28 791	-13 508	42 299	-313,14 %
Résultat de change	933	1 291	-358	-27,73 %
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	25 211	47 702	-22 491	-47,15 %
<i>dont dérivés de transaction</i>	24 220	40 546	-16 326	-40,27 %

NOTE 27 : GAINS OU PERTES SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	31/12/17			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		2 168	0	2 168
Actions et autres titres à revenu variable	9 137	20 920	1 967	32 024
Titres immobilisés	6 373	101 284	1 567	109 224
Autres	0	0	0	0
TOTAL	15 510	124 372	3 534	143 416

	31/12/16			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		15 206	0	15 206
Actions et autres titres à revenu variable	17 852	5 782	-2 931	20 703
Titres immobilisés	8 095	-170	-387	7 538
Autres	0	-107	0	-107
TOTAL	25 947	20 711	-3 318	43 340

NOTE 28 : PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

	31/12/17	31/12/16	Variation	
Produits des autres activités				
Contrats d'assurance	0	1 362 055	-1 362 055	-100,00 %
Immeubles de placement	2 989	2 465	524	21,26 %
• Reprises de provisions/amortissements	0	2 000	-2 000	-100,00 %
• Plus values de cession	2 989	465	2 524	542,80 %
Charges refacturées	14 566	15 772	-1 206	-7,65 %
Autres produits	377 068	324 737	52 331	16,11 %
SOUS-TOTAL	394 623	1 705 029	-1 310 406	-76,86 %
Charges des autres activités				
Contrats d'assurance	0	-1 119 791	1 119 791	-100,00 %
Immeubles de placement	-3 865	-5 184	1 319	-25,44 %
• Dotations aux provisions/amortissements	-2 721	-2 753	32	-1,16 %
• Moins values de cession	-1 144	-2 431	1 287	-52,94 %
Autres charges	-54 963	-134 674	79 711	-59,19 %
SOUS-TOTAL	-58 828	-1 259 649	1 200 821	-95,33 %
TOTAL	335 795	445 380	-109 585	-24,60 %

La forte baisse des produits et des charges des autres activités trouve également son origine dans le reclassement IFRS 5 (cf notes 2a et 14c).

Détail des produits nets des activités d'assurance

	31/12/17	31/12/16	Variation	
Primes acquises	0	1 011 098	-1 011 098	-100,00 %
Charges des prestations	0	-911 566	911 566	-100,00 %
Variations des provisions	0	-181 746	181 746	-100,00 %
Autres charges et produits techniques et non techniques	0	-14 450	14 450	-100,00 %
Produits nets des placements	0	338 928	-338 928	-100,00 %
TOTAL	0	242 264	-242 264	-100,00 %

La mise à zéro des montants 2017 résulte de l'application de la norme IFRS 5 (cf notes 2a et 14c).

NOTE 29 : FRAIS GÉNÉRAUX

	31/12/17	31/12/16	Variation	
Charges de personnel	-436 216	-450 075	13 859	-3,08 %
Autres charges	-357 792	-375 357	17 565	-4,68 %
TOTAL	-794 008	-825 432	31 424	-3,81 %

29a. Charges de personnel

	31/12/17	31/12/16	Variation	
Salaires et traitements	-267 403	-273 822	6 419	-2,34 %
Charges sociales	-115 786	-123 795	8 009	-6,47 %
Intéressement et participation des salariés	-26 558	-25 920	-638	2,46 %
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-26 219	-26 315	96	-0,36 %
Autres	-250	-223	-27	12,11 %
TOTAL	-436 216	-450 075	13 859	-3,08 %

Depuis 2012, six plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en place par une entité du Groupe. Les bénéficiaires sont choisis selon la nature et la technicité des fonctions qu'ils exercent. L'attribution est conditionnée au maintien du bénéficiaire en situation de salarié du pôle. Les droits résultants de l'attribution gratuite d'actions sont incessibles jusqu'au terme de la période d'acquisition. La période minimale d'acquisition est de deux ans (dix-huit mois pour le plan 2015, vingt-quatre pour les plans 2016 et 2017) et la durée minimale de conservation à l'issue de la période d'acquisition est également de deux ans.

NOTES RELATIVES AUX POSTES DES ÉTATS FINANCIERS

La Caisse Fédérale ayant pris l'engagement de racheter ces actions, sur option du porteur, ces émissions sont traitées en « *cash settled* » et la valeur des titres est enregistrée en charges de personnel à la date de notification, par contrepartie d'une dette dont la réévaluation à chaque arrêté et jusqu'à son extinction est également constatée en frais de personnel.

Les effets de ces plans d'attribution d'actions gratuites sont résumés dans les tableaux ci-dessous.

31/12/17							
	Date d'attribution	Nombre d'actions		Valeur de rachat	Pourcentage d'acquisition	Charge de l'exercice	Dette cumulée
		Attribuées	Acquises				
Plan 2012	14/02/2012	20 060	19 740	194,90	100 %	314	3 847
Plan 2013	15/04/2013	18 147	18 147	194,90	100 %	289	3 537
Plan 2014	01/04/2014	29 400	28 086	194,90	100 %	447	5 474
Plan 2015	16/09/2015	29 710	27 621	194,90	100 %	794	5 383
Plan 2016*	16/09/2016	30 187	30 187	194,90	52 %	2 413	3 042
Plan 2017*	04/09/2017	30 730	30 730	194,90	13 %	775	775
TOTAL						5 031	22 058

31/12/16							
	Date d'attribution	Nombre d'actions		Valeur de rachat	Pourcentage d'acquisition	Charge de l'exercice	Dette cumulée
		Attribuées	Acquises				
Plan 2012	14/02/2012	20 060	19 740	179	100 %	55	3 533
Plan 2013	15/04/2013	18 147	18 147	179	100 %	51	3 248
Plan 2014	01/04/2014	29 400	28 086	179	100 %	495	5 027
Plan 2015*	16/09/2015	29 710	29 710	179	86 %	3 826	4 589
Plan 2016*	16/09/2016	30 187	30 187	179	12 %	629	629
TOTAL						5 056	17 027

* Nombre d'actions acquises estimé.

Effectifs moyens

	31/12/17	31/12/16	Variation	
Techniciens de la banque	2 355	2 414	-59	-2,44 %
Cadres	2 299	2 217	82	3,70 %
TOTAL	4 654	4 631	23	0,50 %

29b. Autres charges d'exploitation : « Impôts, taxes et contributions réglementaires »

	31/12/17	31/12/16	Variation	
Impôts et taxes	-34 608	-43 692	9 084	-20,79 %
Services extérieurs	-178 686	-212 009	33 323	-15,72 %
Autres charges diverses	-107 224	-80 116	-27 108	33,84 %
TOTAL	-320 518	-335 817	15 299	-4,56 %

29c. Dotations/reprises sur amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/17	31/12/16	Variation	
Amortissements	-37 274	-39 540	2 266	-5,73 %
• Immobilisations corporelles	-26 863	-28 518	1 655	-5,80 %
• Immobilisations incorporelles	-10 411	-11 022	611	-5,54 %
Dépréciations	0	0	0	n.s.
TOTAL	-37 274	-39 540	2 266	-5,73 %

NOTES RELATIVES AUX POSTES DES ÉTATS FINANCIERS

NOTE 30 : COÛT DU RISQUE

31/12/17	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
Établissements de crédit	0	0	0	-723	0	-723
Clientèle	-109 627	114 072	-16 604	-4 517	1 907	-14 769
• Location financement	-1 151	1 442	-231	-34	18	44
• Autres - clientèle	-108 476	112 630	-16 373	-4 483	1 889	-14 813
SOUS-TOTAL	-109 627	114 072	-16 604	-5 240	1 907	-15 492
Actifs fin. détenus jusqu'à l'échéance	0	4 679	0	0	0	4 679
Actifs fin. disponibles à la vente	0	350	-25	0	0	325
Autres	-4 256	5 617	0	-23	0	1 338
TOTAL	-113 883	124 718	-16 629	-5 263	1 907	-9 150

31/12/16	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
Établissements de crédit	0	0	0	-614	0	-614
Clientèle	-121 311	114 927	-11 024	-3 201	518	-20 091
• Location financement	-1 384	1 103	-150	-24	0	-455
• Autres - clientèle	-119 927	113 824	-10 874	-3 177	518	-19 636
SOUS-TOTAL	-121 311	114 927	-11 024	-3 815	518	-20 705
Actifs fin. détenus jusqu'à l'échéance	0	122	0	0	0	122
Actifs fin. disponibles à la vente	-645	286	-119	0	1 288	810
Autres	-2 714	1 556	0	-61	0	-1 219
TOTAL	-124 670	116 891	-11 143	-3 876	1 806	-20 992

NOTE 31 : GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

	31/12/17	31/12/16	Variation	
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 843	236	1 607	680,93 %
• Moins-values de cession	-225	-470	245	-52,13 %
• Plus-values de cession	2 068	706	1 362	192,92 %
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	-138	33 267	-33 405	-100,41 %
TOTAL	1 705	33 503	-31 798	-94,91 %

Les « Gains ou pertes nets sur titres consolidés » constatés en 2016 se rapportaient essentiellement à la cession de l'ensemble immobilier Raspail.

NOTE 32 : VARIATIONS DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION

	31/12/17	31/12/16	Variation	
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	0	0	n.s.
Écart d'acquisition négatif passé en résultat	81	0	81	n.s.
TOTAL	81	0	81	N.S.

NOTE 33 : IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

33a. Décomposition de la charge d'impôt

	31/12/17	31/12/16	Variation	
Charge d'impôt exigible	-64 852	-102 820	37 968	-36,93 %
Charge d'impôt différé	-17 368	-6 025	-11 343	188,27 %
Ajustements au titre des exercices antérieurs	-1 405	1 497	-2 902	-193,85 %
TOTAL	-83 625	-107 348	23 723	-22,10 %

33b. Rapprochement entre les charges d'impôt effective et théorique

	31/12/17		31/12/16	
Taux d'impôt théorique	142 625	34,43 %	112 439	34,43 %
Impact du taux réduit sur les plus values à long terme	-29 996	-7,24 %	-1 869	-0,57 %
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	-2 924	-0,71 %	-333	-0,10 %
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités françaises	12 731	3,07 %	-3	0,00 %
Impact des variations de taux sur les décalages temporaires	16 586	4,00 %	57	0,02 %
Impact du <i>carry back</i>	0	0,00 %	0	0,00 %
Décalages permanents	-5 726	-1,38 %	-10 034	-3,07 %
Autres	4 328	1,04 %	7 091	2,17 %
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF	137 624	33,22 %	107 348	32,87 %
Résultat taxable*	414 245		326 573	
CHARGE D'IMPÔT	137 624	33,22 %	107 348	32,87 %

*Dont retraitement de l'impôt sur résultat lié aux actifs destinés à être cédés.

3. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

NOTE 34 : RECYCLAGE DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

Mouvements	31/12/17	31/12/16
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-1 024	-3 094
SOUS-TOTAL	-1 024	-3 094
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Reclassement vers le résultat	-96 094	-4 936
Autres mouvements	18 872	-2 591
SOUS-TOTAL	-77 222	-7 527
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	2 956	2 775
SOUS-TOTAL	2 956	2 775
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	5 892	-11 761
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-194	2 969
TOTAL	-69 592	-16 638

NOTE 35 : IMPÔT RELATIF À CHAQUE COMPOSANTE DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

	31/12/17			31/12/16		
	Brut	Impôts	Net	Brut	Impôts	Net
Écarts de conversion	-1 024	0	-1 024	-3 094	0	-3 094
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-87 337	10 115	-77 222	-11 062	3 535	-7 527
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	7 121	-4 165	2 956	4 232	-1 457	2 775
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	10 365	-4 473	5 892	-17 855	6 094	-11 761
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-319	125	-194	3 950	-981	2 969
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-71 194	1 602	-69 592	-23 829	7 191	-16 638

INFORMATIONS SECTORIELLES

En matière d'information sectorielle, le CMNE communique sur deux niveaux. L'information par secteur d'activité constitue le premier niveau, et celle par secteur géographique le second niveau.

INFORMATION SECTORIELLE PAR ACTIVITÉ (1^{ER} NIVEAU)

Le Groupe CMNE est organisé selon six pôles d'activité :

- Bancassurance France ;
- Bancassurance Belgique ;
- Entreprises ;
- Assurances ;
- Asset-Management ;
- Services et activités diverses.

Le détail des entités composant chacun de ces pôles d'activité est donné dans les tableaux suivants :

Société	Activité	2016			2017		
		% Intérêt	% Contrôle	Méthode	% Intérêt	% Contrôle	Méthode
BANQUE RÉSEAU FRANCE							
Crédit Mutuel Nord Europe	Établissement de crédit	100,00	100,00	Sté mère	100,00	100,00	Sté mère
CMNE Home Loans FCT	Établissement de crédit	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Cumul SCI	Immobilier	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
FCP Richebé Gestion	Fonds dédié	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Foncière et Immobilière Nord Europe	Immobilier	0,00	0,00	NC	100,00	100,00	IG
GIE CMN Prestations	Groupement de moyens	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SA Immobilière du CMN	Immobilier	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
THEIA	Immobilier	80,00	80,00	IG	80,00	80,00	IG
BANQUE RÉSEAU BELGIQUE							
CMNE Belgium	Opérations financières	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
BKCP Immo IT SCRL	Société de moyens	95,96	95,96	IG	96,01	96,01	IG
BKCP Securities	Gestion de patrimoine	100,00	100,00	IG	0,00	0,00	NC
Beobank	Établissement de crédit	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Immo W16	Gestion immobilière	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Mobilease	Leasing mobilier	100,00	100,00	IG	0,00	0,00	NC
OBK SCRL	Opérations financières	99,99	100,00	IG	99,99	100,00	IG
BANQUE RÉSEAU ENTREPRISES							
BCMNE	Établissement de crédit	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Bail Actéa	Crédit bail mobilier	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Nord Europe Lease	Crédit bail immobilier	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Nord Europe Partenariat	Capital Développement	99,65	99,65	IG	99,65	99,65	IG
ASSURANCES							
Nord Europe Assurances	Gestion collective assurance	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ACMN IARD	Assurance	51,00	51,00	IG	51,00	51,00	IG
ACMN Vie	Assurance	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CP - BK Reinsurance	Ré assurance	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Courtage CMNE	Courtage assurance	100,00	100,00	IG	0,00	0,00	NC
Nord Europe Life Luxembourg	Assurance	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Nord Europe Retraite	Gestion PERP	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
North Europe Life Belgium	Assurance	51,00	51,00	IG	51,00	51,00	IG
SA Partners Assurances	Assurance	49,00	49,00	MEE	49,00	49,00	MEE
SPV JARNA	Gestion d'actifs	97,83	100,00	IG	97,05	100,00	IG

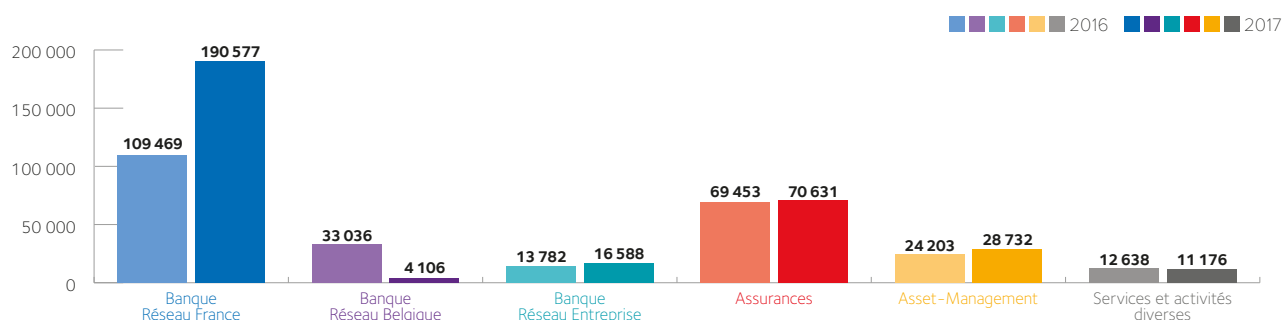
Société	Activité	2016			2017		
		% Intérêt	% Contrôle	Méthode	% Intérêt	% Contrôle	Méthode
ASSET-MANAGEMENT							
Groupe La Française	Gestion collective	97,83	97,84	IG	97,05	97,05	IG
2A	Gestion d'actifs	19,57	20,00	MEE	19,41	20,00	MEE
Alger Management LTD	Gestion d'actifs	48,91	50,00	MEE	48,52	50,00	MEE
CD Partenaires	Gestion d'actifs	73,24	74,87	IG	72,66	74,87	IG
FCT LFP Créances Immobilières	Gestion d'actifs	58,37	58,37	IG	58,37	58,37	IG
Groupe Cholet-Dupont	Gestion d'actifs	33,00	33,73	MEE	32,73	33,73	MEE
Inflection Point Capital Management UK LD	Gestion d'actifs	51,17	49,00	MEE	97,05	100,00	IG
JKC Capital Management Limited	Gestion d'actifs	48,91	50,00	MEE	48,52	50,00	MEE
La Française AM	Gestion collective	97,83	100,00	IG	97,05	100,00	IG
La Française AM Finance Services	Immobilier	97,83	100,00	IG	97,05	100,00	IG
La Française AM IBERIA	Gestion d'actifs	64,57	66,00	IG	64,05	66,00	IG
La Française AM International	Gestion de patrimoine	97,83	100,00	IG	97,05	100,00	IG
La Française Global Investments	Établissement de crédit	98,70	100,00	IG	98,23	100,00	IG
La Française Global REIM	Gestion d'actifs	97,83	100,00	IG	97,05	100,00	IG
La Française Forum Securities Limited	Gestion d'actifs	78,26	80,00	IG	97,05	100,00	IG
La Française Inflection Point	Gestion d'actifs	74,97	51,00	IG	97,05	100,00	IG
La Française Investment Solutions	Gestion d'actifs	46,54	56,04	IG	46,17	56,04	IG
La Française Real Estate Managers	Gestion collective	93,87	95,96	IG	93,12	95,96	IG
La Française Real Estate Partners	Gestion d'actifs	61,02	65,00	IG	55,87	60,00	IG
LFF Real Estate Partners Limited	Gestion d'actifs	79,79	85,00	IG	93,12	100,00	IG
LFP Multi Alpha	Gestion d'actifs	0,00	0,00	NC	97,05	100,00	IG
New Alpha Asset Management	Gestion d'actifs	97,83	100,00	IG	82,49	85,00	IG
Nouvelles Expertises et Talents AM	Capital Développement	97,83	100,00	IG	97,05	100,00	IG
Siparex Proximité Innovation	Gestion collective	25,93	26,50	MEE	25,72	26,50	MEE
SNC Groupe La Française	Groupement de moyens	97,73	99,90	IG	0,00	0,00	NC
TAGES Capital LLP	Gestion d'actifs	39,13	40,00	MEE	24,26	25,00	MEE
UFG PM	Gestion immobilière	93,87	100,00	IG	0,00	0,00	NC
Union Générale des Placements	Gestion d'actifs	0,00	0,00	NC	29,24	63,33	IG
SERVICES ET ACTIVITÉS DIVERSES							
Actéa Environnement	Gestion immobilière	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Euro Information SAS	Informatique	10,15	10,15	MEE	10,15	10,15	MEE
Financière Nord Europe	Gestion collective	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Finimad	Immobilier	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NEPI	Opérations financières	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SCI Centre Gare	Immobilier	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Sicorfé Maintenance	Services	34,00	34,00	MEE	0,00	0,00	NC
Transactimmo	Immobilier	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG

RÉSUMÉ DES CONTRIBUTIONS PAR PÔLES

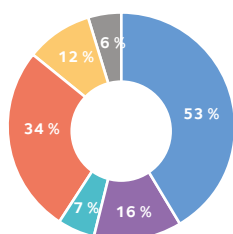
	PNB		RBE		Résultat consolidé		Total bilan consolidé	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Banque Réseau France	451 379	566 118	125 497	241 477	109 469	190 577	19 935 886	20 178 619
Banque Réseau Belgique	304 997	287 799	48 962	13 529	33 036	4 106	6 395 972	6 407 786
Banque Réseau Entreprises	56 364	54 698	26 279	26 227	13 782	16 588	2 346 575	2 248 890
Assurances	187 052	199 402	117 013	134 562	69 453	70 631	16 779 159	16 921 421
Asset-Management	184 791	229 135	39 435	62 608	24 203	28 732	995 526	1 057 947
Services et activités diverses	6 527	4 889	4 893	3 386	12 638	11 176	177 616	173 448
Éliminations entre pôles	-62 001	-272 202	-58 402	-205 958	-58 038	-68 522	-4 807 929	-4 798 559
TOTAL	1 129 109	1 069 839	303 677	275 831	204 543	253 288	41 822 805	42 189 552

Contribution au résultat (avant éliminations interpôles)

En milliers d'euros

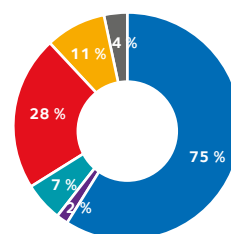


Résultat consolidé décembre 2016



■ Banque Réseau France
■ Banque Réseau Entreprise
■ Asset-Management
■ Banque Réseau Belgique
■ Assurances
■ Services et activités diverses

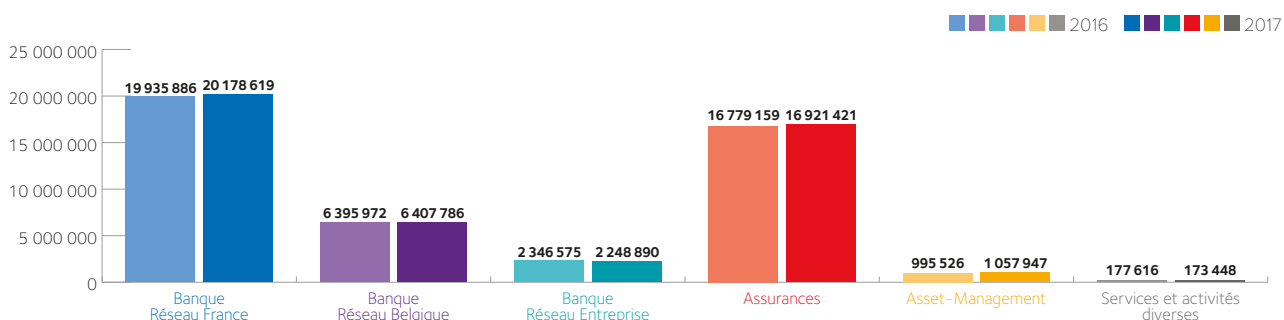
Résultat consolidé décembre 2017



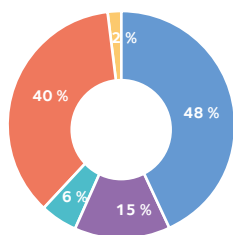
■ Banque Réseau France
■ Banque Réseau Entreprise
■ Asset-Management
■ Banque Réseau Belgique
■ Assurances
■ Services et activités diverses

Contribution au total du bilan (avant éliminations interpôles)

En milliers d'euros

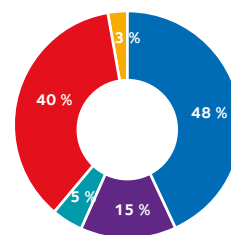


Bilan consolidé décembre 2016



■ Banque Réseau France
■ Banque Réseau Entreprise
■ Asset-Management
■ Banque Réseau Belgique
■ Assurances
■ Services et activités diverses

Bilan consolidé décembre 2017



■ Banque Réseau France
■ Banque Réseau Entreprise
■ Asset-Management
■ Banque Réseau Belgique
■ Assurances
■ Services et activités diverses

SYNTHÈSE BILAN ET RÉSULTAT PAR PÔLES

Actif 31/12/16	Banque Réseau France	Banque Réseau Belgique	Banque Réseau Entreprises	Assurances	Asset-Management	Services et activités diverses	Impact IFRS 5	Opérations spécifiques et éliminations	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	414 486	-	-	12 570 468	221 885	-	-	(253 192)	12 953 647
Instruments dérivés de couverture	79 757	2 300	-	-	-	-	-	(49 031)	33 026
Actifs financiers disponibles à la vente	3 702 976	1 275 956	6 568	3 557 114	89 966	31 968	-	(1 808 376)	6 856 172
Prêts et créances sur établissements de crédit	5 274 191	543 757	86 574	476 115	55 367	5 597	-	(2 250 070)	4 191 531
Prêts et créances sur la clientèle	9 691 613	4 429 240	2 238 893	55 407	172 682	-	-	(416 964)	16 170 871
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	29 510	17 591	2 712	-	-	-	-	-	49 813
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	193 941	14 441	-	-	-	-	-	-	208 382
Comptes de régularisation et actifs divers	382 380	41 432	10 089	95 238	226 786	4 709	-	(47 312)	713 322
Participations dans les entreprises MEE	-	-	-	17 745	27 352	115 884	-	(1)	160 980
Immobilisations corporelles et incorporelles	167 032	68 912	1 739	1 432	26 339	18 734	-	(2 398)	281 790
Écarts d'acquisition	-	2 343	-	5 640	175 149	724	-	19 415	203 271
TOTAL	19 935 886	6 395 972	2 346 575	16 779 159	995 526	177 616	-	(4 807 929)	41 822 805

Actif 31/12/17	Banque Réseau France	Banque Réseau Belgique	Banque Réseau Entreprises	Assurances	Asset-Management	Services et activités diverses	Impact IFRS 5	Opérations spécifiques et éliminations	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	332 933	-	-	12 807 305	295 654	-	(12 333 448)	(263 300)	839 144
Instruments dérivés de couverture	51 726	4 189	-	-	-	-	-	(29 600)	26 315
Actifs financiers disponibles à la vente	4 552 527	1 125 888	4 901	3 383 320	63 678	19 995	(3 337 760)	(1 952 876)	3 859 673
Prêts et créances sur établissements de crédit	4 903 161	513 924	83 131	553 786	97 245	8 836	(217 848)	(2 043 152)	3 899 083
Prêts et créances sur la clientèle	9 709 734	4 589 901	2 141 429	62 832	128 058	-	(62 832)	(442 746)	16 126 376
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	11 871	9 028	1 337	-	-	-	-	-	22 236
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	62 031	15 058	-	-	-	-	-	-	77 089
Comptes de régularisation et actifs divers	399 948	91 900	16 446	89 804	245 415	1 603	15 976 740	(83 743)	16 738 113
Participations dans les entreprises MEE	-	-	-	17 594	21 506	124 039	(17 594)	-	145 545
Immobilisations corporelles et incorporelles	154 688	55 555	1 646	1 140	31 598	18 251	(1 618)	(2 557)	258 703
Écarts d'acquisition	-	2 343	-	5 640	174 793	724	(5 640)	19 415	197 275
TOTAL	20 178 619	6 407 786	2 248 890	16 921 421	1 057 947	173 448	-	(4 798 559)	42 189 552

INFORMATIONS SECTORIELLES

Passif 31/12/16	Banque Réseau France	Banque Réseau Belgique	Banque Réseau Entreprises	Assurances	Asset-Management	Services et activités diverses	Impact IFRS 5	Opérations spécifiques et éliminations	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	277 117	-	-	-	148 124	-	-	(190 416)	234 825
Instruments dérivés de couverture	119 427	52 859	3 233	-	-	-	-	(49 031)	126 488
Dettes envers les établissements de crédit	1 582 429	174 649	1 619 319	361 844	138 369	20 175	-	(2 373 163)	1 523 622
Dettes envers la clientèle	10 592 764	5 328 927	422 527	95 004	-	-	-	(61 365)	16 377 857
Dettes représentées par un titre	3 627 421	15 988	1 562	-	165 618	-	-	(199 459)	3 611 130
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	2 542	-	-	-	-	-	-	2 542
Comptes de régularisation et passifs divers	507 231	132 080	91 625	2 218 811	246 225	1 057	-	(41 138)	3 155 891
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-	12 742 171	-	-	-	(9 878)	12 732 293
Provisions	79 745	73 522	4 601	6 780	2 029	111	-	-	166 788
Dettes subordonnées	818 680	43 051	-	353 018	-	-	-	(246 846)	967 903
Intérêts minoritaires	173	(1 685)	30	58 371	20 929	-	-	55	77 873
Capitaux propres hors résultat (part du Groupe)	2 221 430	541 003	189 896	873 707	250 029	143 635	-	(1 578 650)	2 641 050
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	109 469	33 036	13 782	69 453	24 203	12 638	-	(58 038)	204 543
TOTAL	19 935 886	6 395 972	2 346 575	16 779 159	995 526	177 616	-	(4 807 929)	41 822 805

Passif 31/12/17	Banque Réseau France	Banque Réseau Belgique	Banque Réseau Entreprises	Assurances	Asset-Management	Services et activités diverses	Impact IFRS 5	Opérations spécifiques et éliminations	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	275 316	-	-	1	152 644	-	-	(186 989)	240 972
Instruments dérivés de couverture	78 063	33 585	1 792	-	-	-	-	(29 600)	83 840
Dettes envers les établissements de crédit	1 721 235	235 252	1 451 612	341 870	171 809	7 578	(2 331)	(2 172 539)	1 754 486
Dettes envers la clientèle	11 087 859	5 265 621	458 424	89 401	-	-	(85 413)	(98 079)	16 717 813
Dettes représentées par un titre	3 128 219	8 388	1 582	-	124 794	-	-	(160 036)	3 102 947
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	2 320	-	-	-	-	-	-	2 320
Comptes de régularisation et passifs divers	576 462	160 928	95 050	1 967 908	305 031	803	13 137 074	(84 641)	16 158 615
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-	12 906 693	-	-	(12 895 389)	(11 304)	-
Provisions	80 797	58 076	4 985	3 926	1 451	1 932	(3 926)	-	147 241
Dettes subordonnées	818 710	68 854	-	307 015	-	-	(150 015)	(231 719)	812 845
Intérêts minoritaires	339	(1 630)	34	142 326	29 547	-	-	43	170 659
Capitaux propres hors résultat (part du Groupe)	2 221 042	572 286	218 823	1 091 650	243 939	151 959	-	(1 755 173)	2 744 526
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	190 577	4 106	16 588	70 631	28 732	11 176	-	(68 522)	253 288
TOTAL	20 178 619	6 407 786	2 248 890	16 921 421	1 057 947	173 448	-	(4 798 559)	42 189 552

Compte de résultat 31/12/16	Banque Réseau France	Banque Réseau Belgique	Banque Réseau Entreprises	Assurances	Asset- Management	Services et activités diverses	Impact IFRS 5	Opérations spécifiques et éliminations	Total
PRODUIT NET BANCAIRE	451 379	304 997	56 364	187 052	184 791	6 527	-	(62 001)	1 129 109
Frais généraux	(325 882)	(256 035)	(30 085)	(70 039)	(145 356)	(1 634)	-	3 599	(825 432)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	125 497	48 962	26 279	117 013	39 435	4 893	-	(58 402)	303 677
Coût du risque	(10 536)	(4 300)	(5 134)	-	28	(935)	-	(115)	(20 992)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	114 961	44 662	21 145	117 013	39 463	3 958	-	(58 517)	282 685
Quote-part de résultat des entreprises MEE	-	-	-	(66)	1 035	9 416	-	-	10 385
Gains ou pertes sur autres actifs	26 230	119	22	-	7 131	-	-	1	33 503
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	141 191	44 781	21 167	116 947	47 629	13 374	-	(58 516)	326 573
Impôts sur les bénéfices	(31 969)	(11 785)	(7 384)	(39 330)	(16 602)	(736)	-	458	(107 348)
Gains & pertes nets d'impôts/ activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NET TOTAL	109 222	32 996	13 783	77 617	31 027	12 638	-	(58 058)	219 225
Intérêts minoritaires	(247)	(40)	1	8 164	6 824	-	-	(20)	14 682
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	109 469	33 036	13 782	69 453	24 203	12 638	-	(58 038)	204 543

Compte de résultat 31/12/17	Banque Réseau France	Banque Réseau Belgique	Banque Réseau Entreprises	Assurances	Asset- Management	Services et activités diverses	Impact IFRS 5	Opérations spécifiques et éliminations	Total
PRODUIT NET BANCAIRE	566 118	287 799	54 698	199 402	229 135	4 889	(197 563)	(74 639)	1 069 839
Frais généraux	(324 641)	(274 270)	(28 471)	(64 840)	(166 527)	(1 503)	63 592	2 652	(794 008)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	241 477	13 529	26 227	134 562	62 608	3 386	(133 971)	(71 987)	275 831
Coût du risque	(5 263)	(2 959)	142	-	(449)	(1 857)	-	1 236	(9 150)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	236 214	10 570	26 369	134 562	62 159	1 529	(133 971)	(70 751)	266 681
Quote-part de résultat des entreprises MEE	-	-	-	101	1 680	10 026	(101)	1	11 707
Gains ou pertes sur autres actifs	467	1 374	15	-	(151)	-	-	-	1 705
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	81	-	-	-	81
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	236 681	11 944	26 384	134 663	63 769	11 555	(134 072)	(70 750)	280 174
Impôts sur les bénéfices	(45 938)	(7 802)	(9 791)	(54 133)	(21 798)	(379)	53 999	2 218	(83 624)
Gains & pertes nets d'impôts/ activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	80 073	-	80 073
RÉSULTAT NET TOTAL	190 743	4 142	16 593	80 530	41 971	11 176	-	(68 532)	276 623
Intérêts minoritaires	166	36	5	9 899	13 239	-	-	(10)	23 335
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	190 577	4 106	16 588	70 631	28 732	11 176	-	(68 522)	253 288

INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES (2^{ÈME} NIVEAU)

Au CMNE, cette analyse se recoupe avec l'information par activité. En effet, le Groupe exerce sur deux zones géographiques principales qui sont la France et la Belgique. Les informations concernant cette deuxième zone sont isolées dans le pôle d'activité Banque Réseau Belgique.

AUTRES INFORMATIONS

► LES NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE ET NON ENCORE APPLIQUÉES

► IFRS 9 : Instruments financiers

La norme IFRS 9 publiée par l'IASB est appelée à remplacer la norme IAS 39 « *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* ». Elle définit de nouvelles règles en matière de :

- Classement et évaluation des instruments financiers (Phase 1) ;
- Dépréciation du risque de crédit des actifs financiers (Phase 2) ;
- Et comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture (Phase 3).

La norme IFRS 9 entre en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Le classement et l'évaluation ainsi que le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9 sont applicables rétrospectivement en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans obligation de retraiter les exercices présentés en comparatif. Ainsi, le Groupe présentera ses comptes 2018 sans comparatif 2017 au format IFRS 9, l'explication du passage des portefeuilles entre les deux référentiels et les impacts sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2018 sera intégrée dans les annexes.

Le Groupe Crédit Mutuel a lancé le chantier en mode projet au deuxième trimestre 2015 ; il regroupe les différents acteurs (finance, risques, informatique...) et est structuré autour du Comité de pilotage « consolidation nationale » coordonné par la Direction Gestion Finances de la Confédération. Le projet est articulé en groupes de travail, selon les phases et les instruments (Crédits, Titres et dérivés), les travaux relatifs aux modèles de dépréciation étant sous la responsabilité de la Direction des risques CNCM. Les développements et adaptations informatiques nécessaires ont démarré en 2016 et se sont poursuivis en 2017.

La mise en œuvre d'IFRS 9 concerne l'ensemble des activités du Groupe à l'exception des pôles Assurance relevant de la directive Conglomérat, qui bénéficient du différé d'application à 2021, prévu par l'amendement à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union Européenne. Pour bénéficier de ce report, certaines conditions doivent être remplies, notamment l'absence de transfert d'instrument financier, entre l'assurance et les autres secteurs du conglomérat, après la date d'entrée en vigueur du texte, autre que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les 2 secteurs.

Les pôles Assurance du Groupe restent néanmoins totalement impliqués dans le chantier.

Les informations par phase sont présentées ci-après.

Phase 1 - Classement et évaluation

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendront du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments, ce qui pourrait conduire à une catégorie et une évaluation de certains actifs financiers différentes de celles appliquées sous IAS 39.

Les prêts, créances, ou titres de dettes acquis seront classés :

- Au coût amorti, si le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'une rémunération d'intérêts sur le principal (analyse réalisée via le test SPPI), à condition qu'ils ne soient pas désignés en juste valeur par résultat sur option ;
- En juste valeur par capitaux propres, si le modèle de gestion est de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal, à condition qu'ils ne soient pas désignés en juste valeur par résultat sur option. En cas de cession de ces instruments, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres seront constatés en compte de résultat, comme actuellement sous IAS 39 en cas de classement en portefeuille d'actifs disponibles à la vente (DALV) ;
- En juste valeur par résultat, s'ils ne sont pas éligibles aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère SPPI et/ou gérés selon le modèle de gestion « autres ») ou si le Groupe choisit de les classer comme tel, sur option, à des fins de réduction d'incohérence comptable.

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) seront classés :

- En juste valeur par résultat, ou ;
- Sur option, en juste valeur par capitaux propres. En cas de cession de ces instruments, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ne seront pas recyclés en résultat, contrairement à la pratique actuelle en cas de comptabilisation en portefeuille d'actifs disponibles à la vente (DALV, sous IAS 39). Seuls les dividendes seront comptabilisés en résultat.

À noter que :

- Les dérivés incorporés à des actifs financiers ne pourront plus être comptabilisés séparément du contrat hôte ;
- Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs financiers sont reprises dans la norme IFRS 9 sans modification, tout comme celles relatives aux passifs financiers, exceptées :
 - La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option. En effet, elles seront à constater en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables et non plus en résultat. Le Groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre,
 - La comptabilisation du gain ou perte de modification pour les actifs financiers pour lesquels elle n'est pas décomptabilisante.
- L'IASB a publié, en octobre, l'amendement sur les indemnités de remboursement anticipé symétrique ; il est en cours d'adoption par l'UE. Il prévoit que les actifs comportant des options de remboursement anticipé avec pénalité négative pour la banque, puissent être, par exception, assimilés à des instruments SPPI (susceptibles de bénéficier d'un traitement au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres), dès lors que les modalités de calcul de la pénalité sont compatibles avec la notion de « compensation raisonnable » prévue par la norme. Cette évolution permet d'éviter une comptabilisation à la juste valeur par résultat des prêts comportant ce type de clause. Le groupe est marginalement concerné par ce sujet.

Les travaux opérationnels menés dans le Groupe au cours de l'année 2017, ont visé à :

- Finaliser les tests SPPI pour les taux identifiés à risque (moyennés, dé-corrélés ou présentant une dé-corrélation entre la durée du taux et sa fréquence de refixation). À noter que le Groupe a décidé de ne plus produire de crédits à taux jugés non conformes et que le critère SPPI devra être respecté lors de la création de nouveaux produits ;
- Poursuivre le chantier de documentation des différents instruments, aux niveaux national et régional, tant sur les caractéristiques des instruments que sur les modèles de gestion. Concernant le modèle de collecte, un seuil de vente acceptable a été défini en fonction de la durée du portefeuille pour permettre le classement des instruments financiers au coût amorti, au-delà des cas prévus par la norme. À noter qu'en pratique ce seuil ne concerne que les titres, le groupe ne cédant pas ses crédits.

Seront principalement reclassés en juste valeur par résultat les parts d'OPCVM et d'OPCI, certaines obligations convertibles ou titres de dettes structurées ou tranches de titrisation. L'impact des reclassements est modéré.

Le Crédit Mutuel n'a pas souhaité émettre de principes « Groupe » quant :

- À l'usage de l'option à la juste valeur par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres ;
- Au classement en coût amorti, ou en juste valeur par capitaux propres, des instruments de dettes inclus dans le portefeuille de liquidité.

Chaque groupe régional classera ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion.

Phase 2 – Dépréciation

Pour sa partie relative à la dépréciation du risque de crédit, IFRS 9 répond aux critiques soulevées par le modèle de pertes de crédit avérées de la norme IAS 39, d'une comptabilisation trop tardive et trop faible des pertes de crédit.

Elle permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues. Les dépréciations seront constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Cette approche du risque de crédit plus prospective est déjà prise en compte, pour partie, lorsque des provisions collectives sont actuellement constatées sur des portefeuilles homogènes d'actifs financiers en application de la norme IAS 39.

Ainsi, le nouveau modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'appliquera à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, qui seront répartis en 3 catégories :

- Statut 1 : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'aura été constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- Statut 2 : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défaut sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit aura été constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- Statut 3 : catégorie regroupant les actifs financiers dépréciés pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours actuellement dépréciés individuellement sous IAS 39.

L'augmentation significative du risque de crédit s'appréciera en :

- Tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et ;
- En comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le Groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, l'évaluation de la variation du risque étant réalisée contrat par contrat.

Pour définir la frontière entre les statuts 1 et 2 :

- Le Groupe s'appuiera sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et sur l'évaluation du risque de défaut à 12 mois :
 - Sur les portefeuilles LDP (« *Low Default Portfolio* »), portefeuille à faible taux de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport la notation à l'octroi et la notation à l'arrêté,
 - Sur les portefeuilles HDP (« *High default Portfolio* »), portefeuille à fort taux de défaut pour lequel les données historiques permettent d'établir un modèle de notation statistique), une courbe frontière met en rapport le taux de défaut à l'octroi et le taux de défaut à l'arrêté.
- Il associera à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés...
- Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs seront utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudentiellement en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

Les travaux opérationnels menés dans le Groupe au cours de l'année 2017, ont principalement visé à :

- Définir les frontières entre les statuts 1 et 2 sur les différentes catégories d'exposition du Groupe, la méthodologie de prise en compte, dans les paramètres, des informations de nature prospective. Celle-ci intégrera pour la probabilité de défaut, trois scénarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans ;
- Documenter l'ensemble du corpus de règles ;
- Finaliser l'adaptation du système d'information.

Phase 3 – Comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le Groupe Crédit Mutuel a choisi de conserver les dispositions actuelles. Des informations complémentaires en annexe seront, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisée.

À noter qu'en outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continueront de s'appliquer.

► IFRS 15 : Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients

Cette norme remplacera plusieurs normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus (notamment les normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction ») mais elle n'affecte pas les revenus entrant dans le champ d'application des normes traitant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers.

La comptabilisation des produits selon IFRS 15 doit traduire le transfert du contrôle du bien (ou service) à un client, pour le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit. À cette fin, la norme développe un modèle en cinq étapes, permettant de déterminer quand et pour quel montant les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés :

- Identification du contrat conclu avec le client ;
- Identification des obligations de performance incluses dans le contrat ;
- Détermination du prix de transaction du contrat ;
- Allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance ;
- Reconnaissance du revenu lorsqu'une obligation de performance est remplie.

Cette norme entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels ont été réalisés en 2016 et 2017. Ces travaux s'effectuent au sein d'un groupe de travail confédéral dédié, auquel participent les différents Groupes CM et certaines filiales, le cas échéant.

Les principaux métiers/produits ayant fait l'objet d'analyses sont les offres bancaires packagées, la gestion d'actifs (commissions de surperformance) et les activités informatiques. En l'absence d'impact significatif, les modalités de comptabilisation de revenus de ces activités ne devraient pas faire l'objet de modification.



► IFRS 16 : Contrats de location

Publiée début 2016, cette nouvelle norme, adoptée par l'UE en date du 31 octobre 2017, rentre en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Elle remplacera la norme IAS 17 et les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location.

Selon IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- D'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat ;
- En contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;
- D'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Pour rappel, selon la norme IAS 17 actuellement en vigueur, aucun montant n'est enregistré au bilan du locataire dans le cas d'une location-simple et les loyers sont présentés au sein des charges d'exploitation.

Le Groupe a poursuivi en 2017 ses travaux d'analyse sur les impacts de cette norme, les modalités possibles de première application et la mise en œuvre dans les systèmes d'information. Le Groupe a également réalisé le recensement de ses contrats de location tant de nature immobilière que mobilière (informatique, flotte automobile...). L'étude des impacts potentiels d'IFRS 16 sur les états financiers du Groupe est en cours.

► LES NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE

► IFRS 17 : Contrats d'assurance

La norme IFRS 17 remplacera, à partir de 2021, IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurance de conserver leurs principes comptables locaux pour leurs contrats d'assurance et les autres contrats dans le champ d'application d'IFRS 4, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur.

IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Cela nécessite un recours accru à des modèles complexes et à des concepts proches de Solvabilité 2. La communication financière devra être aussi largement adaptée.

► JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables à la date d'arrêté. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend un coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs, les comptes des autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Certaines entités du Groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que, hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas dans la pratique l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée à la date d'arrêté.

HIÉRARCHIE DE JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI OU AU COÛT AU BILAN

31/12/17	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	20 131 532	19 270 161	861 371	16 112	5 083 707	15 031 713
Prêts et créances sur établissements de crédit	2 961 891	3 066 696	-104 805	0	2 961 891	0
• Prêts et avances - EC	2 961 891	3 066 696	-104 805	0	2 961 891	0
Prêts et créances à la clientèle	17 091 450	16 126 376	965 074	0	2 059 737	15 031 713
• Prêts et avances - Clientèle	17 091 450	16 126 376	965 074	0	2 059 737	15 031 713
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	78 191	77 089	1 102	16 112	62 079	0
Passifs	22 281 592	22 388 091	106 499	811 116	9 662 058	11 808 418
Dettes envers les établissements de crédit	1 755 952	1 754 486	-1 466	0	1 862 978	-107 026
Dettes envers la clientèle	16 477 002	16 717 813	240 811	0	4 561 558	11 915 444
Dettes représentées par un titre	3 237 522	3 102 947	-134 575	0	3 237 522	0
Dettes subordonnées	811 116	812 845	1 729	811 116	0	0

31/12/16	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	25 094 498	19 599 143	5 495 355	61 541	5 438 389	19 594 568
Prêts et créances sur établissements de crédit	3 111 504	3 219 890	-108 386	0	3 111 504	0
• Prêts et avances - EC	3 111 504	3 219 890	-108 386	0	3 111 504	0
Prêts et créances à la clientèle	21 774 385	16 170 871	5 603 514	0	2 179 817	19 594 568
• Prêts et avances - Clientèle	21 774 385	16 170 871	5 603 514	0	2 179 817	19 594 568
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	208 609	208 382	227	61 541	147 068	0
Passifs	22 390 873	22 480 511	89 638	967 922	9 381 622	12 041 329
Dettes envers les établissements de crédit	1 497 364	1 523 621	26 257	0	1 492 369	4 995
Dettes envers la clientèle	16 195 046	16 377 857	182 811	0	4 158 712	12 036 334
Dettes représentées par un titre	3 730 541	3 611 130	-119 411	0	3 730 541	0
Dettes subordonnées	967 922	967 903	-19	967 922	0	0

► PARTIES LIÉES

INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

	31/12/17		31/12/16	
	Entités consolidées par Intégration Globale	Entités consolidées par Mise En Équivalence	Entités consolidées par Intégration Globale	Entités consolidées par Mise En Équivalence
Actifs				
Prêts et créances sur établissements de crédit	838 216	0	848 758	0
<i>dont comptes ordinaires</i>	19 028	0	42 001	0
Prêts et créances à la clientèle	3 061	0	8 799	0
Actifs à la juste valeur par résultat	22 068	0	21 064	0
Actifs disponibles à la vente	385 763	0	468 139	0
Actifs divers	29 239	0	26 219	0
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédit	506 097	0	506 853	0
<i>dont comptes ordinaires</i>	7 517	0	7 724	0
Passifs à la juste valeur par résultat	25 943	0	23 913	0
Dettes représentées par un titre	54 418	0	108 378	0
Dettes subordonnées	3 275	0	3 275	0
Intérêts reçus	4 929	0	11 026	0
Intérêts versés	-5 036	0	-9 100	0
Commissions reçues	0	0	359	0
Commissions versées	-3 203	-222	-2 404	-688
Gains ou pertes nets sur actifs financiers DALV et JVR	-4 856	1 125	-289	1 125
Autres produits et charges	10 565	-1 049	5 873	-1 220
PNB	2 399	-146	5 465	-783
Frais généraux	-5 765	-60 848	-5 196	-38 386
Engagements de financement donnés	25 723	0	25 723	0
Engagements de garanties donnés	8 891	0	8 545	0

La colonne « Intégration Globale » reprend les opérations déclarées par les entités consolidées selon cette méthode avec le reste du Groupe Crédit Mutuel (hors CMNE). La colonne « Mise En Équivalence » recense les opérations internes au CMNE, non éliminées du fait de la méthode de consolidation de ces entités.

► DIVIDENDES

L'entité consolidante a prévu de verser, hors Groupe CMNE, 20 995 milliers d'euros.

► RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Nature de la rémunération	Principaux dirigeants	
	31/12/17	31/12/16
Montants dûs		
Avantages du personnel à court terme	1 529	1 462
Avantages postérieurs à l'emploi*	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paielements fondés sur des actions	n.a.	n.a.

*Caisse Fédérale CMNE

Régime à prestations définies (art. 39) accordé en contrepartie de l'abandon de 10 jours de congés conventionnellement accordés à l'encadrement supérieur (dans le cadre de l'accord du 30 juin 1999) ; ce régime octroie un supplément de retraite égal à 9 % maximum du salaire brut perçu au cours des 12 derniers mois d'activité précédant le départ - hors gratification et prime - à condition d'être âgé de 65 ans et d'avoir obtenu la liquidation de ses pensions. Les droits sont financés moyennant cotisation à un fonds collectif constitué par la Caisse Fédérale du CMNE, exonérée de contribution sociale. Le montant estimatif des rentes annuelles s'élève à 74 milliers d'euros au 31 décembre 2017 ; il ne prend pas en compte l'ancienneté acquise dans leurs fonctions par les bénéficiaires et est calculé sur base du salaire annuel brut de l'exercice 2017, indépendamment des conditions de réalisation de l'engagement.

Beobank

Régime à cotisations définies, portant sur un engagement individuel de pension, dont le bénéficiaire profite jusqu'à la date de départ de l'entreprise. À la date de son départ, ou à la date prévue de sa retraite, l'affilié a droit aux réserves constituées par les primes acquises et par la participation bénéficiaire.

► HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Membres du réseau Mazars		Deloitte et Associés		Membres d'autres réseaux	
	31/12/17	31/12/16	31/12/17	31/12/16	31/12/17	31/12/16
AUDIT						
Commissaires aux Comptes, certification	655	491	1 115	1 166	75	58
Missions accessoires	100	201	115	1	0	10
SOUS-TOTAL	755	692	1 230	1 167	75	68
AUTRES PRESTATIONS						
Juridique, fiscal, social	0	0	0	35	327	89
Audit interne	0	0	0	19	0	0
Autres	196	0	8	34	1 103	110
SOUS-TOTAL	196	0	8	88	1 430	199
TOTAL	951	692	1 238	1 255	1 505	267

► ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'est survenu aucun autre événement significatif entre le 31 décembre 2017 et la date de communication des comptes consolidés. Ces derniers ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 26 février 2018.

CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE

Société Anonyme
4 Place Richebé
59000 Lille

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs,

► OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

► FONDEMENT DE L'OPINION

► Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

► Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

- Deloitte & Associés : les principales missions réalisées sur l'exercice 2017 ont porté notamment sur des prestations rendues dans le cadre de projets de cession d'entreprise ainsi que sur des revues de conformité à certaines réglementations, des consultations relatives à des sujets réglementaires, des formations générales sur de nouvelles réglementations applicables lors des prochains exercices et des revues de déclarations fiscales ;
- Mazars : la principale mission réalisée sur l'exercice 2017 a porté sur le projet de rapprochement de l'activité d'assurances entre le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe et le Groupe Crédit Mutuel CM-11.

► JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

RISQUE DE CRÉDIT - DÉPRÉCIATION DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR BASE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

RISQUE IDENTIFIÉ

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est exposé aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts. Comme mentionné à la note 8 de l'annexe, les expositions aux risques de crédit et de contrepartie envers la clientèle représentent près de 40 % du total bilan au 31 décembre 2017 et le stock de dépréciation sur les encours de crédits s'élève à 0,6 milliard d'euros pour un encours brut de 16,2 milliards d'euros (dont un encours faisant l'objet de dépréciation individuelle de 0,9 milliard d'euros) au 31 décembre 2017. Le coût du risque sur l'exercice 2017 s'élève à 9,2 millions d'euros (note 30 de l'annexe).

Ainsi, le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe constitue des dépréciations et provisions destinées à couvrir les risques avérés de pertes, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt - ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés, à dire d'expert ou selon un modèle statistique, tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle sont regroupés par portefeuilles homogènes. Les encours sensibles font l'objet d'une dépréciation, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe et appliquées aux encours.

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit étant donné que les crédits octroyés à la clientèle représentent une part significative du bilan et que les provisions induites constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la Direction.

NOTRE RÉPONSE

Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons examiné le dispositif de contrôle et testé la conception et l'efficacité des contrôles clés relatifs au recensement des expositions (et notamment à l'identification de l'assiette des créances porteuses de risque avéré), au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à la détermination des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle et collective.

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La réalisation de tests de contrôle du dispositif d'identification et de suivi des contreparties sensibles, douteuses et contentieuses ; du processus de revue de crédit et du dispositif de valorisation des garanties ;
- Des analyses contradictoires des montants de provisions sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risque ;
- Et de manière plus spécifique sur les encours octroyés par les Caisses locales du pôle Banque Réseau France :
 - La prise de connaissance critique des travaux de l'Inspection Générale du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe selon les modalités prévues par nos normes d'exercice professionnel sur l'utilisation des travaux de l'audit interne. Ainsi, nous avons apprécié la qualité de l'approche et la méthodologie d'audit mises en œuvre par l'inspection générale dans le cadre de la certification des comptes des Caisses locales ainsi que les résultats de leurs travaux,
 - Concernant les dépréciations liées à des modèles de provisionnement statistique sur base individuelle ou collective, nous nous sommes assurés de la correcte documentation et justification de ces provisions.
- Et de manière plus spécifique sur le pôle Banque Réseau Belgique :
 - Concernant les provisions statistiques sur les encours de crédits à la consommation et de cartes de crédit, nos travaux ont consisté à faire intervenir nos experts pour revoir les évolutions méthodologiques impactant le modèle de provisionnement ainsi que les tests rétrospectifs sur base historique qui conduisent à la détermination des principaux paramètres de provisionnement,
 - Nous nous sommes enfin assurés de la correcte documentation et justification des provisions sectorielles comptabilisées.

DÉTERMINATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION ET TESTS DE DÉPRÉCIATION

RISQUE IDENTIFIÉ

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation au minimum selon une fréquence annuelle, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés ou dès l'apparition d'indices de pertes de valeurs. La détermination de la valeur d'utilité repose sur l'actualisation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du processus budgétaire du Groupe, comme indiqué dans la note annexe 18.

Au 31 décembre 2017, le montant des écarts d'acquisition en valeur brute s'élève à 197,3 millions d'euros et le montant cumulé des pertes de valeur s'élève à 1,9 million d'euros. À noter que les écarts d'acquisition de l'UGT Gestion pour compte de tiers contribuent à plus de 90 % du total net du poste.

La détermination de la valeur d'utilité de l'UGT Gestion pour compte de tiers repose sur une approche multi-méthodologique avec notamment une prise en compte d'éléments de rentabilité, de risque propres ainsi qu'à des références d'entreprises comparables dont la valeur est connue, et enfin à une formule de valorisation retenue dans les pactes d'actionnaires.

De par leur nature même, ces tests de dépréciation requièrent l'exercice de jugement sur l'estimation de la valeur d'utilité des UGT, et notamment celle relative au pôle « Gestion pour compte de tiers ». En cela, nous considérons ce sujet comme étant un point clé de notre audit.

NOTRE RÉPONSE

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Avec l'aide de nos experts, nous avons évalué le processus mis en place par le Groupe pour identifier les indices de perte éventuelle de valeur et effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation.

Dans ce cadre, nous avons notamment pris connaissance de l'évaluation faite de l'UGT « Gestion pour compte de tiers » par un cabinet de valorisation externe et en avons fait la revue, en lien avec nos experts en valorisation, pour apprécier les modalités et les paramètres d'évaluation retenus.

Nous avons également vérifié la cohérence des informations publiées sur les résultats de ces tests de dépréciation.

PROJET DE FUSION GACM (GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL) ET NEA (NORD EUROPE ASSURANCES)

RISQUE IDENTIFIÉ

Au cours du quatrième trimestre 2017, le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe et le Groupe Crédit Mutuel-CM11 ont entamé des réflexions sur un projet de fusion de leurs entités d'assurance. Du fait du caractère hautement probable de la réussite de cette opération, la norme IFRS 5 a été appliquée aux comptes des compagnies, traitées en « Activités destinées à être cédées ».

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe a ainsi constaté au 31 décembre 2017 :

- L'existence d'actifs non courants destinés à être cédés pour un montant de 16 059 millions d'euros ;
 - L'existence de passifs liés aux actifs destinés à être cédés pour un montant de 15 099 millions d'euros ;
 - Un résultat relatif à l'activité cédée de 80 millions d'euros.
- Ces éléments représentent un des postes majeurs des états financiers en date d'arrêté.

La valeur de ce groupe destiné à être cédé a été déterminée comme étant le montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente, ainsi que l'exposent les notes « III. Principes comptables » et « IV.14c Actifs/Passifs non courants destinés à être cédés » de l'annexe.

L'identification et la valorisation de ce groupe destiné à être cédé constitue ainsi un poste significatif des états financiers et est sujette à discussions et établissement d'un plan de vente rendant improbable des changements notables.

CESSION DES TITRES CIC

RISQUE IDENTIFIÉ

Les titres de participation non consolidés détenus par le pôle Bancassurance France et classés en titres disponibles à la vente dans les comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe représentent une juste valeur de 56 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 173 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Comme mentionné dans la note I « faits marquants de l'année 2017 » en annexe, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe a apporté ses titres CIC à l'Offre Publique d'Achat simplifiée initiée au cours du troisième trimestre par l'actionnaire majoritaire.

Nous considérons qu'il s'agit d'un point clé de l'audit des comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe au titre de l'exercice 2017, notamment au regard de la contribution significative de cette opération non récurrente au résultat du Groupe sur cet exercice 2017.

NOTRE RÉPONSE

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses retenues par la Direction dans son engagement de cession de ce groupe.

Nous avons :

- Pris connaissance des accords conclus justifiant la cession de ce groupe ;
- Apprécie le caractère hautement probable de la transaction envisagée ;
- Apprécie la valorisation du groupe destiné à être cédé retenue dans les comptes consolidés ;
- Évalué le caractère suffisant des informations relatives à cette opération fournies dans les annexes.

NOTRE RÉPONSE

Dans le cadre de nos travaux d'audit, nous avons effectué un test substantif en remontant au contrat de vente de ces titres et au flux de trésorerie perçu afin de nous assurer :

- De la réalité et du fait générateur de cette opération de cession des titres CIC en vue de valider la correcte sortie de ces titres au bilan consolidé du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe au 31 décembre 2017 ainsi que la reconnaissance de la plus-value sur l'exercice 2017 en gains et pertes sur actifs immobilisés ;
- De la correcte détermination du montant de la plus-value de cette opération (incluant le recyclage de la réserve OCI relative à la variation de juste valeur de ce titre avant sa cession) enregistrée au compte de résultat du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe au 31 décembre 2017.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

► VÉRIFICATION DES INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport sur la gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

► INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

► Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe par l'Assemblée Générale du 11 mai 2007 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 7 décembre 2012 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 11^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 6^{ème} année.

Précédemment, le cabinet CEAF Européenne Audit, qui a été racheté par le cabinet BDO Marque et Gendrot (lui-même racheté ensuite par Deloitte & Associés), ont exercé les fonctions de commissaire aux comptes de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe respectivement de 1994 à 2006 et de 2006 à 2007.

Précédemment, le cabinet ACEA, qui a été racheté par le cabinet Mazars, a exercé les fonctions de commissaire aux comptes de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe de 1997 à 2011.

► RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

► RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

► Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

▷ Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement UE n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 11 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

MAZARS





Sylvie BOURGUIGNON

Michel BARBET-MASSIN

Nicolas DE LUZE

DELOITTE & ASSOCIÉS

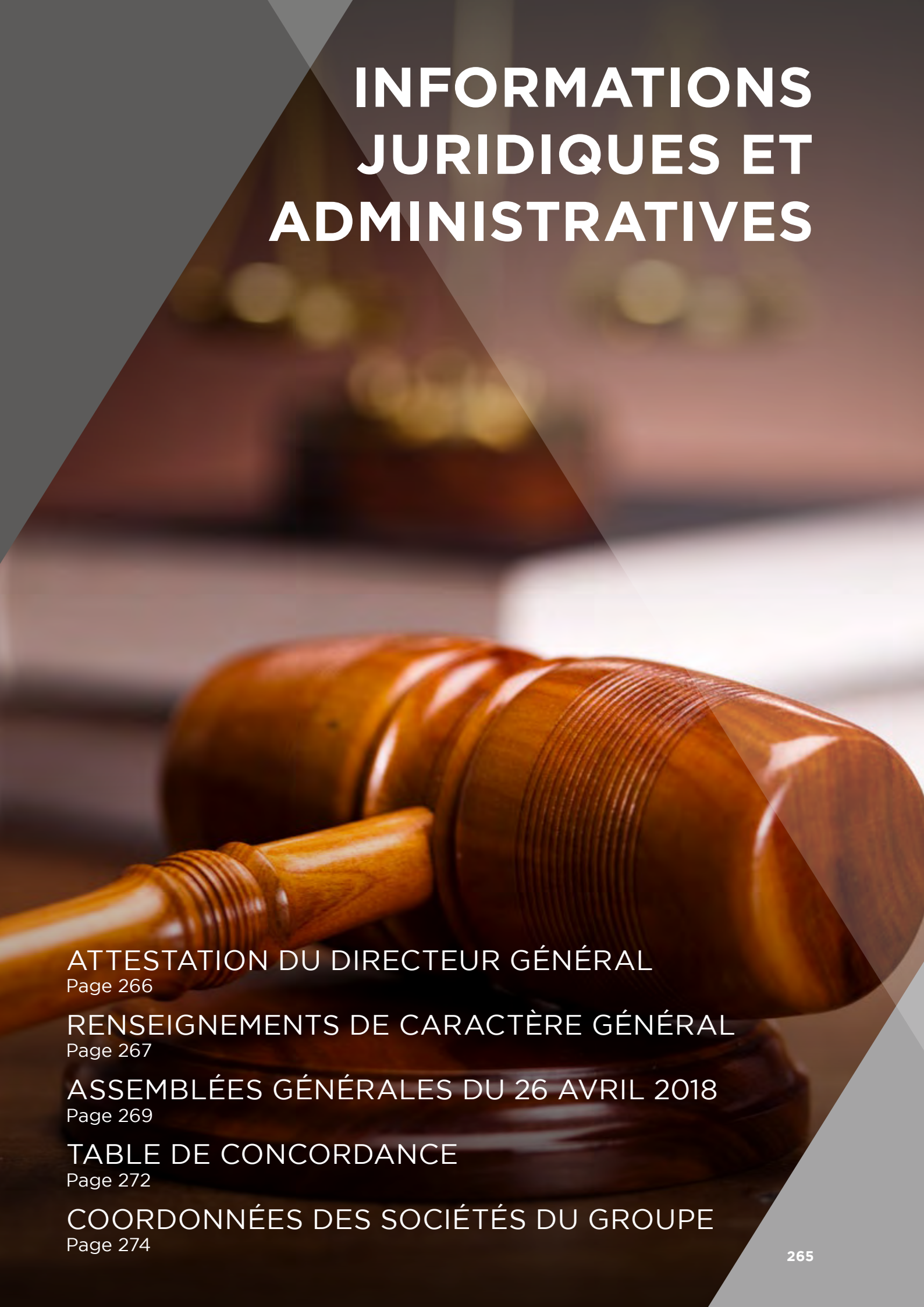
185 Avenue Charles de Gaulle - B.P. 136
92 5245 Neuilly-sur-Seine Cedex

Société Anonyme à Conseil d'administration
Capital de 1 723 040 EUROS - RCS NANTERRE B 572 028 041

MAZARS SAS

61 Rue Henri Regnault
92 075 Paris – La Défense Cedex

Société par actions simplifiée
Capital de 37 000 EUROS - RCS NANTERRE 377 505 565



INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

ATTESTATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Page 266

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Page 267

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU 26 AVRIL 2018

Page 269

TABLE DE CONCORDANCE

Page 272

COORDONNÉES DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Page 274

ATTESTATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Lille, le 20 avril 2018

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Charpentier', written over a light blue rectangular background.

Éric CHARPENTIER
Directeur Général

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe est une Société Anonyme Coopérative de Crédit à capital variable, dont le siège social est à Lille, 4 Place Richebé. Elle est régie par la Loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés à capital variable, la Loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et la Loi bancaire du 24 janvier 1984 (intégrée dans le Code Monétaire et Financier depuis le 1^{er} janvier 2001).

La durée de la Caisse Fédérale est fixée à 99 années, à dater de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés dont le numéro est : RCS Lille Métropole 320 342 264.

Le Crédit Mutuel Nord Europe existe dans sa configuration actuelle depuis les regroupements intervenus en 1993 et 1994 entre trois Caisses Fédérales de Crédit Mutuel : Nord, Artois-Picardie et Champagne-Ardenne.

Les documents juridiques relatifs au Crédit Mutuel Nord Europe peuvent être consultés au siège social de la société, 4 Place Richebé 59000 Lille.

CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

► OBJET SOCIAL

La Caisse Fédérale a pour but de gérer les intérêts communs des Caisses affiliées et de leurs sociétaires.

Elle a notamment pour objet :

- D'accepter des dépôts de fonds de toutes personnes morales, en particulier des Caisses affiliées et, à titre exceptionnel et sur accord du Conseil d'administration, de personnes physiques. Elle assure également tous recouvrements et paiements pour le compte de ses déposants ;
- D'établir entre les Caisses affiliées, un mécanisme de compensation ;
- De faire aux Caisses affiliées des avances avec ou sans affectation spéciale ;
- De faire des emplois de trésorerie ou d'épargne ;
- De se procurer les capitaux par emprunts, avances, escomptes ou émission d'emprunts obligataires, ainsi que par tout moyen autorisé par la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et les textes subséquents ;
- De prendre toute participation dans toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ;
- De déterminer et de mettre en œuvre la méthodologie et les critères nécessaires au respect des règles de supervision françaises et européennes ;
- De mettre en place et d'assurer le suivi d'une politique des risques ;
- Et plus généralement, d'effectuer, tant pour son propre compte que pour le compte de ses Caisses affiliées, toutes opérations conformément à son statut d'établissement de crédit, tous services d'investissement, toutes activités de courtage et d'intermédiaire dans le domaine des opérations d'assurances.

► RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES

La Caisse Fédérale est soumise aux dispositions prévues par le statut de la coopération : « les sommes disponibles, après imputation sur les excédents d'exploitation des versements aux réserves légales et du paiement des intérêts aux titres constituant le capital social, sont mises en réserve ou attribuées sous forme de subvention à d'autres coopératives ou œuvres d'intérêt général ou professionnel ».

► TENUE DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit chaque année, avant le 31 mai. Elle peut être convoquée extraordinairement toutes les fois que le Conseil d'administration ou un quart des sociétaires le demande.

Les motifs de la convocation doivent dans ce dernier cas, être présentés par écrit au Président du Conseil d'administration.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Président du Conseil d'administration. Si le Président du Conseil d'administration refusait de convoquer l'Assemblée Générale réclamée par un quart des sociétaires, ceux-ci pourraient donner mandat écrit à l'un d'entre eux pour procéder à cette convocation.

La convocation de l'Assemblée Générale est faite au moins quinze jours à l'avance par lettre individuelle ou par publication dans un journal d'annonces légales.

La convocation mentionnera les questions portées à l'ordre du jour et, le cas échéant, la liste des noms du quart des sociétaires qui auraient réclamé la convocation de l'Assemblée Générale.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'administration. Il peut comporter, outre les propositions émanant du Conseil d'administration, toute question présentée au Conseil six semaines au moins avant la convocation de l'Assemblée Générale sur la requête revêtue de la signature d'un dixième au moins du nombre total des sociétaires.

Il ne peut être mis en délibération dans toute Assemblée Générale que les objets portés à l'ordre du jour.

► DOCUMENT D'INFORMATION ANNUELLE

Au cours de l'année 2017, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe a publié cinq documents contenant une information financière : en avril 2017, le rapport annuel relatif à l'exercice 2016, en juin 2017, le dossier de présentation financière requis par la Banque de France pour les émetteurs de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) et à moyen terme, en août 2017, l'information financière semestrielle au 30 juin et en décembre 2017, la documentation relative à son programme d'émission obligataire (EMTN).

► CALENDRIER DES PUBLICATIONS FINANCIÈRES

Agenda sous réserve de modification	
Résultats annuels 2017	26 avril 2018
Résultats semestriels	Août 2018



FÉDÉRATION DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE

4 Place Richebé
59000 Lille

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 26 AVRIL 2018

PROPOSITIONS DE RÉSOLUTIONS

À CARACTÈRE ORDINAIRE

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice 2017 dans leur forme et leur teneur qui se soldent par un excédent de recettes de 12 659,46 euros.

L'Assemblée Générale décide de l'affecter en totalité au report à nouveau et donne quitus aux Administrateurs de leur gestion.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale constate qu'aux termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, ceux-ci n'ont été avisés d'aucune convention nouvelle autorisée par le Conseil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 612 – 5 du Code de Commerce.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux globalisés du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe, arrêtés à la date du 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe établis selon les normes IFRS et arrêtés à la date du 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale arrête le budget de la Fédération à 3 520 milliers d'euros pour l'année 2018. La part des cotisations de chaque Caisse adhérente est fixée à 0,0167 % du montant moyen des capitaux gérés.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale, constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateur de Madame Catherine LETELLIER et de Messieurs Michel HEDIN et Jacques PETIT.

Sur proposition du Comité des Nominations, l'Assemblée Générale décide de réélire pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- Monsieur Michel HEDIN.

Lequel déclare accepter sa fonction.

Septième Résolution

Sur proposition du Comité des Nominations, l'Assemblée Générale décide également de nommer comme Administrateurs, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- Madame Sabine DUCROCQ, Présidente du Conseil d'administration de la Caisse de Boulogne-sur-mer, domiciliée 8 Allée des Acacias - 62360 Pont-de-Briques ;
- Monsieur Philippe CACAUX, Président du Conseil d'administration de la Caisse de Beauvais, domicilié 32 rue de There - 60000 Beauvais.

Lesquels déclarent accepter leur fonction.

Huitième Résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à toutes les publications et formalités requises par la loi et les règlements.

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, et en avoir délibéré, constate que les modifications statutaires proposées sont principalement destinées à faciliter le fonctionnement des organes de gouvernance.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide d'adopter article par article puis dans son ensemble, l'intégralité des modifications statutaires proposées.

Deuxième Résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à toutes les publications et formalités requises par la loi et les règlements.

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE

4 Place Richebé
59000 Lille

Société Anonyme Coopérative de crédit à capital variable

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 26 AVRIL 2018

RÉSOLUTIONS

À CARACTÈRE ORDINAIRE

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes arrêtés à la date du 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, en prend acte et approuve les conventions visées à l'article L. 225 - 38 du Code de Commerce.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 140 523 628,36 d'euros, de la manière suivante :

- Réserve légale :7 026 181,42 euros ;
- Réserves ordinaires :133 497 446,94 euros.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale constate que le capital social, qui était de 325 970 milliers d'euros en fin d'exercice 2016, s'établit à 334 348 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du Rapport sur le gouvernement d'entreprise relatives à la rémunération des mandataires sociaux, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2017 à Monsieur Éric CHARPENTIER, Directeur Général.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du Rapport sur le gouvernement d'entreprise relatives à la rémunération des mandataires sociaux, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2017 à Monsieur Christian NOBILI, Directeur Général Délégué.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du Rapport sur le gouvernement d'entreprise relatives à la rémunération des mandataires sociaux, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2017 à Monsieur André HALIPRÉ, Président du Conseil d'administration.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du Rapport de gouvernement relatives à la rémunération des dirigeants, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables, en raison de leur mandat aux Président, Directeur Général et Directeur Général Délégué.

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport sur le gouvernement d'entreprise, donne un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice écoulé aux dirigeants responsables, au sens de l'article L.511-73, et aux catégories de personnel, incluant les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du Groupe.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 26 AVRIL 2018

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale, constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateur de Madame Catherine LETELLIER et de Messieurs Michel HEDIN et Jacques PETIT.

Sur proposition du Comité des Nominations, l'Assemblée Générale décide de réélire pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- Monsieur Michel HEDIN.

Lequel déclare accepter sa fonction.

Onzième Résolution

Sur proposition du Comité des Nominations, l'Assemblée Générale décide également de nommer comme Administrateurs, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- Madame Sabine DUCROCQ, Présidente du Conseil d'administration de la Caisse de Boulogne-sur-mer, domiciliée 8 Allée des Acacias - 62360 Pont-de-Briques ;
- Monsieur Philippe CACAUX, Président du Conseil d'administration de la Caisse de Beauvais, domicilié 32 rue de There – 60000 Beauvais.

Lesquels déclarent accepter leur fonction.

Douzième Résolution

L'Assemblée Générale :

- Après avoir constaté l'arrivée à échéance des mandats de Commissaire aux Comptes titulaire, de la société MAZARS, représentée par Monsieur BARBET-MASSIN, et de la société DELOITTE représentée par Madame BOURGUIGNON ;
- Après avoir constaté l'arrivée à échéance des mandats de Commissaire aux Comptes suppléant de Madame Anne VEAUTE et de la société BEAS représentée par Madame BERTHELOT.

Renouvelle pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- La société MAZARS, représentée par Monsieur Nicolas DE LUZE, et domiciliée à La Défense (92075), 61 Rue Henri Regnault, comme Commissaire aux Comptes titulaire ;
- La société Deloitte, représentée par Madame Sylvie BOURGUIGNON, et domiciliée 185 Avenue Charles de Gaulle - 92524 Neuilly-sur-Seine, comme Commissaire aux Comptes titulaire.

Lesquels déclarent accepter leur fonction.

Conformément aux dispositions de l'article L823-1 du Code de Commerce, elle décide de ne pas nommer de Commissaires aux Comptes suppléants.

Treizième Résolution

Conformément aux dispositions prévues aux articles 25-1 à 25-5 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, au décret n°2015-706 du 22 juin 2015, à l'article R.512-1 du Code monétaire et financier et à l'article 25 des statuts, l'Assemblée Générale nomme :

- La Fédération Nationale de Révision REVICOOP, 7 Rue Biscornet - 75012 Paris, en qualité de réviseur coopératif titulaire ;
- Monsieur Philippe GONDARD, demeurant 27 Rue de Croulebarbe - 75013 PARIS, en qualité de réviseur coopératif suppléant.

À l'effet de :

- Vérifier la conformité de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement bancaire et des sociétés de caution mutuelle conformément aux principes et aux règles générales de la coopération ainsi qu'aux règles coopératives spécifiques qui leur sont applicables ;
- Et d'établir le rapport de révision qui sera communiqué aux dirigeants de la société et à l'organe central, avant d'être mis à disposition des sociétaires lors de l'Assemblée appelée à se réunir en 2019, puis communiqué à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Quatorzième Résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à toutes les publications et formalités requises par la loi et les règlements.

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, et en avoir délibéré, constate que les modifications statutaires proposées prennent en compte les orientations et principes de gouvernance d'entreprise à l'intention des banques définis par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire en date de juillet 2015, ainsi que les recommandations de places relatives au gouvernement d'entreprise.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide d'adopter article par article puis dans son ensemble, l'intégralité des modifications statutaires proposées.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale extraordinaire délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres consécutives aux modifications intervenues.

TABLE DE CONCORDANCE

Table de concordance	Pages
Organigramme	
Présentation de la société et du Groupe	3 à 14
Liens de dépendance de la société au sein du Groupe	/
Organe d'administration et de direction	
Noms et fonctions des membres des organes d'administration et de direction et principales activités significatives exercées en dehors de celle-ci	16-17 23-24
Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	22
Composition et fonctionnement des Comités	17-18
Aperçu des activités	
Principales activités	31 à 54
• Principales activités de la société	
• Nouveau produit et/ou nouvelle activité	
• Principaux marchés	
• Position concurrentielle de la société	
Information sur les tendances	
Déclarations sur les perspectives de la société	55-56
Tendance ou événement susceptible d'influer sur les perspectives de la société pour l'exercice en cours	/
Facteur de risques	69 à 150
Responsabilité sociétale	151 à 186
Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société	
Principaux actionnaires	26 à 28
Nature du contrôle exercé par la société	69 à 150
Accord susceptible d'entraîner un changement du contrôle de la société	/
États financiers	188 à 258
Vérifications des informations financières historiques annuelles	
• Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	259 à 264
• Autres informations contenues dans le document de référence vérifiées par les contrôleurs légaux	
• Source des informations financières figurant dans le document de référence non tirées des états financiers vérifiés de la société	/
Date des dernières informations financières auditées	31/12/17
Informations financières intermédiaires	/
• Informations financières semestrielles	/
• Informations financières intermédiaires couvrant les six premiers mois du nouvel exercice assorties d'états financiers comparatifs, et rapport d'examen	/
Procédures judiciaires et d'arbitrage	/
Changement significatif de la situation financière de la société	/

TABLE DE CONCORDANCE

Table de concordance	Pages
Informations concernant la société	
Personnes responsables	
Responsable du document de référence	266
Attestation du responsable	266
Histoire et évolution de la société	
• Raison sociale et nom commercial de la société	267
• Lieu de constitution de la société et numéro d'enregistrement	267
• Date de constitution et durée de vie de la société	267
• Siège social et forme juridique de la société, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	274-275
• Événement récent propre à la société relatif à l'évaluation de sa solvabilité	/
Contrats importants	/
Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclarations d'intérêts	/
Documents accessibles au public	/

COORDONNÉES DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

PÔLE BANQUE

RÉSEAU FRANCE

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (CFCMNE)

4 Place Richebé - 59000 Lille.

Tél : 03 20 78 38 38

Fax : 03 20 30 86 59

Site Internet : www.cmne.fr

- Président du Conseil d'administration : **André HALIPRÉ**
- Directeur Général : **Éric CHARPENTIER**
- Directeur Général Délégué : **Christian NOBILI**

RÉSEAU BELGIQUE

CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM (CMNE BELGIUM)

Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 Bruxelles (Belgique)

Tél : 00 32 22 89 82 00

Fax : 00 32 22 89 89 90

- Président du Conseil d'administration : **André HALIPRÉ**
- Président du Comité de Direction : **Éric CHARPENTIER**

BEOBANK NV/SA

Boulevard Général Jacques, 263 G - 1050 Bruxelles (Belgique)

Tél : 00 32 626 51 11

Fax : 00 32 626 55 84.

Site internet : www.beobank.be

- Président du Conseil d'administration : **Éric CHARPENTIER**
- Président du Comité de Direction : **Guy SCHELLINCK**

RÉSEAU ENTREPRISES

BCMNE BANQUE COMMERCIALE DU MARCHÉ NORD EUROPE

4 Place Richebé - 59000 Lille

Tél : 03 28 02 56 77

Fax : 03 28 02 56 95

Site Internet : www.bcmne.fr

- Président du Conseil de surveillance : **André HALIPRÉ**
- Président du Directoire : **Christian NOBILI**

BAIL ACTÉA

4 Place Richebé - 59000 Lille

Tél : 03 28 02 57 05

Fax : 03 28 02 56 99

Site Internet : www.bail-actea.fr

- Président du Conseil d'administration : **Christian NOBILI**
- Directeur Général : **Bernard DUFERMONT**
- Directeur Général Délégué : **Jean-Charles DHAUSSY**

NORD EUROPE LEASE

4 Place Richebé - 59000 Lille

Tél : 03 28 02 56 81

Fax : 03 28 02 56 96

- Président du Conseil d'administration : **Christian NOBILI**
- Directeur Général : **Jean-Charles DHAUSSY**
- Directeur Général Délégué : **Bernard DUFERMONT**

NORD EUROPE PARTENARIAT

4 Place Richebé - 59000 Lille

Tél : 02 35 59 44 20

Fax : 02 35 59 13 82

- Président du Conseil d'administration : **Christian NOBILI**
- Directeur Général : **Philippe AMOURIAUX**

PÔLE ASSURANCES

NORD EUROPE ASSURANCES

9 Boulevard Gouvion-Saint-Cyr - 75017 Paris

Tél : 01 43 12 90 90

Fax : 01 43 12 90 93

- Président du Conseil de surveillance : **André HALIPRÉ**
- Présidente du Directoire : **Sabine SCHIMEL**

ACMN-VIE

Assurances Crédit Mutuel Nord Vie

9 Boulevard Gouvion-Saint-Cyr - 75017 Paris

Tél : 01 43 12 90 90

Fax : 01 43 12 90 93

Site Internet : www.acmnvie.fr

- Président du Conseil d'administration : **Éric CHARPENTIER**
- Directrice Générale : **Sabine SCHIMEL**

ACMN IARD

Assurances Crédit Mutuel Nord Iard

4 Place Richebé - 59000 Lille

Tél : 03 20 78 38 38.

Fax : 03 20 30 86 59

- Présidente du Conseil d'administration : **Sabine SCHIMEL**
- Directrice Générale : **Odile EZERZER**

NORD EUROPE LIFE LUXEMBOURG

62 Rue Charles Martel - L-2134 (Luxembourg)

Tél : 00 352 42 40 20 1

Fax : 00 352 42 40 20 44

Site Internet : www.nellweb.com

- Présidente du Conseil d'administration : **Sabine SCHIMEL**
- Administrateur Délégué : **Hervé BERNARD**

CPBK REINSURANCE S.A

74 Rue de Merl - L-2146 (Luxembourg)

Tél : 00 352 49 69 51 321

Fax : 00 352 49 69 51 333

- Présidente du Conseil d'administration : **Odile EZERZER**

NORTH EUROPE LIFE BELGIUM

11 Boulevard de la Plaine - 1050 Bruxelles (Belgique)

Tél : 00 32 789 42 00

Fax : 00 32 789 42 01

Site Internet : www.nelb.be

- Directrice Générale : **Myriam BILLENS**
- Présidente : **Sabine SCHIMEL**

PÔLE ASSET-MANAGEMENT

GROUPE LA FRANÇAISE

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris

Tél : 01 73 00 73 00

Fax : 01 73 00 73 01

Site Internet : www.lafrancaise.com

- Président du Conseil de surveillance : **André HALIPRÉ**
- Président du Directoire : **Xavier LÉPINE**
- Directeur Général : **Patrick RIVIÈRE**

LA FRANÇAISE ASSET-MANAGEMENT

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris

Tél : 01 43 12 01 00

Fax : 01 43 12 01 20

Site Internet : www.lafrancaise.com

- Président du Conseil de surveillance : **Patrick RIVIÈRE**
- Présidente du Directoire : **Pascale AUCLAIR**

LA FRANÇAISE REAL ESTATE MANAGERS

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris

Tél : 01 73 00 73 00

Fax : 01 73 00 73 01

Site internet : www.lafrancaise.com

- Président du Conseil de surveillance : **Patrick RIVIÈRE**
- Président du Directoire : **Marc BERTRAND**
- Directeur Général : **Marc-Olivier PENIN**
- Directeur Général : **Éric ALLARD**

LA FRANÇAISE AM INTERNATIONAL

2 Boulevard de la Foire - BP 1556 - L-1015 Luxembourg

Tél : 00 352 24 83 221

Fax : 00 352 248 322 242

- Président du Conseil de Surveillance : **Patrick RIVIÈRE**
- Président du Directoire : **Philippe LECOMPTE**

LA FRANÇAISE GLOBAL REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED

78 Brook Street - London W1K5EF (Royaume-Uni)

Site internet : www.lafrancaise.com

- Directeurs Généraux : **Patrick RIVIÈRE**
Philippe VERDIER

LA FRANÇAISE AM FINANCE SERVICES

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris

Tél : 01 73 00 73 00

Fax : 01 73 00 73 01

Site internet : www.lafrancaise.com

- Président du Conseil de surveillance : **Patrick RIVIÈRE**
- Président du Directoire : **Philippe LECOMTE**
- Directeurs Généraux : **Thierry SEVOUMIANS**
Benoît GIRARDON

LA FRANÇAISE INVESTMENT SOLUTIONS

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris

Tél : 01 73 00 75 75

Site internet : www.lafrancaise-gis.com

- Président du Conseil de surveillance : **Pierre LASSERRE**
- Président du Directoire : **Sofène HAJ TAIEB**
- Directrice Générale déléguée : **Thouraya JARRAY**

NOUVELLES EXPERTISES ET TALENTS AM

125 Boulevard Raspail - 75006 Paris.

Tél : 01 73 00 73 00

Fax : 01 73 00 73 01

Site internet : www.newalpha.com

- Président du Conseil d'administration : **Patrick RIVIÈRE**
- Directeurs Généraux : **Lior DERHY**
Antoine ROLLAND

LA FRANÇAISE GLOBAL INVESTMENTS

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris

Tél : 01 73 00 73 00

Fax : 01 73 00 73 01

Site internet : www.lafrancaise.com

- Président du Conseil de surveillance : **Pierre LASSERRE**
- Président du Directoire : **Arnaud SARFATI**
- Directeur Général délégué : **Christophe LESIEUR**

INFLECTION POINT CAPITAL MANAGEMENT UK LTD

78 Brook Street - London W1K5EF (Royaume-Uni)

Site internet : www.la-francaise.com

